

Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI),

Sommaire

19 (2003) Numéro 3

Moyen-orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire

ISBN : 2-911627-35-0

Coordonné par **William BERTHOMIÈRE**, **Mohamed Kamel DORAÏ** et **Stéphane DE TAPIA** | publié en ligne le 13 octobre 2004

Articles

 publié en ligne le 9 juin 2006

Éditorial

Par **William BERTHOMIÈRE**, **Mohamed Kamel DORAÏ** et **Stéphane DE TAPIA**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [[texte intégral](#)]

La Guerre du Golfe de 1991 a engendré d'importants mouvements de population au Moyen-Orient et a entraîné une reconfiguration profonde du système migratoire régional lié notamment à l'embargo sur l'Irak et à la permanence de la tension israélo-palestinienne. Ces événements ont favorisé la persistance de mouvements de réfugiés palestiniens et irakiens, parallèlement au développement de nouvelles migrations de travail venues principalement d'Asie du sud et dans une moindre mesure d'Europe centrale et orientale ou d'Afrique. La dimension transnationale de ces nouveaux réseaux migratoires remet en cause les schémas d'analyse qui prévalaient dans les...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 20 juin 2006

Migrations internationales et politique en Jordanie

Par **Françoise DE BEL-AIR**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [[texte intégral](#)]

Cet article met en relief l'importance décisive des mouvements d'émigration internationale dans le processus de stabilisation politique en Jordanie jusqu'à nos jours. A deux périodes de crise, nées de flux massifs de population vers la Jordanie (1967 et 1990-91), répondent deux vagues d'émigration internationale, qui permettent d'éviter au régime une renégociation des liens de redistribution clientéliste des ressources et des modalités d'accès au capital. Les migrations sont donc un facteur constitutif du politique, en Jordanie comme dans d'autres pays arabes. Or, si la demande d'émigration s'accroît, l'offre n'augmente pas, voire...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

L'impact du capital social sur le processus de rapatriement des réfugiés palestiniens

Par **Sari HANAFI**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [[texte intégral](#)]

Cet article cherche à identifier les modèles de retour et de transnationalité. Il met en relief les liens de parenté sociale et économique entre les Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur des

Territoires Palestiniens, ainsi que le mode d'entrepreneuriat qui s'y développe. À la différence d'autres études qui portent sur l'absorption de réfugiés, centrées uniquement sur la contribution de l'État et de la communauté internationale pour faciliter le retour, nous nous intéressons à l'examen du capital social, qui peut encourager le retour ou l'adaptation au nouvel environnement. Ce texte sera centré sur les facteurs objectifs qui...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

Le « retour du nombre » : permanences et limites de la stratégie territoriale israélienne

Par **William BERTHOMIÈRE**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

Après avoir tant espéré dans la Déclaration de principes d'Oslo (1993), les années quatre-vingt dix se sont refermées sur une situation d'enlisement du processus de paix qu'est venue confirmer le second soulèvement palestinien - l'Intifada Al Aqsa-- et le recours à des actions militaires de plus en plus massives du côté israélien. Les échecs successifs des négociations (à Camp David, 2000, à Taba, 2001) ont eu pour conséquences de replacer le nombre au coeur du conflit israélo-palestinien. C'est ce recentrage sur la donne démographique, qui avait perdu de sa centralité lors des années quatre-vingt dix, que cet article tente d'analyser pour...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

L'échec de la protection de l'État : les domestiques étrangers au Liban

Par **Ray JUREIDINI**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

Cet article présente en introduction une vue d'ensemble de la migration des employés domestiques au Moyen-Orient de 1970 jusqu'à nos jours. Au Liban, cette migration, venues essentiellement du Sri Lanka et des Philippines, a connu un important développement à partir de 1990 au lendemain des 15 années de guerre civile. Remplaçant les femmes et les jeunes filles arabes qui occupaient ces emplois avant la guerre, on peut avancer que ces migrantes, du fait de leur statut légal et administratif - sous contrat de travail temporaire - ont été exposées aux mauvais traitements et à l'exploitation. Cet article propose un résumé des résultats d'une enquête menée en...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

The Place of Egypt in the regional migration system as a receiving country

Par **Ayman ZOHRY**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

La place de l'Égypte dans le système migratoire régional comme pays d'accueil. --L'Égypte est souvent présentée comme un pays d'émigration dans la littérature. Cet article met l'accent sur l'Égypte comme pays d'immigration, plutôt que comme espace de départ. L'auteur explore

l'évolution historique de la migration égyptienne en définissant différentes périodes et acteurs politiques qui ont modelé les flux migratoires. Par la suite il analyse les flux d'immigration contemporains ainsi que les politiques migratoires gouvernementales, tant pour les migrants volontaires que forcés. Il aborde également le rôle du HCR concernant les...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

Les migrations irrégulières en Turquie

Par **Mustafa MUTLUER**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

Pays d'immigration avant de devenir pays d'émigration, la Turquie est aujourd'hui un important pays de transit des migrations irrégulières vers l'Europe occidentale. Situé à la charnière de plusieurs ensembles géopolitiques et culturels (Europe orientale, Moyen-Orient et pays issus de la dislocation de l'URSS), le pays est confronté à un problème qui, sans être véritablement nouveau, prend une ampleur inconnue jusqu'alors. Face aux dérèglements intervenus dans les équilibres géostratégiques (du fait de la disparition de l'URSS), aux conflits régionaux chroniques et récents, Palestine, Kurdistan(s), Iran-Irak, Afghanistan, ex-Yougoslavie,...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

Istanbul : le comptoir, le hub, le sas et l'impasse

Par **Mustafa ASLAN** et **Jean-François PÉROUSE**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

En évitant de s'en tenir à des catégories assignatrices trop rigides, compte tenu de la fluidité et de la fragilité des statuts, l'article s'efforce de caractériser la fonction de la métropole d'Istanbul dans le système actuel des migrations, mobilités et circulations internationales. Plusieurs figures sont ainsi successivement convoquées et articulées, qui permettent de typifier ces fonctions : la figure du comptoir, celle du hub, du sas et de l'impasse. Derrière ces figures se profilent des trajectoires et des stratégies, ainsi que des modes d'investissement d'Istanbul très différents. De la sorte, le cas d'Istanbul, pôle fort du...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

La communauté ouzbèke d'Arabie Saoudite : entre assimilation et renouveau identitaire*

Par **Bayram BALCI**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

Originaires de l'actuel Ouzbékistan, les Ouzbeks d'Arabie Saoudite forment de nos jours une des plus importantes communautés ethniques du royaume d'Arabie Saoudite. Partis de leurs terres d'origine dès les années trente à cause des nouvelles mesures politiques, économiques et

sociales imposées par le pouvoir communiste, ces réfugiés, après bien des pérégrinations ont trouvé refuge dans les villes saintes de la Mecque et de Médine. Pour des raisons politiques - montrer au monde entier que le pouvoir saoudien protège les musulmans persécutés - et économiques - mettre en valeur grâce à ces nouveaux arrivants l'immense territoire du royaume - les...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

Golfe arabo-persique : un système migratoire de plus en plus tourné vers l'Asie

Par **Marc LAVERGNE**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

Depuis la mise en exploitation de leurs ressources en hydrocarbures à partir des années quarante, les pays du Golfe ont attiré une main-d'œuvre étrangère de plus en plus nombreuse. Il y avait déjà, d'après les chiffres de l'OIT, environ 7 millions d'étrangers dans les six pays membres du Conseil de Coopération du Golfe en 1995. Ils représentaient environ 30 % de la population en Arabie Saoudite, 60 % au Koweït, 30 % à Bahreïn, 80 % au Qatar et aux Émirats Arabes Unis, et 25 % en Oman. Encore ces chiffres sont-ils des estimations prises dans des fourchettes basses qui ne tiennent pas compte des immigrants illégaux. Pour les pays d'accueil, la présence de...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

Perspectives on labour migration in Israel

Par **Sarah S. WILLEN**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

The Setting: Tel Aviv's Central Bus Station, "capital of the foreign workers" Half a century after the establishment of the State of Israel, a stranger meandering through Tel Aviv's labyrinthian, seven-story Central Bus Station would be surprised to hear not just Hebrew, or even just Israel's recognized languages of Hebrew and Arabic, Russian and Amharic, but rather a global cacophony of languages: Tagalog and Romanian, Nigerian languages like Igbo and Yoruba, and Ghanaian languages like Twi and Fante. May be Mongolian. Certainly Spanish. Perhaps the South African click language, Xhosa . For residents of south Tel Aviv, the Central Bus Station — or Takhana Mérkazit , as it...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 9 juin 2006

Désenclavement et mondialisation : les réseaux migratoires familiaux des druzes du sud syrien

Par **Cyril ROUSSEL**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

La Syrie est un important fournisseur de main d'œuvre à l'échelle internationale. Sur tous les

continents (hors Océanie) et depuis plus d'un siècle, des migrants ont essaimé pour tenter d'améliorer leur existence. Cependant, l'émigration syrienne est difficilement abordable de manière globale. Ses fluctuations et la variété de ses caractéristiques sociales tendent à nous faire aborder cette question de manière plus régionale : d'importants réseaux communautaires, familiaux et claniques structurent le phénomène migratoire et les réinvestissements locaux des migrants. Étant donné les particularités des groupes régionaux de Syrie, savoir que « le nombre...

[Lire la suite...](#)



publié en ligne le 9 juin 2006

Un champ à explorer : le rôle des pèlerinages dans les mobilités nationales, régionales et internationales du Moyen-Orient

Par **Sylvia CHIFFOLEAU**

Volume 19 (2003) - Numéro 3 [texte intégral]

Polarisé par les villes saintes de Jérusalem, La Mecque et Médine, l'espace proche-oriental est en outre ponctué d'une multitude de lieux sacrés, mosquées et églises prestigieuses ou modestes tombeaux de saints, qui dessinent une dense topographie sacrée, avec ses itinéraires et ses haltes, ses lieux de rencontre ou de croisement, et ses sanctuaires au long et au bout de la route. Les pèlerinages vers ces lieux saints constituent encore aujourd'hui l'une des principales causes de mobilité dans la région. Il s'agit certes de mobilités d'une nature particulière : elles reposent toujours sur un choix délibéré, sont guidées avant tout par une démarche de foi,...

[Lire la suite...](#)


[imprimer](#)
[signaler par mail](#)
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
de correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Éditorial

Moyen-Orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire

 par [William Berthomière](#) , [Mohamed Kamel Dorai](#) et [Stéphane de Tapia](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Texte intégral

La Guerre du Golfe de 1991 a engendré d'importants mouvements de population au Moyen-Orient et a entraîné une reconfiguration profonde du système migratoire régional lié notamment à l'embargo sur l'Irak et à la permanence de la tension israélo-palestinienne. Ces événements ont favorisé la persistance de mouvements de réfugiés palestiniens et irakiens, parallèlement au développement de nouvelles migrations de travail venues principalement d'Asie du sud et dans une moindre mesure d'Europe centrale et orientale ou d'Afrique. La dimension transnationale de ces nouveaux réseaux migratoires remet en cause les schémas d'analyse qui prévalaient dans les années quatre-vingt. En effet, jusqu'à cette date, la rente pétrolière a déterminé à l'échelle régionale le développement de migrations temporaires de travail (Palestiniens, Jordaniens, Égyptiens et Yéménites) et a conduit à des analyses où prédominaient les facteurs macroéconomiques. Le panorama migratoire des lendemains de la guerre du Golfe montre que les logiques de réseaux développées par les migrants prennent de plus en plus le pas sur les logiques strictement économiques à l'échelle régionale. Ainsi, à un régime migratoire reposant sur une présence temporaire des travailleurs étrangers tend à succéder un processus d'installation de plus en plus « durable » de cette main-d'œuvre, notamment en Israël, en Jordanie ou au Liban. La lecture de ces mutations souligne également le rôle toujours prégnant des États dans la gestion de ces flux de populations. Les politiques migratoires mises en place — quand elles existent — répondent tant à des questions de politiques internes qu'à des impératifs dictés par la géopolitique régionale¹.

Cette question du rôle des États est abordée par Françoise de Bel-Air, démographe, à travers le cas de la Jordanie. Dans cette étude l'importance des migrations internationales dans le processus de stabilisation politique du royaume est mis en relief. On peut donc y craindre aujourd'hui une transition démocratique troublée, à moins que ne s'y opère une réappropriation des ressources humaines auparavant évincées par l'émigration. Ces questionnements politiques sont également au cœur des articles de Sari Hanafi, sociologue, et William Berthomière, géographe, traitant de la Palestine et d'Israël. Le premier analyse le rôle des réseaux de parenté et du capital social dans le processus de retour éventuel des réfugiés palestiniens. Il se fonde pour cela sur une enquête récente menée auprès de Palestiniens

résidant dans les Territoires palestiniens et en Israël. Le second montre que les échecs successifs des négociations (à Camp David, 2000, à Taba, 2001) ont eu pour conséquences de replacer le « nombre » au cœur du conflit israélo-palestinien. C'est ce recentrage sur la donne démographique, qui avait perdu de sa centralité lors des années quatre-vingt dix, que cet article tente d'analyser pour mieux saisir la réalité de la stratégie territoriale d'Israël. Ray Jureidini, sociologue, et Sarah Willen, anthropologue, soulignent par leur contribution la nouvelle réalité sociale que constitue pour les États moyen-orientaux l'installation de plus en plus « durable » de travailleurs extra-régionaux. Ray Jureidini développe plus particulièrement cette question à travers l'exemple des domestiques sri-lankaises et philippines et s'interroge sur l'existence, même marginale, de formes d'esclavage contractuel et sur les réponses étatiques et non-gouvernementales aux difficultés rencontrées par ces femmes. Cette dernière problématique est aussi abordée par Sarah Willen dans le cas israélien. Ayman Zohry, démographe, apporte par sa contribution un éclairage nouveau sur l'Égypte souvent considérée comme un pays d'émigration. Il décrit les flux d'immigration actuels (volontaires et forcés) et les politiques migratoires mises en place par cet État. Par cette approche, il questionne notamment le rôle du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) dans sa gestion des demandeurs d'asile et des réfugiés. Cyril Roussel, géographe, propose de son côté l'analyse d'un phénomène peu traité, celui de l'émigration actuelle des Druzes du Sud syrien et des recompositions socio-spatiales dans leur région d'origine.

La Turquie pour sa part reste difficile à classer entre Europe orientale et Asie occidentale, Moyen-Orient musulman arabophone et iranophone et aire culturelle turcophone. Pays d'émigration massive vers l'Europe industrielle, c'est aussi — le fait est moins connu — un pays d'immigration tout aussi massive et un pays de transit qui se découvre, alors que la péninsule anatolienne a en réalité joué ce rôle depuis longtemps. Les trois textes sur la Turquie et l'Asie centrale que contient ce numéro montrent que l'espace turc est, au sens propre, à la croisée des chemins de la migration internationale. Mustafa Mutluer, géographe, nous livre un tableau global de la migration de transit, le plus souvent irrégulière, composée de candidats à l'asile politique et de migrants de travail confrontés à la fermeture des frontières européennes et à celle des marchés de l'emploi. Cette migration, que l'on ne sait pas toujours qualifier (irrégulière, non déclarée, clandestine, illégale, politique...), n'est pas nouvelle, mais les pressions occidentales sur les autorités turques, sur fond de candidature à l'Union Européenne, en font un brûlant sujet d'actualité. La contribution de Mustafa Aslan et Jean-François Pérouse, également géographes, illustre parfaitement la complexité d'Istanbul, ville-monde selon de nombreux historiens, où il est difficile de faire la part entre facteurs historiques (l'ancienne capitale de l'Empire ottoman), politiques (de la question kurde interne à la Turquie à la géopolitique et à la géostratégie) et économiques (une mégapole dynamique aux portes de plusieurs ensembles économiques, parfois en crise). Le contexte régional, des Balkans et de la Tchétchénie à l'Afghanistan, voire bien plus loin vers le Xinjiang, joue ici un rôle éminent. Les guerres du Golfe y interviennent directement, les effets sont connus pour la première (1991), les questions restent posées pour la seconde (2003). La troisième contribution, de Bayram Balci, politologue ayant travaillé en Asie centrale, Kazakhstan et Ouzbékistan, traite de l'Arabie Saoudite. Elle développe un point peu connu, celui de la migration politique des Turkestanais du début du XX^e siècle vers La Mecque, lieu sacré par excellence de l'Islam, migration aujourd'hui revitalisée par la réapparition de pèlerins des nouveaux États indépendants issus de l'URSS. Pour être presque anecdotique, au vu des effectifs mobilisés, cette migration, qui reprend dans un contexte profondément modifié, est révélatrice de bien des aspects inconnus en Europe occidentale, mais que l'on retrouve justement à Istanbul. Turquie et monde turcophone n'appartiennent pas directement au Moyen-Orient, ils y jouent pourtant un rôle important par le biais des migrations depuis fort

longtemps.

Pour compléter cette revue des mutations des migrations internationales au Moyen-Orient, deux approches ont été privilégiées : Marc Lavergne, géographe, montre l'ouverture croissante du système migratoire des pays du Golfe arabo-persique vers l'Asie ; Sylvia Chiffolleau, sociologue, développe et ouvre des pistes de recherche sur la problématique des relations existantes entre migrations et pèlerinages, suggérée dans la contribution de Bayram Balci.

Notes

1 On peut signaler la publication prochaine des actes d'un colloque qui s'est tenu à Amman des 15 au 18 juin 2003. Cette conférence fait suite au programme de recherche (2001-2003) intitulé « Migrations au Moyen-Orient arabe : politiques migratoires, filières et communautés dans le contexte de la mondialisation » (Coordination scientifique Hana Jaber et France Métral) qui a été mené par la Direction des études contemporaines de l'IFPO (ex-CERMOC) à Amman.



Pour faire référence à cet article

Berthomière William , Dorai Mohamed Kamel et de Tapia Stéphane (2003).
 "Éditorial". Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 19 , Numéro 3 .
 Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2649.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
 MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
 Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

Migrations internationales et politique en Jordanie

 par [Françoise de Bel-Air](#) | publié en ligne le 20 juin 2006

Françoise de Bel-Air : Chercheur associée, Institut Français du Proche Orient, P.O.Box 830 413 Zahran 11 183, Amman, Jordanie

Mots-clés : [Besoin de main-d'œuvre](#) , [Politique d'immigration](#) , [Population déplacée](#)
Zone géographique : [Jordanie](#)

Résumé : Cet article met en relief l'importance décisive des mouvements d'émigration internationale dans le processus de stabilisation politique en Jordanie jusqu'à nos jours. A deux périodes de crise, nées de flux massifs de population vers la Jordanie (1967 et 1990-91), répondent deux vagues d'émigration internationale, qui permettent d'éviter au régime une renégociation des liens de redistribution clientéliste des ressources et des modalités d'accès au capital. Les migrations sont donc un facteur constitutif du politique, en Jordanie comme dans d'autres pays arabes. Or, si la demande d'émigration s'accroît, l'offre n'augmente pas, voire pourrait se réduire comme le laissent présager des mesures prises par des pays occidentaux depuis le 11 septembre 2001. Dans le même temps, le verrouillage politique s'accroît dans les pays arabes. On peut donc y craindre une transition démocratique troublée, à moins que ne s'y opère une réappropriation des ressources humaines auparavant évincées du processus de construction nationale et de développement par l'émigration.

Abstract : International Migrations and Politics in Jordan. This article illustrates the role of international emigration movements in the process for political stability in Jordan. The two waves of Palestinian refugees to Jordan in 1967 and 1990-91 developed into domestic political crises, which were deflected by a new process of international re-emigration. Thus, the regime could avoid a reshuffling of the clientelist mode of access to capital. In Jordan, in as much as in other Arab countries, migration is a political factor. However, migration demand increases while opportunities may decrease, as can be witnessed in measures taken by some western countries following September 11th, 2001. In the meantime, Arab states are tightening political control over their populations. One can thus fear a troubled democratic transition in the region, unless human resources, which were marginalized because of former emigration trends, can be reintegrated in the process of nation building and development.

Extracto : Migraciones internacionales y política en Jordania. Este artículo subraya la importancia decisiva de los movimientos de emigración internacional en los procesos de estabilización política de Jordania. A los dos períodos de crisis originados por flujos masivos de población palestina hacia Jordania (1967 y 1990-91), corresponden dos olas de emigración internacional. Dichas olas evitaron que el régimen se viera obligado a renegociar los lazos de redistribución clientelista de los recursos y de las modalidades de acceso al capital. Tanto en Jordania como en otros países árabes, las migraciones son un factor constitutivo de la política. Ahora bien, mientras la demanda de emigración se acentúa, la oferta no aumenta sino que más bien se reduce, tal y como lo dejan presagiar las medidas tomadas por los países occidentales desde el 11 de septiembre. Si a esta situación se le suma el creciente enclavamiento político de los países árabes, podríamos imaginar una transición democrática inestable. La única alternativa pasaría por la reapropiación de los recursos humanos hasta ahora excluidos del proceso de construcción nacional y de desarrollo a través de la emigración.



Sommaire

[Deux décennies de migrations massives : essor et chute de l'état rentier en Jordanie](#)

[Migrations forcées : contraintes de développement, tensions politiques et sociales](#)

[L'émigration comme régulateur politico-économique : une politique de l'État jordanien ?](#)

[Renversement des flux migratoires et faillite du contrat social](#)

[Migrations de retour, nouvel afflux de réfugiés : l'émergence d'une crise économique et politique en Jordanie](#)

[Mutations radicales du contexte et des moyens d'accès au capital](#)

[Migrations de retour et politique](#)

[Faillite du contrat social et reprise de l'émigration internationale à partir de 1994](#)

[Nouvelles migrations, nouveaux migrants](#)

[Réseaux familiaux, capital migratoire](#)

[Émigration et stabilité politique : « Exit, Voice and Citizenship »47](#)

[Après le 11 septembre 2001 : migrations, sécurité, conséquences sur les pays de départ](#)

[Mutation des politiques des pays d'accueil ?51](#)

[Migrations et sécurité nationale](#)

[Migration et développement](#)

[Conclusion](#)



Texte intégral

En Jordanie, le recours à l'émigration internationale a constitué, et constitue encore de nos jours, une stratégie de stabilisation politique et sociale ayant garanti la reproduction des structures du pouvoir. Cette stratégie a répondu aux mouvements de migrations forcées de 1948 et 1967 en provenance de Palestine, mais aussi à celui de 1990-1991, né de la Guerre du Golfe. Ces trois mouvements ont en effet chacun profondément affecté le contexte économique, social et politique jordanien, en particulier le mode de redistribution des ressources et d'accès au capital.

L'instrumentalisation des mouvements migratoires dans la pratique politique après la Guerre du Golfe ne peut être démontrée sans un retour sur le contexte préliminaire à cette période. Les caractéristiques de la population jordanienne et des relations État-société, les contraintes rencontrées dans l'accès au capital, qui perdurent en Jordanie jusqu'à nos jours, trouvent en effet leur source dans les exodes palestiniens de 1948 et 1967. Les modalités du recours à l'émigration internationale, de 1973 au milieu des années 1980, pour répondre à ces contraintes particulières ont, de même, été modelées par le contexte né de ces mouvements. Dans un premier temps, pour la période 1973-1985, nous examinerons donc le rôle de l'émigration comme réponse à l'impossibilité, pour les réfugiés et déplacés de Palestine, d'accéder au capital en Jordanie. Nous l'envisagerons aussi comme stratégie de contrôle politique et économique de la part de l'État, à travers le développement de l'État rentier. A partir de 1985, les flux migratoires de retour vers la Jordanie s'intensifient, nous développerons les conséquences de ce phénomène sur les relations État-société et sur les modalités de l'accès au capital des citoyens. Dans un second temps, nous montrerons que les nouvelles revendications touchant à la participation politique et à la redistribution des ressources en ayant découlé sont, encore une fois, évacuées par le recours aux migrations internationales à partir de 1994. Nous nous concentrerons dans cet article sur les aspects directement politiques du contexte et de l'impact des migrations. Nous n'y traiterons pas de leur rôle dans le processus de changement social¹.

Deux décennies de migrations massives : essor et chute de l'état rentier en Jordanie

L'afflux de 300 000 personnes vers la Jordanie, à la suite de la Guerre du Golfe de 1990-1991 augmente de près de 10 % la population jordanienne. Cet événement entraîne une pression très forte sur les infrastructures de services et sur les logements. Il déséquilibre le maillage urbain sur le territoire. Au plan politique, il déstabilise le processus de redistribution des ressources et du capital, déjà profondément affecté par une crise économique ayant frappé le pays à la fin des années 1980. Les retours massifs des *returnees*² du Golfe ont donc précipité la fin du cycle de développement d'un État rentier et d'un État providence, qui avaient assuré la stabilité politique du régime hachémite. Le développement de l'État rentier avait été rendu possible par la hausse des prix du pétrole en 1973, qui avait stimulé une demande massive de main-d'œuvre des États du Golfe producteurs d'hydrocarbures. Cette opportunité migratoire peut donc être vue comme le facteur ayant permis la survie du régime hachémite en Jordanie, menacée par l'afflux des réfugiés de Palestine en 1948 et 1967.

Migrations forcées : contraintes de développement, tensions politiques et sociales

Les mouvements massifs d'émigration vers les pays du Golfe en 1973 ont en effet été stimulés par un contexte particulièrement tendu, aux plans économique, politique et social.

La création de l'État d'Israël en 1948 et la guerre israélo-arabe en résultant auraient conduit

plus de 700 000 Palestiniens à l'exode, dont 70 000 à 100 000 ont trouvé refuge sur la rive est du Jourdain, habitée à cette époque par 480 000 personnes environ. La population de la Jordanie aurait donc subi une augmentation de 20 %. Ayant annexé officiellement la Cisjordanie en avril 1950, le royaume « *comportait à présent une population totale de près d'un million et demi d'âmes, dont moins d'un demi-million de Transjordaniens, tout le reste étant palestinien* »³ (Salibi, 1996 : 246).

À la suite de la guerre des Six-Jours en juin 1967, la Jordanie perd la Cisjordanie, passée ainsi que la bande de Gaza sous occupation militaire israélienne. 395 000 personnes rejoignent la rive est pendant et après le conflit (Samha, 1990 : 215) : des réfugiés, déplacés une seconde fois de la Cisjordanie à la Jordanie, des réfugiés de la bande de Gaza⁴, mais aussi des non-réfugiés, anciens résidents de la bande de Gaza et de Cisjordanie, les « déplacés »⁵.

Ce triplement de la population jordanienne entre 1952 et 1979 (tableau 1) fait peser de lourdes contraintes de développement sur la Jordanie. Le développement urbain est intense⁶ et incontrôlé : il entraîne une « sur-urbanisation » au profit de la région nord. Cette distribution inégale des infrastructures, des investissements et des services sous l'effet de l'afflux des réfugiés et déplacés accentue la rupture entre ville et campagnes, entre le sud et le nord du pays.

Tableau 1 : Population de la Jordanie, 1952-1994

| | rive est | rive ouest | total |
|------|-----------|------------|-----------|
| 1952 | 586 200 | 742 828 | 1 329 028 |
| 1961 | 900 800 | 805 450 | 1 706 250 |
| 1979 | 2 133 000 | - | 2 133 000 |
| 1994 | 4 139 000 | - | 4 139 000 |

Source : Recensements de population

D'autre part, la précarité des conditions de vie des réfugiés et déplacés⁷, l'écart croissant entre riches et pauvres sont amplifiées par la nature non productive de l'économie : la Jordanie est privée de ressources naturelles et d'industries, ce qui la rend massivement dépendante des aides étrangères pour sa subsistance. Le triplement de sa population en un quart de siècle rend difficile le partage de ces maigres ressources⁸.

Mais surtout, les difficultés d'accès au capital résultent de la structure clientéliste du système de redistribution des ressources établi depuis la création de l'Émirat⁹. Le chômage va en s'accroissant depuis la perte de la Cisjordanie. Les tentatives de pénétration ou d'ascension au sein du marché du travail local se heurtent à la mainmise des élites installées avant 1948 et à celle des bureaucrates enrichis par la croissance rapide de l'économie avant 1967. Cette situation rend difficile l'accès des réfugiés et déplacés à la prospérité en Jordanie (Czichowski, 1990 : 149). Leur capital social, acquis dans un autre contexte et difficilement transposable¹⁰, ne leur permet donc pas d'accéder aux ressources. Cette situation alimente leur frustration, en particulier celle des diplômés¹¹.

Les revendications en faveur d'une redistribution plus équitable et les tensions politiques se fondent non seulement sur le verrouillage du système de redistribution, mais aussi sur la question de l'effectif numérique de la composante palestinienne en Jordanie. Outre une pression sur les infrastructures, le triplement des effectifs en vingt-cinq ans sous l'effet des

migrations forcées engendre une vive inquiétude au sein de la population installée en Jordanie avant 1948. Ce facteur soulève en effet la question de l'allocation du pouvoir en fonction de la part respective des deux composantes (ou perçues comme telles) de la population, alors que l'identité palestinienne acquiert peu à peu une dimension politique¹². Les effectifs de réfugiés et déplacés au sein de la population jordanienne ne sont pas publiés¹³, afin de ne pas porter atteinte à la cohésion nationale. On sait pourtant qu'ils ont dû atteindre environ 50 % de la population totale à partir de 1967¹⁴.

Pour l'ensemble de ces raisons, cette massive présence de Jordano-Palestiniens inquiète la base de soutien transjordanienne du régime. L'instabilité politique croissante régnant en Jordanie à partir de cette date, la crise économique et la hausse du chômage provoquent un état de crise continue de 1967 à 1971¹⁵.

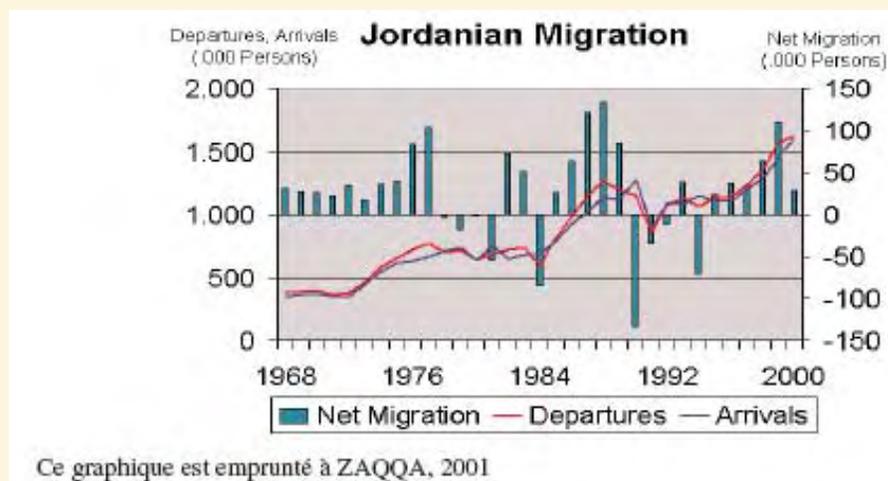
L'émigration comme régulateur politico-économique : une politique de l'État jordanien ?

Dans ce contexte, l'ouverture des marchés du Golfe à une immigration de travail massive à partir de 1973 représente un débouché à l'impasse économique-politique dans laquelle se trouve la Jordanie. En outre, l'afflux des remises des travailleurs expatriés vers le Golfe va entraîner une rentiérisation de l'État (ou de l'économie), un système générateur d'importantes ressources, pour la population mais aussi pour l'État.

Entre 1950 et 1973, des flux migratoires au départ de la Jordanie des deux rives compensaient déjà quelque peu l'absence d'incorporation des migrants forcés dans la société jordanienne. Les exodes de 1948 et de 1967 se prolongeaient en migrations de travail et se dirigeaient, d'une part, vers les pays occidentaux, d'autre part, vers les pays arabes producteurs de pétrole.

Après la guerre de 1973 et la hausse des prix du pétrole ayant suivi, l'ampleur de la crise économique et politique en Jordanie est à la mesure de celle des flux de migrants quittant le pays pour les marchés du Golfe (figure 1)¹⁶.

Figure 1 : Les migrations en Jordanie



Le volume de ces flux s'accroît régulièrement, soutenu par le second boom pétrolier de 1979. D'après les estimations les plus couramment utilisées, le nombre de travailleurs expatriés

jordanien aurait triplé, passant de 103 000 en 1970 à 305 000 en 1980.

Les circonstances politico-économiques des migrations à partir de 1973, de même que le rôle du secteur public dans l'organisation des départs de la rive est remettent en question le qualificatif de « volontaire » appliqué aux migrations de travail. De même, il est tentant de questionner le principe d'une absence de politique des autorités jordaniennes à l'égard des migrations, qualifiée de « politique de la porte ouverte » (*open door policy*). Avec l'anthropologue S. Shami (Shami, 1996), nous considérerons cette déclaration d'absence de politique comme la marque même de l'existence d'une politique, celle d'une non-ingérence dans le processus de décision des migrants potentiels, et dans la concrétisation de cette décision. Cette « non-politique » obéit en effet à un ensemble de contraintes et de stratégies. Le phénomène migratoire intervient ainsi dans un contexte particulier, un contexte législatif, économique, social et politique qui influe sur son volume et ses orientations.

Un élément essentiel du contexte des migrations internationales, propre à influencer de façon décisive sur leur volume et leurs orientations, reste en effet la législation régulant l'entrée et la sortie du territoire. Le facteur de l'éducation, de même que certaines mesures d'encadrement institutionnel des mouvements d'émigration, sont également relevés comme propices à la perpétuation des courants migratoires

Comme dans l'ensemble des pays arabes, à l'exception du Liban (Dib, 1979a ; b) la Constitution jordanienne de 1952 comprend mention du droit du citoyen à ne pas être expulsé du pays. L'alinéa suivant indique que « *aucun Jordanien ne peut être empêché de résider dans aucun lieu, ou forcé d'y résider, sauf dans des circonstances prescrites par la loi* »¹⁷. La liberté de migrer hors des frontières n'est pas mentionnée explicitement, mais G. Dib, dans son analyse des lois régissant les migrations interrégionales au Moyen-Orient (Dib, 1979a ; b) remarque que, tous les pays de la région étant membres des Nations-Unies, ils se sentiraient ainsi moralement forcés d'accorder ce droit à leurs citoyens.

La politique éducative joue également un rôle propre à pousser la main-d'œuvre jordanienne sur les marchés du Golfe. Les pays importateurs de main-d'œuvre appliquant des règles régissant l'entrée, la sortie, les conditions d'emploi des immigrants¹⁸, les pays exportateurs, tels la Jordanie, ont rapidement tenté de s'adapter aux besoins des employeurs potentiels. Ces politiques sont élaborées en relation avec le marché du travail dans le Golfe, où l'émigration de travail, au moins officiellement, était considérée comme temporaire¹⁹, et sans doute plus propice au retour des remises vers la Jordanie. Le niveau moyen d'éducation élevé des émigrés des deux rives facilite leur insertion sur le marché du travail du Golfe. La formation d'une main-d'œuvre adaptée aux besoins des pays exportateurs de pétrole reste, comme en témoignent les Plans de développement de 1970 à 1990, le seul élément publiquement discuté et affirmé d'une politique de gestion des migrations ; les efforts se concentrent d'ailleurs particulièrement sur le développement de l'enseignement technique.

Enfin, si la Jordanie n'a pas développé d'institution propre à encadrer ces courants sur le long terme, un réseau administratif minimal est mis en place. Depuis 1976, les ambassades jordaniennes à l'étranger disposent d'un personnel spécialisé dans les questions d'emploi ; depuis 1981, le ministère du Travail jordanien a ouvert une « section des émigrants » (Share', 1991 ; Russel, 1988).

Pour pallier les menaces parfois émises par les pays récepteurs de main-d'œuvre, qui stigmatisent volontiers le recours à une force de travail immigrée comme un phénomène de

nature temporaire et soumis à leur bon vouloir (Luciani et Salamé, 1988), quelques mesures sont adoptées par la Jordanie. Le Plan de Développement quinquennal de 1981-85 appelle en effet à « *engager des accords bilatéraux avec les pays arabes et autres, afin de réguler les flux de sortie de la main-d'œuvre jordanienne* » (HKJ / NPC, 1981 : 298). D'autre part, remettant en cause l'idée d'une émigration entièrement laissée à l'initiative individuelle et familiale des migrants, divers ministères (Éducation) et institutions (Armée) ouvrent la voie à l'émigration pour des membres du secteur public, par le biais des détachements à l'étranger par contrat avec leurs homologues des pays d'accueil (Émirats Arabes Unis, Oman, Arabie Saoudite, ...) ²⁰ (Seccombe, 1987).

Cette « politique de la porte ouverte » et les mesures d'encadrement des flux migratoires mises en place portent leurs fruits. A partir des années soixante-dix, l'expatriation de certains de leurs membres permet aux familles un meilleur accès au capital en Jordanie. Également, les montants élevés de l'aide au développement versée par les pays accueillant la main-d'œuvre jordanienne permettent une reproduction des structures du pouvoir. L'émigration garantit donc au régime jordanien une sécurité, politique autant qu'économique.

En effet, à l'issue de ces mouvements, 40 % de la population active employée jordanienne travaille hors des frontières au milieu des années quatre-vingt (Samha, 1999 : 3). Le taux de chômage est ramené de plus de 12 % durant les années cinquante et soixante (Samha, 1990) à 2 %. Un début de pénurie de main-d'œuvre se fait même jour à partir du milieu des années soixante-dix, dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. L'accès au capital s'en trouve facilité pour les personnes restées en Jordanie.

Au plan politique, la part des réfugiés et des déplacés dans la population totale diminue, car les migrations touchent principalement les zones urbaines et les populations d'origine palestinienne. Il est impossible de désagréger les données concernant ces dernières de celles touchant aux personnes installées en Jordanie avant 1948 ²¹, et seules les données du recensement de 1961 fournissent des indications sur la répartition des migrants selon l'origine géographique et la destination. Les personnes originaires de Palestine représentaient alors 80 % du total des migrants jordaniens. Dans les pays arabes, elles constituaient 82 % du total des migrants (HKJ, 1964). Au Koweït seul, 95 % des Jordaniens étaient d'origine palestinienne au cours des années quatre-vingt (Gorokhoff, 1985 ; Brand, 1988 ²²).

Concernant les émigrés eux-mêmes, expatriés en raison de leurs difficultés d'accès au capital en Jordanie (capital économique, capital social, voire capital politique), leurs signes d'enracinement dans les pays du Golfe, par exemple à Koweït, traduisent le succès de cette stratégie (Gorokhoff, 1985 ; Longuenesse, 1991 ; Fargues, 1991). En 1990-1991, parmi les migrants revenus du Golfe au cours de l'année, 70 % avaient passé plus de trente ans à l'étranger (NCERD, 1991).

Mais plus encore, l'émigration des travailleurs jordaniens vers les pays du Golfe est directement liée à l'attribution des aides arabes à la Jordanie, versées par les pays exportateurs de pétrole et importateurs de main-d'œuvre. Ces revenus contribuent à faire de la Jordanie un État rentier et lui donnent les moyens de contrôler le processus de redistribution des ressources et du capital.

La politique de *laissez-faire* à l'égard de l'émigration permet d'éviter des tractations avec les riches pays arabes, qui, afin de garantir la stabilité du pays et la régularité des flux de main-d'œuvre se sont engagés, par exemple lors de la Conférence de Bagdad en 1978, à verser à la

Jordanie plus d'un milliard de dollars par an pendant dix ans (Owen, 1983). Le tableau 2 indique que, même si ces sommes n'ont en fait jamais été versées intégralement, l'aide arabe à la Jordanie représente, jusqu'au milieu des années quatre-vingt, une part irremplaçable de son PIB. Ce système économique, contrôlé, selon la plupart des auteurs, par l'État, entraîne l'application du qualificatif d'État rentier à la Jordanie²³.

Tableau 2 : Montant annuel des aides versées à la Jordanie et leur part dans le PIB (1961-1983)

| | Aide arabe | Aide USA | Autres aides publiques | Aides privées | Total aides étrangères | % aides étrangères dans PIB | Aides per capita |
|------|-----------------|-----------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------------|------------------|
| | (millions J.D.) | (millions J.D.) | (millions J.D.) | (millions J.D.) | (millions J.D.) | (%) | (J.D.) |
| 1961 | - | 17,1 | 8,3 | 0,9 | 26,2 | 20,6 | 15,4 |
| 1962 | - | 15,5 | 8,0 | 1,7 | 25,2 | 19,3 | 14,4 |
| 1963 | - | 15,5 | 7,0 | 1,6 | 24,1 | 17,5 | 13,3 |
| 1964 | 4,5 | 15,0 | 7,0 | 2,0 | 28,5 | 17,8 | 15,3 |
| 1965 | 7,3 | 12,0 | 7,5 | 2,7 | 29,5 | 16,3 | 15,4 |
| 1966 | 9,5 | 13,4 | 8,6 | 2,7 | 34,1 | 18,4 | 17,3 |
| 1967 | 37,6 | 7,6 | 6,4 | 2,4 | 53,9 | 26,2 | 26,4 |
| 1968 | 46,3 | 1,2 | 5,6 | 1,4 | 54,5 | 27,6 | 25,9 |
| 1969 | 41,2 | 1,3 | 3,4 | 1,6 | 47,4 | 20,3 | 21,6 |
| 1970 | 33,1 | 1,4 | 4,6 | 1,6 | 40,7 | 18,3 | 17,7 |
| 1971 | 19,1 | 12,8 | 3,6 | 1,1 | 36,6 | 15,5 | 15,4 |
| 1972 | 23,2 | 36,0 | 6,8 | 2,3 | 68,3 | 26,0 | 27,8 |
| 1973 | 23,7 | 30,8 | 6,6 | 3,5 | 64,6 | 22,2 | 25,4 |
| 1974 | 46,6 | 25,3 | 12,5 | 2,3 | 86,7 | 23,2 | 33,1 |
| 1975 | 105,7 | 22,4 | 9,9 | 1,8 | 139,8 | 37,2 | 51,8 |
| 1976 | 77,6 | 26,1 | 19,0 | 3,8 | 126,6 | 22,5 | 45,5 |
| 1977 | 132,3 | 15,6 | 19,0 | -1,1 | 165,8 | 25,1 | 57,4 |
| 1978 | 66,3 | 18,6 | 17,8 | 3,9 | 106,5 | 13,6 | 35,7 |
| 1979 | 299,7 | 4,6 | 13,8 | -3,6 | 314,4 | 34,1 | 101,8 |
| 1980 | 370,4 | 6,2 | 14,3 | 7,9 | 398,8 | 33,6 | 123,1 |
| 1981 | 394,9 | - | 20,4 | 15,5 | 430,8 | 28,7 | 128,2 |
| 1982 | 335,8 | - | 27,9 | 9,6 | 373,3 | 22,0 | 107,6 |
| 1983 | 258,3 | - | 31,8 | 5,4 | 295,4 | 16,0 | 82,4 |

Source : Central Bank of Jordan

Garantie du revenu rentier de l'État et de sa répartition, l'émigration génère également un revenu par le biais des remises des travailleurs émigrés. Si, depuis la création de l'Émirat, l'État restait dépendant d'une rente²⁴, à partir de 1973-1975 la situation évolue par l'afflux des biens privés constitués par les remises. L. Brand parle de l'émergence d'une économie rentière (Brand, 1995). Grâce à l'émigration des années 1970, ce sont donc l'État et l'économie qui se « rentièrent ».

Le recours soutenu aux aides étrangères et la rentiérification de l'État permettent au régime de contrôler les modes de formation des groupes d'intérêt et de pression, constitués en fonction du type de revenus dont ils dépendent (Anderer, 1991). Au plan politique, la rente alimente les réseaux clientélistes et stabilise ainsi la base de soutien du régime. Pour la population, la

part importante des remises des travailleurs émigrés dans le PIB (Tableau 3) compense les effets du clientélisme et la nature improductive de l'économie. La hausse des revenus des familles entraînée par l'afflux des remises a permis une progression du niveau de vie et la création d'une société de consommation en Jordanie, par l'accroissement de la masse monétaire disponible (Czichowski, 1990 ; 1991 ; RSS, 1986, Share', 1987, etc.). Les remises sont pour une part essentielle utilisées à l'achat de biens de consommation (70 à 80 % selon Findlay et Samha, 1986), à l'éducation des enfants, au logement, et non à des investissements productifs, mais ceci évite en retour une rationalisation de l'économie, déstabilisante pour le système de redistribution existant²⁵.

L'émigration de Jordanie vers les pays producteurs de pétrole du Golfe, entre 1973 et 1985, est donc à envisager comme un facteur de stabilisation politico-économique. Les facteurs de tension, liés aux revendications d'accès au pouvoir émises par les Jordano-Palestiniens sur la base de leur poids numérique et au verrouillage de l'accès au capital économique, politique et social de cet État « patrimonial », ont été contournés par l'élargissement du marché du travail et surtout par la possibilité de débouchés pour les diplômés. L'émigration vers le Golfe a offert une opportunité de mobilité sociale aux personnes écartées des groupes d'intérêt et du processus de la redistribution des richesses en Jordanie. La rentiérisation de l'État et de l'économie découlant de ces mouvements constituent donc la clé de voûte de la reproduction des structures du pouvoir, aux plans politique et social.

Renversement des flux migratoires et faillite du contrat social

Mais l'émergence de migrations de retour du Golfe vers la Jordanie, à partir de 1985, auxquelles ont succédé une série d'événements politiques et économiques, va profondément affecter ce relatif équilibre. Devant la remise en cause des modalités de la redistribution du capital, des revendications seront exprimées, touchant à une plus grande participation des acteurs sociaux au processus de décision et de redistribution des ressources. Pourtant, paradoxalement, ces revendications n'émaneront pas des migrants de retour, « volontaires » dès 1985 ou forcés hors des pays du *Gulf Cooperation Council*²⁶ et de l'Irak par la crise du Golfe, mais des régions rurales du pays, jusqu'alors peu touchées par les migrations internationales. La passivité politique des migrants d'autre part, l'absence d'institutions intermédiaires, détentrices et redistributrices de capital, capables d'influencer le processus de développement, en partenariat avec l'État ou hors de sa sphère d'influence, suggèrent en outre l'échec du contrat social entre l'État et les citoyens, de même que la difficulté croissante pour l'ensemble de la population d'accéder au capital.

Migrations de retour, nouvel afflux de réfugiés : l'émergence d'une crise économique et politique en Jordanie

Durant la première moitié des années quatre-vingt, la chute des prix sur le marché du pétrole et la baisse des revenus pétroliers entraînent une récession au sein des économies des pays producteurs et, en conséquence, une diminution de l'aide arabe versée à la Jordanie. Plus important, les politiques mises en place dans les pays du Golfe ont entraîné le remplacement progressif de la main-d'œuvre arabe par une main-d'œuvre asiatique. L'explication invoquée par les chercheurs reste de nature politique et sécuritaire, les premiers renvoyés étant les Chi'ites du Sud-Liban et les Palestiniens (Feiler, 1993).

En conséquence, même si les flux migratoires nets en Jordanie restent négatifs jusqu'au

déclenchement de la Guerre du Golfe en 1990, le nombre de travailleurs émigrants jordaniens cesse d'augmenter de façon marquée dès 1983-1984 : 339 000 en 1987 (dont 277 000 dans les pays arabes), une baisse de 4 000 à 5 000 travailleurs migrants par an par rapport à la phase précédente (World Bank, 1994). Outre ce ralentissement, des flux de retour font leur apparition. Au Koweït seul, le nombre de Jordaniens et de Palestiniens avait décliné de 50 000 entre 1985 et la mi-1990 (Russel, 1992).

Une enquête démographique menée en 1986 sur les migrants de retour vers la Jordanie (HKJ, 1986) montre que la plus grande part d'entre eux (44 %) étaient revenus d'Arabie Saoudite. Seuls 15 % rentraient du Koweït, où l'on a vu que l'implantation des migrants jordaniens était plus ancienne, durable et familiale. Les premiers rentrés étaient donc des migrants plus tardifs, moins installés à l'étranger, plus à même de disposer d'un capital en Jordanie qu'à l'étranger. Ces migrants restaient en effet dépendants de leurs employeurs dans leur lieu d'immigration : la majorité d'entre eux étaient revenus principalement en raison de l'expiration de leurs contrats d'emploi (30 % des cas), mais aussi, pour 15 % d'entre eux, à cause de mauvaises conditions de travail.

À la suite de ces migrations de retour, le début de la décennie quatre-vingt-dix voit le troisième exode (ici en majorité) palestinien vers le Royaume en moins de quarante ans. De 200 à 300 000 *returnees* rentrent précipitamment entre 1990 et 1992.

La crise du Golfe de 1990-1991 avait donné lieu à un déplacement de population de très grande ampleur à l'échelle de la région. On estime à quatre, voire à cinq millions l'effectif total des personnes déplacées, originaires de pays arabes (Palestiniens et Jordaniens, mais aussi Yéménites et Soudanais), de l'Asie du sud et du sud-est, tous employés jusqu'alors dans les pays du Golfe et en Irak. Environ un million de ces déplacés ont transité par la Jordanie, avant que les ressortissants de pays tiers ne soient rapatriés en quelques semaines vers leur pays d'origine (Van Hear, 1994b). Finalement, la Jordanie a conservé sur son sol 300 000 de ces déplacés, des ressortissants jordaniens qui, pour la plupart, n'avaient jamais vécu dans ce pays.

Cette situation a eu de très fortes répercussions sur le pays d'accueil. La population jordanienne était estimée en 1990 à 3,5 millions de personnes (Banque mondiale, 1992 ; HKJ, Annuaire statistique, 1995). Sur la base d'un effectif de 300 000 personnes ayant quitté le Golfe pour la Jordanie, l'afflux des *returnees* augmente donc de 8 à 9 % l'effectif total de la population nationale. Le choc démographique, malgré une certaine réémigration vers la rive ouest et l'étranger est donc durement ressenti, d'autant que les *returnees* se concentrent à 95 % dans la région nord du pays (Amman, Zarqa, Irbid). Ils intensifient ainsi le déséquilibre de la répartition spatiale de la population.

Mais surtout, l'impact démographique des *returnees* se manifeste sur la structure communautaire de la population, en reportant à près des 50 % la part des Jordano-Palestiniens dans la population totale du Royaume. On a vu en effet qu'une part estimée à 95 % des Jordaniens du Koweït, la sous-population la plus nombreuse au sein des *returnees*, était d'origine palestinienne (Brand, 1988).

Au plan politique, cette situation annule l'effet des migrations sur la structure communautaire de la population (Jordaniens installés avant 1948 / réfugiés, déplacés de Palestine et leurs descendants). Elle éveille donc les protestations des nationalistes jordaniens et ravive les tensions politiques, dans un contexte de domination fragilisée par la faillite de l'État rentier,

donc des structures de redistribution.

Les flux de remise provenant des travailleurs expatriés ont en effet diminué. Après un pic en 1984, la contribution au PIB de ces fonds décroît régulièrement, jusqu'à tomber sous la barre des 10 % en 1991²⁷ (Tableau 3).

Tableau 3 : Montant des remises des émigrés et leur part dans le PIB (1961-1998)

| année | Remises des émigrés (millions J.D.) | % remises dans le PNB (%) | année | Remises des émigrés (millions J.D.) | % remises dans le PNB (%) |
|-------|-------------------------------------|---------------------------|-------|-------------------------------------|---------------------------|
| 1961 | 5,3 | 4,2 | 1980 | 236,7 | 19,9 |
| 1962 | 6,2 | 4,7 | 1981 | 340,9 | 23,0 |
| 1963 | 6,2 | 4,5 | 1982 | 381,9 | 22,8 |
| 1964 | 9,3 | 5,8 | 1983 | 402,9 | 22,8 |
| 1965 | 9,1 | 5,0 | 1984 | 475,0 | 25,6 |
| 1966 | 10,6 | 5,7 | 1985 | 402,9 | 21,8 |
| 1967 | 6,6 | 4,6 | 1986 | 414,5 | 21,6 |
| 1968 | 4,1 | 2,7 | 1987 | 317,7 | 17 |
| 1969 | 6,9 | 3,5 | 1988 | | |
| 1970 | 5,5 | 3,0 | 1989 | 306 | 13 |
| 1971 | 5,0 | 2,5 | 1990 | 285 | 10,9 |
| 1972 | 7,4 | 3,4 | 1991 | 265 | 9,3 |
| 1973 | 14,7 | 6,1 | 1992 | 515 | 14,7 |
| 1974 | 24,1 | 8,6 | 1993 | 667 | 17,5 |
| 1975 | 53,3 | 14,2 | 1994 | 699 | 16,6 |
| 1976 | 136,4 | 24,3 | 1995 | 797 | 17,1 |
| 1977 | 154,8 | 23,4 | 1996 | 1024 | 23,2 |
| 1978 | 159,4 | 20,4 | 1997 | 1031,7 | 23,7 |
| 1979 | 180,4 | 19,6 | 1998 | 947 | 20,9 |

Source : Central Bank of Jordan

Cette date voit la perte, cette fois totale, des remises des travailleurs émigrés, dont la baisse était déjà ressentie depuis le milieu des années quatre-vingt mais qui finançait encore 85,5 % du déficit commercial jordanien en 1989. La position perçue comme favorable à l'Irak du roi Hussein avait entraîné en 1991 un arrêt des versements de l'aide arabe à la Jordanie²⁸. Les relations tendues avec les autres pays du Golfe affectent aussi gravement les revenus tirés des exportations (ESCWA, 1992 : 4) : les marchés des deux principaux partenaires commerciaux de la Jordanie, le Koweït mais aussi l'Irak²⁹, sont perdus en raison des sanctions contre ce pays³⁰.

En conséquence, des phénomènes tels que le chômage, la pauvreté, déjà en expansion depuis le début des années quatre-vingt, ont accentué leur progression. Les *returnees* ayant accru de 10 % environ la force de travail, les taux de chômage ont dépassé les 30 % (ESCWA, 1992) au début de la décennie. Sur un marché du travail si saturé, l'épargne rapportée du Golfe par les ménages s'est épuisée rapidement. La pauvreté, qui affectait officiellement de 15 à 20 % de la population au cours des années quatre-vingt, marque une hausse à 19,8 % en 1991³¹ (HKJ, 1991). De plus, la pression sur les infrastructures et les ressources naturelles a été très forte, de même que sur le marché locatif et foncier, entraînant une hausse des prix qui a touché l'ensemble de la population.

Mutations radicales du contexte et des moyens d'accès au capital

Après la rupture des relations entre les deux rives du Jourdain³², une chaîne d'événements, dérivés en partie de la chute du revenu de la rente, change le contexte politique jordanien et achève l'œuvre déstabilisante du renversement des mouvements migratoires à l'égard de la redistribution des richesses, des possibilités d'accès au capital et des liens État-société. La mise en place d'un Programme d'Ajustement structurel sanctionne la faillite économique jordanienne, et remet ainsi en cause les liens État-société, fondés sur le processus de redistribution clientéliste. Cette crise économique prendra sa source dans le tarissement des revenus tirés de l'émigration des citoyens. En 1994, la signature du traité de paix avec Israël affectera aussi profondément les modalités de l'intégration des réfugiés palestiniens au sein de l'entité nationale jordanienne.

Nous avons montré à quel point la stabilité du régime dépendait étroitement de ses revenus, tirés des remises des travailleurs immigrés et de l'aide arabe et internationale, plus faciles à capter et à redistribuer sous forme de prébendes par le régime. Pour des raisons de stabilité politique énoncées plus haut, la logique clientéliste primait sur la rationalité économique et sur la productivité. La diminution des remises des travailleurs émigrés, alliée à celle de l'aide arabe, la récession économique régionale à partir de 1983 ont commencé dès lors à faire entrer la Jordanie dans la récession générale (Al-Saïd, 2000). Loin d'engager des mesures d'austérité, de diminuer les dépenses publiques, le gouvernement se lance dans une politique expansionniste ; de nombreux prêts sont négociés auprès d'institutions financières occidentales et internationales, telles le FMI et la Banque mondiale. En 1988, la dette extérieure de la Jordanie s'élevait à huit milliards de dollars, soit 200 % du PIB (Dougherty, 1996). A cette date, pour la première fois, la Jordanie n'ayant pas pu rembourser les montants prévus, le gouvernement se voit contraint de signer son premier plan à moyen terme d'ajustement structurel avec la FMI et la Banque mondiale. Ce plan prévoyait, entre autres mesures, une réforme du secteur public et l'engagement d'une politique de privatisation (Al-Saïd, 2000), une réduction des dépenses publiques (réduction des effectifs de l'Armée, allègement des subventions de l'État aux denrées de première nécessité), mais aussi l'accès à l'aide étrangère et le rééchelonnement de la dette

Le désengagement forcé de l'État par la privatisation des moyens de production et la rationalisation de l'économie bouleversent l'édifice des relations État- société sous-tendant la stabilité du régime hachémite, à savoir la redistribution clientéliste des ressources. De fait, le déclenchement d'émeutes dans les régions rurales de la Jordanie en avril 1989 constitue une conséquence lointaine du renversement des flux migratoires. Ces régions ont particulièrement souffert de l'ajustement structurel, en raison de leur dépendance vis-à-vis de l'État, alors contraint de contracter ses services (emplois dans le secteur gouvernemental et l'Armée, éducation, santé).

Le régime a d'ailleurs saisi toute la dimension politique de la revendication, en instaurant le « processus contrôlé de libéralisation politique, de manière à canaliser les frustrations et à partager la responsabilité politique d'autres mesures d'austérité » (Wils, 1998 : 110).

Suivant ces deux événements, intervient la signature des traités de paix avec Israël. Après les accords d'Oslo, signés le 13 septembre 1993 à Washington, entre I. Rabin et Y. Arafat, qui procurent à tous les Palestiniens une identité politique sinon encore territoriale, la ratification du traité de paix du Wadi Araba le 26 octobre 1994 pousse la Jordanie à reconnaître

officiellement l'État d'Israël. Elle oblige aussi cette dernière à reconnaître comme irréalisable le choix de la Jordanie comme patrie de substitution, garantissant du même coup plus sûrement que jamais l'existence de la Jordanie hachémite.

Mais par cette décision, la Jordanie fixe également sur son territoire les réfugiés de 1948. Elle reconnaît implicitement comme impossible leur retour vers les territoires maintenant israéliens. Les déplacés quant à eux se retrouvent dans une situation ambiguë : leur « *droit au retour* », par le biais des négociations multilatérales sur le sort des réfugiés, se trouve discuté, mais au plus haut niveau politique, hors de leur contrôle. Brusquement et arbitrairement, des appartenances identitaires à référent national se trouvent définies, après avoir été niées depuis 1967. Les Jordaniens d'origine palestinienne se trouvent stigmatisés comme « Palestiniens » et non plus selon leur statut légal. Ils sont donc menacés implicitement dans leur appartenance jordanienne, puis séparés entre réfugiés, déplacés, *returnees*, certains, implicitement encore, appelés à rester sur le territoire, d'autres (les déplacés), potentiellement incités à rejoindre la rive ouest du Jourdain.

Migrations de retour et politique

L'analyse de l'ensemble de ces facteurs, démographiques, économique-politiques et directement politiques suggère une mutation radicale très déstabilisante des relations État-société. Les modalités de la citoyenneté, le volume des ressources disponibles et les moyens d'y accéder sont également remis en cause par les migrations de retour de la fin des années quatre-vingt. Ces mutations concernent l'ensemble de la population jordanienne. Les migrations de retour ont non seulement entraîné la faillite de l'État rentier et de la structure socio-politique qu'il soutenait, mais aussi la marginalisation de la plupart des migrants concernés. Le capital social des *returnees*, acquis par l'émigration n'a pas été transférable en Jordanie comme l'indiquent leurs difficultés d'insertion, autant au niveau social qu'économique.

Les structures de pouvoir héritées de l'État rentier ont par contre survécu à l'ensemble des événements politiques. Depuis 1988, l'État reste maître du processus de définition de l'identité nationale et des modalités de la citoyenneté, alors que celles de la redistribution ont été profondément modifiées. Dans le contexte d'ouverture démocratique et d'émergence d'une « sphère publique » de discussion après 1989, comment les migrants ont-ils pu participer au processus de développement politique en cours ?

Une des caractéristiques des *returnees* reste leur intégration imparfaite dans le tissu social jordanien, comme le remarquent l'ensemble des enquêtes réalisées sur cette population (par exemple : Van Hear, 1994a ; b ; Radi, 1994 ; Shami, 1996 ; Le Troquer et Hommery, 1998). Ils souffrent d'une absence de capital social, mais aussi politique, mobilisables sur le sol jordanien. Les difficultés de leur incorporation économique dans les structures publiques et privées en portent une part de responsabilité. Pour la plupart des *returnees*, l'arrivée en Jordanie se traduit par une mobilité sociale clairement descendante³³.

A cette frustration des *returnees* s'ajoute celle du reste de la population, qui voit se réduire les opportunités disponibles, ce qui entraîne une hostilité de la population jordanienne dans son ensemble vis-à-vis des *returnees*. Le chômage des diplômés, catégorie de la population prompte à la revendication, était estimé à 23 % par le ministère du Travail en 1992 (Van Hear, 1994b), situation alimentant la rancune à l'égard des nouveaux venus. Plus généralement, la pression sur les infrastructures, l'utilisation massive des services gratuits ou subventionnés, par une population habituée à de tels privilèges au Koweït, la hausse du prix

de l'immobilier, des biens de première nécessité et la chute générale du niveau de vie sous l'effet de la crise globale du début des années quatre-vingt dix ont creusé un clivage au sein de la population, dont les *returnees* ont été accusés par l'opinion. Le développement de la petite délinquance, né de l'expansion de la pauvreté (Ugolini, 1993), phénomène inconnu jusqu'alors, est aussi porté au discrédit des immigrants.

Tout ceci renvoie à l'absence, pour la plupart des *returnees*, de réseaux mobilisables sur le terrain jordanien qui auraient permis, au plan économique, l'établissement d'entreprises privées viables et, au plan socio-politique, une meilleure intégration. L'emploi du terme *returnee* laisse entendre le retour dans une patrie d'origine, où une partie de la famille a été laissée. Or, seuls 10 % des premiers arrivés ont été hébergés par leurs familles (NCERD, 1991). Ceci montre les limites de la famille étendue : les liens ne résistent pas toujours à une longue absence, de même qu'ils se distendent dans la plupart des cas, si le fardeau représenté par les parents immigrés s'alourdit, en raison ici de la crise économique. Les exemples de tels scénarios de ruptures entre ménages apparentés abondent (Shami, 1996 ; Le Troquer et Hommery, 1998), ce qui a ajouté au rejet des *returnees* dans l'opinion et à l'isolement et l'amertume de ceux-ci.

Également, le développement d'associations, de structures pouvant jouer un rôle d'identification politique des immigrants du Golfe en Jordanie a été très faible, cause et conséquence de leur marginalisation dans le pays et de leur perte de capital.

Cette marginalisation des *returnees*, dans le contexte de la crise économique, mais surtout de l'ouverture démocratique en cours depuis 1989 faisait attendre leur participation aux élections législatives de novembre 1993. Les nationalistes transjordaniens l'appréhendaient, les partisans d'une évolution politique l'attendaient avec espoir. L'allégeance allant de pair avec le bénéfice des largesses du régime, on pouvait s'attendre à ce que la population des *returnees*, qui n'en avait pas profité, revendique en contrepartie une participation dans le jeu politique. Pourtant, il n'en a rien été. Le seul candidat issu des *returnees* n'a pas été élu. La participation de ceux-ci au vote a été faible.

On voit ici que les migrations de retour, en entraînant la chute de l'État rentier, ont provoqué un bouleversement radical des modalités de l'accès au capital en Jordanie. Les zones rurales, qui détenaient jusqu'à la fin des années quatre-vingt des possibilités d'accès au capital grâce à leurs liens privilégiés avec le régime, et qui n'avaient, pour cette raison, que peu recours à l'émigration internationale, se trouvent écartées des réseaux de redistribution clientéliste de l'État. De plus, les accords d'Oslo et le traité de paix du Wadi Araba ont fait fondre les derniers espoirs d'un retour en Palestine pour les réfugiés, tandis que la rupture des relations entre les deux rives du Jourdain engage des négociations entre le régime et la population sur la définition d'une citoyenneté jordanienne. L'immigration des *returnees*, enfin, dont les attaches avec la Jordanie sont faibles, intervient dans ce contexte de repli des redistributions étatiques, de crise économique, de débat identitaire et de construction difficile d'une citoyenneté. On peut donc interpréter la reprise d'une émigration massive, observée justement à partir de 1994, mais aussi ses caractéristiques nouvelles que l'on décrit maintenant, comme la marque d'un échec de la transition démocratique engagée en Jordanie en 1989, d'une impossibilité d'expression politique. Plus généralement, ce mouvement peut traduire une défiance à l'égard des possibilités d'incorporation des divers secteurs de la population dans les diverses dimensions (économique, sociale et politique) de la construction nationale jordanienne, un échec du contrat social.

Faillite du contrat social et reprise de l'émigration internationale à partir de 1994

On postulera ici que la reprise de mouvements migratoires à partir de 1994, cette fois perçus comme définitifs et dirigés vers les pays occidentaux, constitue un exutoire à l'absence persistante d'institutions intermédiaires aptes à se réappropriier le processus de redistribution des ressources, à engager une dynamique de développement et d'accès au capital au niveau local.

Nouvelles migrations, nouveaux migrants

Outre celle du profil des migrants jordaniens, la mutation des champs migratoires au départ de ce pays reste frappante. A la date du recensement en octobre 1994, le nombre de personnes enregistrées comme *returnees* en Jordanie (rive est) n'était plus que 216 133 (5,2 % de la population totale), arrivées entre 1990 et 1994. Ceci laisse supposer un mouvement de retour vers le Golfe, ou de ré-émigration vers d'autres destinations car l'on considère exacte l'estimation de 300 000 *returnees* entrés en Jordanie entre 1990 et 1992.

La période des retours du Golfe a été en effet vite suivie des premiers symptômes d'une réelle et massive volonté d'émigrer vers les pays occidentaux et l'Australie, en raison non seulement des mutations dans la composition des marchés arabes du travail, mais surtout d'un déni de confiance politique envers ceux-ci. Dès 1991-1992, 25 000 demandes de visa d'émigration avaient été déposées auprès des ambassades du Canada et d'Australie à Amman (Le Troquer et Hommery, 1998).

Le recensement de 1994 indique un effectif total de 29 437 Jordaniens expatriés à l'étranger, effectif manifestement sous-évalué³⁴. Une autre source plus tardive³⁵ avance pour la fin des années quatre-vingt dix l'estimation d'environ 800 000 personnes (Zaqqqa, 2001)³⁶. Cette reprise de l'émigration à partir de 1994 est également visible à travers les données du département de la Sécurité publique, qui enregistre les mouvements aux frontières (figure 1)³⁷.

Concernant la destination des migrants, selon le recensement, 36 % seulement de ceux-ci résident dans un pays arabe du Moyen-Orient, la majorité vivant en Irak (23,6 % des migrants dans un pays du Moyen-Orient), en Arabie Saoudite (26 %), en Syrie et dans le Émirats (respectivement 13,3 % et 11,9 %). Les résidents au Koweït déclarés ne sont qu'au nombre de 690 (7,8 % des émigrés dans les pays du Moyen-Orient). La destination favorite reste les États-Unis, 23,3 % des expatriés jordaniens y résidant. Curieusement, l'effectif annuel des émigrants jordaniens vers ce pays semble être resté stable au cours des années quatre-vingt dix (environ 4 500 personnes par an), mais les autorités estiment que l'immigration illégale a augmenté fortement et régulièrement, jusqu'à atteindre 70 % des effectifs annuels de migrants légaux³⁸. Une partie des migrants transite en effet par le Canada³⁹, qui a vu le nombre de demandes de visa d'émigration lui étant adressées plus que tripler depuis 1995⁴⁰.

Ces résultats, même si les effectifs totaux restent sous-estimés, sont cohérents avec les résultats d'une enquête sur les conditions de vie en Jordanie, menée en 1997. Les enquêtés mentionnent parmi leurs apparentés une majorité d'expatriés vers le Canada et les États-Unis, des effectifs presque similaires résidant en Arabie Saoudite. Le Koweït abrite en 1997 trois fois

moins d'expatriés jordaniens que ce dernier pays (FAFO, 1998 : 91-95). Les données de la troisième source donnent plus de 50 % de migrants vers l'Amérique du nord (Zaqqqa, 2001).

Le Koweït n'a pas recruté de nouveau des Jordaniens. En 1994, devant la hausse du chômage et la crise sévissant en Jordanie, le gouvernement avait pourtant tenté de restaurer les relations avec l'Émirat. Des journaux avaient annoncé des mesures encourageant le retour de quelques dizaines de milliers d'employés jordaniens, mais elles n'ont pas été suivies d'effets (Le Troquer et Hommery, 1998 : 62), ce que confirme la stagnation des effectifs expatriés vers ce pays.

Les données disponibles fournissent aussi quelques indications sur le profil des migrants. L'enquête FAFO indique une prépondérance de jeunes hommes adultes à l'étranger, suggérant une émigration avant tout temporaire, d'étudiants ou de jeunes professionnels. Dans le Golfe, la majorité des émigrants jordaniens déclarent leur emploi comme la raison principale de leur résidence à l'étranger. Cependant, la nouveauté de ce régime migratoire ne permet pas d'affirmer que la migration est réellement temporaire, même si les personnes se déclarant comme installées à l'étranger ne sont nombreuses que parmi celles expatriées dans des pays arabes autres que les pays du Golfe (FAFO, 1997 : 95). L'enquête de N. Zaqqqa indique que 72 % des enquêtés de son échantillon sont accompagnés par 2,8 personnes en moyenne (époux (se) et enfants). Également, seuls 61 % des migrants ont reçu au moins une partie de leur éducation hors de Jordanie, ce qui suggère l'élargissement du recrutement migratoire à des personnes qui étaient peu familiarisées avec l'étranger.

Ce dernier résultat, traitant d'un sujet encore mal connu car de déclenchement récent, rejoint toutefois les observations effectuées auprès de la population. L'élargissement du recrutement migratoire constitue une réalité, même si ce facteur n'est pas abordé dans les enquêtes⁴¹ et reste donc pour l'heure impossible à chiffrer avec précision. Outre les descendants des réfugiés et déplacés de 1948 et 1967 et les ré-émigrants rentrés du Golfe, de plus en plus de personnes originaires des régions autrefois peu concernées par les mouvements hors des frontières tentent de s'expatrier. Il s'agit des habitants des zones rurales et plus généralement, des Jordaniens ni réfugiés ni déplacés. Cette évolution peut être expliquée par la diminution des opportunités dans le secteur public et dans l'Armée depuis 1988, par le développement général de l'éducation y compris dans les zones rurales⁴², deux facteurs se combinant pour pousser les jeunes originaires de ces régions à rechercher un capital distinct de celui dont jouissaient leurs parents. La presse rapporte régulièrement le malaise des jeunes diplômés, l'absence d'opportunités d'emploi dans une économie en récession mais fonctionnant toujours sous le régime du clientélisme. Les faibles salaires ne compensent pas l'inflation, et la situation politique de la région au tournant du XXI^e siècle n'attire pas l'investissement, même de la part des Jordaniens eux-mêmes⁴³.

Réseaux familiaux, capital migratoire

Les données de l'enquête sur les expatriés menée par Zaqqqa suggèrent que le nouveau processus migratoire repose sur la disposition d'un capital. La migration a été l'objet d'une organisation préliminaire : 67 % des migrants avaient reçu l'assurance d'un emploi ou d'une place dans une institution d'enseignement dans le pays d'accueil avant le départ. Les réseaux familiaux jouent un rôle important, et confirment également les effectifs de migrants installés à l'étranger : 72 % des migrants avaient des apparentés dans le pays de destination (Zaqqqa, 2001).

La force des réseaux familiaux en Jordanie dérive de la structure clientéliste du processus de redistribution des ressources économiques et politiques⁴⁴ (Czichowski, 1988). Ce facteur va également de pair avec le modèle « néopatriarcal » (Sharabi, 1996) de gouvernement, qui, en assimilant le politique au biologique, renforce les liens au sein du groupe de parenté⁴⁵. Il est également lié au développement de la rente, qui a permis à une forme d'Etat-providence de se mettre en place en Jordanie au cours des années soixante-dix, et a favorisé la stabilité des structures de pouvoir à la fois au sein de la société et de l'unité familiale (De Bel-Air, 2001). Cette force des réseaux familiaux en place à l'arrivée des victimes des exodes de 1948 et 1967 avait d'ailleurs constitué l'un des principaux obstacles à l'incorporation des immigrés en Jordanie. En retour, la rareté des alternatives à l'institution familiale parmi les institutions sociales avait également conservé et renforcé la cohésion du groupe familial chez les réfugiés et déplacés⁴⁶.

Il semble donc que le capital disponible (en termes économiques, mais aussi de réseaux familiaux comme capital social), s'il n'a pas été mobilisé dans un processus de développement politique au niveau local, l'est pour favoriser la sortie du pays. Paradoxalement, le faible capital garanti à ses citoyens par la Jordanie, si ce n'est en termes d'éducation (capital humain) et, par défaut d'alternative, en termes de cohésion familiale (capital social), semble représenter un « capital migratoire » efficace.

Émigration et stabilité politique : « *Exit, Voice and Citizenship* »⁴⁷

Ce mouvement accru et ses caractéristiques trouvent leur source dans l'absence de capital disponible en Jordanie, mais vont également avoir un impact politique sur le pays. Les troubles politico-économiques des années 1989-1992 ont pu être, sinon résolus, du moins calmés. L'hégémonie persistante du régime et l'absence d'expression publique sur le territoire ont été rendus possibles par cette émigration, comme au début des années soixante-dix. C'est pourquoi le régime a réactivé, au cours des années quatre-vingt dix, certaines mesures d'encadrement des migrations interrompues par la Guerre du Golfe.

Depuis 1985 déjà, l'intérêt renouvelé du régime pour les migrants avait en effet pu être remarqué. En cette période de décrue des remises des travailleurs expatriés, la préoccupation croissante pour la question des migrations et leurs conséquences sur la Jordanie se focalisait aussi sur les moyens d'inciter les émigrés, en particulier les émigrés du Golfe, à investir en Jordanie. De 1985 à 1989, des conférences annuelles sont organisées sur le sujet à Amman par le ministère du Travail⁴⁸.

Ces réunions sont l'occasion de rappeler la cohésion nationale jordannienne au-delà des frontières, traduite dans les représentations persistantes de la migration comme phénomène temporaire (RSS, 1983). Et ceci en dépit de la réalité de l'installation des migrants dans les pays d'accueil, en particulier au Koweït jusqu'en 1990.

Cette volonté de ne pas couper les liens avec la main-d'œuvre expatriée s'affirme au long des années quatre-vingt, alors que des progrès sociaux sont réalisés en Jordanie : la protection sociale (assurance maladie, cotisation retraite) garantie aux travailleurs jordaniens résidant dans le pays est officiellement étendue aux expatriés, sur la base d'affiliations volontaires (Share', 1991).

Après une longue interruption, les conférences reprennent. À l'été 2001, un symposium se tient sur le sujet à Amman, organisé cette fois par les plus hautes instances politiques : le

bureau du roi (*Diwan el-malaki*). Le roi Abdallah II prononce d'ailleurs lui-même le discours d'introduction⁴⁹, ce qui traduit la nouvelle importance donnée aux liens entre migrants et pays de départ.

Parallèlement à cet intérêt manifesté par l'Etat à l'égard des émigrés, des données d'enquête signalent un désengagement des expatriés vis-à-vis de la Jordanie. Selon N. Zaqqa, 73 % des migrants participant à son enquête n'étaient pas sûrs de vouloir rentrer en Jordanie ou déclaraient ne pas le souhaiter. 61 % pensaient que leur contribution au développement, lors d'un éventuel retour en Jordanie, ne serait pas la bienvenue, et 28 % en étaient sûrs. 11 % seulement s'imaginaient qu'elle le serait. Conséquence de ce pessimisme, seuls 8 % des remises des émigrés avaient été utilisés comme investissement productif (sur le marché boursier ou dans une affaire) (Zaqqa, 2001).

On peut alors postuler que la surprenante stabilité du régime est à porter au crédit de ce mouvement accru. L'examen des remises des travailleurs migrants montre que celles-ci atteignent à partir de 1996 des niveaux plus élevés qu'au milieu des années quatre-vingt⁵⁰ (graphique 2) et constituent de nouveau une part non négligeable du PIB (tableau 3). Les flux de la rente migratoire semblent donc avoir pu être réactivés.

Figure 2 : Remises des émigrés jordaniens, 1961-1998 Montants bruts, en millions de dinars [afficher]

Cependant, si l'on en croit les résultats de l'enquête de Zaqqa, la défiance envers les capacités de redistribution du régime et de l'avenir de la Jordanie reste profonde. De plus, le sentiment de citoyenneté de ces expatriés semble peu développé, à en croire les représentations qu'ils avancent de leur possible impact sur le développement en Jordanie. On peut donc imaginer que la migration sera, sinon définitive, au moins de longue durée, et que les émigrés n'auront qu'un faible impact sur la poursuite de l'entreprise de construction nationale, si ce n'est par le biais de la rentification de l'économie. L'encouragement implicite de l'État aux migrations traduit peut-être la poursuite d'une nouvelle source de rente, venue cette fois des pays occidentaux.

Les nouvelles tendances migratoires semblent donc bien constituer un signe de l'échec du « contrat social » en Jordanie, le prix de la stabilité politique du pays. La sortie (*exit*), compense l'impossibilité d'expression publique (*voice*) et le sentiment général de difficulté de construction d'une citoyenneté. Elle indique l'amertume ressentie devant le manque d'opportunités (économiques et politiques) disponibles, alors que l'État se rentière de nouveau. On devra donc encore attendre, pour savoir si les tentatives récemment engagées pour rapprocher les migrants de ce dernier auront un impact au niveau politique.

[Après le 11 septembre 2001 : migrations, sécurité, conséquences sur les pays de départ](#)

À la fin des années quatre-vingt dix, la mutation des champs migratoires consécutive à la quasi-fermeture des marchés du Golfe, le développement de réseaux englobant des migrants originaires de régions auparavant peu touchées par des migrations de longue durée vers les pays occidentaux avaient permis la mobilisation d'un nombre croissant de migrants, dont les remises avaient atteint des montants comparables (en proportion du PIB) à ceux du début des années quatre-vingt. On avait suggéré que ce mouvement jouait de nouveau le rôle qu'il avait

occupé durant les années soixante-dix.

Mutation des politiques des pays d'accueil ?⁵¹

Pourtant, ce mouvement est tributaire des politiques d'immigration mises en place par les pays d'accueil. Or, depuis les événements du 11 septembre 2001, le lien entre immigration et sécurité y a été mis en relief de façon appuyée. Les politiques d'immigration massives mises en place au Canada par exemple ont été critiquées, tant dans ce pays qu'aux États-Unis⁵² (Adelman, 2002). Un débat s'est engagé sur le sujet et sur l'intégration culturelle, et non plus seulement économique, des communautés immigrées dans les pays d'accueil. La théorie du « choc des civilisations » a été évoquée, traduisant la perception d'un échec des politiques migratoires passées, mais aussi l'instrumentalisation accrue du phénomène migratoire dans le discours politique (Faist, 2002).

Pourtant, les politiques migratoires de ces deux pays, qui reçoivent comme on l'a vu un nombre croissant d'immigrants arabes et moyen-orientaux, n'ont pas, à ce jour, été profondément remaniées⁵³. Aussi les effectifs de migrants (immigrants économiques et demandeurs d'asile) en provenance du Moyen-Orient ont poursuivi leur progression jusqu'à nos jours, tant au Canada qu'aux États-Unis (Adelman, 2002 ; Camarota, 2002). Dans ce dernier pays, le nombre d'immigrants moyen-orientaux a été multiplié par sept entre 1970 et 2000, passant de moins de 200 000 personnes à 1,5 million, dont environ 10 % seraient installés illégalement. Sans changement de la politique américaine d'immigration, 1,1 million supplémentaire d'immigrants moyen-orientaux sont attendus sur le territoire d'ici 2010. Le 11 septembre n'a pas fait fléchir le volume des candidatures : en octobre 2001, le Département d'État aurait reçu 1,5 millions de candidatures de cette région⁵⁴ à la loterie des visas⁵⁵ (Camarota, 2002).

Migrations et sécurité nationale

Or, c'est justement la relative stabilité de ces chiffres qui pose problème. La progression des effectifs de migrants est plus lente que celle des demandes, dont l'augmentation au cours des années quatre-vingt dix a été très forte. Le ralentissement des procédures d'admission en résultant, les exigences accrues posées aux candidats, en termes de capital (formation et niveau d'études en particulier), risquent d'affecter le rôle des migrations comme exutoire au chômage et à l'absence de possibilités de participation politique. On peut donc se demander quelle réponse les États moyen-orientaux, où la transition démocratique attendue ne s'est pas produite, vont pouvoir fournir à ces difficultés croissantes d'exporter la main-d'œuvre surnuméraire et la contestation politique.

À cette situation se superpose l'éventualité de mouvements de population vers la Jordanie, qui ajouterait à la pression démographique sur les ressources. Le contexte troublé de la seconde Intifada, déclenchée en septembre 2000, voit la résurgence de rumeurs touchant à un transfert de la population palestinienne vers la Jordanie. Cette situation a réveillé les craintes des nationalistes jordaniens, mais semble confirmer la tendance à une « nationalisation » de la politique jordannienne. La presse jordannienne, depuis la fin 2001, se fait régulièrement l'écho de la fermeture des frontières aux Palestiniens souhaitant fuir, même temporairement, leur lieu de résidence⁵⁶. De fait, les visiteurs en provenance de Cisjordanie sont contrôlés minutieusement, la durée de leur séjour est limitée⁵⁷. On ne dispose pas d'estimation fiable du nombre de Palestiniens ayant traversé le fleuve depuis le début du conflit, mais les autorités jordaniennes mettent en relief les mouvements de retour vers la

Cisjordanie en provenance de la rive est⁵⁸.

Les réfugiés d'Irak constituent une autre composante importante de la population présente au sein des frontières, mais dont l'impact sur le processus de construction nationale est radicalement différent. Les Irakiens, entrés en Jordanie depuis la guerre du Golfe, ne peuvent en effet prétendre à l'asile politique, donc à une installation dans ce pays, qui n'a pas signé la Convention de Genève. Ils sont considérés comme des migrants en transit vers un pays tiers par les autorités jordaniennes, qui appliquent à leur endroit une politique qualifiée de « semi-protectionniste » (Chatelard, 2002)⁵⁹. Les estimations des effectifs d'Irakiens en Jordanie à la fin des années quatre-vingt dix, fournies par les autorités locales et les ONG ne sont pas fondées sur des comptages précis et varient de 50 000 à 300 000 personnes. Parmi eux, 20 000 seulement disposeraient d'un titre de séjour d'un an renouvelable, obtenu après la signature d'un contrat de travail légal. Le flux d'immigration en provenance d'Irak reste constant depuis la fin de la guerre du Golfe, de même que le rythme des sorties de Jordanie. Cependant, la plupart des migrants irakiens réside ou travaille en Jordanie illégalement, pour convenance personnelle (migrations de travail pendulaires entre les deux pays) mais surtout par contrainte, en raison de l'impossibilité de régulariser le séjour⁶⁰ comme d'émigrer rapidement vers un pays tiers (par une demande d'asile politique déposée au Haut Commissariat aux Réfugiés, par un recours aux filières développées par les Églises chrétiennes, réservé aux chrétiens, par l'utilisation de filières clandestines, onéreuses et peu sûres). La présence irakienne, essentiellement clandestine et perçue comme transitoire, reste donc confinée hors de l'espace social jordanien. Elle est ignorée dans le débat public et ne semble pas constituer un enjeu dans le processus de construction nationale, à la différence de celle des réfugiés de Palestine, présents ou à-venir. Les autorités jordaniennes minimisent la présence des réfugiés d'Irak sur le sol national et ont de nouveau réaffirmé officiellement la fermeture des frontières aux réfugiés du nouveau conflit de 2003. Pourtant, il reste peu probable que la situation politique et économique de l'Irak se résolve très rapidement et autorise un retour massif de tous les expatriés. Les Irakiens pourraient donc faire leur entrée dans le débat sur la citoyenneté jordanienne et le partage des ressources économiques et politiques.

Migration et développement

Pour conclure cet exposé sur le rôle joué par les migrations dans le contrôle de la pression démographique sur les ressources et l'accès au capital, une remarque s'impose : il semblerait que la politique d'exportation de la contestation, si elle a résolu à court terme les conflits, s'avère finalement préjudiciable au processus de développement global, sur le long terme, des pays de la région.

Le niveau de développement humain, dans l'ensemble des pays arabes, a fait l'objet d'un rapport alarmant des Nations-Unies (UNDP, 2002). Malgré un niveau de revenu *per capita*⁶¹ dans le monde arabe supérieur à celui rencontré dans d'autres régions (Asie du Sud, Afrique subsaharienne), les indices de développement humain (Human Development Index (HDI) et Alternative Human Development Index (AHDII)), qui incluent des évaluation des capacités humaines disponibles, des libertés civiles, de la justice sociale, y montrent les scores les plus bas au monde. Le pays arabe détenant le meilleur AHDII, qui se trouve être la Jordanie, ne figure qu'en 68^e position, sur un total de 111 pays (données de 1998). On peut donc s'interroger sur cette spécificité du monde arabe, qui allie une persistante pauvreté⁶², en termes de développement dans son sens le plus large, à des revenus moyens élevés, voire très élevés pour les États producteurs d'hydrocarbures.

On a vu l'importance du facteur de la rentiérisation de l'État et de l'économie dans le processus de négociation du lien social et des relations État/société particulier au Moyen-Orient. Cette région abrite les pays producteurs de matière première, la main-d'œuvre à même de l'exploiter, mais aussi reste, des années 1950-60 à aujourd'hui, une région canalisant d'importants flux d'aide internationale en provenance des pays occidentaux. On peut donc émettre l'hypothèse d'un lien de cause à effet entre la persistance de ce système économique-politique et celle du sous-développement humain dans ces régions. Cette hypothèse permet d'écarter les causalités religieuses, voire culturelles, à ce dernier facteur, souvent invoquées depuis le 11 septembre. Elle privilégie des facteurs explicatifs de nature politico-économique. En outre, le niveau politique à envisager ne serait plus un ensemble (perçu comme) culturel, supra-national, mais bien celui de l'État, sinon de l'État-nation. Le refus, ou les difficultés de bâtir une citoyenneté, une identité nationale sont en effet à la source de l'échec du développement humain dans le monde arabe, mais plus particulièrement moyen-oriental. L'évitement de ce processus et de ses ajustements politiques a en effet été rendu possible par la rentiérisation de l'État et de l'économie, dont la cause, mais aussi la conséquence, restent les mouvements migratoires. Les difficultés nouvelles d'exportation de la contestation, en même temps que celle des cerveaux, par le recours aux migrations internationales pourraient donc devenir le point de départ d'un processus global de réappropriation des ressources, humaines et autres, de revendication des outils du développement jusqu'à présent confisqués par les régimes en place dans les États de la région.

Conclusion

On a voulu, dans cette étude, mettre en relief l'importance décisive des mouvements d'émigration internationale dans le processus de stabilisation politique en Jordanie. A deux périodes de crise, nées de flux massifs de population vers la Jordanie (1967 et 1990-1991), qui toutes deux menacent la suprématie démographique de la base de soutien du régime dans la population totale, répondent deux vagues d'émigration internationale, qui permettent d'éviter au régime une renégociation des liens de redistribution clientéliste des ressources et des modalités d'accès au capital. Les migrations sont donc un facteur constitutif du politique, en Jordanie comme dans d'autres pays arabes. A la suite de la Guerre du Golfe, la rupture des liens entre la Jordanie et les riches pétromonarchies détourne les flux migratoires du monde arabe vers l'occident. On peut remarquer que ces mouvements n'ont pas donné lieu à une diffusion, vers le pays de départ, de nouveaux modes de relation État-société. La demande d'émigration s'accroît, alors que l'offre n'augmente pas, voire se réduirait en cas de changement de politique migratoire, comme le laissent présager les événements du 11 septembre. Le verrouillage politique de plus en plus marqué dans les pays arabes laisse attendre une transition démocratique troublée si elle peut se réaliser en profondeur, par une réappropriation des ressources humaines auparavant évincées du processus de construction nationale et de développement par l'émigration.

ADELMAN Howard (2002) Canadian Borders and Immigration Post 9/11, *International Migration Review*, vol. XXXVI, 1, pp. 15-28.

AHMED I. (1997) Exit, Voice and Citizenship, in Tomas Hammar, G. Brochmann, K. Tamas et Thomas Faist Eds., *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary*

Perspectives, Oxford / New York, Berg, pp. 159-185.

Al-SAID Hamed (2000) *Jordan : The Political Economy of Public Sector Growth and Reform in a Rent-Seeking Economy, 1973-1998*, Document du CERMOCC n°9, 16 p.

ANDERER G. (1991) *Die Politische Ökonomie eines Allokationssystems- Jordanien und die Internationale Arbeitsmigration seit 1973*, Frankfurt am Main/ Bern/ New York/ Paris, Lang.

AUGÉ Jean-Christophe (1997a) La privatisation en Jordanie : mise en perspective et état des lieux, *Jordanies*, n°4, décembre 1997, pp. 131-146.

AUGÉ Jean-Christophe (1997b) Système d'enseignement supérieur et populations étudiantes en Jordanie : pistes de recherche, *Jordanies*, n°3, juin 1997, pp. 127-133.

BEBLAWI Hazem (1987) The Rentier State in the Arab World, in Hazem Beblawi et Giacomo Luciani Eds., *The Rentier State, in Nation, State and Integration in the Arab World* (vol. 2), London/ New York, Croom Helm.

BRAND Laurie (1988) *Palestinians in the Arab World. Institution Building and the Search for State*, New York, Columbia University Press.

BRAND Laurie (1995) *Jordan's Inter-Arab Relations : The Political Economy of Alliance Making*, New York, Columbia University Press.

CAMAROTA Steven (2002) The Muslim Wave. Dealing with Immigration from the Middle East, *National Review*, August 2002, <http://www.cis.org/articles/2002/sac830.htm>

CHATELARD Géraldine (2002) *Jordan as a Transit Country : Semi-Protectionist Immigration Policies and Their Effect on Iraqi Forced Migrants*, Communication présentée à l'atelier n° 14, Third Mediterranean Social and Political Research Meeting, Montecatini Terme and Florence : Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 20-24 mars 2002.

CZICHOWSKI Frank (1988) 'Ich und meine Vettern gegen die Welt....' Migration, 'Wastah', Verteilungskonkurrenzen und gesellschaftliche Stabilität in Jordanien, *Orient* 29, n° 4, décembre 1988, pp. 561-569.

CZICHOWSKI Frank (1990) *Jordanien : Internationale Migration, Wirtschaftliche Entwicklung und Soziale Stabilität*, Hamburg, Deutsches Orient-Institut (Schriften des Deutschen Orient-Institut).

DE BEL-AIR Françoise (2001) From household politics to domestic policies : The effect of demographic transition on socio-political patterns of domination, in George Joffe Ed., *Jordan in Transition- 1990-2000*, London, Hurst, pp. 149-171.

DIB Georges (1979a) *Legal Aspects of Intra-Regional Migration : Proposal for Action*, Paper presented at the Second Regional Population Conference of ECWA, Damascus, ECWA, 1-6 December 1979.

DIB Georges (1979b) Migration and Naturalization Laws in Egypt, Lebanon, Syria, Jordan, Kuwait and the United Arab Emirates, Part I : Migration Laws, *Population Bulletin of ECWA*, n°

15.

DOUGHERTY Pamela (1996) Les émeutes du pain à Kérak : une réponse au processus d'ajustement structurel en cours, *Jordanies*, n° 2, décembre 1996, pp. 95-99.

ESCWA (1992) *Proceedings - Expert Group Meeting on the Absorption of Returnees in the ESCWA Region with Special Emphasis on Opportunities in the Industrial Sector*, Amman, 16-17 December 1991.

FAFO (1997) *Jordan Living Condition Survey 1996- Main Results (Tables)*, Amman, Norway Institute for Social Sciences (FAFO)/ Department of Statistics.

FAIST Thomas (1997) The Crucial Meso-Level, in Tomas Hammar, G. Brochmann, K. Tamas et Thomas Faist Eds., *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford / New York, Berg, pp. 187-217.

FAIST Thomas (2002) 'Extension du domaine de la lutte' : International Migration and Security Before and After September 11, 2001, *International Migration Review*, vol. XXXVI, 1, pp. 7-14.

FARGUES Philippe (1991) La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ?- L'exemple du Koweït, in Gilbert Beaugé et Friedmann Buttner Eds., *Les migrations dans le monde arabe*, Aix en Provence, IREMAM/ Paris, CNRS, pp. 41-68.

FEILER Gil (1993) Labour Migration in the Middle-East Following the Iraqi Invasion of Kuwait, in *Israël / Palestine Centre for Research and Information (IPCRI) Israël/ Palestine, Issues in Conflict, Issues for Cooperation*, Jerusalem, IPCRI, vol. II, n° 7, December 1993.

FINDLAY Allan et SAMHA Musa (1985) The Impact of International Migration on the Urban Structure of Amman, *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 93-98.

GOROKHOFF Philippe (1985) Les Palestiniens au Koweït, in CERMOC (collectif) *Migrations et changements sociaux dans l'Orient arabe*, Beyrouth, CERMOC, pp. 37-84.

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN(1964) *Population and Housing Census 1961- Volume I- Final Tables- General Characteristics of the Population*, Amman, Department of Statistics.

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1983) *Population and Housing Census 1979* vol. 2, part 1 : Population Characteristics, Amman, Department of Statistics.

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1986) *Étude sur les migrations internes, de retour et la force de travail (résultats principaux)*, Amman, Department of Statistics (en arabe).

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1991) *Travailleurs, chômage, immigrés et pauvreté en Jordanie*, Amman, Department of Statistics (en arabe).

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1993) *Enquête Les Jordaniens de l'extérieur, rentrés en Jordanie entre le 31/12/1991 et le 10/8/1992*, Amman, Department of Statistics (en arabe).

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN (1997) *Population and Housing Census 1994* vol. 2 :

Population Characteristics, Amman, Department of Statistics.

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN / National Planning Council (1981) *Five Year Plan For Economic and Social Development 1981-1985*, Amman.

LAVERGNE Marc (1996) *La Jordanie*, Paris, Karthala.

LE TROQUER Yann et HOMMERY Rozenn (1998) Du Koweït à la Jordanie, le retour suspendu des Palestiniens, *Revue d'Études palestiniennes*, n° 14, hiver 1998, pp. 54-70.

LOEW G. (1978) L'essor urbain en Jordanie orientale, *Maghreb Machrek*, vol. 81, pp. 50-55.

LONGUENESSE Elisabeth (1991) Rapports de classes, solidarités communautaires et identités nationales dans les pays du Golfe, in Gilbert Beaugé et F. Buttner Eds., *Les migrations dans le monde arabe*, Aix en Provence, IREMAM/ Paris, CNRS, pp. 123-136.

LUCIANI Giacomo et SALAME Ghassan Eds. (1988) *The Politics of Arab Integration*, Istituto Affari Internazionali / Kent, Croom Helm.

NATIONAL CENTER FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (NCERD) (1991) *Étude sur les caractéristiques sociales et économiques des Jordaniens revenus du Golfe*, Amman, NCERD, (3 tomes) (en arabe).

OWEN Roger (1983) Government and Economy in Jordan : Progress, Problems and Prospects, in Patrick Seale Ed., *The Shaping of an Arab Statesman : Abd al-Hamid Sharaf and the Modern Arab World*, London, Quartet Books, pp. 85-104.

RADI Lamia (1994) Les Palestiniens du Koweït en Jordanie, *Maghreb-Machrek*, n° 144, avril-juin 1994, pp. 55-65.

ROYAL SCIENTIFIC SOCIETY (R.S.S.) (1983) *Workers Migration Abroad : Socio-Economic Implications for Households in Jordan*, Amman, R.S.S. / Economic Department.

RUSSEL Sharon Stanton (1988) Migration and Political Integration in the Arab World, in Giacomo Luciani et Ghassan Salamé Eds., *The Politics of Arab Integration*, Istituto Affari Internazionali / Kent, Croom Helm, pp. 183-210.

RUSSEL Sharon Stanton (1992) International Migration and Political Turmoil in the Middle-East, *Population and Development Review*, vol. 18, n°4, December 1992, pp. 719-727.

SALIBI Kamal (1996) *Histoire de la Jordanie*, Paris, Naufal.

SAMHA Musa (1990) The Impact of Migratory Flows on Population Changes in Jordan : A Middle Eastern Case Study, *International Migration*, vol. XXVIII, n° 2, June 1990, pp. 215-227.

SAMHA Musa (1999) *Migration in Jordan : Patterns and Impact on Population Changes*, Communication présentée au colloque Migration and Culture Contact : Patterns of Confrontation and Coexistence in a Changing World, Amman, The Royal Institute for Inter-Faith Studies, 11-14 October 1999.

SECCOMBE Ian (1987) Labour Emigration Policies and Economic Development in Jordan : From Unemployment to Labour Shortage, in Bishara Khader et Adnan Badran Eds., *The Economic Development of Jordan*, Louvain, CERMAC / London, Croom Helm, pp. 118-132.

SHAMI Seteney (1996) *Emigration Dynamics in Jordan, Palestine and Lebanon*, Geneva, IOM / UNFPA, Policy Workshop on Emigration Dynamics in the Arab Region.

SHARABI Hisham (1996) *Le néopatriarcat*, Paris, Mercure de France.

SHARE' M. (1991) La main-d'oeuvre jordanienne dans les pays du Golfe arabe : volume, mouvements, ses régulations, son avenir, in N. Khouri et Q.A. Ahmad Eds., *Structures de la main-d'oeuvre sur le marché du travail jordanien*, Amman, R.S.S. / B.I.T. (bureau régional), en arabe.

SHARE' M. (1987) The Use of Jordanian Workers Remittances, in Bishara Khader et Adnan Badran Eds., *The Economic Development of Jordan*, Louvain, CERMAC / London, Croom Helm, pp. 32-44.

SINGER Colin (2002) [http ://www.immigration.ca/permres-faq-english.asp](http://www.immigration.ca/permres-faq-english.asp)

TELL Tareq (1994) Les origines sociales de la glasnost jordanienne, in Riccardo Bocco et Mohammed Reza Djalili Eds., *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Paris, PUF, pp. 201-219.

UGOLINI Laetitia (1993) *La justice et les mineurs en Jordanie*, Rapport de stage extérieur, Bordeaux, Ecole nationale de la Magistrature.

UNDP (2002) *Arab Human Development Report*, New York, UNDP.

VAN HEAR Nicholas (1994a) L'impact des rapatriements forcés vers la Jordanie et le Yémen pendant la crise du Golfe, in Riccardo Bocco et Mohammed Reza Djalili Eds., *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Paris, PUF, pp. 101-116.

VAN HEAR Nicholas (1994b) The Impact of the Involuntary Mass 'Return' to Jordan in the Wake of the Gulf Crisis, *International Migration Review*, vol. XXIX, n°2, pp. 352-374.

WILS Oliver (1998) L'aide étrangère et son impact sur l'économie politique jordanienne : quelques questions de recherche, *Jordanies*, n°5-6, juin-décembre 1998, pp. 100-120.

WORLD BANK (1994) *Peace and the Jordanian Economy*, Washington, IBRD/ The World Bank.

WORLD BANK (1996) *Jordan. Country Overview*, [http ://www.worldbank.org/html/ext dr/offrep/mena/Jordan.htm](http://www.worldbank.org/html/ext dr/offrep/mena/Jordan.htm)

ZAQQA Nadim (2001) *Jordanian Migration*, [http ://www.jordanian-migration.com/index.html](http://www.jordanian-migration.com/index.html)

Notes

- 1** Cet aspect du rôle des migrations internationales sera abordé dans une étude sur les politiques d'immigration en Jordanie, publiée dans le cadre du programme « *Migrations au Moyen-Orient arabe : politiques migratoires, réseaux et communautés dans le contexte de la mondialisation* », mené par l'Institut français du Proche-Orient à Amman (Jordanie).
- 2** Migrants de nationalité jordanienne chassés des pays du Golfe vers la Jordanie par le conflit consécutif à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 et la seconde Guerre du Golfe.
- 3** Plus d'un demi-million de ces derniers étaient des réfugiés, vivant pour la plupart dans les camps : environ 400 000 parmi les Palestiniens de Cisjordanie, et 100 000 parmi les Transjordaniens de la rive orientale. Selon la définition de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Moyen-Orient), agence des Nations-unies créée en mai 1950 pour venir en aide aux personnes expulsées de Palestine, un réfugié palestinien est une personne qui a eu sa résidence normale en Palestine pendant deux ans au moins avant le conflit de 1948 et qui, en raison de ce conflit, a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence, et a trouvé refuge, en 1948, dans l'un des pays où l'UNRWA assure des secours.
- 4** Sous administration égyptienne depuis 1949.
- 5** Les déplacés non réfugiés ne relèvent pas de la responsabilité de l'UNRWA, mais de celle du gouvernement jordanien, en tant que citoyens de ce pays déplacés à l'intérieur des frontières nationales d'alors, la rive ouest ayant été annexée par la Jordanie entre 1950 et 1967. La nationalité jordanienne a été en effet octroyée à tous les habitants de la Cisjordanie et aux réfugiés palestiniens incorporés dans les nouvelles frontières du royaume (et même à ceux résidant ailleurs, s'ils en faisaient la demande).
- 6** La ville de Amman, par exemple, passe de 30 000 habitants en 1943 à 615 000 en 1967 (Loew, 1978).
- 7** En 1948, les Palestiniens vivant en situation « précaire » constituaient déjà 37 % de la population de Amman, 26 % de celle d'Irbid (Loew, 1978).
- 8** Même si le PIB croît en moyenne de 8 % par an jusqu'en 1966 (Lavergne, 1996).
- 9** Ce système clientéliste lie la dynastie hachémite aux principaux groupes tribaux des régions rurales et steppiques, par un contrat d'« allégeance contre protection » (Tell, 1994), de même qu'aux grands commerçants et aux bureaucrates originaires des pays voisins, qui assuraient depuis la création de l'Emirat son encadrement économique et politique.
- 10** Ce transfert de capital était plus aisé pour les membres des « grandes familles » palestiniennes, dont la plupart entretenaient déjà des liens privilégiés avec la dynastie hachémite avant 1948.
- 11** Les plus touchés par le chômage jusqu'à nos jours, malgré l'investissement réalisé et le capital humain qu'ils représentent.
- 12** Avec par exemple la création de l'OLP en 1964.
- 13** Les effectifs de réfugiés sont publiés par l'UNRWA, mais ceux des déplacés n'ont pas été enregistrés, car on a vu que ces personnes, se déplaçant d'une rive à l'autre du Jourdain, étaient considérées comme circulant à l'intérieur d'un même pays en raison de l'annexion par la Jordanie de la rive ouest (Cisjordanie), depuis 1950.
- 14** Selon des données collectées élaborées lors de la préparation aux négociations

multilatérales sur les réfugiés en 1991.

15 De la perte de la Cisjordanie envahie par Israël en 1967, aux événements de « Septembre noir » en 1971, point culminant d'un conflit mené sur le territoire jordanien, entre les organisations palestiniennes à la recherche d'une base de combat pour la libération de la Palestine et le régime hachémite.

16 Ces données sont compilées par Zaqqa, 2001. Elles ne sont qu'imparfaites pour étudier les migrations, car elles ne distinguent pas entre tous les mouvements aux frontières (travail, tourisme, etc.). Elles restent donc essentiellement indicatives.

17 Constitution jordanienne de 1952, articles 9-i et 9-ii.

18 Voir par exemple pour le Koweït, Russel et Al-Ramadhan, 1994 ; Russel, 1988. Pour plusieurs autres pays du Moyen-Orient, quelques indications dans Dib, 1979a et b.

19 À la différence des pays occidentaux, où l'on considérait la migration comme définitive, ce qui reste à vérifier (Shami, 1996).

20 Le nombre de détachements du ministère de l'Éducation vers les pays du Golfe croît de 271 en 1970, 810 en 1974 à 2 330 en 1983 (Seccombe, 1987 : 122).

21 L'enregistrement des expatriés repose sur des déclarations volontaires, en accord avec la politique officielle jordanienne vis-à-vis de l'émigration. Les pays de destination n'enregistrent pas tous de la même façon (s'ils les enregistrent) les entrées et sorties de migrants : l'Irak par exemple ne détaille pas par nationalité les immigrants arabes, tandis que le Koweït, dans ses statistiques de population, agrège Jordaniens et Palestiniens sans mention du lieu de départ (rive est ou rive ouest du Jourdain).

22 Ce chiffre émane des autorités koweïtiennes, même si, de 1965 à 1970, les statistiques officielles ne distinguaient pas entre Palestiniens et Jordaniens (Brand, 1988 : 115 (note 26)).

23 Dans un article important, H. Beblawi (Beblawi, 1987) revient sur le concept de rente, de nouveau en vogue après 1973. Rétribution d'une ressource naturelle (agricole, minière...), la rente a été distinguée très tôt par les économistes classiques (Smith et surtout Ricardo) des autres formes de revenu (salaires et profits), dans le sens où elle ne constitue jamais, elle, que le reflet et non la cause du prix des produits. Et cette distinction analytique de recouper la stigmatisation sociale bien connue (commune à Marx, Weber...) du rentier comme agent bénéficiaire d'une production à laquelle il n'a pas pris une part active. De manière générale, souligne donc H. Beblawi, c'est faute de concepts plus adéquats qu'il convient de parler d'État rentier lorsqu'on évoque la prééminence du facteur pétrolier dans les économies arabes contemporaines. Et l'auteur d'insister sur l'importance, en l'espèce, du caractère externe de la rente, une rente interne supposant, pour être pérenne, l'existence d'un fort secteur productif national (Augé, 1997a : 145 (note 2)). J.-C. Augé ajoute : « *Pratiquement dépourvue d'hydrocarbures, la Jordanie [...] constitue [...] pour H. Beblawi, G. Luciani, R. Brynen entre autres [...] le cas-type d'État (semi)rentier* » (Augé, 1997a : 144).

24 Dès 1921, à la création de l'Émirat de Transjordanie, le régime vivait des allocations de la puissance mandataire britannique. Ces allocations de la Grande-Bretagne se poursuivent après 1946, mais sont progressivement remplacées, à partir de 1957, par celles des États-Unis, constituant une véritable stratégie de la part du régime.

25 Cette théorie remet en cause les travaux inspirés des théories néoclassiques. La rente apparaît, non seulement comme un concept d'économie politique, suffisante-insuffisante en fonction des demandes, mais comme remplissant une fonction, déterminante pour la structure

politique du pays. L'argumentation théorique sur l'État rentier au Moyen-Orient, développée, en particulier, dans certaines universités allemandes, se distingue par la prise en compte attentive de facteurs autres que purement économiques ou politiques, des concepts de sociologie politique : le patronage, la notion de réseau d'influence et de groupe de pression, par exemple (Anderer, 1991).

26 Koweït, Émirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Arabie Saoudite.

27 De 1989 à 1996, la part des remises des Jordaniens expatriés dans le PIB est calculée à partir des montants des remises et du PIB présentés par Wils, 1998 : tableau 3. Ces montants, qui restent indicatifs, sont cohérents avec les chiffres présentés dans les annuaires statistiques à partir de 1998 et en reflètent les fluctuations. Pour 1997 et 1998, les chiffres des remises (nettes) et de leur part dans le PIB sont tirés des Annuaires statistiques des années considérées.

28 A l'origine, les soutiens financiers devaient s'élever à 616,1 millions de dollars par an, dont 35 % à la charge du seul Koweït (Radi, 1994 ; ESCWA, 1992).

29 Le Koweït et l'Irak absorbaient 70 % de la production agricole jordanienne (Lavergne, 1996 : 148).

30 Résolution 611 des Nations-unies décrétant l'embargo sur l'Irak.

31 Proportion de la population en-deça du seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale, soit un revenu per-capita inférieur à 370 \$ par an (\$ de 1985, réajusté en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat et de l'inflation) (Worzala, 1994 : 7).

32 Décision annoncée le 31 juillet 1988, donnant lieu au désengagement administratif et juridique de la Jordanie sur la rive ouest (Cisjordanie), liens qui subsistaient malgré l'invasion de la Cisjordanie par Israël en 1967. Elle fait revenir la Jordanie dans ses frontières d'avant 1950, et revêt une importance décisive, car elle ouvre la voie à la revendication, sinon à la création d'un État palestinien sur la rive ouest du Jourdain. Dans ce contexte, elle remet en cause les frontières du territoire, la place de la Jordanie dans le jeu politique régional, la signification de la nationalité et les paramètres de la citoyenneté. La population résidente sur la rive ouest se trouve *de facto* désignée comme palestinienne.

33 Les personnes ayant réussi à s'insérer sur le marché du travail à un niveau équivalent à celui occupé au Koweït insistaient sur la baisse de leur niveau de vie moyen, en raison de la faiblesse des salaires jordaniens par rapport au coût de la vie.

34 Les données concernant ces personnes ont été tirées de l'enquête sur les ménages et leurs membres, à l'aide des renseignements contenus dans les livrets de famille et des questionnaires adressés aux chefs de famille, comprenant des questions sur les membres du ménage résidant à l'étranger (HKJ, 1997 : III).

35 Enquête réalisée sur Internet, adressée aux Jordaniens expatriés et aux résidents en Jordanie (Zaqqa, 2001). Le nombre de personnes ayant répondu au questionnaire n'est pas mentionné.

36 Celle proposée par Sinclair pour l'année 1987. L'auteur indique que cette estimation est aussi utilisée par le département des Statistiques jordanien.

37 Les entrées observées en 1994 signalent le retour de beaucoup d'expatriés d'autres régions du monde, en raison des espoirs suscités par la signature des accords d'Oslo et du Wadi Araba. Il est probable que, parallèlement, d'autres Jordaniens aient migré hors du pays

au même moment.

38 D'après un interview du consul général des États-Unis à Amman, réalisé en 1999, www.acsamman.edu.jo/ms/immigration/atf/maloninterview.html

39 Le Canada, d'après de nombreux témoignages, constitue la porte d'entrée sur le continent américain.

40 Dans l'ensemble de la région (Liban, Syrie, Palestine, Jordanie), ce qui a entraîné un changement dans la procédure des demandes (entretiens avec des candidats jordaniens à la migration).

41 Pour des raisons touchant à la cohésion nationale, facteur toujours très sensible.

42 En 2000, la Jordanie comptait une vingtaine d'universités pour 5 millions d'habitants, dont huit universités publiques. Le pays compte d'autre part une proportion de 28 % des classes d'âges 18-23 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, un maximum régional (à égalité avec le Liban), et « *une moyenne honorable au regard de celle des pays plus riches* » (Augé, 1997 : 127).

43 Par exemple : *The Star*, 2/07/98 ; 16/08/98. Les dividendes de la paix avec Israël sont reconnus comme inexistantes par la grande partie de la population, malgré l'espoir que la signature des traités avait engendré, au moins au niveau économique. Cet espoir était traduit par le grand nombre de retours observés en 1994 vers la Jordanie et la Palestine.

44 En empêchant le développement d'une économie productive, propre à favoriser l'émergence de nouvelles classes ou groupes de pression.

45 La référence à la parenté est omniprésente dans le discours politique jordanien. En effet, le référent familial met en relief l'unité supposée régner au sein de la collectivité nationale, voire du groupe national selon la force du lien politique le soudant. L'unité et la solidarité liant les membres de la famille jordanienne prévient aussi de façon implicite toute tentative de déstabilisation, de traitement différentiel au sein de la fratrie, à savoir, entre Jordaniens « de souche » et Jordaniens d'origine palestinienne. L'unité familiale sert donc de modèle à l'unité nationale, autre thème crucial du discours politique jordanien.

46 L'ensemble des enquêtes menées en Palestine mentionne d'ailleurs l'importance prépondérante des liens familiaux par rapport aux autres formes de lien social au sein de la société palestinienne à travers son histoire.

47 Ahmed, 1997. Cet article relie les migrations au politique en opposant la solution du départ à celle de l'expression publique, en cas de désaccord entre le régime et les citoyens. Le projet national, et donc la définition de la citoyenneté, interviennent alors dans la décision de migrer ou non, selon le mode « d'incorporation » des diverses composantes de la population qu'ils impliquent. Cette hypothèse s'inscrit dans le développement d'un cadre de réflexion sur les migrations, qui met paradoxalement l'accent sur la « non-migration ».

48 Ces conférences sont rapportées dans les numéros correspondants de la revue *Al-'Amal*, publiée chaque trimestre par le ministère du Travail.

49 Durant les années quatre-vingt, le prince héritier Hassan, frère du roi Hussein s'en chargeait, par conviction personnelle plus que par désir de soutien politique du régime à l'événement.

50 Les hauts niveaux remarquables en 1992-1993 correspondent au rapatriement des fonds des retournées vers les banques jordaniennes.

51 Les données présentées ici concernent l'ensemble du Moyen-Orient, défini dans ces statistiques comme la région s'étendant du Maroc au Pakistan (inclus). Elles sont tirées de compilations des données du recensement de l'an 2000 aux États-Unis. La Jordanie n'apparaît nulle part dans ces compilations statistiques sur l'origine des migrants, en raison des faibles effectifs bruts de ses ressortissants.

52 On se concentre sur ces deux pays, qui absorbent la plus grande part des migrants moyen-orientaux. Les migrations vers l'Europe sont peu importantes.

53 L'éventualité d'un traitement différentiel des migrants originaires des pays arabes et / ou musulmans, d'une fermeture progressive des frontières à ces personnes, appelée par certains courants de l'opinion publique, ont été officiellement écartées par les autorités des deux pays. Des tentatives d'harmonisation des politiques d'immigration entre les États-Unis et le Canada n'ont pas abouti. Les mesures prises par le Canada restent limitées à une surveillance renforcée des frontières, à une lutte contre l'immigration clandestine et l'usage de faux documents. Les deux pays mènent une politique d'échange de renseignements sur les candidats à l'immigration (Adelman, 2002). Depuis le 28 juin 2002, la procédure de recrutement au Canada a subi une évolution, vers la mise en place de critères de sélection plus sévères, officiellement appliqués à l'ensemble des migrants. Le niveau d'éducation minimal requis est élevé, l'état matrimonial des candidats prend une importance, avec une préférence des autorités pour les personnes mariées. La raison invoquée reste, non les événements du 11 septembre et le problème du lien migrations-sécurité, mais celui de la forte augmentation du nombre des demandes (Singer, 2002).

54 Pakistan non inclus.

55 Un programme qui alloue chaque année 50 000 visas par tirage au sort à des candidats de l'ensemble des pays du monde.

56 La raison invoquée officiellement est celle de la protection des Palestiniens et de leurs biens face aux agressions israéliennes, de la prévention d'un transfert facile et « volontaire » des Palestiniens vers les pays arabes voisins : si les visiteurs temporaires sur la rive est du Jourdain se trouvaient empêchés par les autorités israéliennes de revenir vers la rive occidentale, la Jordanie se trouverait placée devant un fait accompli rappelant ceux intervenus au cours de l'histoire. Le débat reste en effet vif, à la suite des travaux des nouveaux historiens israéliens, sur les circonstances réelles de la « catastrophe » de 1948. La responsabilité de violences perpétrées à certaines occasions par les sionistes (massacre de Deir Yasin) dans l'exode massif des populations palestiniennes a été démontrée, mais certains nationalistes dans le monde arabe reprochent aux Palestiniens d'avoir cédé à l'intimidation, de n'avoir pas lutté suffisamment pour défendre leur terre.

57 La période de séjour sur la rive est fixée en fonction du statut de résidence du demandeur (résidents en Jordanie ou en Cisjordanie). Ces derniers (détenteurs de cartes vertes) ne peuvent désormais rester en Jordanie que 48 heures au maximum.

58 Par exemple : 11 000 entrées au cours de la première année de la seconde Intifada pour 13 000 retours (interview par Awadat, I. *The Star*, 8/8/2002). En contradiction avec ces chiffres, les écrits du nationaliste Fahd Al-Fanek dans le quotidien *Al-Ra'i* (journal contrôlé par l'État comme l'ensemble de la presse jordanienne) affirment qu'à la mi-2002, 40 000 Palestiniens attendaient de passer la frontière. Le nombre d'entrées accepté par les autorités jordanienne était alors de 1 000 personnes par jour (*Al-Ra'i*, 15/7/2002).

59 Les données citées dans ce paragraphe sur les Irakiens en Jordanie sont tirées des travaux

de cet auteur.

60 Le visa attribué aux ressortissants irakiens n'est valable que six mois.

61 *Per capita output indicator*, fondé sur l'indicateur du pouvoir d'achat élaboré par le PNUD (*Purchasing Power Parity*, (PPP)).

62 Dans le sens donné à ce mot par le rapport du PNUD.



Documents annexes

Il y a **1** document annexé à cet article.

 [fichier] [Figure 2 : Remises des émigrés jordaniens, 1961-1998 Montants bruts, en millions de dinars](#) (29k)



Pour faire référence à cet article

de Bel-Air Françoise (2003). "*Migrations internationales et politique en Jordanie*". Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 19 , Numéro 3 , p. 9-41.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2651.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

L'impact du capital social sur le processus de rapatriement des réfugiés palestiniens

Une étude préliminaire des réseaux économiques et sociaux de parenté en Palestine et en Israël

par [Sari Hanafi](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Sari Hanafi : Directeur du Palestinian Diaspora and Refugee Center, Shaml (Ramallah). hanafi@p-ol.com

Mots-clés : [Israël](#) , [Palestine](#) , [Parenté](#) , [Rapatriement](#) , [Réfugiés](#) , [Réfugiés](#) , [Réseaux sociaux](#)

Résumé : Cet article cherche à identifier les modèles de retour et de transnationalité. Il met en relief les liens de parenté sociale et économique entre les Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur des Territoires Palestiniens, ainsi que le mode d'entrepreneuriat qui s'y développe. À la différence d'autres études qui portent sur l'absorption de réfugiés, centrées uniquement sur la contribution de l'État et de la communauté internationale pour faciliter le retour, nous nous intéressons à l'examen du capital social, qui peut encourager le retour ou l'adaptation au nouvel environnement. Ce texte sera centré sur les facteurs objectifs qui influencent la décision du retour, tels que les réseaux sociaux et économiques de la parenté, l'entrepreneuriat et la culture migratoire, et non sur les attitudes fondées sur les émotions, qui expriment la position politique du sujet mais pas nécessairement son intention concernant le retour. Quel type de retour aura lieu ? Quel sera le profil des rapatriés ? Y aura-t-il des masses de réfugiés qui se précipiteront en même temps, ou plutôt des filets de groupes fragmentés ? Quelle sera la motivation du retour : le nationalisme et le désir de stabiliser l'identité (ou les identités) après l'expérience de l'exil, ou plutôt quelque chose qui les dépasse ? Dans le cas où Israël accepte le principe du droit au retour, ce dernier sera-t-il volontaire ou forcé ? Qu'est-ce qui constitue, au fait, le retour " dans la sécurité et la dignité " ? Les réfugiés devraient-ils être obligés de revenir s'ils ne peuvent pas retourner dans leurs localités d'origine, mais ailleurs dans le pays ? Voilà plusieurs questions auxquelles cette étude vise à répondre.

Abstract : The impact of Social Capital on the Eventual Repatriation Process of Refugees. Preliminary Study of Economic and Social Transnational Kinship Networks in Palestine/Israel . — This article identifies patterns of return and transnationalism that may already be observed. The analysis highlights the role of kinship networks and economic ties linking Palestinians inside and outside the Palestinian territories. Unlike other studies on the absorption of refugees, which focus only on the contribution of the state and the international community in facilitating the return, I am more interested examining sociological factors that can encourage return and/or adaptation to the new economic environment. Therefore, I focus on the objective factors that influence the decision for return migration, such as economic and social kinship networks, entrepreneurship and migration culture, as opposed to emotionally-based attitudes, which express the subject's political position but not necessarily their actual intention to return. What pattern of return will take place and what will be the profile of the returnees? Will there be a mass of refugees rushing in simultaneously or a trickle of fragmented groups? What is the motivation for return: pure nationalism and the desire to stabilize identity(ies) after the experience of exile, or something extending beyond that? If Israel accepts the principle of the right of return, would return be voluntary or coerced? What constitutes return 'in safety and dignity'? Should refugees be required to return if they cannot go back to their areas of origin, but must settle in another part of the country? These are some of the questions that this chapter attempts to address.

Extracto : El impacto del capital social en el proceso de la repatriación de los refugiados. Un estudio preliminar de las redes económicas y sociales de parentesco en Palestina e Israel . — Este artículo trata de identificar los modelos de retorno y de transnacionalidad. Son subrayados los lazos de parentesco social y económico entre los palestinos del interior y del exterior de los Territorios Palestinos, así como el modo empresarial que dichos lazos desarrollan. Al contrario de otros estudios relativos a la absorción de los refugiados, únicamente centrados en la contribución del Estado y de la comunidad internacional para facilitar su retorno, este artículo examina el capital social que puede animar a la vuelta o bien a la adaptación al nuevo ambiente. Este texto se centra en los factores objetivos que influyen la decisión del retorno tales como las redes sociales y económicas del parentesco o la empresa y la cultura migratoria. Este estudio descarta pues las actitudes de tipo emocional que expresan la posición política del sujeto mas no necesariamente su intención de volver. ¿Qué tipo de retorno tendrá lugar? ¿Cuál será el perfil de los repatriados? ¿Habrán masas de refugiados que se precipitarán al unisono o más bien una corriente de grupos fragmentados? ¿Cuál será la motivación del retorno: el nacionalismo y el deseo de estabilizar la identidad (o las identidades) tras la experiencia del exilio, o algo que les supera? En caso de que Israel acepte el principio del derecho al retorno, ¿será éste voluntario o forzoso? ¿Qué es lo que constituye, de hecho, el regreso "seguro y digno"? ¿Deben ser obligados los refugiados a volver si no pueden hacerlo a sus localidades de origen? Estas son algunas de las cuestiones a las que este estudio pretende responder.



 **Sommaire**

[Hypothèses de la recherche](#)[Les facteurs influençant les mouvements de réfugiés](#)[La densité des liens transnationaux de parenté](#)[Des familles transnationales](#)[La connectivité : une construction géographique et dépendant du genre](#)[Solidarité et liens économiques](#)[La famille nucléaire fracturée](#)[La culture de la migration](#)[Le retour : une expérience assez positive](#)[La vie problématique dans les camps](#)[Évaluation de la propension au retour](#)[Profil des rapatriés](#)[Conclusion](#) **Texte intégral**

Les migrations internationales sont souvent étudiées du point de vue de la théorie économique du *push and pull*. Certains chercheurs ont néanmoins commencé à reconnaître la complexité de ce phénomène et à le situer dans son contexte social, culturel, politique et économique. Actuellement trois processus sont pertinents pour expliquer la migration internationale : le premier concerne la circulation intense du capital, des marchandises et services (la globalisation économique) ; le deuxième concerne les systèmes politiques centralisés qui opèrent en parallèle tout en créant (paradoxalement) des frontières imperméables et en empêchant la mobilité individuelle, tandis que le troisième processus est à mettre en relation avec le caractère *virtuel* de certains mouvements globaux qui se manifestent à travers les nouveaux moyens de communication et les nouvelles technologies médiatiques : Internet et courrier électronique. Ces processus ont intensifié la création de nouveaux réseaux sociaux et économiques et ont modifié les modèles d'immigration et de migration de retour.

La Guerre du Golfe, la conférence de paix à Madrid en 1991 et les Accords d'Oslo en 1993, représentent autant de ruptures dans l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Dans le contexte palestinien, le « droit au retour » des réfugiés, soit dans leur lieu d'origine (avant 1948) soit vers une entité politique palestinienne, a été l'une des questions les plus disputées dans les négociations avec le gouvernement israélien au cours de la dernière décennie.

L'expérience du rapatriement de réfugiés dans plusieurs pays montre que les aides des gouvernements ou des organisations internationales sont limitées dans ces opérations. Le capital social semble jouer un rôle important pour soutenir les réfugiés, surtout au début du processus¹. Dans ce texte, nous examinons le capital social dont les éventuels rapatriés palestiniens pourraient bénéficier, s'il leur était permis de revenir. Cette question sera examinée à travers une analyse des réseaux transnationaux de parenté dans leurs aspects sociaux et économiques. Notre démarche s'appuie principalement sur une enquête socioéconomique et anthropologique réalisée par questionnaire ouvert. Elle met l'accent sur les divers types de réseau auxquels les individus ont accès, et accorde une attention particulière à la compréhension des processus par lesquels se fait l'inclusion ou l'exclusion par rapport à ces réseaux. Elle touche également à des questions plus subjectives telles que celles qui concernent les perceptions de la confiance et de la réciprocité normative².

Cet article cherche à identifier les modèles de retour et de transnationalité. Il met en relief les liens de parenté sociale et économique entre les Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur des Territoires Palestiniens, ainsi que le mode d'entrepreneuriat qui s'y développe. À la différence d'autres études qui portent sur l'absorption de réfugiés, centrées uniquement sur la contribution de l'État et de la communauté internationale pour faciliter le retour, nous nous intéressons à l'examen du capital social, qui peut encourager le retour ou l'adaptation au nouvel environnement. Ce texte sera centré sur les facteurs objectifs qui influencent la décision du retour, tels que les réseaux sociaux et économiques de la parenté, l'entrepreneuriat et la culture migratoire, et non sur les attitudes fondées sur les émotions, qui expriment la position politique du sujet mais pas nécessairement son intention concernant le retour³. Bien que nous ayons pris en compte certaines attitudes émotionnelles, dans ce texte, nous ne leur avons pas attribué un poids important, ceci à cause de la faiblesse de leur pouvoir analytique.

Quel type de retour aura lieu ? Quel sera le profil des rapatriés (*returnees*) ? Y aura-t-il des masses de réfugiés qui se précipiteront en même temps, ou plutôt des filets de groupes fragmentés ? Quelle sera la motivation du retour : le nationalisme et le désir de stabiliser l'identité (ou les identités) après l'expérience de l'exil, ou plutôt quelque chose qui les dépasse ? Dans le cas où Israël accepte le principe du droit au retour, ce dernier sera-t-il volontaire ou forcé ? Qu'est-ce qui constitue, au fait, le retour « *dans la sécurité et la dignité* » ? Les réfugiés devraient-ils être obligés de « revenir » ailleurs dans le pays s'ils ne peuvent pas retourner dans leurs localités d'origine ? Voilà plusieurs questions auxquelles cette étude vise à répondre.

Cette étude adopte deux approches. Premièrement, celle du développement (*development approach*) qui ne concerne que les rapatriés qui choisissent de retourner chez eux (ou dans l'entité politique palestinienne) en se finançant eux-mêmes ou avec l'aide de la famille élargie, mais avec une faible intervention de l'État. Cette catégorie inclut les réfugiés palestiniens qui le feraient dans le cadre de la réunification familiale, les individus déplacés dont l'intégration est facilitée par leur profil socio-économique, et enfin, ceux qui peuvent être considérés comme des migrants économiques.

La deuxième approche, que nous nommons l'approche démocratique (*democratic approach*), aborde la population réfugiée dans son ensemble. Il s'agit alors d'étudier les réfugiés qui trouvent chez eux un plan d'intégration économique et sociale, qu'ils proviennent des camps, des grandes villes, ou de pays riches comme les Monarchies du Golfe. Pour ces deux approches, le retour inclut les réfugiés reconnus mais de statut fragile car ne disposant que d'un document de voyage, les réfugiés venus de la diaspora et munis d'un passeport d'un pays hôte, ainsi que les migrants économiques.

L'examen de la migration de retour dans la perspective de l'analyse des réseaux sera fructueux pour les objectifs de notre analyse. Nous nous appuyerons sur des études qui prennent en compte une large gamme de facteurs qui influent sur les possibilités et le potentiel du retour, y compris le rôle des réseaux de parenté, les modèles de dispersion des réfugiés, et les profils socioéconomiques avant et après le retour. Entre autres facteurs, nous considérerons le désir de réfugiés de retourner dans leur patrie — ou du moins dans une patrie — et la réalisation probable du projet de retour, que ce dernier soit immédiat ou différé.

[Hypothèses de la recherche](#)

Pour atteindre les objectifs de cette étude nous proposons quatre hypothèses.

Le premier est de considérer que **l'action économique est imbriquée dans la structure sociale**. Aussi importe-t'il d'étudier les réseaux sociaux. Qu'est-ce que cette imbrication ? Comment comprendre le comportement économique des rapatriés en relation avec celui des entrepreneurs locaux, cela en rapport avec le mouvement de retour et plus généralement, l'intensification de la mobilité transnationale ?

Pour comprendre le comportement économique des entrepreneurs palestiniens, il faut prendre en compte la nouvelles littérature en sociologie économique, notamment le concept d'« imbrication » (*embeddedness*) de Polanyi et de Granovetter (Polanyi, 1957 ; Granovetter and Swedberg, 1995). Ce concept se réfère au fait que divers types de transactions économiques sont insérés dans des structures sociales et politiques englobantes qui affectent leurs conséquences. Donc, on ne peut pas comprendre les transactions économiques des Palestiniens sans se référer au statut social et juridique des communautés auxquelles ils appartiennent.

À cet égard, l'homme ou la femme d'affaires palestiniens n'est pas un *homo economicus* qui cherche à maximiser le profit tout en agrandissant le marché pour son pays, mais plutôt un « acteur humain » qui cherche à satisfaire ses besoins en jouant un rôle en tant que membre d'un réseau ethnique. Néanmoins, l'acteur humain n'est pas un être abstrait, purement patriotique, qui cherche à « envoyer » du capital vers sa patrie. Il est avant tout un individu qui calcule son investissement économique de manière complexe, qui prend en compte l'avenir plus que le présent en termes économiques, et qui cherche le prestige social et le pouvoir politique, ce dernier au sens étroit et aussi au sens plus large de Foucault.

La deuxième hypothèse concerne **la place des liens familiaux** par rapport aux objectifs de notre étude. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous essayons d'identifier les divers niveaux des structures où l'individu, sujet de la migration de retour, s'insère (amitié, famille élargie, liens villageois et nationaux). Néanmoins, pour ce qui concerne la décision de migrer et le soutien dont pourront disposer les réfugiés palestiniens pour leur absorption, la famille nucléaire et élargie demeure, à notre avis, l'acteur principal. Un des objectifs du terrain a donc été d'identifier les divers types de liens familiaux : forts, faibles, ou détruits.

La troisième hypothèse concerne **un modèle de rapatriement** qui n'est pas seulement définitif mais aussi transnational, ainsi qu'on le constate dans de nombreuses études de réfugiés dans le monde. Ceci veut dire que les réfugiés/rapatriés entretiendraient des liens avec la vie politique, sociale et économique, aussi bien dans la patrie dans laquelle ils retournent que dans leur pays de résidence précédent.

La dernière hypothèse de cette étude est de **caractère politique**. Le projet de deux États-nations est toujours populaire auprès de la majorité de Palestiniens tout comme des Israéliens. Ce qui implique l'établissement d'un système d'apartheid où la question de l'hégémonie des Juifs dans l'État d'Israël ne sera pas mise en cause dans un avenir proche. L'enjeu concerne alors le type d'État-nation que les Israéliens et, de leur côté, les Palestiniens vont construire. Dans le cas où Israël reconnaîtrait le droit au retour des Palestiniens, leur rapatriement sera sujet de considérations sociologiques et économiques. Dans le cas contraire, le quota et le profil des réfugiés influenceront beaucoup sur les choix des Palestiniens à l'égard de leur future mobilité.

Les facteurs influençant les mouvements de réfugiés

Plusieurs facteurs influencent la décision du réfugié de rentrer dans son pays d'origine ou de choisir une autre option. Nous nous pencherons sur certains éléments d'ordre socio-économique qui touchent les réfugiés palestiniens (et plus généralement, les Palestiniens qui vivent à l'étranger), dans le pays hôte et dans l'espace de retour (les Territoires Palestiniens ou Israël). Ce ne sont cependant pas les seuls éléments importants ; par exemple, le facteur géographique, la distribution des populations dans l'espace de l'État d'Israël, est pertinent dans la prise de décision du réfugié. Le travail d'Abu-Sitta (2001) montre que les zones autour des anciens villages palestiniens demeurent vides et inutilisées, et qu'elles seraient capables d'absorber des réfugiés rapatriés sans difficulté. Pour l'auteur, cette aire rurale vide correspond à l'héritage paysan de la majorité des réfugiés palestiniens. Néanmoins, on doit se demander si, après 55 ans d'absence, ces réfugiés et leurs descendants, qui habitent majoritairement des métropoles telles que Damas, Amman, Le Caire, sans parler de Chicago et de New York, pourraient redevenir des paysans. Par ailleurs, selon l'enquête PSR de 2003 dans les Territoires Palestiniens, les maisons d'environ la moitié des originaires des zones qui se trouvaient dans la Palestine de 1948 ont été détruites ; or 40 % des enquêtés affirment qu'ils ne retourneront pas dans leur espace d'origine dès lors que leur maison familiale n'existe plus.

Mais la capacité d'absorber les réfugiés sur le plan spatial n'est pas le facteur déterminant dans les scénarios de retour. Les Irlando-Américains ne sont pas retournés en Irlande après la fin du colonialisme britannique. Peu d'Arméniens sont retournés en Arménie après l'indépendance de ce pays, et peu de Libanais ont rejoint leur pays d'origine après la fin de la guerre civile. Pourtant, dans tous ces cas, il y avait non seulement une capacité largement suffisante, mais aussi une volonté politique de réabsorption.

Un autre facteur à prendre en compte, mais qui dépasse l'optique de notre étude, concerne le système d'assistance sociale dans les pays hôtes comparé avec celui des zones de rapatriement. Par exemple, en comparaison avec Israël, les services de santé, d'assistance sociale et d'éducation dans les Territoires palestiniens et en Jordanie sont peu développés. Ce facteur positif encouragera-t-il les Palestiniens à retourner en Israël plutôt que dans les Territoires palestiniens ?⁴

Finalement, la possibilité de retour des réfugiés palestiniens est étroitement liée à trois éléments : d'abord le droit au retour, ensuite la situation urbaine des camps de réfugiés, et enfin la position des pays hôtes arabes. Les trois scénarios élaborés dans la conclusion sont conditionnés par ces éléments et surtout par la mesure dans laquelle le droit au retour sera effectif. Il importe de souligner que de nombreuses études font état du peu d'espoir quant à une solution politique de la situation. Une enquête du PSR en 2003 montre qu'environ la moitié de ceux qui ont répondu accepte l'idée de remettre indéfiniment la question des réfugiés, jusqu'à l'établissement d'un État palestinien. À cet égard, l'étude de Najeh Jarrar (2003), où se combinent des méthodologies sociologiques et anthropologiques, est révélatrice. Tandis que les réfugiés montrent dès 1994, la date de l'enquête de Jarrar, un manque de confiance dans le processus de paix, on constate qu'ils sont prêts à chercher une solution réaliste à leur situation⁵. Ce constat apparaît clairement dans les entretiens approfondis, où environ le quart des répondants se dit prêt à accepter une compensation et presque la moitié à rentrer sous gouvernement israélien (tableau 1).

Tableau 1 : Attitudes des réfugiés concernant les solutions réalistes, 1993

| Camp | Rapatriement sous gouvernement israélien | | | Compensation | | |
|---------|--|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| | D'accord | Ne sais pas | Pas d'accord | D'accord | Ne sais pas | Pas d'accord |
| Fari'a | 41,7 | 6,3 | 52,0 | 29,8 | 4,3 | 65,9 |
| Balata | 54,8 | 4,1 | 41,1 | 14,2 | 6,8 | 74,0 |
| Moyenne | 49,6 | 5,0 | 45,4 | 23,9 | 5,8 | 70,8 |

Parmi ces facteurs, nous analyserons la densité des liens transnationaux de parenté et le rôle que pourra jouer la culture de migration des Palestiniens. Nous nous interrogerons aussi sur l'influence de l'expérience des retours d'exilés dans les territoires palestiniens ces dernières années, ainsi qu'aux conséquences que pourraient avoir les conditions de vie dans les camps palestiniens sur leur plus ou moins grande propension au retour dans les années à venir.

La densité des liens transnationaux de parenté

Nous nous intéresserons ici à une seule forme de capital social, celle des liens sociaux. Le réseau familial élargi est un filet de sécurité important pour les migrants. Néanmoins, nous nous demanderons quels sont les effets des ruptures aggravées par l'occupation et par les frontières nationales sur les réseaux transnationaux de parenté des Palestiniens. Nous nous poserons plusieurs questions sur les aspects sociologiques des réseaux palestiniens : comment mesurer la force d'un lien ? Les relations de proximité relient-elles des individus semblables ? Les liens entre gens dissemblables sont-ils plus faibles ?

Nous sommes conscient du fait que certains types de capital social représentent des obstacles plutôt que des appuis pour le migrant de retour, par exemple quand les normes du groupe obligent les membres à partager plutôt qu'à accumuler les richesses, ou quand elles bloquent l'accès aux services (Portes, 1998).

La connectivité entre les membres du réseau se fonde sur une gamme de choix faits par les individus et les membres de leurs familles. Mesurer le degré de connexion entre eux est une question subjective ; cependant l'enquête Shaml cerne les facteurs structurels qui peuvent conditionner et limiter les choix des migrants. Les difficultés de la traversée des frontières, la fréquence des visites, des appels téléphoniques et de l'utilisation du courrier électronique représentent des indicateurs de la connectivité du réseau familial. Tous ces facteurs conditionnent les liens entre les membres de la famille et influencent ainsi la décision de retour.

Des familles transnationales

Dans les Territoires palestiniens, on constate un niveau de transnationalité élevé entre parents proches, puisque 40 % de ces parents vivent au-delà de la frontière. Un peu plus du quart d'entre eux peut rendre visite à sa famille en Palestine ou en Israël. Par contre, les familles des personnes interviewées en Israël sont beaucoup moins dispersées, à peine 15 % de leurs membres vivent dans un autre pays (tableau 2).

Tableau 2 : Membres des familles des interviewés : résidence à l'étranger, possibilité de visites et statut ou non de réfugié

| PARENTS PROCHES : PÈRE, MÈRE, CONJOINTS, ENFANTS | | | | |
|---|-------|-----------------------|--|----------|
| Entretiens réalisés dans les Territoires palestiniens | | | | |
| | Total | Résidant à l'étranger | Pouvant rendre visite en Palestine ou Israël | Réfugiés |
| Nombre moyen de parents | 12,1 | 4,86 | 3,42 | 5,92 |
| Pourcentage selon certains critères | 100 | 40 | 28 | 49 |
| Entretiens réalisés en Israël | | | | |
| Nombre moyen de parents | 9,69 | 1,48 | 1,20 | 2,12 |
| Pourcentage selon certains critères | 100 | 15 | 12 | 22 |
| PARENTS AU 2 ^e DEGRÉ (ONCLES ET TANTES MATERNELS OU PATERNELS ET LEUR FAMILLE) | | | | |
| Nombre moyen de parents | 6,52 | 4,95 | 3,24 | 5,13 |
| Pourcentage répondant à certains critères | 100 | 76 | 50 | 79 |

Le pourcentage de ceux qui se trouvent à l'étranger est beaucoup plus important pour les parents au deuxième degré⁶ (76 %) que pour les parents proches. Seulement la moitié d'entre eux ont la possibilité de rendre visite à leur famille en Palestine ou en Israël. Plus de 79 % de ces parents sont des réfugiés. Dans cette catégorie, les liens sociaux et économiques sont beaucoup moins fréquents ; parmi les répondants dans les Territoires palestiniens seuls 15 % reçoivent une aide de ces parents vivant hors du pays, et ils sont encore moins nombreux (8 %) parmi ceux qui ont été interrogés en Israël. Par ailleurs, on observe très peu de projets économiques entre cette catégorie de Palestiniens à l'étranger et les répondants. 6 % des Palestiniens dans les Territoires reçoivent de l'aide des parents dans cette catégorie au début de leur vie professionnelle.

Le rapport à d'autres parents, moins proches que les deux catégories décrites ci-dessus, est très faible. Un tiers des répondants déclare n'avoir aucun lien avec eux et seulement 25 % déclarent avoir certains liens. La grande majorité affirme n'avoir avec ce cercle plus lointain de leur parenté aucune relation économique.

En bref, le degré de la transnationalité suggère un mode de migration de retour plutôt transnational que de retour définitif en bénéficiant de réseaux parentaux.

La connectivité : une construction géographique et dépendant du genre

Le lieu de naissance des interviewés joue un rôle important dans leur connexion avec les membres de leur famille qui y habitent toujours. Par exemple, parmi ceux qui sont nés en Jordanie, 79 % ont maintenu des liens avec leurs proches parents dans ce pays⁷. Néanmoins, ce lien s'effrite avec le temps pour les rapatriés, ceux qui sont revenus s'installer dans les Territoires palestiniens. La quasi impossibilité de traverser la frontière explique cette situation.

Nous avons demandé aux réfugiés interviewés ce qu'ils envisageaient de faire de leurs propriétés immobilières dans le pays hôte après leur retour. La grande majorité affirme qu'ils les garderaient et les loueraient : les réfugiés ne veulent pas couper les liens avec le pays qui

les a accueillis.

L'hypothèse que les liens les plus proches sont avec les membres de la famille plutôt qu'avec des amis est confirmée par le fait que, lorsqu'on les interroge sur leurs relations, seulement 5 % des interviewés mentionnent seulement les amis et 8 % associent la famille et les amis dans leurs réponses. Les hommes affirment plus souvent que les femmes que leurs liens sociaux les plus étroits sont ceux qui les unissent aux membres de leur famille. On remarque aussi des différences liées à l'âge : les jeunes évaluent leurs rapports avec les frères et sœurs au-dessus de ceux avec leurs cousins et amis. Par contre, les rapatriés donnent plus d'importance aux relations avec les amis.

Les hommes palestiniens que nous avons interviewés en Palestine ou en Israël ont perdu le contact avec le tiers de leurs parents proches et rencontrent les autres tous les deux ans environ, tandis que les femmes ont moins perdu le contact (29 % pour les interviewées dans les Territoires, et 14 % pour celles qui vivent en Israël). En général, les hommes ont moins de contacts avec leur parenté que les femmes. Par contre, ils ont avec leurs sœurs et leurs filles des contacts plus fréquents qu'elles. De même, les hommes qui vivent dans les Territoires palestiniens appellent plus souvent leurs sœurs que leurs frères au téléphone.

L'enquête fait aussi état du peu de contact entre les hommes d'une part, leur belle-famille et leurs parents par alliance d'autre part. La proximité au niveau de l'âge joue un rôle important par rapport aux connexions sociales, mais moins en ce qui concerne les liens économiques. On peut expliquer ce constat par le décalage générationnel qui se manifeste dans les contextes palestiniens et arabes, surtout en rapport avec la transnationalité. La deuxième Intifada limite la possibilité de contacts entre les Palestiniens dans les Territoires occupés et entre ces derniers et leurs proches à l'étranger. La situation est particulièrement grave pour ceux qui habitent Gaza, où l'armée israélienne a imposé la fermeture totale de la bande.

La localité où habitent les interviewés est très pertinente quant aux contacts avec la parenté. Dans la bande de Gaza, 43 % des répondants ne rencontrent jamais leurs parents proches, ne leur rendant ou ne recevant pas leur visite. Ce pourcentage est plus élevé chez ceux qui vivent dans les camps, puisque les parents de ces derniers sont plus souvent exilés. Les Palestiniens qui habitent les grandes villes israéliennes comme Haïfa par exemple ont perdu les contacts directs avec leurs parents proches. Les visites diminuent avec le vieillissement, quelle que soit la classe sociale, bien qu'elles restent plus fréquentes chez les mieux scolarisés. Il apparaît que l'éducation entraîne la possibilité de voyages et de rencontres avec des proches établis à l'étranger. L'utilisation du téléphone ne semble pas compenser l'absence physique ; il y a peu d'appels entre les gens qui ne se rencontrent pas. De façon générale, la majorité des répondants téléphone à sa famille tous les deux mois environ. Ceux qui conservent une propriété en Palestine rencontrent plus souvent leur famille.

La frontière représente un obstacle majeur aux rencontres : ainsi 56 % de ceux qui sont interdits de séjour en Palestine/Israël ont perdu le contact avec leurs parents proches. La distribution spatiale joue aussi un rôle ; les réfugiés palestiniens en Jordanie et en Égypte maintiennent le contact avec la famille plus souvent que ceux qui sont installés dans les États du Golfe, mais même ces derniers la voient environ tous les deux ans. Par contre, les rencontres familiales avec les parents vivant au Liban ou en Irak sont presque inexistantes. En fait, les Palestiniens établis en Europe et aux États-Unis peuvent rencontrer leur parenté en Palestine ou en Israël plus souvent que ceux qui vivent dans les pays arabes, ceci probablement à cause de la difficulté, sinon de l'impossibilité, des voyages entre ces deux

pays.

La plupart des appels téléphoniques concerne les enfants adultes installés à l'étranger, au rythme d'environ un tous les deux mois, sinon plus souvent. Les appels sont très importants pour les répondants qui habitent à Bethlehem, Walaja (banlieue de Jérusalem), Ramallah et les camps, moins pour ceux qui vivent à Naplouse et dans la bande de Gaza. Les appels d'Israël vers l'étranger sont assez rares, sauf pour Um al Fahm, où ils représentent un geste de solidarité, semble-t-il, par rapport aux parents en Cisjordanie et en Jordanie. La fréquence des contacts avec la famille établie à l'étranger est la même pour les hommes et pour les femmes qui habitent les Territoires palestiniens, mais les femmes en Israël se servent du téléphone moins souvent que les hommes. Ceci est le cas également pour les moins scolarisés. Les appels sont plus fréquents vers la famille proche qui se trouve en Europe et aux États-Unis qu'avec la parenté résidant dans le Golfe, en Égypte ou en Jordanie, probablement à cause du coût moins élevé des communications pour les deux premières destinations. Le contact avec le Liban est rare. Une répondante dit donner de l'argent pour douze cartes téléphoniques à un oncle vieux et malade en Jordanie, pour qu'il puisse appeler sa famille en Palestine.

L'utilisation du courrier électronique entre les membres de la famille immédiate qu'ils vivent en Palestine ou en Israël est peu fréquent ; il concerne seulement le tiers des effectifs, et la plupart des utilisateurs ont moins que 40 ans. Les femmes le pratiquent moins souvent que les hommes en Palestine, mais la situation est inverse en Israël. Le contact par Internet prend plusieurs formes, y compris les « chats », le SMS et l'échange de photos.

Le mariage endogame représente un indicateur de la connectivité des réseaux familiaux. De nombreuses études témoignent de la persistance d'un taux d'endogamie élevé chez les Palestiniens. Selon Pedersen *et al.* (2001, pp. 80-84), « *Dans la société palestinienne, la famille, et en particulier les parents, joue un rôle important dans la sélection d'un conjoint qui convienne* ». Seules 36,6 % des femmes nées entre 1940 et 1949 et 43 % de celles qui sont nées entre 1960 et 1969 se marient en dehors du groupe de parenté ou *hamula*. Les mariages sont souvent arrangés, comme c'est le cas dans la plupart des pays du monde arabe. La mère joue un rôle informel dans le processus, tandis que le père est celui qui prend la décision finale (Tuastad 1993, 1996). L'endogamie est un trait prééminent du mariage arabe — le mariage au sein du même lignage, secte, communauté, groupe, village ou quartier. Les unions entre les cousins germains et entre les consanguins sont les formes les plus courantes de l'endogamie dans cette partie du monde (Holy 1989).

L'enquête Shaml tout comme les travaux de Riina Isotalo (1997, 2002) démontre que la pratique de l'endogamie persiste même au niveau transnational, bien qu'à un moindre degré. Ceci s'explique par le fait que les mariages endogames transnationaux sont très dispendieux, tandis que les mariages endogames locaux sont avantageux sur le plan économique⁸.

Solidarité et liens économiques

Le capital social se réfère à la capacité de l'individu à mobiliser des ressources rares à travers son appartenance à des réseaux et des regroupements sociaux plus larges. Ces ressources concernent des faveurs économiques comme la réduction des prix, le crédit sans intérêt, l'information sur les conditions économiques, etc.

Nous distinguons deux formes d'assistance entre parents. La première concerne l'aide

unidirectionnelle et la deuxième, l'entraide réciproque. Selon la théorie des échanges, le réseau est beaucoup plus fort quand l'assistance n'est pas réciproque, puisque « *dans le décalage entre le don et le retour, l'obligation, la confiance et la coopération se créent entre les partenaires* » (Uehara 1990 : 524, cité par Jaconsen et Deeb, 2003 : 223).

La solidarité entre les Palestiniens des Territoires et les exilés est assez importante. Un tiers des répondants affirme recevoir de l'aide et cela dès avant l'actuelle Intifada ; autrement dit, cette aide n'est pas le fait des difficultés économiques accrues depuis⁹. Cette assistance, financière et autre, concerne surtout les parents et les enfants, les frères et sœurs. Nous étendons le concept de l'aide pour y inclure les cadeaux et l'aide fournie pour couvrir les coûts de l'éducation ou des traitements médicaux. L'aide pour l'éducation ne concerne que les parents masculins. Les fêtes comme l'Aïd (fête musulmane) et Noël sont également des occasions pour des cadeaux.

On constate avec intérêt qu'environ la moitié de l'aide est transférée à travers les banques, changement marqué par rapport aux années soixante-dix et quatre-vingt, époque où, selon plusieurs études, les échanges se faisaient par la voie personnelle. Cette aide est devenue rare pour les Palestiniens en Israël, probablement à cause de leur situation économique relativement favorable ainsi que de leurs liens transnationaux plus faibles.

Pour ce qui concerne l'entraide réciproque, on en trouve peu de cas au niveau transnational. Fait curieux, l'aide ne va pas seulement vers les Territoires palestiniens mais aussi ailleurs ; un tiers des répondants envoie de l'aide à partir des Territoires palestiniens vers leurs parents installés à l'étranger. Ce type de relation coutumière est indépendant de la situation économique ; ainsi bien des parents envoient une aide financière à leurs filles, même quand ces dernières se trouvent à l'étranger.

Tandis que la solidarité entre les Territoires palestiniens et l'étranger est importante, le partenariat économique est très difficile, compte tenu de la situation actuelle : faire venir des partenaires de la diaspora paraît hasardeux, bien qu'une certaine aide soit fournie qui permet aux petits commerçants de monter leur entreprise.

Il apparaît que l'aide, en Palestine comme en Israël répond à des motifs altruistes et non pas matérialistes, puisqu'elle implique un transfert de ressources motivé par des normes ou par une solidarité avec les besoins et les objectifs du groupe d'appartenance, plutôt qu'une réciprocité ou une confiance obligatoires qui seraient basées sur une attente de prestige dans la communauté et de services en retour imposés par des sanctions collectives (Portes, 1985). Cette situation sera un atout important pour la réinsertion des exilés rapatriés, surtout dans sa phase initiale.

Le contact en face à face est très important dans les transactions économiques, surtout lorsqu'il est question d'entraide. Une étude du Fafo (Sletten et Pedersen, 2003 : 47) montre que les habitants des Territoires comptent sur leurs parents à l'étranger, bien que l'impossibilité de toute communication directe dresse un obstacle pour beaucoup de transactions. Selon l'étude Shaml, à peu près la moitié des transferts ne passe pas par les banques mais l'argent est apporté à cadeau lors des visites familiales.

[La famille nucléaire fracturée](#)

Des recherches de terrain récentes montrent un tableau de réseaux fracturés à l'intérieur de la famille nucléaire dans les Territoires palestiniens, à la différence d'Israël. (Hanafi, 2001 ; Isotalo, 2002). Les mères et les enfants habitent dans un pays, tandis que les pères et maris vivent et travaillent dans un autre, et les grands parents et d'autres parents demeurent dans un autre encore (voir les études effectuées par l'organisation israélienne pour les droits de l'Homme, B'tselem¹⁰). Cette fragmentation familiale suggère que les retours ne réunifieront pas toute la famille, surtout dans les premières années.

Généralement ces sont les hommes qui décident des déplacements familiaux ; ces décisions dépendent de plusieurs facteurs, notamment ceux du marché. Cependant, l'individu qui a trouvé un emploi (l'homme sauf exception) se fait rejoindre par sa famille et prend les décisions relatives à la mobilité du groupe. Les statistiques montrent que le pourcentage de migrants internationaux féminins s'accroît ; actuellement elles représentent 47,5 % du total. La décision de migrer dépend également des possibilités qui s'offrent aux enfants en matière d'éducation.

La culture de la migration

Selon la théorie du capital humain, la migration se produit si les gains escomptés des coûts de la migration sont plus importants que les gains escomptés dans le pays d'origine. Cette théorie est l'objet d'une remise en question de la part de plusieurs auteurs, et on apporte aujourd'hui une attention accrue à l'action des réseaux migratoires (Massey *et al.*, 1993). L'enquête socio-anthropologique Shaml fournit des renseignements détaillés sur la migration et la culture de la migration, et ceci pour deux types de mouvements migratoires : d'une part la migration permanente, d'autre part la migration circulaire et temporaire à l'intérieur de la Palestine ou d'Israël et au niveau international. Pour comprendre cette dernière, l'histoire migratoire des adultes de quinze ans et plus a été recueillie, incluant la date et le lieu d'origine et de destination pour chaque mouvement enregistré.

Il n'est peut-être pas surprenant que les Palestiniens dans les Territoires soient beaucoup plus mobiles que ceux qui habitent Israël, mais moins que la population réfugiée. Souvent le mouvement est provoqué par des problèmes politiques.

Les Palestiniens tendent à quitter facilement de leur ville d'origine. Environ 60 % des personnes interrogées ont déménagé au moins une fois, et la moyenne du nombre de déménagements est à peu près de trois. La plupart des mouvements se fait à l'intérieur des Territoires palestiniens (57 %), tandis que les destinations étrangères préférées sont les pays du Golfe (10 % du total des mouvements). En Israël, les gens se déplacent moins ; seul le tiers des répondants ont déménagé trois fois ou plus, et le plus souvent ceux qui se déplacent le font dans les frontières du pays.

Les motifs les plus fréquents de la mobilité des habitants des Territoires palestiniens sont l'emploi, l'éducation, le mariage et la recherche d'un meilleur logement. Ce dernier motif concerne surtout les réfugiés qui veulent quitter les camps et aller s'installer en ville. Les Palestiniens en Israël présentent le mariage comme la raison la plus importante, suivie par l'emploi et l'éducation. En général le nombre des déplacements s'accroît avec le niveau de scolarité. L'analyse montre une différence selon le sexe : dans presque tous les cas, les femmes suivent les hommes (94 % dans les Territoires palestiniens et 92 % en Israël). Le même modèle se retrouve pour les déplacements liés à la réunification familiale : 77 % des

cas dans les Territoires concernent des femmes qui rejoignent des parents masculins.

Le processus de paix d'Oslo a fait diminuer le niveau de mobilité : seulement 18 % des mouvements rapportés concernent la période 1993-2003. En même temps il a créé une opportunité pour des mouvements dans les Territoires palestiniens : 94 % des déplacements pendant cette décennie concernent des mouvements à l'intérieur des Territoires.

L'enquête PSR de 2003 confirme l'importance de la culture de la migration et du support familial. Elle montre, entre autres, que deux tiers des habitants des Territoires palestiniens se sont déplacés au moins une fois. L'étude Fafo menée en Jordanie en 1996 était centrée sur la mobilité au cours de la vie ; elle dévoile aussi le niveau élevé de mobilité de la population ; la moitié des adultes s'est déplacée au moins une fois, mais pas toujours vers l'extérieur du pays (Khawaja et Tiltnes, 2002, p. 28-29).

L'Intifada actuelle semble avoir accentué la migration, puisque environ 100 000 Palestiniens ont quitté la Cisjordanie pour la Jordanie ou pour les pays occidentaux depuis qu'elle a commencé, ce qui représente une augmentation par rapport à la période de l'occupation israélienne 1967-1993. Selon le Bureau Central de la Statistique (Israël) le taux annuel de migration était alors de 0,5 à 2 % de la population, soit 5 000 à 15 000 personnes en Cisjordanie et 3 000 à 7 000 dans la bande de Gaza (CBS, 1993 : 760). Il est difficile de trouver des statistiques pour la migration en cours parce que les gens ont honte de partir pendant la lutte nationale que représente l'Intifada. Pourtant un rapport de la Banque Mondiale (2003 : 35) se réfère à une enquête qui constate que « 2 % des répondants affirment que des membres de leur famille sont partis pendant de longues périodes. » Nous pensons que les émigrants viennent des couches bien scolarisées plutôt que de la classe ouvrière. Il semble que les Palestiniens soient enclins à la mobilité, que ce soit pour émigrer ou pour revenir au pays.

Nous concluons qu'il existe deux catégories de migrants potentiels vers la Palestine ou Israël : la première inclut ceux qui n'ont pas de lien de parenté au pays. Leur « retour » dépend soit des facteurs « push » qui relèvent du pays hôte, qu'ils soient d'ordre économique, politique, social ou autre (par exemple, leur statut juridique dans le pays hôte), soit des facteurs « pull » vers l'espace Palestine / Israël. La deuxième catégorie concerne ceux qui ont accès au capital social à travers des liens de parenté dans ces régions et dont la propension au retour est beaucoup plus importante. Le capital social motive, encourage et facilite le retour.

Si l'on considère le fait que beaucoup de Palestiniens de ces deux catégories ont des liens avec le Canada et les États-Unis (enquête Fafo), la possibilité de leur migration vers ces pays est aussi importante. Le choix de ces pays et éventuellement de l'Europe et de l'Australie sera favorisé non seulement par les liens de parenté mais aussi par les systèmes d'éducation qui s'y trouvent. Environ le tiers des interviewés que nous avons interrogés dans les pays du Golfe en 1990-1995 est parti au Canada et aux États-Unis à cause de ce dernier facteur.

[Le retour : une expérience assez positive](#)

Dans cette réflexion sur le retour des exilés avec le retour à la paix, l'expérience des rapatriements dans les Territoires palestiniens pendant la période de transition associée à Oslo est instructive à plusieurs égards. Jusqu'à présent le retour en Cisjordanie et dans la bande de

Gaza a eu lieu pendant deux périodes distinctes.

La première a été un mouvement forcé par le déclenchement de la première Guerre du Golfe, où quelques 350 000 Palestiniens de Koweït et d'autres pays du Golfe ont été obligés d'émigrer. Seuls les 37 000 d'entre eux qui avaient conservé leurs droits de résidents permanents en Cisjordanie et à Gaza sont retournés dans ces territoires (Isotalo, 2001). La deuxième période a suivi le lancement du processus de paix qui a permis le retour depuis certains pays arabes, en particulier d'Égypte, de Jordanie et de Tunisie. Les Palestiniens dont le statut dans ces pays était précaire ainsi que ceux qui bénéficiaient du quota établi par Israël et l'Autorité Nationale Palestinienne (ANP) sont revenus pendant cette deuxième période¹¹.

Il y a eu des retours individuels des pays de la diaspora mais peu importants. Il s'agit de migrants de catégories socio-économiques diverses, souvent des diplômés de l'université dotés des qualifications professionnelles acquises dans les pays hôtes (Zureik, 1997). Malgré l'absence d'estimations fiables quant au nombre de rapatriés qui habitent actuellement les Territoires palestiniens, on en trouve quelques indicateurs. Le recensement PCBS de 1997 estimait le nombre total de rapatriés à 267 355, soit 10,5 % de la population totale (Malki et Shalabi, 2000). Des entretiens avec des représentants du Département des Réfugiés de l'OLP indiquent qu'au moins 200 000 d'entre eux sont revenus depuis le début du processus de paix d'Oslo en 1993.

Il convient de noter que tout discours au sujet du retour des Palestiniens vers la Cisjordanie et la Bande de Gaza comporte certains paradoxes. Les migrants de « retour » dont les localités d'origine sont devenues partie d'Israël en 1948 ne sont pas retournés à leur village ou villes d'origine ; en fait, le « retour » signifie une nouvelle migration. Par ailleurs, le mouvement de « retour » demeure éphémère, puisque Israël contrôle toujours l'immigration vers les Territoires palestiniens et n'accorde généralement pas la résidence à ces immigrants. Ceux-ci possèdent un passeport étranger et sont considérés comme des touristes. On leur attribue des visas de trois mois pour les déplacements aériens et souvent des visas d'un mois seulement quand ils traversent les frontières terrestres. Même quand ils ont des emplois dans les Territoires palestiniens, ils ont peu de possibilités d'obtenir un permis de travail ou de résidence, de sorte qu'ils doivent sortir et revenir constamment. Ceux qui dépassent l'échéance de leur visa risquent l'interdiction permanente de séjour en Israël, y compris dans les Territoires palestiniens.

La question de la localisation du retour que nous venons d'évoquer aura un impact sur le caractère de tout État palestinien éventuel. Comme Roger Heacock (1999 : 57) l'a noté, quand le retour concerne une terre « de mémoire » (la Cisjordanie et la Bande de Gaza), plutôt qu'une localité historique (d'origine), il ne s'agit pas d'un État de « rapatriés » mais plutôt un État de colons (« *settlers* »). Le cas de la Bosnie-Herzégovine montre qu'un État fondé sur l'expérience vécue (c'est-à-dire sur l'histoire) ne réussit pas nécessairement. En revanche, Israël, dont le demi-siècle d'existence se fonde sur une mémoire discontinue et une histoire reconstruite, représente un cas de construction étatique par des colons qui a indiscutablement réussi.

Le début du mouvement de retour vers les Territoires palestiniens précède le processus de paix d'Oslo et remonte à la guerre entre l'Irak et le Koweït. Pourtant, les trois quarts des répondants à l'enquête Shaml sont revenus après Oslo (soit après 1993). La moitié est revenue grâce à l'ANP, tandis que 13 % bénéficiaient de la politique de réunification familiale. Toujours est-il que la moitié d'entre eux n'a toujours pas le droit de résidence ; par ailleurs

Israël n'a pas renouvelé les visas de visite dans les Territoires depuis le début de l'Intifada actuelle.

Selon les répondants, les retours se sont effectués en consultation avec la famille (81 % des cas) ; la famille ne s'est opposée au retour que dans 10 % des cas, principalement en cas de mariages à l'étranger, que le migrant soit homme ou femme. Dans un cas, la famille a accepté la décision du père, mais les femmes ont imposé de garder leur statut d'étrangères. L'opposition au retour ne vient pas toujours de l'épouse, mais surtout des enfants plus âgés.

La situation des rapatriés semble s'améliorer après le retour. L'emploi y joue un rôle, puisque environ la moitié était employée avant le retour et 80 % le sont après. Les trois quarts des rapatriés sont satisfaits de leur travail, et seulement un quart estime que leur situation économique s'est dégradée. Ces pourcentages sont dus en partie à la grande instabilité causée par l'Intifada.

Un tiers environ reçoit de l'aide de la famille pour les déplacements. Ce faible niveau s'explique par le fait que la majorité de ceux qui reviennent au pays ne sont pas originaires de Cisjordanie ni de la Bande de Gaza. Ils migrent vers une localité où ils n'ont pas de famille ou bien où leur famille n'a pas les moyens de les aider.

Grosso modo, environ trois quarts des rapatriés s'affirment satisfaits de leur retour, même s'ils ont connu des difficultés. Les plus âgés sont beaucoup plus satisfaits que leurs cadets. 65 % ont connu des difficultés dans la phase initiale du retour, notamment au niveau social. Environ 41 % qualifient le système de santé dans les Territoires palestiniens de « mauvais » et seulement 22 % le jugent « bon ». Beaucoup se plaignent des universités palestiniennes, mais plus de la moitié jugent que les écoles de leurs enfants sont bonnes. Le logement constitue un problème important, puisque 68 % sont toujours locataires d'appartements dix ans après leur arrivée ; ils considèrent néanmoins ces nouveaux logements comme meilleurs que ceux qu'ils ont connus avant leur retour.

On remarque que 63 % des rapatriés avaient des attentes quant à la « patrie » qui étaient différentes de la réalité qu'ils y ont rencontrée. « *Ce n'est pas la patrie dont je rêvais, ni le peuple auquel je croyais appartenir* » dit un rapatrié arrivé après 1993 grâce à la liste de l'OLP. Néanmoins, le désenchantement n'empêche pas les rapatriés d'encourager d'autres exilés à revenir vers les Territoires palestiniens (95 % des rapatriés). Autrement dit, malgré les déceptions à l'égard de la patrie, cette dernière devient un lieu commode (et pas seulement « naturel ») où habiter. Elle n'est plus synonyme seulement d'Intifada et d'aliénation politique, mais elle devient un pays « *d'intérêt et d'amour* », aux dires d'un rapatrié. Cette terre est un chez soi, comparée aux pays arabes où les Palestiniens étaient mal traités. La patrie devient le dernier refuge après l'exil dans des pays qui ne respectent pas les droits des réfugiés, disent les personnes interrogées. Beaucoup d'entre eux déclarent que le motif de leur retour est de revenir à la patrie (*al watan*), même s'ils sont originaires de la Palestine historique.

Le retour des rapatriés n'est pas facile ; il s'agit d'une expérience classique de ré-émigration. Beaucoup rapportent que la population locale ne leur a pas accordé un accueil chaleureux, surtout en Cisjordanie, où ils se sentaient particulièrement peu appréciés. De façon générale, les répondants voient les avantages économiques du rapatriement mais aussi les difficultés d'adaptation au niveau social, pour les rapatriés présents et futurs. Comme le dit un informateur qui travaille dans l'administration de l'ANP : « *Nous sommes différents (d'eux) au*

niveau de la culture et du mode de penser. » Paradoxalement la majorité, surtout à Gaza, voit le retour des réfugiés comme un grand avantage, citant par exemple, l'augmentation du nombre de personnes dont le niveau scolaire est élevé et la présence de cultures diverses en Palestine. Certains y voient une revitalisation des valeurs islamiques, ceci probablement à cause des rapatriés venant des États du Golfe. Fait curieux, à Gaza, déjà surpeuplée, la migration de retour est vu comme un moyen d'augmenter la population palestinienne dans les Territoires palestiniens, à la différence de ce que disent les répondants de Cisjordanie.

La vie problématique dans les camps

Plusieurs facteurs peuvent encourager ou non le rapatriement ; par exemple, la situation socio-économique, la situation urbaine, le statut des réfugiés palestiniens dans les pays hôtes. Dix ans après Oslo, les camps de réfugiés dans les Territoires palestiniens sont toujours exclus de la planification du développement. La population s'est urbanisée, ce dont témoignent les taux de fécondité qui tendent à rejoindre ceux des villes dans lesquelles ils sont situés. Le taux de fécondité des Palestiniens au Liban est passé de 4,5 enfants en 1987-1990 à 3,9 en 1991-1994, ce qui se rapproche des 2,5 qui constituent la moyenne au Liban, selon les statistiques du Ministère de la Santé en 1995 (Fafu, 2003 : 37).

Selon les statistiques de l'UNRWA de 2001, il y a 1 460 396 réfugiés palestiniens en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, dont 607 915 vivant dans les camps : en Cisjordanie ils sont 147 884, soit 24 % des 60 777 réfugiés. À Gaza, quelques 53 % des 852 626 réfugiés, soit 460 031 sont dans cette situation (al-Rimmawi et Bukhari, 2002 p. 23-24) (tableau 3).

Tableau 3 : Réfugiés enregistrés par l'UNRWA

| Région | Nombre de camps | Nombre de réfugiés | | | % de réfugiés vivant dans les camps | Proportion de réfugiés dans la population locale (en %) |
|-------------|-----------------|--------------------|----------------|-----------|-------------------------------------|---|
| | | dans les camps | hors des camps | ensemble | | |
| Jordanie | 10 | 287 951 | 1 351 767 | 1 639 718 | 17,5 | 32,8* |
| Cisjordanie | 19 | 170 056 | 437 714 | 607 770 | 27,9 | 31,4** |
| Gaza | 8 | 460 031 | 392 595 | 852 626 | 53,9 | 78,4** |
| Liban | 12 | 214 728 | 168 245 | 382 973 | 56,0 | 10,7* |
| Syrie | 10 | 200 054 | 191 597 | 391 651 | 51,0 | 2,4* |
| Totaux | 59 | 1 332 820 | 2 541 917 | 3 874 738 | | |

* Statistiques de 2000 ** Recensement de 1997

Source : UNRWA, in Figures, UNRWA H Q, novembre 2001

L'avenir du rapatriement, tel que nous le présenterons à la fin de cet article, dépendra des améliorations qui seront apportées aux camps dans les Territoires palestiniens, où la population est la plus fragile. Bien que les résidents des camps jouissent de services de santé et d'éducation meilleurs qu'ailleurs, ils sont défavorisés sur le plan économique selon tous les indicateurs¹², notamment en ce qui concerne le taux de chômage. Par ailleurs, la pauvreté des camps est structurelle : les pauvres en milieu rural peuvent toujours cultiver un lopin de terre pour satisfaire leurs besoins essentiels, tandis que les habitants des camps ne possèdent pas de terre, de façon générale. La fragilité des camps apparaît d'autant plus importante quand on compare les employeurs de leurs habitants avec d'autres : 27 % des habitants des camps travaillent surtout avec l'ANP, où les salaires sont très modestes, alors que leur

proportion est seulement de 19,5 % dans les zones urbaines et 12,8 % dans les zones rurales. En même temps seuls 16,7 % des résidents des camps travaillent pour les ONG internationales où les salaires sont assez élevés, à rapprocher avec les proportions dans les villes (15,6 %) et en zone rurale (26,8 %). Seule exception à cette situation, 5,7 % des employés de l'UNRWA vivent dans les camps, 1,4 % dans les villes, et 0,4 % en milieu rural. Les habitants des camps travaillent moins souvent que les citoyens pour le secteur privé (34,7 % versus 46,6 %) où les salaires sont moins élevés que dans les ONG, mais un peu plus souvent que les gens de milieu rural (33,2 %).

La contradiction entre la qualité des services en matière d'éducation et le statut socio-économique des résidents des camps relève du fait que les personnes dont le statut économique s'améliore tendent à quitter le camp, normalement pour aller dans les grandes villes, où l'offre d'emploi est plus large.

La société des Territoires palestiniens n'intègre ni les réfugiés ni les rapatriés, ce pour deux raisons : il s'agit d'une société très fragmentée dont l'intégration dépend de facteurs qui relèvent non seulement du niveau national, mais aussi de la sphère diasporique. Les réfugiés qui vivent ailleurs que dans les camps s'intègrent bien dans les Territoires palestiniens au niveau social et culturel. Pourtant, ceux qui résident dans des camps s'intègrent moins bien aux villes autour d'eux, à en juger par les pratiques matrimoniales. Selon l'enquête PSR de 2003, environ 40 % des réfugiés en dehors des camps ont un membre de la famille qui est marié avec un non réfugié, chiffre qui décroît de moitié pour ceux qui habitent les camps.

La propension à effectuer un retour est liée au caractère de la vie dans les camps. Selon l'étude de Jarrar (2003), les attitudes des réfugiés à l'égard d'eux-mêmes, de la vie des camps et du rapatriement les ont motivés à rentrer, tout en réduisant leurs possibilités d'intégration. Puisque leur estime de soi était élevée mais les conditions de logement étaient difficiles, ils sentaient qu'ils étaient différents des natifs et que leur statut à l'égard des autres était bas. D'autre part, la méfiance et le manque d'harmonie entre eux, comme la réticence des membres des diverses factions politiques à collaborer les uns avec les autres, a réduit leur capacité à obtenir le rapatriement. Les attitudes des réfugiés face à Israël ne sont pas moins contradictoires. D'un côté ils expriment leur amertume, leur peine, et racontent des expériences de mauvais traitements par les Israéliens, ainsi que leur méfiance envers ces derniers. De l'autre, une proportion significative d'entre eux indique qu'ils sont prêts à vivre sous gouvernement israélien et à donner une proportion importante de leurs terres à Israël, si cet État leur permet de revenir. La distinction entre les réfugiés palestiniens qui vivent dans des camps et ceux qui vivent ailleurs est très pertinente en ce qui concerne la propension au rapatriement, comme nous le verrons plus loin.

Le discours nationaliste palestinien du passé revendiquait sa légitimité sur la base de deux points, la *Nakba*¹³ et le droit au retour des réfugiés. Pour renforcer le nationalisme autant que possible, le camp se présentait comme l'unité primaire de l'identité réfugiée dans les pays hôtes arabes et donc comme le soutien de l'identité palestinienne. En conséquence, le camp devenait une entité quasi-politique, et un objet d'investigation pour une discipline en particulier, les sciences politiques. Les camps se présentaient comme un moyen de reproduction de la société palestinienne de la période d'avant 1948. Dans cette logique, les chercheurs essayaient d'identifier les camps à des lieux d'origine ; par exemple, le camp Al-Huilwa à Lobieh et Yarmouk à Safad... Il y eut ainsi une ethnicisation de l'histoire des réfugiés qui a occulté l'importance du rapport économique, social et culturel avec les pays hôtes. Sauf dans un petit nombre d'études sociologiques, anthropologiques, psychologiques et juridiques,

les camps ne sont pas abordés en tant que sites urbains.

Des mythes circulaient, non seulement au niveau de l'imaginaire populaire mais aussi dans la communauté scientifique. Par exemple, celui de l'avantage du maintien d'un maximum de Palestiniens dans les camps pour renforcer la mémoire et l'identité palestinienne ou celui selon lequel si les conditions de vie dans le camp restaient misérables, elles limiteraient le nombre de personnes qui allaient vouloir s'établir dans le pays hôte. L'UNRWA et le pays hôte ne peuvent pas exercer leur autorité à moins que les réfugiés ne soient regroupés dans un lieu central et contrôlé où ils sont soumis à une surveillance permanente. Nous pensons qu'il s'agit là d'un discours de stagnation, qui muselle le camp, et que le réfugié peut demeurer tel tout en vivant en dehors du camp.

Les camps dans les Territoires palestiniens sont devenus des symboles de l'illégitimité territoriale pour deux raisons. D'une part, ils sont invisibles par rapport au processus de paix d'Oslo, puisqu'ils sont assimilés aux zones des Territoires palestiniens que l'ANP découpe en espaces de réfugiés et de non réfugiés. D'autre part, les camps se présentent comme des lieux hétérotopiques, au sens de Foucault¹⁴, déconnectés du tissu social et urbain qui les entoure, espace de tensions autour de la déviation, de la marginalité. La contradiction entre contrôle et mise à la marge favorise des actes potentiels de résistance et transgression. Cette déconnection est le résultat d'un processus graduel qui a été accéléré par l'exclusion des habitants des camps du vote pour les élections locales. Selon Emmanuel Marx (1978), les camps ont perdu leur caractère temporaire et sont devenus des quartiers résidentiels défavorisés.

Cette délégitimation a un impact sur l'identité à plusieurs niveaux. Selon l'enquête Shaml, 89 % des résidents des camps s'identifient à ce lieu et sont fiers d'y habiter. Cependant, certains répondants, surtout dans le camp Shufat, avouent qu'ils cachent leur lieu de résidence à leurs collègues universitaires. Des disputes mineures entre les habitants du camp et ceux de la ville deviennent des conflits majeurs, tels ceux qui se sont produits entre les habitants du camp Kalandia et ceux de Ramallah en 2001. On ne peut comprendre les problèmes des camps de réfugiés que si on les étudie en tant que sites urbains. En raison des longues années de double marginalisation, les camps de réfugiés en Cisjordanie et à Gaza ressemblent à n'importe quel bidonville ou quartier dégradé dans le monde. Les chercheurs doivent les aborder comme tels, comme par exemple ceux de la banlieue parisienne.

Selon l'enquête Shaml, environ les deux tiers des résidents des camps que nous avons interviewés considèrent que leur logement n'est pas assez grand pour leur famille. Environ la moitié juge que les camps ne répondent pas à leurs besoins essentiels ; 57 % estiment que les conditions sanitaires sont inadéquates. Les deux tiers signalent qu'ils seraient prêts à quitter le camp si leur situation financière s'améliorait.

Enfin, les résidents des camps ressentent leur marginalisation sociale et sont prêts à transformer leur lieu de résidence. Selon l'enquête PSR de 2003, la moitié des réfugiés accepterait de s'installer en dehors du camp, et en accepterait aussi la normalisation, c'est-à-dire, qu'il soit considéré comme partie intégrante de l'agglomération urbaine. Lorsque le camp se situe à l'intérieur de la ville, la majorité de ses habitants (87 %) préféreraient voter dans le cadre municipal ; la proportion est encore des trois quarts quand le camp se situe à l'extérieur. Environ la moitié des résidents est en faveur de l'élargissement du camp à l'intérieur du périmètre urbain.

Évaluation de la propension au retour

Le principal résultat de notre recherche concerne la différence considérable entre les Palestiniens qui résident dans les Territoires palestiniens et ceux qui vivent en Israël quant aux divers facteurs qui affecteraient leur mobilité éventuelle. Les Palestiniens des Territoires conservent des liens transnationaux de parenté beaucoup plus denses que ceux qui vivent en Israël. Surtout pour ces derniers, la durée de l'exode, plus de cinquante cinq ans, et la création des frontières ont fait obstacle au maintien des liens de parenté. Le dicton arabe '*al bo'd Jafa'* (la distance sèche la relation) n'est pas loin de la vérité. Le système israélien de surveillance et de contrôle des Palestiniens a réussi à créer un décalage énorme entre les deux groupes de Palestiniens.

Le sociologue Aziz Haidar constate que, pendant la période après l'occupation de 1967 où les habitants des Territoires occupés pouvaient encore rendre visite à ceux d'Israël, les rencontres entre les réfugiés palestiniens de Cisjordanie et de Gaza avec leurs parents qui vivaient toujours à l'intérieur des frontières de 1948 étaient assez difficiles¹⁵. Bien que la première rencontre après de longues années de séparation fût très chaleureuse, les différences ne tardaient pas à se manifester, notamment au niveau social, puisque les Palestiniens qui demeuraient en Israël avaient un niveau de vie meilleur que celui de leurs parents réfugiés qui vivaient en Cisjordanie et à Gaza. Par ailleurs, l'occupation, la surveillance et le contrôle étatiques ont créé un nouveau milieu politique chez les Palestiniens d'Israël. Les visites entre parents ont vite cessé, selon Haidar. Un de nos interviewés, membre du Parti communiste à Haïfa, raconte qu'il trouvait perturbantes ses expériences d'accompagner les Palestiniens venus de l'étranger qui revoyaient leurs maisons, et qu'il a cessé de le faire.

La politique israélienne actuelle relative à l'espace contribue à empêcher les liens entre Palestiniens, même entre ceux qui habitent à l'intérieur de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les contrôles, qui prennent la forme d'une humiliation, d'une punition collective, créent des frontières dans l'esprit des gens¹⁶. À cet égard, l'histoire de Barta'a est révélatrice. En 1967, Israël a scindé Barta'a en deux sections, Est et Ouest, de part et d'autre de la Ligne verte. Des familles ont été séparées, de sorte que trente-cinq ans plus tard, elles ne se rencontrent que pour les funérailles et les mariages. On peut imaginer la forte dégradation de la situation avec la construction actuelle du Mur par Israël, tout comme l'évolution des liens entre le Rafah palestinien et le Rafah égyptien, séparés depuis 1983.

Grâce au maintien des liens transnationaux de parenté, le mode familial d'entreprenariat qui prévaut dans les Territoires palestiniens et, dans un moindre degré, en Israël, encouragera beaucoup les exilés qui y participent à retourner vers l'un ou l'autre espace. On peut s'attendre à ce que cette catégorie de migrants fonctionne en mode transnational, en cela qu'ils garderont des liens dans le pays où ils ont vécu ainsi que dans le lieu où ils retournent.

Profil des rapatriés

Bien que le droit au retour ne soit pas le seul facteur qui détermine la migration de retour, il n'en demeure pas moins un élément clef dans le processus puisqu'il élargit les choix possibles pour les réfugiés palestiniens après plus d'un demi-siècle d'exil¹⁷. L'enquête de terrain menée par Shaml ainsi que les études que nous avons menées dans treize pays de la diaspora palestinienne montrent une population hétérogène de cinq millions de personnes, dont

seulement une petite partie sera disposée à exercer ce droit. Par exemple, selon l'enquête de Fafo en 2002, un faible pourcentage des Palestiniens du Liban est originaire des Territoires palestiniens (1,2 % environ), tandis que la grande majorité provient de la Palestine historique. La situation se complique encore par le fait qu'environ 40 % de la population provienne de localités qui sont devenues complètement juives (par ex. Safad et Tibériade/Bisan) ou bien où les Juifs sont maintenant majoritaires (Acre, Haïfa). Seuls 10 % viennent de villes arabes, comme Nazareth ou le sud palestinien). Bien que deux Palestiniens sur cinq au Liban soient nés en Palestine, très peu ont gardé des liens avec leur terre d'origine (Khawaja, 2003).

Il est difficile d'imaginer un seul scénario pour le retour, en partie à cause des incertitudes qui entourent la question et de la réaction encore inconnue des États arabes¹⁸. À la base d'une gamme très large de facteurs qui influenceraient les retours, on peut évoquer trois scénarios possibles qui varient selon deux paramètres : la possibilité d'exercer le droit au retour et le degré d'amélioration des conditions dans les camps de réfugiés. Nos données actuelles ne nous permettent que de proposer des estimations très approximatives du mouvement de retour (tableau 4). Le premier scénario aura lieu dans le cas de l'application du droit au retour sans amélioration dans les camps. Le deuxième concerne l'éventualité où le droit au retour connaît des restrictions imposées par Israël et où la situation dans les camps est améliorée. Le troisième scénario se réalisera si l'application du droit au retour n'est pas garantie.

Tableau 4 : Retour des Palestiniens : trois scénarios

| | Retours des Territoires palestiniens vers Israël | Retours de réfugiés de l'étranger vers Israël | Retours de l'étranger vers les Territoires palestiniens | Émigration des Territoires palestiniens vers les pays occidentaux | Départs des camps |
|------------|--|---|---|---|-------------------|
| Scénario 1 | 200 000 | 200 000 | 500 000 | 47 000 | 90 000 |
| Scénario 2 | 150 000 | 200 000 | 500 000 | 35 000 | 30 000 |
| Scénario 3 | 10 000 | 20 000 | 600 000 | 85 000 | 30 000 à 90 000 |

Les rapatriés potentiels ne forment pas un groupe homogène. Au contraire, ils représentent diverses strates sociales, culturelles, politiques et économiques des populations de réfugiés et de la diaspora, qui vont des travailleurs illettrés jusqu'aux entrepreneurs et aux professionnels hautement scolarisés. Il nous est très difficile de prévoir la proportion des diverses catégories socio-économiques parmi les rapatriés, ainsi que le type de retour qui sera réalisé : retour familial définitif, retour individuel, retour provisoire accompagné de comportements transnationaux (maintien de liens entre deux pays, ouverture quant à la possibilité de déplacement, investissement sans retour, séjours courts pour apporter leur expertise dans les Territoires palestiniens...). Une chose est certaine : plusieurs modèles différents émergeront, ce qui sera bénéfique pour l'économie palestinienne, étant donné le mode familial d'entrepreneuriat et les liens de parenté forts entre la Cisjordanie et la Bande de Gaza et aussi entre les habitants de ces deux espaces et l'étranger, notamment la Jordanie et l'Égypte. L'investissement dans l'économie palestinienne en Israël est moins probable, puisque cette dernière n'est pas autonome par rapport au système israélien ; de plus, comme nous l'avons mentionné, les liens des Palestiniens en Israël avec leurs proches à l'étranger sont très faibles.

Il y aura deux mouvements simultanés : celui de la masse des rapatriés et celui d'un groupe plus restreint composé de diplômés et de professionnels, ainsi que d'entrepreneurs. L'élite palestinienne à l'étranger investira son capital et reviendra physiquement, puisqu'elle

cherchera à mettre en valeur son statut social dans le pays ou le village d'origine, même quand la situation ne sera pas propice sur le plan de la rationalité économique. Ceci s'observe ailleurs dans plusieurs pays en phase de transition (la Hongrie, la Roumanie, la Bosnie) où l'élite de la diaspora joue un rôle politique. Sur la base du taux d'investissement et des activités philanthropiques de la diaspora palestinienne, qu'ils s'adressent à leur famille ou à la société en général, on peut s'attendre à une contribution qui ne serait pas inférieure à un demi milliard de dollars US par année pendant la décennie qui suivra l'indépendance de l'État palestinien.

Conclusion

Pour finir, soulignons certains facteurs importants dans l'enjeu. Premièrement, l'importance de l'éducation et du savoir-faire des exilés palestiniens est largement sous-estimée. Plusieurs indicateurs statistiques montrent que le quart des réfugiés dans les pays arabes hôtes sont des entrepreneurs selon la définition de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), qu'ils travaillent seuls ou qu'ils aient des employés. Donc, nous nous attendons à ce que le quart des rapatriés puisse bien s'intégrer au marché palestinien. De toute façon, le retour ne sera pas seulement un fardeau pour l'économie palestinienne (ou l'économie arabe en Israël), mais plutôt une force régénératrice, grâce au capital humain et financier que les réfugiés apporteront dans leur pays d'origine. Deuxièmement, la jeune entité palestinienne aura le droit d'adopter une politique sélective face au retour des exilés, comme cela s'est souvent fait ailleurs dans la période qui suit un conflit. Du point de vue historique, la politique de sélection des migrants de retour s'est appliquée dans tous les pays qui ont connu un retour en masse de leurs nationaux, comme ce fut le cas de la migration juive, où la sélection a toujours été fermement contrôlée. Eliezer Kaplan, ministre des finances en 1949 disait, « *Nous avons besoin de travailleurs et de guerriers* » (cité par Segev, 1986 : 117). Troisièmement, si les États arabes n'obligent pas les réfugiés palestiniens à partir, on peut s'attendre à ce qu'un groupe pionnier d'entre eux revienne au pays, d'où il communiquera un rapport favorable sur la situation à ses réseaux de parents et d'amis, ce qui encouragera ces derniers à revenir à leur tour, et ainsi de suite. Finalement, on peut s'attendre à un retour des retraités, surtout des pays du Golfe et des pays occidentaux, vers les Territoires palestiniens et Israël. Cette forme de « tourisme de longue durée » sera bénéfique à l'économie palestinienne, sans que les migrants aient besoin d'être directement absorbés.

Cette recherche met en valeur la complexité d'une migration de retour des Palestiniens. Cette complexité n'est pas fondamentalement différente de celle d'autres expériences de migration de retour ou même d'autres mouvements de réfugiés. Tous ces mouvements migratoires de réfugiés ne se comprennent que dans le cadre plus large de la mondialisation et de la migration internationale. Les migrants internationaux, à savoir ceux qui résident ailleurs que dans leurs pays de naissance, sont estimés à 170 millions d'individus, et ce chiffre ne devrait pas diminuer alors que les pays développés connaissent un déclin et un vieillissement de leur population. Le climat politique de la guerre froide favorisait la réimplantation des réfugiés plutôt que le rapatriement ; aujourd'hui le sentiment anti-immigration défavorise leur installation permanente dans le pays de résidence. En dehors de quelques cas d'initiatives bilatérales, c'est le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations unies qui prend en charge l'orientation des cas individuels vers des pays récepteurs (Helton, 2002 : 185).

Les données du HCR de 2002 démontrent que les réfugiés qui exercent leur droit de retour vers leur pays d'origine sont beaucoup moins nombreux (2 252 804, soit 21 %) que ceux qui

choisissent de rester dans le pays hôte ou de s'installer dans un pays tiers. Encore faut-il noter que 2002 fut une année exceptionnelle puisque les Afghans, avec plus de 1 800 000 individus, représentaient plus que 80 % des migrants de retour. Cet effectif correspond à un peu moins de la moitié de l'ensemble des réfugiés afghans. Les rapatriés provenaient pour la plupart des pays voisins, Pakistan, Iran et Tadjikistan. Ajoutons que les statistiques relatives au mouvement de retour sont souvent trompeuses, puisqu'elles se fondent sur les traversées de la frontière, alors que l'enquête de type anthropologique montre que les réfugiés se sont souvent déplacés à l'intérieur après le retour, comme ce fut le cas des rapatriés de l'OLP vers la Cisjordanie et la Bande de Gaza.

Le faible pourcentage de retour des réfugiés relève de plusieurs facteurs, dont le plus important est la structure du marché du travail mondial. Le cas de la Bosnie est illustratif. Le traité de paix de Dayton à peine conclu, un vif débat a éclaté sur la question du retour. Il s'est intensifié en 1996 quand il est devenu clair que des retours massifs volontaires ne se produiraient pas, du moins pas dans l'immédiat (UNHCR, 2000 : 168). Le débat actuel au sein du HCR tourne autour de cette question : le retour est-il la solution idéale pour les réfugiés¹⁹ ? Nombre de spécialistes de la migration critiquent la tendance du HCR de favoriser le rapatriement²⁰.

L'installation sur le long terme donne lieu à de nouveaux liens entre les réfugiés et le pays hôte. Les paysans s'urbanisent et, dans certains cas, les femmes s'émancipent beaucoup plus que leurs consœurs qui sont restées au pays. Pour ce qui concerne le cas palestinien, il importe de distinguer le droit au retour de la sociologie du retour. Rosemary Sayigh (1977) constate que le retour des Palestiniens dépend non seulement des facteurs « push » qui relèvent du pays hôte mais aussi du désir collectif de retour chez les réfugiés eux-mêmes. Warner, par contre, remet en question la notion du rapatriement, qu'il qualifie d'« idéalisée » et de « nostalgique » (1994 : 160). Au fil du temps, poursuit l'auteur, la dispersion déforme le sens de la communauté et en même temps, celui de la patrie (voir Zureik, 1997 : 80).

Notes

¹ Le concept de capital social a acquis une prééminence remarquable dans la littérature théorique et appliquée au cours de la dernière décennie. Un vif débat a accompagné cette montée, ce qui a fait progresser la réflexion sur le sujet, tout en clarifiant les zones d'accord et de désaccord ; cependant, beaucoup reste à faire. Notre usage du terme « capital social » diffère de celui de Robert Putnam (2000). Dans cette étude nous nous intéressons principalement à la contribution de la famille et au degré de pertinence de l'entrepreneuriat familial et ethnique.

² Cette enquête a été conduite par le *Palestinian Diaspora and Refugee Center*, Shaml de janvier à octobre 2000 Elle a bénéficié d'un financement du Centre International de Recherche et Développement (Ottawa). L'auteur remercie tous les participants à la recherche, en particulier Shirine Aradj. Il remercie aussi ceux qui ont enrichi l'enquête par la discussion : Roula El-Rifai, Pamela Scholey, Riina Isotalo et Cedric Parizot. Au total 560 questionnaires ont été renseignés, non seulement par des réfugiés mais aussi par d'autres Palestiniens habitant les Territoires palestiniens ou Israël. L'enquête en Israël a été réalisée en collaboration avec le Centre *Mada* à Haïfa. D'autres enquêtes telles celle sur les conditions de vie des réfugiés palestiniens produites par Fafo en Jordanie et au Liban aussi bien que le *Palestinian Center for Policy and Survey Research* (PSR) seront utilisés à fins de comparaison. L'enquête de Fafo

concerne un échantillon de 4 000 familles distribuées dans 12 camps en Jordanie alors que l'enquête au Liban concerne 3 100 familles avec une étude approfondie fondée sur les discussions avec 13 *focus groups*. L'enquête de PSR est concentrée surtout sur les réfugiés palestiniens et leurs problèmes. Elle a été réalisée en janvier 2003 et a visé 1 498 ménages de réfugiés palestiniens situés dans 150 localités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

3 On peut critiquer nombre d'enquêtes réalisées dans les Territoires palestiniens en raison de la teneur émotive des questions posées.

4 L'Institut de Santé Publique de Birzeit étudie cette question actuellement.

5 Son étude porte sur deux camps de réfugiés, Fari'a et Balata. Les données ont été recueillies au moyen de deux méthodes, le questionnaire et l'entretien approfondi. Le premier a été appliqué à un échantillon aléatoire de 5 % du total des ménages dans les deux camps, soit 58 des 374 de celui de Fari'a et 86 des 801 de celui de Balat. Cet échantillon a été extrait d'une liste d'unités domestiques fournie par le bureau du Directeur de l'UNRWA dans chaque camp.

6 Cette catégorie inclut les tantes et oncles matrilatéraux et patrilatéraux et leurs familles.

7 Tous les pourcentages se réfèrent à l'enquête de Shaml sauf mentionne contraire.

8 Avantageux, parce que le prix de la fiancée demandé à la famille du mari tend à être moindre dans ce cas, ce qui a pour effet de préserver les ressources familiales.

9 82 % des répondants affirment que la situation était la même avant l'intifada.

10 Ce modèle se retrouve dans d'autres groupes diasporiques (Ong, 1999 : 20) où les normes culturelles entourent la formation de réseaux transnationaux commerciaux. Chez les Chinois d'outremer, les hommes sont mobiles tandis que les femmes et les enfants restent soumis au joug des régimes familiaux.

11 Certains dans ce groupe étaient admis au pays dans le cadre de la réunification familiale ou avec un visa temporaire de visite. Ces derniers sont restés dans les Territoires palestiniens bien que leur statut soit irrégulier selon les règlements israéliens.

12 Toutes les statistiques qui suivent sont extraites du recensement de 1997 (al Rimmawi et Bukhari, 2002). Il existe des chiffres plus récents mais nous avons préféré utiliser ceux de 1997, pour neutraliser l'effet de l'Intifada et ainsi mieux apercevoir la situation de l'avenir.

13 Catastrophe. Ce terme désigne l'expulsion massive de Palestiniens en 1947-1949.

14 Par opposition aux utopies, lieux irréels, Foucault qualifie d'hétérotopies ces lieux réels et effectifs, qui sont « *des sortes de contre-emplacements réels, sortes d'utopies effectivement réalisées, (...) des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables.* » (Foucault, 1994 : 755).

15 Communication personnelle.

16 Traverser le point de contrôle le plus important de Cisjordanie est permis seulement à ceux qui peuvent démontrer qu'ils sont domiciliés de l'autre côté. Tout autre motif — visites, école, travail, maladie, affaires, achats — conduit à un refus. Pendant la fête la plus importante du calendrier musulman en 2002, les Palestiniens ne pouvaient se déplacer entre Ramallah et Bethlehem. « *Ce n'était pas vraiment une fête à ce que nous pouvions voir, sauf pour l'habillement des gens et les cadeaux qu'ils portaient. Tout un peuple qui voyage à pied sur le terrain rocailleux, leurs paquets et cadeaux à la main, le désespoir au cœur. Le cœur*

même de leur terre est parsemé de points de contrôle, et à chacun la violence menace » (Levy, 2002).

17 Par ailleurs, nous pensons que le droit au retour est aussi la clef de toute solution durable au conflit entre Palestine et Israël, puisque la fin de l'occupation des terres palestiniennes requiert que les Israéliens réfléchissent sur leur responsabilité morale quant à la genèse du problème des réfugiés palestiniens et sur le conflit de 1948.

18 Un Palestinien qui vit au Liban risque d'avoir du mal à décider de revenir si la position du Liban n'est pas claire. Est-ce que les Palestiniens seront rejetés à la frontière comme ce fut le cas en Libye au début des années 1990 ou auront-ils le droit de choisir ?

19 Le retour forcé de réfugiés au Rwanda en 1996 a suscité bien des critiques. Le HCR a été accusé pour avoir permis, en violation de la Convention de Genève, le renvoi de réfugiés là où ils pouvaient être persécutés (Melton, 2002, p. 22).

20 Entretien avec Barbara Harell-Bond et Fabienne Le Houérou au Caire, avril 2003.

Bibliographie

ABU-SITTA Salman (2000) *Palestinian Right of Return, Sacred, Legal and Possible*, London : Palestinian Land Society and Palestinian Return Center, 2nd edition.

AL-RIMMAWI, Hussein and BUKHARI Hana (2002), *Population Characteristics of the Population Refugee Camps*, Ramallah : PCBS and *Dissemination and Analysis of Census Findings* (Analytical Report Series (no 3)). (In Arabic)

BASCH L., GLICK SCHILLER Nina and SZANTON BLANC Cristina (1994) *Nations Unbound : Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States*, New York : Gordon and Breach.

CHARALAMBOS Tsardanidis and HULIARAS Asteris (1999) *Prospects for Absorption of Returning refugees in the West Bank and the Gaza Strip*, Institute of International Economic Relations, December (Non published report).

ENDRESON Lena and ZUREIK Elia (1996) *Studies of Palestinian. An Analytical Bibliography* (draft). Presented to the Refugee Working Group Meeting held in Geneva, 12-15 December 1995. Fafo.

ESCWA (1993) *Return Migration. Profiles, Impact and Absorption*, New York, United Nations, 127 p.

FARGANY Nader (1988) *Sa'yan wara' al rizq. Dirasa maydaniyya 'an hijret al masriyyin ll'amal fi al aqtar al arabiyya (Striving for Subsistence)*, Beyrouth, Centre d'études de l'Unité arabe, 353 p.

FOUCAULT Michel (1994) *Dits et écrits (IV. 1980-1988), "des espaces autres"*, Paris, Gallimard, pp. 752-762.

GEERTZ Clifford (1993) *Peddlers and Princes*, Chicago : University of Chicago Press.

GRANOVETTER Marc (1985) *Economic Action and Social Structure : The Problem of*

Embeddedness, in *American Journal of Sociology*, Vol. 91, No 3, November, pp. 481-510.

GRANOVETTER Marc and SWEDBERG Richard (1995) *The Sociology of Economic Life*, Colorado Westview Press, 391 p.

GRILLO Ralph, RICCIO Bruno and SALIH Ruba (2000) Introduction, in *Here or There? Contrasting Experiences of Transnationalism: Moroccans and Senegalese in Italy*. Falmer: CDE, University of Sussex.

HANAFI Sari (1996) *Between Two Worlds: Palestinian Businessmen in the Diaspora and the Construction of a Palestinian Entity*, Cairo, CEDEJ for the French edition and two editions in Arabic : Cairo, Dar al-Mostaqbal al-arabi, & Ramallah, Muwatin, (in Arabic).

HANAFI Sari (1997) *Entre deux mondes. Les hommes d'affaires palestiniens de la diaspora et la construction de l'entité palestinienne*, Le Caire, CEDEJ, 1997.

HANAFI Sari (1998a) *Business Directory of Palestinian in the Diaspora*, Jerusalem: Biladi, June 1998 (en anglais, français et arabe).

HANAFI Sari (1998b) "Contribution de la diaspora palestinienne à l'économie des Territoires : investissement et philanthropie", in *Maghreb-Machrek*, n° 161 novembre 1998, pp. 59-68.

HANAFI Sari (1999) "Investment by the Palestinian Diaspora in the manufacturing Sectors of the West Bank and Gaza Strip", in ESCWA (ed.), *Proceedings of the Expert Group Meeting on the Impact of the Peace Process on Selected Sectors*, Amman : USCWA, p. 201-26.

HANAFI Sari (2001) *Here and There: Towards an Analysis of the Relationship between the Palestinian Diaspora and the Center*, Ramallah : Muwatin, Jerusalem: Institute of Jerusalem Studies (distribution Beirut : Institute of Palestine Studies) (in Arabic)

HANAFI Sari (2001b) "La Diaspora palestinienne et la conversion des capitaux issus de la rente pétrolière", *Tiers Monde*, Paris, n° 163, pp. 623-643.

HANAFI Sari (2002) Opening the Debate on the Right of Return, *MERIP*, Washington, March.

HANAFI Sari (Forthcoming) "Rethinking the Palestinians Abroad as a Diaspora : The Relationships between the Diaspora and the Palestinian Territories", *HAGAR. International Social Science Review*, Vol. 4 (1-2), 2003, pp. 157-182.

HARVEY David (1990) *The Condition of Postmodernity*, Blackwell.

HEIBERG Marianne and OVENSEN Geir, 1993, *Palestinian Society in Gaza, West Bank and Arab Jerusalem : A survey of Living Conditions*, Fafo-report 151, Oslo.

HEACOCK, Roger (1999) *The Becoming of Returnee States: Palestine, Armenia, Bosnia*, Beirut: Beirut University.

HOLY Ladislav (1989) *Kinship, honour and solidarity: cousin marriage in the Middle East*. Manchester: Manchester University Press.

ILO (1998) *Resolution concerning the Measurement of Underemployment and inadequate employment situations*, The Sixteenth International Conference of Labour Statistics, Geneva, ILO.

ISOTALO Riina (1997) Yesterday's Outsiders, Today's Returnees – Transnational Processes and Cultural Encounters in the West Bank, in A. Linjakumpu and K. Virtanen (eds) *Under the Olive Tree. Reconsidering Mediterranean Politics and Culture*. Tampere: European Science Foundation and Tampere Peace Research Institute.

ISOTALO Riina (2002) *Gendering the Palestinian Return Migration: Migrants from the Gulf and Marriage as a Transnational Practice*, Paper presented at the Third Mediterranean Social and Political Research Meeting, Florence, March 20-24, 2002, Mediterranean Program, Robert Schumann Centre for Advanced Studies, European University Institute.

JABER Hanna (1997) Le camp de Wihdat à la croisée des territoires, in Riccardo Bocco, Blandine Destremau et Jean Honnoyer (eds.), *Palestine, palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Amman, CERMOC.

JACONSEN Laurie Blome and DEEB Mary (2003) Social Network, in Ugland, Ole Fr. (ed.) *Difficult Past, Uncertain Future. Living Conditions Among Palestinian Refugees in Camps and Gatherings in Lebanon*, Fafo Report 409 (www.fafo.no)

JARRAR, Najeh (2003) *Palestinian Refugee Camps in the West Bank: Attitudes Towards Repatriation and Integration*, Ramallah: Palestinian Diaspora and Refugee Center, Shaml.

KHAWAJA Marwan (2003) Population, in Ugland Ole Fr. (ed.), *Difficult Past, Uncertain Future. Living Conditions Among Palestinian Refugees in Camps and Gatherings in Lebanon*, Fafo Report 409 (www.fafo.no)

KHAWAJA Marwan and TILTNES Åge A. (eds.) (2002) *On the Margins: Migration and Living Conditions of Palestinian Camp Refugees in Jordan*. Norway: Fafo.

KING R.E. (1984) *Return Migration and Regional Economic Problems*, London, Croom Helm.

KIRZNER Israel (1982) "Uncertainty, Discovery, and Human Action: A Study of the Entrepreneurial Profile in the Misesian System", in Kirzner, Israel ed., *Method, Process, and Austrian Economics: Essays in Honour of Ludwig von Mises*, Lexington Books, Lexington (Mass.), pp. 139-159.

MALKI Majdi and SHALABI Yasser (2000) *Internal Migration and Palestinian Returnees in West Bank and Gaza Strip*. Ramallah : MAS (en arabe avec résumé en anglais)

MASSEY W. et al. (1993) "Networks of infinite-server queues with nonstationary Poisson input". *Queueing Systems Theory Appl.* 13 (1993), no. 1-3, 183-250.

MELTON Arthur (2002) *The Price of Indifference. Refugees and Humanitarian Action in the New Century*, Oxford University Press.

MOPIC (Ministry of Planning and International Cooperation) (1998) "Aid Coordination Department. MOPIC's 1997 Fourth Quarterly Monitoring Report of Donor Assistance", in *Web Site www.pna.net*, Ramallah.

ONG A. (1999) *Flexible Citizenship. The Cultural Logic of Transnationality*. Durham and London: Duke University Press.

PEDERSEN Jon et al. (ed.) (2001) *Growing Fast. The Palestinian Population in the West Bank and Gaza Strip*, Norway, Fafo, 194 pages.

POLANYI Karl (1957) The Economy as Instituted Process, in *The Great Transformation*; reprint, Boston, Beacon Press.

PORTES Alejandro 1998, Social Capital: Its Origins and Applications in Contemporary Sociology, *Annual Review of Sociology* 24, pp. 1-24.

PUTNAM, R. D. (2000) *Bowling Alone. The collapse and revival of American community*, New York: Simon and Schuster

REYNOLDS Paul D., HAY Michael and CAMP S. Michael (1999) *Global Entrepreneurship Monitor, 1999 Executive Report*, Babson College/Kauffman Center for Entrepreneurial Leadership/London Business School.

ROY Sara (1995) *The Gaza Strip: The Political Economy of De-development*, Washington, Palestine Studies Institute.

SAAD al Din et FADIL Abdel (1983) *Intiqal al 'amalah al 'arabiyya : (The Movement of Arab Labor)*. Beirut: Center of Arab Unity Studies.

SALIH Ruba (2000) "*Transnational Practices and Normative Constraints Between Morocco and Italy : A Gendered Approach*", unpublished paper presented at the First Mediterranean Social and Political Research Meeting, March 22-26, the Mediterranean Programme of the Robert Schumann Centre at the European University Institute in Florence, Italy.

SIMEON Richard (1997) Citizen and Democracy in the Emerging Global Order, in Thomas J. Coutchen (ed.) *The Nation State in a Global/Information Era : Policy Challenge*, Canada : John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy.

SLETTEN Pal and PEDERSEN Jon (2003) *Coping with Conflict. Palestinian communities Two Years into the Intifada*, Norway : Fafo (also www.fafo.no)

SMITH R. (1998) Reflections on Migration, the State and the Construction, Durability and Newness of Transnational Life in *Soziale Welt Transnationale Migration*, 12. Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft.

SAYIGH Rosemary (1977) "Sources of Palestinian Nationalism: A Study of a Palestinian Camp in Lebanon", *Journal of Palestinian Studies*, vol. 6, no 4.

SEGEV Tom (1949) *The First Israelis*, Free Press, 1986

TIMMONS Jeffrey A., SMOLLEN Leonard E. and DINGEE Alexander L.M. Jr. (1990) *New Venture Creation : Entrepreneurship in the 1990s*, Homewood/Boston : Irwin.

TUASTAD D. (1994) "Finding Ways. Palestinian Coping Strategies in Changing Environments" in Gilen S.; Hovdenak A.; Maktabi R.; Pedersen J.; Tuastad D. ed.: *Fafo Report no 34*. Fafo, Oslo.

UNHCR (2000) *Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, Autrement, 338 p.

VAN HEAR Nicholas (1997) *Reintegration of the Palestinian Returnees*, Monograph No 6, Ramallah, Shaml Publications.

WARNER Daniel (1994) Voluntary Repatriation and the Meaning of Returning Home: A Critique of Liberal Mathematics. *Journal of Refugee Studies* 7 (2/3), pp. 160-174.

ZUREIK Elia (1997) *The Trek Back Home : Palestinians Returning Home and their Problem of Adaptation in Hovdenak Are and al. Constructing Order : Palestinian Adaptation to Refugee Life*, Jerusalem, Fafo, Institute for Applied Social Science.

 **Pour faire référence à cet article**



Hanafi Sari (2003). *"L'impact du capital social sur le processus de rapatriement des réfugiés palestiniens"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 19 , Numéro 3 , p. 43-72.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document468.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Le « retour du nombre » : permanences et limites de la stratégie territoriale israélienne

 par [William Berthomière](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

William Berthomière : Chargé de recherche CNRS, équipe MIGRINTER (Unité mixte de recherche 6588 CNRS, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, 99 av du Recteur Pineau, Poitiers, France. william.berthomiere@univ-poitiers.fr

Mots-clés : [Aliya](#) , [Croissance démographique](#) , [Histoire](#) , [Identité nationale](#) , [Immigration](#) , [Juifs](#) , [Prospective](#) , [Répartition géographique](#) , [Retour](#) , [Territoire](#)

Zone géographique : [Israël](#)

Résumé : Après avoir tant espéré dans la Déclaration de principes d'Oslo (1993), les années quatre-vingt dix se sont refermées sur une situation d'enlèvement du processus de paix qu'est venue confirmer le second soulèvement palestinien - l'Intifada Al Aqsa-- et le recours à des actions militaires de plus en plus massives du côté israélien. Les échecs successifs des négociations (à Camp David, 2000, à Taba, 2001) ont eu pour conséquences de replacer le nombre au coeur du conflit israélo-palestinien. C'est ce recentrage sur la donnée démographique, qui avait perdu de sa centralité lors des années quatre-vingt dix, que cet article tente d'analyser pour mieux saisir la réalité de la stratégie territoriale d'Israël.

Abstract : The Return of the number : permanences and limits of the Israeli territorial strategy. After having hoped so much in the Declaration of Principles (Oslo 1- 1993), the Nineties have been closed on the sentiment that the Peace process was in a deadlock. This statement was confirmed by the second Palestinian uprising -the Intifada Al Aqsa- and, on the Israeli side, by resorting to massive military actions. The successive failures of the negotiations (Camp David, 2000, Taba, 2001) resulted in to replace the number in a key position in the Israeli-Palestinian conflict. This is this re-emergence of the demographic question, which had lost its key position during the Nineties that this article proposes to analyse for better seizing the reality of the territorial strategy of Israel.

Extracto : El retorno del número : permanencias y límites de la estrategia territorial israelí. Tras las grandes expectativas que la Declaración de Oslo (1993) generó, los años noventa han sido el escenario de un repliegue hacia una situación de punto muerto en el proceso de paz. Este repliegue se ha visto confirmado por el segundo sublevamiento palestino - la Intifada Al Aqsa - y por el recurso a acciones militares masivas por parte de los israelíes. Como consecuencia de los sucesivos fracasos de las negociaciones (Camp David en 2000, Taba en 2001), el número se ha convertido en el centro del conflicto israelí-palestino. El artículo analiza este giro hacia la cuestión demográfica (rol clave que la demografía había perdido durante los noventa), con el fin de comprender la estrategia territorial de Israel.



Sommaire

[Entre « société militaire et société civile » : un processus de construction nationale perturbé](#)

[La tentation du nombre ou l'inévitable impasse stratégique ?](#)

[Un binôme « immigration-territoire » qui s'épuise](#)

[De l'appropriation du territoire à l'« urbicide » : une nouvelle étape dans la géostratégie israélienne ?](#)

[L'avenir ne passe-t-il que par le nombre ?](#)



Texte intégral

Le nombre. Au cours de la décennie quatre-vingt-dix, il semblait avoir perdu sa place ou plus justement s'être figé en un seul : 1993, année des « accords d'Oslo ». Mais, depuis le déclenchement de la seconde Intifada, il reprend sa place avec toute sa gravité : 3 177 le nombre de personnes ayant perdu la vie depuis septembre 2000 (2 625 Palestiniens et 865 Israéliens¹), appel à l'entrée d'un nouveau million d'immigrants par Ariel Sharon² ou encore multiplication des projections démographiques mettant en concurrence les populations juive et palestinienne en 2005, 2010, 2020, 2050... Le retour du nombre souligne ainsi tristement la faiblesse des diplomaties occidentales et orientales, qui n'ont su accompagner et soutenir un processus de paix fragilisé dès ses premières heures par les pièges internes qu'il recelait (Laurens, 1999 ; Legrain, 2000 ; Debié et al., 2001).

Pour Israël, cette tentation du nombre a pris corps dans l'assurance apportée par l'entrée de près d'un million d'immigrants sur la décennie 90, notamment venus d'ex-URSS. Ce dynamisme migratoire a pu ainsi être doublement interprété. Premièrement, il a affirmé la valeur cardinale du sionisme en remplaçant — d'une certaine manière — Israël dans une temporalité du « retour » ou le poète Nathan Alterman écrivait :

« C'est si bon d'être un million

A tous les voir, tes yeux se mouillent

De larmes brillantes. Pourquoi cela ?

Car nous te l'avions dit, mon frère — les statistiques

Deuxièmement, cet afflux de migrants a pu alimenter une stratégie territoriale recherchant le fait accompli et où résonnent aujourd'hui avec toute leur force les propos d'Ytshak Shamir lorsqu'il déclarait dès 1990 qu'une « grande immigration nécessite un grand Israël »⁴. Néanmoins, la situation actuelle n'est en rien comparable à celle qui prévalait au lendemain de la première Intifada et de la recrudescence de l'immigration en Israël. Les sociétés palestinienne et israélienne ont connu de véritables changements de leurs structures sociodémographiques. La première, par la territorialisation de son autorité politique en Palestine, fait face — non sans difficultés — à une reconfiguration des rapports entre Palestiniens de l'intérieur et de l'extérieur (Berthomière et al., 2002). La seconde voit son projet de construction nationale subir d'importantes perturbations sociales que résume — en partie — le débat entre post et néo-sionistes.

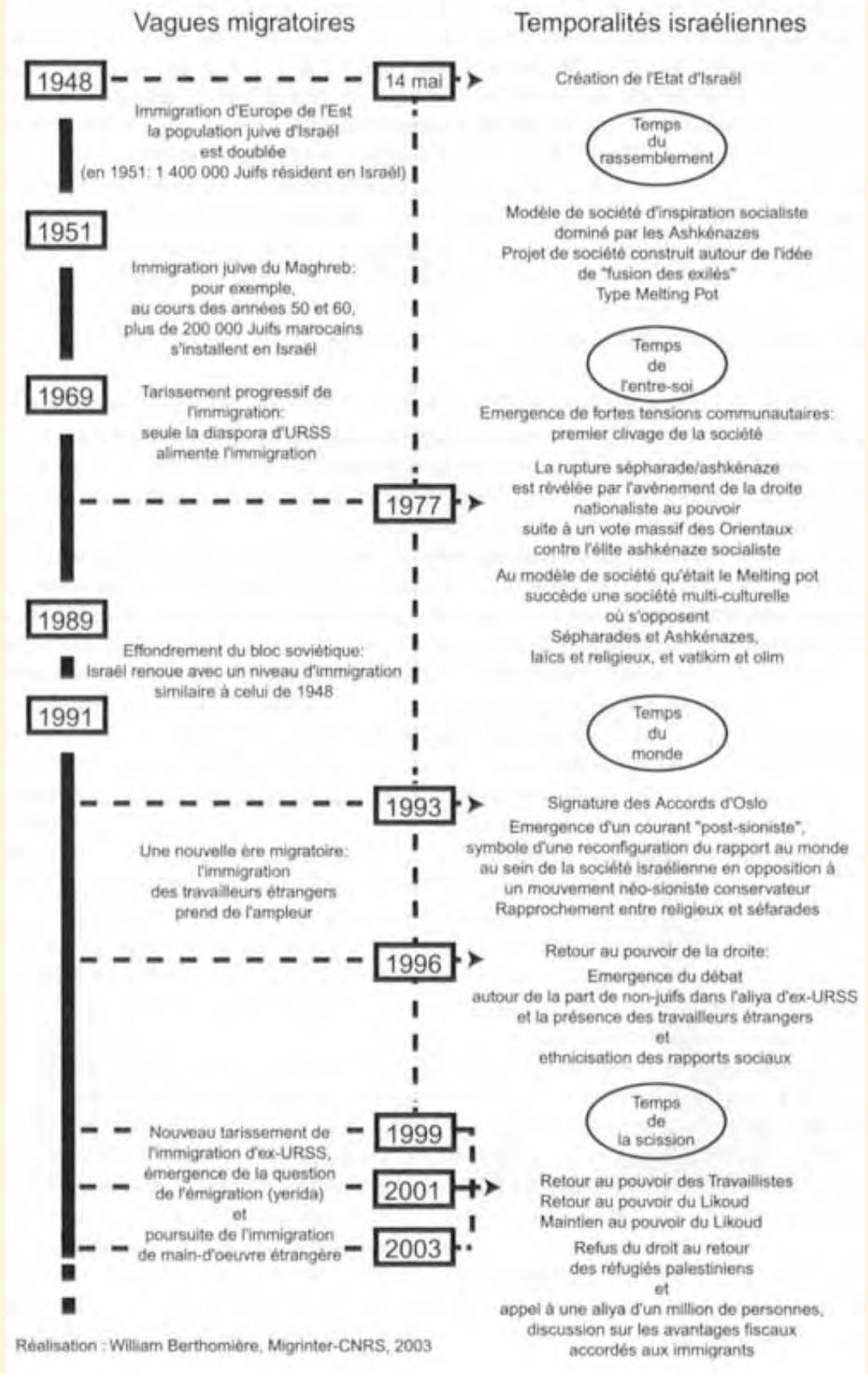
Entre « société militaire et société civile » : un processus de construction nationale perturbé

Pour l'ensemble de la communauté internationale, la décennie 90 constitue un véritable tournant dans l'histoire du conflit israélo-palestinien. Pour les Israéliens, la poignée de main entre Yasser Arafat et Ytshak Rabin est certes un moment fort de leur histoire mais cette décennie ne saurait se résumer à cet événement. Israël a connu en son sein de profondes reconfigurations sociales qui ont perturbé son processus de construction nationale. Au premier chef, la succession des vagues migratoires et surtout leur diversité ont fortement marqué cette société en formation. Le profil migratoire d'Israël au fil de la cinquantaine d'années d'immigration permet de mieux comprendre l'ampleur et la teneur des changements internes à la société israélienne depuis 1948 (figure 1).

Figure 1 : Immigration en Israël par continent d'origine (1948-2002) [afficher]

Impulsé par le sionisme politique, Israël s'est construit sur l'immigration des « exilés » dès la fin du XIX^e siècle et, de façon plus conséquente, avec les grandes vagues migratoires consécutives à la création de l'État en 1948. Les Pères fondateurs de l'État ont érigé Israël en se donnant pour objectif la « fusion des exilés » (*mizzoug galouyoth*) d'où devait naître un peuple juif ressourcé par le retour à la terre et l'établissement sur les lieux de sa patrie ancestrale. En à peine plus d'une cinquantaine d'années d'existence, l'État d'Israël a vu immigrer près de trois millions de Juifs. Des milliers de Juifs rescapés de la Shoah et originaires du Moyen-Orient ont constitué les premiers contingents de la vague massive d'immigrations qu'a connu le pays au cours de ces quinze premières années. A ces migrants originaires d'Europe et du Moyen-Orient ont succédé ceux venus des rives maghrébines de la Méditerranée. Les Juifs marocains, qui ont composé une large part de ce nouvel effectif migrant, ont clos la temporalité du retour dans laquelle Israël était inscrit depuis 1948 (figure 2).

Figure 2 : Schématisation des contextes migratoires et sociaux d'Israël (1948-2003)



La multiplication des conflits armés avec les pays voisins et la nécessité de sécuriser les espaces périphériques du pays ont poussé les Pères fondateurs de l'État sur la voie d'une politique d'aménagement territorial qui a reposé sur la dispersion des nouveaux arrivants afin de mieux contrôler le territoire. Fondée sur l'idée, exprimée par Golda Meir, que « *la frontière de l'Etat se trouve là où sont les Juifs* », la création d'un ensemble d'établissements de

populations au sein de l'espace rural israélien s'est faite en laissant de côté la dimension sociale que requerrait alors l'installation de populations déracinées. La création, dans l'urgence, d'un tissu humain dans les espaces périphériques d'Israël (le Néguev au sud, et la Galilée au nord) s'est trouvée génératrice d'une fracture socio-spatiale. Très rapidement, les difficultés rencontrées par les aménageurs d'État pour assurer l'essor économique des villes de développement ont eu pour effet de dessiner une ligne de fracture entre ces régions périphériques et le cœur du pays constitué par la région métropolitaine de Tel-Aviv. Peuplées dans leur très grande majorité par des Juifs orientaux (venus d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient), les populations des territoires périurbains et ruraux ont progressivement inscrit leur représentation des inégalités sociales dans une grille de lecture articulée autour de la ligne de fracture « séfarade-ashkénaze ». L'affaiblissement migratoire de la fin des années soixante, qui aurait pu permettre, par ce repli sur lui-même de l'État, la réalisation de la « fusion des exilés », a souligné un pays qui s'est trouvé progressivement confronté à l'émergence d'un « problème ethnique » (figure 2 ; Eisenstadt, 1985, 1986 ; Poirier, 1998). L'année 1977 marque alors doublement cette temporalité puisqu'elle est l'occasion, lors des élections de mai, d'un vote de rejet exprimé par les séfarades envers l'*establishment* ashkénaze et, avec l'accession au pouvoir de la droite nationaliste qui en découle, le moment d'une intensification de la politique de colonisation des territoires occupés depuis 1967 (notamment sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture — puis de la Défense — d'alors, Ariel Sharon). Avec cette arrivée au pouvoir du Likoud se mettent en place les premiers éléments de complexification des clivages sociaux d'Israël où s'entrecroisent les facteurs socio-économiques, politiques, communautaires et religieux (Ram, 1995 ; Klein, 1999). Les vagues migratoires des années quatre-vingt et surtout quatre-vingt dix avec l'arrivée de Juifs éthiopiens et de près d'un million de Juifs d'ex-URSS (figure 1) se sont inscrites dans ce modèle de société et ont participé à l'affirmation de ce processus de complexification des rapports sociaux, notamment par l'importance croissante des partis dits ethniques comme le *Shas* (parti séfarade orthodoxe) ou *Israel Be'Aliya* (parti russe créé par Nathan Charansky).

La décennie quatre-vingt dix s'ouvre donc dans un contexte social totalement différent de celui des lendemains de la guerre de 1967. Le nationalo-mysticisme, développé notamment par le *Gouch Emounin*⁵, constitue aujourd'hui le pôle irrédentiste d'Israël en opposition totale avec celui qualifié de post-sioniste (Silberstein, 1999 ; Dieckhoff, 2001). Israël se définit comme une société en tension, fruit d'une israélite fortement marquée par une instrumentalisation de l'ethnicité et — selon Baruch Kimmerling — par un « militarisme culturel », notablement consolidé par l'évènement qu'a constitué la première Intifada (1987) (Ben-Eliezer, 1999 ; Kimmerling, 2001).

L'identité nationale israélienne, qui va « accueillir » le processus de paix, se caractérise par un état de crise où le pays se trouve, d'un côté, propulsé dans une temporalité rythmée par le phénomène de globalisation, de l'autre, réinscrit dans la temporalité du rassemblement avec l'entrée de milliers de juifs ex-soviétiques et éthiopiens. L'émergence d'un temps du monde (figure 2), qui pour les néo-fondamentalistes symbolise « *un Israël matérialiste et occidentalisé qui aurait trahi sa mission nationale* »⁶ (Ram, 2000), prend ainsi force en Israël sous différentes formes : le débat suscité par les Nouveaux historiens, celui sur le post-sionisme (Greilsammer, 1998 ; Dieckhoff, 2001) ou bien encore, au quotidien, par la modification de l'*ethnoscape*⁷ d'Israël. En effet, la spirale de violence qui s'élève au milieu des années quatre-vingt dix, suite à l'enlisement du processus d'Oslo, a eu pour conséquences d'affaiblir le capital économique palestinien par les fermetures répétées et de plus en plus prolongées des frontières d'Israël aux travailleurs palestiniens⁸ mais aussi d'obliger Israël à trouver à l'extérieur une main d'œuvre de remplacement. Avec les appels à main-d'œuvre

étrangère et de part son fort potentiel économique en Méditerranée orientale, Israël s'est donc trouvé inscrit dans le système migratoire international et a vu progressivement sa main-d'oeuvre palestinienne être remplacée par des travailleurs émigrés — réguliers et irréguliers — venus de dizaines de pays (Berthomière, 1999) (tableau 1).

Tableau 1 : Travailleurs étrangers et palestiniens des Territoires occupés et du sud-Liban (moyenne mensuelle) selon le secteur d'activité (1994-2002)

| | Année | Employés par secteur (en milliers) | | | | Année | Employés par secteur (en milliers) | | |
|---|-------|------------------------------------|--------------|-------------|------------------------|-------|------------------------------------|--------------|-------------|
| | | Total | Construction | Agriculture | | | Total | Construction | Agriculture |
| Travailleurs palestiniens des Territoires occupés et du Sud-Liban | 1994 | 38,3 | 19,6 | 8,1 | Travailleurs étrangers | 1994 | 30,5 | 13,9 | 6,5 |
| | 1995 | 33 | 18,3 | 5,7 | | 1995 | 59,9 | 31,1 | 13,1 |
| | 1996 | 26,6 | 14,7 | 4,1 | | 1996 | 79,8 | 42,6 | 17 |
| | 1997 | 33,1 | 18,4 | 5,3 | | 1997 | 83 | 42,5 | 18,5 |
| | 1998 | 36,9 | 19,9 | 6,4 | | 1998 | 79,3 | 37,6 | 20,1 |
| | 1999 | 35 | 17,9 | 6,5 | | 1999 | 76,5 | 32,5 | 20,4 |
| | 2000 | 27,7 | 13,8 | 4,9 | | 2000 | 78 | 32,2 | 20,6 |
| | 2001 | 3,8 | 1,4 | 1,0 | | 2001 | 88,8 | 39,4 | 21,9 |
| | 2002 | 6,4 | 2,6 | 2,9 | | 2002 | 93 | 40,6 | 22,8 |

Source : Statistical Abstract of Israel, 2003

Comme les vives tensions suscitées par la multiplication des travaux réalisés par les « nouveaux historiens » comme Ilan Pappé, l'entrée de travailleurs étrangers (et leur possible installation) a été l'occasion de vives tensions au sein de la société israélienne. Des articles intitulés « *Ne tombez pas amoureux d'un travailleur étranger* » ou « *Le Pen parle hébreu* » ou plus récemment la mise en place d'une police de l'immigration et l'accroissement des expulsions⁹ ont souligné les tensions internes que connaît le pays alors qu'il est engagé dans un processus de négociations qui doit mener à une paix durable (Berthomière, 2003b ; Ellman *et al.*, 2003). Replacés dans le temps long, ces éléments soulignent la complexité du processus de construction nationale d'Israël et éclaire d'autant mieux les conséquences internes de la présence israélienne au-delà de la Ligne verte. Israël apparaît comme « tiraillé » entre ces deux pôles — post et néo-sionistes — et voit toute tentative de négociation sociale neutralisée par son incapacité à faire évoluer un processus de construction nationale « empêtré » dans un pseudo *statu quo* entre société civile, religieuse et militaire, en fait très en faveur de cette dernière.

D'une manière presque caricaturale, au lendemain de la première Intifada alors même que la société militaire est poussée à la négociation par la libéralisation économique du pays mais surtout par sa perte de dynamisme démographique (Berthomière, 2000), le sursaut migratoire créé par l'effondrement de l'Union soviétique fait table rase de cette possible ouverture. Pour reprendre une réflexion de Nicole Lapierre¹⁰, Israël se trouve alors réinscrit dans le « mythe du retour, du temps cyclique qui s'ancre dans l'évidence immuable d'un donné originel et abolit l'histoire » et voit son Premier ministre d'alors, Ytshak Shamir, réaffirmer l'idée que la « *la frontière se trouve là où habitent des juifs, et non pas sur un tracé de carte* » (Kapeliouk, 1975)¹¹.

[La tentation du nombre ou l'inévitable impasse stratégique ?](#)

Dans ce contexte socio-politique perturbé du début des années quatre-vingt dix, le retour à un fort niveau d'immigration a servi les intérêts de la « société militaire » et a clairement replacé Israël dans la problématique « immigration-territoire » comme l'ont souligné les propos d'Ytshak Shamir (cf. *supra*). La politique démographique d'Israël s'est de nouveau engagée dans une logique de stratégie territoriale telle qu'avait pu la définir David Ben Gourion lorsqu'il déclarait : « *Nous avons conquis des territoires, mais que ce soit dans le Néguev, en Galilée ou à Jérusalem, leur importance reste mineure tant qu'ils ne sont pas peuplés de colonies. La colonisation, voilà la véritable conquête. [...] L'avenir de l'État dépend de l'immigration* » (Segev, 1998). Largement dotés en plan de peuplement, de maîtrise démographique ou de conquête territoriale (Dieckhoff, 1987 ; Legrain, 1996), ces espaces « stratégiques » ont donc bénéficié d'une attention particulière, la vague des nouveaux immigrants ex-soviétiques pouvant y pallier ou accroître la croissance naturelle de la population juive. Cette politique a reposé principalement sur l'intensification de la politique de constructions et l'aide à l'accession à la propriété chez les nouveaux immigrants (Portnov, 1998). Les dirigeants israéliens ont donc cherché à installer ceux-ci dans les régions périphériques notamment en Galilée ou le plan de « judaïsation » de la région était en échec (Falah, 1991 ; Yiftachel, 1992). La Cisjordanie a été également concernée par ce projet puisque les plus importantes de ses colonies (principalement les cités-dortoirs de Jérusalem et de Tel-Aviv) ont vu passer leur part de constructions en chantier de 3 % en 1990 à 6 % en 1991 et 19 % en 1992 (Alterman, 2002). Malgré la diversité des incitations économiques à la construction dans ces espaces et le large éventail des aides accordées aux nouveaux immigrants (ce qui n'a pas été sans créer de tensions avec les populations défavorisées d'Israël), le binôme « immigration-stratégie » a montré des signes de faiblesse.

Un binôme « immigration-territoire » qui s'épuise

À l'échelle des frontières d'avant 1967, il ressort qu'Israël n'a pu redynamiser sur le long terme la croissance démographique de la Galilée¹². L'immigration, notamment d'ex-URSS¹³, n'a pas été « l'arme démographique » qui aurait permis la « judaïsation complète » de cette région. Dans son article « *Israeli "Judaization" Policy in Galilee* » (1991), Walid-Ghazi Falah concluait que l'immigration d'ex-URSS risquait d'altérer de manière notable la réalité démographique de cette région, une décennie plus tard nous pouvons constater que cette immigration a certes permis un essor considérable de la présence juive en Galilée (tableau 2) mais qu'il a été nettement contrebalancé par une forte croissance naturelle des populations palestiniennes (environ 3,4 % par an (Yaffe *et al.*, 2002)¹⁴.

Tableau 2 : Populations arabe et juive dans le district Nord (1948-2002)

| Année | Population juive | Population arabe | Ecart de population |
|-------|------------------|------------------|---------------------|
| 1948 | 53 400 | 90 600 | -37 200 |
| 1972 | 255 700 | 217 600 | 38 100 |
| 1983 | 327 000 | 329 000 | -2 000 |
| 1989 | 364 800 | 397 900 | -33 100 |
| 1994 | 458 700 | 468 100 | -9 400 |
| 1995 | 471 900 | 475 000 | -3 100 |
| 1996 | 485 900 | 488 800 | -2 900 |
| 1997 | 499 500 | 502 300 | -2 800 |
| 1998 | 509 400 | 517 300 | -7 900 |
| 2000 | 530 900 | 552 400 | -21 500 |
| 2001 | 538 000 | 567 500 | -29 500 |
| 2002 | 546 000 | 581 200 | -35 200 |

Source : Statistical Abstract of Israel, 2003

La Galilée — où réside 46 % des Palestiniens d'Israël — reste un espace de conquête démographique des plus difficiles à atteindre, notamment les sous-districts de St Jean d'Acre et de Jezréel. Pour le gouvernement israélien, cet affaiblissement de la croissance juive replace avec toute son acuité la question politique du développement d'une frontière interne en Israël même si des espaces d'immigration comme la vallée de Bet HaKerem — où est localisée Karmiel¹⁵ — ont contribué à repousser cette frontière en limitant l'expansion des villages arabes comme celui de Majd al-Krum (Yiftachel, 1998).

Présentant une force d'attraction équivalente à celle du district nord en regroupant environ 12 % de l'immigration en 1990, le district sud, aujourd'hui bien moins stratégique qu'au sortir du premier conflit israélo-arabe, est l'espace qui aura le plus bénéficié du dynamisme migratoire. Au fil de la décennie quatre-vingt dix, il a vu sa capacité d'attraction croître jusqu'à en faire le premier espace de résidence des nouveaux immigrants. Avec respectivement 70 300 et 58 200 immigrants, Ashdod et Be'ersheva sont aujourd'hui les première et troisième cités d'accueil des nouveaux immigrants (figure 3).

Figure 3 : Principales villes de résidence des nouveaux immigrants (1989-2002)
[\[afficher\]](#)

Cette dynamique s'explique par l'action conjuguée de la politique de constructions et des réseaux de solidarité au sein du groupe migrant, qui ont généré un ensemble de migrations internes favorable à ce district (Lipshitz, 1998 ; Berthomière, 2002). Lors du recensement général de population de 1995, les mobilités internes observées chez les immigrants ex-Soviétiques ont très nettement confirmé ce phénomène. Les ex-Soviétiques présentaient un taux de migrations internes pour le district sud de 47 ‰ soit près de six fois plus élevé que celui de la population totale d'Israël.

Acquis principalement aux dépens des districts de Tel-Aviv et de Jérusalem, ces mesures révèlent aussi que l'espace qui profite le plus de ces migrations internes est celui des colonies de Cisjordanie et de Gaza : 88 ‰, soit une proportion deux fois supérieure à celle de la population juive globale¹⁶. Au cours de la décennie quatre-vingt dix Ariel, l'une des plus importantes implantations israéliennes de Cisjordanie, a vu s'installer environ 6 000 nouveaux immigrants dont près des deux tiers par migration interne, principalement depuis Tel-Aviv (756 personnes) et ses villes satellites Petah Tiqwa (781), Rishon Leziyyon (146) mais aussi depuis Haïfa (210) et Jérusalem (170) (Berthomière, 2003a). Cinq années seulement après le lancement du programme de constructions pour l'accueil des nouveaux immigrants, le choix d'associer une vision toute stratégique de l'espace à ce programme apparaît alors comme une

« réussite ».

De l'appropriation du territoire à l'« urbicide » : une nouvelle étape dans la géostratégie israélienne ?

À observer sur l'ensemble de la décennie quatre-vingt dix cette dynamique migratoire au profit des implantations de Cisjordanie¹⁷, il convient de tempérer l'analyse. Un peu plus de 16 000 ex-Soviétiques résident dans les colonies israéliennes (hors Jérusalem-Est) soit environ 2 % du groupe migrant et moins de 8 % de l'ensemble des colons (tableau 3).

Tableau 3 : Population des localités juives de Cisjordanie et de la bande de Gaza (1993-2001)

| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Cisjordanie | 110 900 | 121 800 | 132 000 | 142 700 | 152 000 | 163 300 | 174 000 | 187 600 | 196 700 | 212 800 |
| Gaza | 4 800 | 5 100 | 5 300 | 5 600 | 5 700 | 6 100 | 6 300 | 6 700 | 6 900 | 7 300 |
| Total | 115 700 | 126 900 | 137 300 | 148 300 | 157 700 | 169 400 | 180 300 | 194 300 | 203 600 | 220 100 |

Source : Statistical Abstract of Israel, 2003

Sur les neuf colonies urbaines qui regroupent approximativement la moitié des colons israéliens, cinq constituent les principaux lieux d'établissement des ex-Soviétiques (tableau 4).

Tableau 4 : Colonies de Cisjordanie : population et immigration (1989-2002)

| Colonies de Cisjordanie | Immigration totale | Population totale | Part des ex-Soviétiques dans l'immigration totale |
|-------------------------|--------------------|-------------------|---|
| Ariel | 7 237 | 17 263 | 96,6 |
| Ma'ale Adoumim | 4 055 | 27 621 | 84,9 |
| Modi'in Illith | 1 664 | 21 563 | 26,2 |
| Betar Illith | 1 463 | 19 920 | 48,5 |
| Kyriat Arba | 1 401 | 6 029 | 74,5 |
| Karne shomeron | 942 | 6 399 | 9,9 |
| Efrat | 920 | 6 969 | 30,2 |
| Givat Zeev | 657 | 10 827 | 27,9 |
| Immanuel | 118 | 2 837 | 32,2 |

Source : Ministère de l'immigration et d'intégration, 2003

En choisissant de s'installer dans ces « colonies-dortoirs » à proximité des bassins d'emplois de Tel-Aviv (pour Karne Shomeron et Ariel) et de Jérusalem (pour Givat Zeev et Ma'ale Adoumim), et plus globalement dans les implantations sises le long de la Ligne verte, il ressort que ces décisions d'installation relèvent bien plus d'une logique socio-économique qu'idéologique. Soumis à de fortes difficultés d'insertion socioprofessionnelle, certains nouveaux immigrants n'ont eu comme choix que de s'installer dans ces implantations rendues économiquement accessibles par les subventions d'Etat.

Soulignons néanmoins que le renforcement démographique des colonies sises sur la Ligne verte a constitué l'un des principaux objectifs du Plan *Seven Stars*, mis sur pied par Ariel Sharon en 1991, alors qu'il était ministre de la Construction et du Logement. Ce plan avait d'ailleurs été établi « sous couvert d'absorption de la nouvelle vague d'immigration » (Legrain,

1996 ; Chagnollaude, 2000). De plus, à l'échelle des implantations, l'immigration aura contribué à asseoir la colonie d'Ariel dans sa fonction de sectionnement de la Samarie (Dieckhoff, 1987). Ariel présente aujourd'hui une population d'environ 17 000 personnes, composée à 42 % d'immigrants¹⁸. L'extension d'Ariel rend aujourd'hui bien difficile l'accès à la ville palestinienne de Salfit, pôle d'activités pour les villages d'alentour comme Kifl Haris ou Qira (Lein, 2002). Indéniablement, l'immigration récente et la politique de constructions dans les Territoires occupés ont impulsé une dynamique de croissance des colonies. Face à la crise du logement générée par la demande massive des immigrants des années 90, de nombreux jeunes couples israéliens ont été entraînés dans le mouvement de migration interne en direction des implantations de Cisjordanie. L'attraction de ces colonies a été d'autant plus forte que le réseau routier les irriguant s'est nettement densifié. Globalement, les indicateurs en termes de constructions et de mobilités résidentielles tendent à confirmer que la décennie quatre-vingt dix aura donc été décisive dans la consolidation des implantations. En premier lieu, sur la période allant des « accords d'Oslo » à la seconde *Intifada*, le nombre d'unités de logements dans les colonies est passé de 20 400 à 31 400 soit une croissance de 54 % (Lein, 2002)¹⁹. L'accroissement du parc immobilier a mené à une augmentation de 75 % de la population des colonies²⁰ et a permis, même si leur pouvoir d'attraction semble s'amoinrir, d'installer un régime démographique où la seule croissance naturelle assoit désormais leur ancrage territorial. Avec une croissance naturelle de 7 100 personnes en 2002, les colonies de Cisjordanie et de Gaza affichaient un dynamisme démographique supérieur à celui des districts Nord et de Haïfa. En termes de croissance globale (croissance naturelle et balance migratoire cumulée), les Territoires occupés se classent en quatrième place juste derrière le district de Jérusalem (tableau 5).

Tableau 5 : Population juive et arabe : croissance et migration interne (2002)

| Districts et territoires occupés | Croissance annuelle (%) | Population en fin de période (milliers) | Croissance totale (milliers) | Balance migratoire | | | Croissance naturelle (milliers) | Population en début de période (milliers) |
|--|-------------------------|---|------------------------------|--------------------------------|-----------------------|------------------|---------------------------------|---|
| | | | | dont | | | | |
| | | | | Migrations internes (milliers) | Immigrants (milliers) | Total (milliers) | | |
| Population juive ⁽¹⁾ | | | | | | | | |
| TOTAL | 1,6 | 5 367,2 | 85,9 | - | 36,5 | 22,3 | 63,9 | 5 281,3 |
| Jérusalem | 1,8 | 564,4 | 10,0 | -4,3 | 4,3 | -1,5 | 11,5 | 554,4 |
| Nord ⁽⁴⁾ | 1,5 | 546,0 | 8,0 | -2,6 | 6,1 | 2,1 | 6,0 | 538,0 |
| Haïfa | 0,6 | 653,2 | 3,7 | -2,2 | 4,9 | 0,7 | 3,0 | 649,5 |
| Centre | 2,6 | 1 418,4 | 35,3 | 15,1 | 6,8 | 18,4 | 16,9 | 1 383,1 |
| Tel Aviv | 0 | 1 145,9 | 0 | -10,9 | 4,9 | -9,4 | 9,4 | 1 146,0 |
| Sud | 2,1 | 819,1 | 17,1 | 0,9 | 8,4 | 7,1 | 9,9 | 802,1 |
| Territoires occupés ⁽³⁾ | 5,7 | 220,1 | 11,9 | 4,0 | 1,1 | 4,8 | 7,1 | 208,2 |
| Population arabe ⁽²⁾ | | | | | | | | |
| TOTAL | 3,0 | 1 263,9 | 36,4 | - | 0,1 | -0,8 | 36,9 | 1 227,5 |
| Jérusalem | 3,0 | 229,7 | 6,8 | -0,1 | 0 | 0 | 6,7 | 222,9 |
| Nord | 2,4 | 581,2 | 13,7 | -0,2 | 0,1 | -1,2 | 14,8 | 567,5 |
| Haïfa | 2,7 | 185,7 | 4,9 | 0,1 | 0 | 0,1 | 4,8 | 180,7 |
| Centre | 3,2 | 122,7 | 3,8 | 0 | 0 | 0 | 3,7 | 119,0 |
| Tel Aviv | 2,6 | 15,2 | 0,4 | -0,1 | 0 | 0 | 0,3 | 14,8 |
| Sud | 5,6 | 129,4 | 6,9 | 0,2 | 0 | 0,3 | 6,6 | 122,5 |

(1) Donnée incluant la population chrétienne non-arabe et les personnes non classées par religion.

(2) Donnée incluant une partie des 4 000 personnes en provenance du sud Liban (majoritairement des soldats de l'ex-ALS).

(3) Donnée non fournie pour la population arabe.

(4) Donnée incluant le Golan.

Source : Statistical Abstract of Israel, 2003

Haut lieu de cristallisation du conflit, Jérusalem a fait également l'objet de planification territoriale non sans répercussions sur le partage et le statut futur de la ville. Soumise depuis 1967 à de multiples changements, les frontières de Jérusalem délimitent un territoire au sein duquel les gouvernants israéliens cherchent à limiter l'érosion de la population juive (Legrain, 1996 ; Encel, 1998 ; Kaminker, 1998)²¹. Malgré l'imposition de quotas sur la construction de logements dans les quartiers palestiniens de la ville²² et le développement (par appropriation des terres) de nouveaux quartiers juifs dans la partie orientale, Jérusalem ne cesse de voir la part de sa population juive s'éroder (Kaminker, 1998 ; Lein, 2002)²³. Depuis le début des années quatre-vingt dix, la balance migratoire de la ville est de plus en plus déficitaire : en 1980, le solde migratoire affichait un taux de -1,7 ‰ habitants, en 1999, - 12,5 ‰, en 2000, -12,6 ‰ et en 2001, -8,9 ‰²⁴. Inévitablement, le renouveau migratoire a été perçu comme le moyen de contrebalancer le contexte démographique déficitaire dans lequel se tient Jérusalem depuis le début des années quatre-vingt (DellaPergola, 1999).

Malgré plus de 57 600 nouveaux immigrants (dont 57,5 % originaires d'ex-URSS) entre 1989 et 2002, il convient de souligner que l'immigration n'a pas été le support d'un net sursaut de croissance et confirme donc le caractère pérenne de l'incapacité de Jérusalem à retenir sa population (Rivière-Tencer *et al.*, 1997 ; DellaPergola, 1999). Pour exemple, sur la période précédente (1975-1988), alors que le flux migratoire était quatre fois moins élevé, la croissance brute de population juive s'établissait à un niveau quasi identique (environ 95 000 personnes). Toutefois, à l'échelle des quartiers et de la géostratégie israélienne, cet afflux de migrants a soutenu la croissance juive dans la partie orientale de la ville. Du fait d'une très large offre en logements à des prix bien inférieurs à ceux pratiqués à Jérusalem-Ouest, les nouveaux quartiers juifs de la partie orientale de la ville ont accueilli une large part des nouveaux arrivants. Fin 1999, environ 16 000 ex-Soviétiques résidaient dans ces quartiers, soit la moitié des immigrants « russes » de la ville. Au sud de la partie orientale de la ville, les quartiers de Gilo et de Talpiyot-est ont été les principaux lieux d'installation des immigrants tandis qu'au Nord, les quartiers de Ramot Alon (nord) mais surtout ceux de Pisgat Zeev et Neve Ya'acov ont rassemblé près de 9 500 ex-Soviétiques (Berthomière, 2002). La croissance de ces quartiers — dopée par la forte immigration des années 1990 et 1991 — a permis au gouvernement israélien de « proclamer » que la ville « réunifiée » était à majorité juive même dans sa partie Est.

Outre le non négligeable soutien démographique des immigrants, Israël semble atteindre une limite dans ses efforts pour contenir la croissance naturelle palestinienne. Alors que l'immigration était à ses meilleurs niveaux, la période 1987-1997 voit le taux de croissance démographique des Palestiniens reprendre le pas sur celui de la population juive après avoir connu un ralentissement sur la décennie précédente (tableau 6). En 2001, le bilan démographique depuis 1967 confirmait l'existence de cette limite avec une nette différence de croissance entre les deux protagonistes : 214 % pour les Palestiniens, 129,9 % pour les Israéliens.

Tableau 6 : Jérusalem : population et croissance (1967-2001)

| Année | Population juive | Population palestinienne et autres ⁽¹⁾ | Population totale |
|------------------------------|------------------|---|-------------------|
| 1967 | 197 700 | 68 600 | 266 300 |
| 1977 | 272 300 | 103 700 | 376 000 |
| Croissance sur 1967-1977 (%) | 37,7 | 51,2 | 41,2 |
| 1977 | 272 300 | 103 700 | 376 000 |
| 1987 | 346 100 | 136 500 | 482 600 |
| Croissance sur 1977-1987 (%) | 27,1 | 31,6 | 28,4 |
| 1987 | 346 100 | 136 500 | 482 600 |
| 1997 | 429 100 | 193 000 | 622 100 |
| Croissance sur 1987-1997 (%) | 24 | 41,4 | 28,9 |
| 2000 | 448 800 | 208 700 | 657 500 |
| 2001 | 454 600 | 215 400 | 670 000 |
| Croissance sur 1967-2001 (%) | 129,9 | 214 | 151,6 |

(1) Depuis 1996, la population « religion non classifiée » est incluse dans la population totale et non dans la population « Arabe et autres » comme auparavant. Depuis 1998, la population juive intègre : les catégories « juifs », « religions non classifiées » et « non Arabes chrétiens ». La catégorie « Arabe et autres » intègre les Musulmans, Druzes et Arabes Chrétiens.

Source : Jerusalem Institute for Israel Studies

Le projet d'établissement d'une majorité juive à Jérusalem-Est apparaît donc bien difficile à atteindre. Pour 2001, selon différentes estimations, les populations juive et palestinienne de Jérusalem-Est s'élèveraient respectivement à 177 000 et 215 000 personnes. Par leur vigueur démographique, les Palestiniens confirment ainsi leur poids grandissant dans la population de la ville : 32,2 % en 2001 soit +6,4 points de croissance depuis 1967.

Occultés par le « poids » du nombre, les autres « outils » de l'appropriation et du morcellement des terres palestiniennes apparaissent plus nettement aujourd'hui avec le moindre rôle de l'immigration et permettent de mieux saisir la difficulté pour les leaders palestiniens, mais aussi israéliens, d'aboutir à un accord viable. Que cela soit à l'échelle de Jérusalem ou des territoires de Cisjordanie et de Gaza, la géostratégie israélienne s'est accompagnée de mesures bien moins perceptibles qu'une nouvelle colonie mais toutes aussi négatives pour le processus de négociations. À Jérusalem, la confiscation des cartes de résidents constitue une pratique qui s'est multipliée au cours des dernières années²⁵. Avec pour but de réduire la part de la population arabe de la ville, plus de 6 300 cartes ont été saisies depuis 1967 dont près de la moitié après 1993 (figure 3). Suite à de multiples protestations sur le plan international, cette pratique a été freinée et 800 Palestiniens auraient recouvré leur droit en 2000 contre 183 en 1999²⁶.

Figure 4 : Nombre de confiscation de cartes de résidents palestiniens de Jérusalem (1967-2000) [afficher]

À l'échelle des Territoires occupés, la destruction d'habitations²⁷ et la saisie de terres oeuvrent de concert pour pousser au départ la population ainsi que pour préparer ou consolider l'espace des colonies (Debié *et al.*, 2001 ; Lein, 2002 ; Stein, 2002)²⁸. Une large part de ces terres a contribué au développement des routes de contournement (*by-pass roads*), qui enserrant aujourd'hui les territoires palestiniens de Cisjordanie et annihilent la continuité territoriale des territoires palestiniens. Selon Sylvie Fouet, cette « jungle d'asphalte » est composée d'une trentaine de routes, qui devraient aboutir (par la saisie de milliers de *dunums*²⁹ à un réseau de 450 km de routes (Debié *et al.*, 2001). A cet ensemble de pratiques visant à conquérir le territoire s'ajoute aujourd'hui la décision unilatérale de construire un mur de séparation isolant plus encore la population palestinienne. Long de

plusieurs centaines de kilomètres, il redessine les limites de Jérusalem-Est en excluant par le tracé choisi une part non négligeable des résidents palestiniens de la ville comme ceux des quartiers de Abu Mrera ou Al-Azariya³⁰. Les Palestiniens devront désormais chercher d'autres lieux pour scolariser leurs enfants et bien d'autres encore pour assurer leur vie quotidienne (des commerces aux hôpitaux).

Conquérir l'espace reste donc l'objectif premier de la géostratégie d'Israël. Conscient des limites de cette politique, le gouvernement d'Ariel Sharon a doublé sa géostratégie d'émiettement du territoire par des actions portant atteinte aux centralités palestiniennes, à « leur modernité »³¹. Entamée lors de la réoccupation des villes palestiniennes afin de « détruire l'infrastructure terroriste » et symbolisée par la bataille de Jénine en avril 2002, cette nouvelle étape de la stratégie israélienne est aujourd'hui perçue comme un *urbicide*³². Ces différents éléments de contrôle territorial ont profondément modifié les représentations géographiques du conflit chez les Israéliens. Les *by-pass roads* ont notamment contribué à créer l'illusion que la Ligne verte avait disparu et qu'il n'y a pas de population palestinienne dans les espaces que les routes sectionnent, risque que formulait *Peace Now* au début des années quatre-vingt dix³³. Au-delà, les récentes évolutions d'Israël dessinent en effet une société israélienne qui se pense de plus en plus comme non arabe, comme le suggère Alain Dieckhoff. Israël se trouve néanmoins dans une situation des plus délicates car il est certes possible de se penser non arabe mais bien difficile d'ignorer l'horizon démographique lorsque aucun des gouvernements successifs n'a su trouver les termes d'un accord depuis 1993.

L'avenir ne passe-t-il que par le nombre ?

La logique du fait accompli laisse à penser qu'effectivement le nombre est au cœur de la géostratégie israélienne et, aujourd'hui, c'est une réalité concrète : pour exemple, la centaine d'implantations et « postes avancés » de Cisjordanie occupent « 1,7 % des terres de Cisjordanie, leurs frontières municipales 6,8 % ; les conseils régionaux en intègrent 35,5 % soit au total 41,9 % du territoire » (Lein, 2002). Mais le nombre joue aussi en défaveur des gouvernants israéliens : la courbe de l'immigration ne cesse de chuter (43 580 personnes en 2001, 33 567 en 2002) alors que celle de l'émigration (*yerida*) serait en hausse³⁴ et, donnée encore plus « insupportable », les colonies connaîtraient un mouvement d'émigration vers les frontières de 1948³⁵. De plus, la presse israélienne ouvre fréquemment ses colonnes à des scientifiques qui soulignent les horizons démographiques d'Israël. Les titres de ces articles sont évocateurs : *How the Jewish majority can turn into a minority* ou *Doomsday demographer gets a hearing at the Prime Minister Office*. Ariel Sharon n'ignore donc pas cette réalité du nombre mais témoigne de la permanence de sa stratégie lorsqu'il appelle à l'immigration d'un nouveau million d'immigrants. Faute d'immigrants, et les chances de voir une nouvelle vague migratoire sont faibles, il est certain que dans les configurations territoriales actuelles, la population juive deviendra démographiquement minoritaire dans la décennie à venir. L'ensemble des démographes israéliens atteste de cette perspective. Selon l'échelle des projections, Sergio DellaPergola estime que la population juive restera majoritaire (entre Méditerranée et Jourdain) jusqu'en 2010 (selon une hypothèse moyenne, cf. tableau 7) ou jusqu'en 2005 (selon une hypothèse haute). Nombreux sont aujourd'hui les démographes israéliens qui soulignent cet horizon démographique et qui appellent à la « séparation d'avec les Palestiniens » afin d'assurer une majorité juive sur le territoire d'Israël. Toujours selon ces projections, cette majorité dans un Etat d'Israël sans les territoires palestiniens tendra progressivement à se réduire pour atteindre une proportion de population juive entre 65,8 et 73 % (selon les hypothèses) et à créer, selon Sergio DellaPergola (2000), une « situation

d'État binational ».

Tableau 7 : Part des Juifs dans la population totale selon l'espace considéré en 2000, 2010, 2020 et 2050 (hypothèse moyenne en %)

| Projection hypothèse moyenne | Population juive/ Population totale d'Israël | Population juive élargie ⁽¹⁾ /Population totale d'Israël | Population juive/Population d'Israël + Population des Territoires palestiniens | Population juive élargie/ Population d'Israël + Population des Territoires palestiniens |
|------------------------------|--|---|--|---|
| 2000 | 78,3 | 81,4 | 53,3 | 55,5 |
| 2010 | 75,5 | 79,4 | 48,6 | 51,1 |
| 2020 | 73,4 | 77,2 | 44,4 | 46,7 |
| 2050 | 69,2 | 73,8 | 35,1 | 37,4 |

(1) Cette catégorie est essentiellement composée des conjoints non-juifs des immigrants juifs (principalement originaires d'ex-URSS).

Source : Sergio DellaPergola, « Projections démographiques : combat de chiffres », *Dossiers et recherches*, n° 90, décembre 2000, Paris : INED, p. 30.

Autant d'éléments qui soulignent que le véritable défi d'Israël réside dans sa capacité à se penser au-delà du nombre. La société israélienne est aujourd'hui décrite comme « schizophrénique » (Ram, 2000), incapable de trouver l'équilibre qui permettrait d'envisager son futur autrement qu'en termes « d'ingénierie » démographique³⁶. Elle semble néanmoins être entrée dans une temporalité nouvelle, celle de la scission (cf. figure 2). La politique du territoire pratiquée depuis ces dernières années ne peut maintenant qu'évoluer vers une séparation. Mutuelle, unilatérale, inéquitable ? La communauté internationale y a son rôle à jouer, la « feuille de route » est, était ? peut-être, le « premier » pas. En 1999, Uri Ben-Eliezer semblait bien pessimiste quand il soulignait : « *L'existence en Israël d'une société militaire puissante et efficace, dont la force repose sur des mécanismes de brouillage des limites entre armée et société et sur la pérennité du lien entre l'Armée et la politique, ne permet pas d'espérer l'émergence, dans un proche avenir, d'une société civile idéologiquement solide et véritablement soucieuse de paix* » (Ben-Eliezer, 1999). Trois années se sont écoulées et l'avenir proche semble encore loin ; à tel point que la situation a poussé Avraham Burg, ancien Président de la Knesset (1999-2003) et ancien Président de l'Agence juive, à déclarer que « *la révolution sioniste est morte* »³⁷.

Notes

¹ Chiffres publiés début septembre 2003 par *The Palestinian Monitor* et le *Magen David Adom*. Selon les données de *The Palestinian Monitor*, 331 victimes palestiniennes seraient âgées de moins de quinze ans. A ces derniers s'ajoutent plus de 37 000 blessés dont 2 500 garderont une infirmité.

² Voir l'article « *Sharon wants 1m new Jews for Israel* » publié dans l'édition du 7 novembre 2001 du *Guardian*.

³ Cité par Tom Segev (1998).

⁴ Cf. *Le Monde* daté du 16 janvier 1990.

⁵ Le *Gouch Emounim* ou « Bloc de la foi », groupe de sionistes-religieux créé au lendemain de la Guerre du Kippour (1973), prône au nom d'un « *messianisme territorial* » l'implantation dans les territoires afin « *d'accélérer le processus de rédemption* » (Dieckhoff, 1993).

6 Cité par Uri Ben-Eliezer (1999).

7 Concept emprunté à Arjun Appadurai. Voir notamment "Global Ethnoscapes : Notes and Queries for a Transnational Anthropology" in Fox, R (ed.) (1991), *Recapturing Anthropology: Working in the Present*, Santa Fe, School of American Research Press.

8 Voir le rapport *The impact of closure and other mobility restrictions on Palestinian productive activities*, New York: United Nations (Office of the United Nations special coordinator, October 2002).

9 Selon *Ha'aretz* (édition du 20 avril 2003), de septembre 2002 — date de l'établissement de la police de l'immigration — à avril 2003, près de 15 000 travailleurs étrangers auraient été expulsés (soit un peu plus de 10 % de la population estimée de travailleurs étrangers irréguliers). En 2002, ces expulsés ont passé en moyenne 18 jours en prison avant leur expulsion et environ 200 d'entre eux plus de trois mois. Les données révélées par le Ministère de l'Emploi montrent également la diversité des origines des travailleurs étrangers puisque le groupe est composé de 23 % de Roumains, 13 % de Chinois, 9 % de Turcs, 18 % d'Indiens, Jordaniens et d'Ukrainiens (6 % chacun) et 10 % de Thaïlandais et Moldaves (5 % chacun) (*Ha'aretz*, édition du 15 avril 2003).

10 Lapierre Nicole, « Le modèle de la diaspora juive en Europe », in Gallissot R., ed., 1993, *Pluralisme culturel en Europe. Culture(s) européenne(s) et culture(s) des diasporas*, Paris : L'Harmattan (L'Homme et la Société), p. 32

11 Déclaration de Golda Meir, alors Premier ministre d'Israël, lors d'une cérémonie organisée pour de nouveaux immigrants soviétiques sur le plateau du Golan (citation de l'article publié dans le journal *Maariv*, 26 septembre 1971).

12 Cet espace septentrional a toujours vu les plans régionaux de développement de la présence juive en Galilée poursuivre trois axes stratégiques dans le but ultime de la maîtriser démographiquement : « 1. l'encercllement des aires arabes densément peuplées par l'implantation de villages juifs (décennies 40 et 50) ; 2. la pénétration limitée de ces aires de peuplement arabe par la création d'implantations urbaines principalement (décennie 60 et début des années 70) ; 3. la pénétration extensive de ces espaces arabes par la multiplication des implantations rurales » (Yiftachel, 1992).

13 Sur la période 1989-2002, les juifs ex-soviétiques ont composé 82,5 % des 1 063 023 immigrants enregistrés.

14 Ce taux de croissance est parmi les plus élevés au monde. Selon (Yaffe *et al.*, 2002), au plan régional, il est inférieur à celui de l'Autorité palestinienne (4,3 % par an) et supérieur à ceux de Syrie et Jordanie (2,4 % par an).

15 Fin 2002, Karmiel comptait 47 573 habitants dont 18 197 immigrants arrivés depuis 1989, soit plus tiers de la population totale. Rappelons que les 1 063 023 immigrants enregistrés sur cette période composent 15,6 % de la population d'Israël.

16 Voir *Immigrant population from Former Soviet Union 1995. Demographics trends*, Jerusalem : Central Bureau of Statistics (n° 1076), 1998.

17 Les colonies de la Bande de Gaza n'ont été que très faiblement concernées par l'immigration massive d'ex-URSS.

18 Données du Ministère de l'Immigration pour la période du 1.1.1989 au 31.12.2002.

- 19** Y. Lein (2002) rappelle dans son rapport que l'activité de constructions a atteint son pic d'intensité sous le gouvernement Barak avec 4 800 nouvelles unités mises en chantier en 2000.
- 20** La population des colonies affiche un taux de croissance annuel de 7 % (2,5 % pour l'ensemble de la population juive d'Israël).
- 21** Concernant la vieille ville de Jérusalem, voir les publications du Passia et les travaux de Michael Dumper (Dumper, 1992, 1997, 2000)
- 22** Selon B'Tselem, de 1967 à fin 2000, sur les 97 700 unités d'habitations construites, seulement 18 % ont été attribuées à la population palestinienne.
- 23** Voir aussi le rapport *The Status of Jerusalem*, New York: United Nations (Division for Palestine Rights), 31 August 1997.
- 24** Soulignons que depuis 1982, le premier espace d'accueil des Hiérosolymitains sont les Territoires occupés (5 807 personnes en 2000 contre 2 356 vers le district de Tel Aviv et 2 273 vers le district Centre).
- 25** Voir notamment le rapport *Forced eviction and dispossession of Palestinians in Occupied Jerusalem by current Israeli policies (1999-2000)*, Jerusalem: The Orient House (Department of International Relations).
- 26** Ha'aretz, 2 avril 2001.
- 27** Voir les informations fournies par le Comité israélien contre les démolitions (<http://www.icahd.org>)
- 28** Pour analyse sur le temps long de la question de l'appropriation des terres palestiniennes, voir l'article de (Falah, 2003).
- 29** Un *dunum* est égal à un dixième d'hectare.
- 30** Cf. l'article « East-Jerusalem's Arabs find fence will literally cut their lives in half », *Ha'aretz*, September 4, 2003 et "Actually, it's called Spartaheid", *Ha'aretz*, September 16, 2003.
- 31** Voir l'article de Stephen Graham « *Clean territory* » : *urbicide in the West Bank* disponible sur le site internet de *The Israeli Committee Against House Demolitions*. Selon ce comité, plus de 8 000 maisons palestiniennes auraient été détruites depuis 1967 (Jérusalem-Est incluse)
- 32** Voir l'article de Sari Hanafi (2003), « Jenin Camp: paradigm of spaso-cide », *Al Ayyam Newspaper*, Ramallah, 15th April.
- 33** Voir le rapport *By-Pass Road Construction in the West Bank. The End of the Dream of Palestinian Sovereignty* rédigé par *The Palestinian Society for the Protection of Human Rights and the Environment* (28 February 1996).
- 34** Voir *Le Monde* daté du 28 septembre 2001.
- 35** Voir l'article *Settlers voted with their feet*, *Ha'aretz*, March 6, 2003.
- 36** Voir sur ce thème la réflexion de Myron Weiner et Michael Teitelbaum, *Political Demography. Demographic Engineering*, New York : Berghahn Books, 2001.
- 37** Cf. *Le Monde* daté du 10 septembre 2003.



Bibliographie

- ALTERMAN Rachelle (2002) *Planning in the face of crisis. Land use, housing and mass immigration in Israel*, London, Routledge, 212 p. BEN-ELIEZER Uri (1999) « L'armée, la société et la nation-en-armes », *Cahiers de l'Orient*, n° 54, pp. 161-185. BERTHOMIÈRE William (1999) « L'immigration des travailleurs étrangers : miroir des mutations identitaires d'Israël », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 54, pp. 117-133.
- BERTHOMIÈRE William (2000) « L'État d'Israël de 1948 à l'après guerre froide : essai de lecture des interactions entre reconfigurations géopolitiques et régimes démographiques » in *Régimes démographiques et territoires : les frontières en question* (actes du 6^e colloque international de l'AIDELF), Paris, Presses universitaires de France, pp. 461-473.
- BERTHOMIÈRE William (2002) « Logiques de migrants versus logiques d'État : quels impacts sur la stratégie territoriale d'Israël », *Espace, populations, sociétés*, vol. n° 1-2, pp. 37-52.
- BERTHOMIÈRE William (2003a) « Immigration from the former Soviet Union: Measure of the impacts on Jerusalem and on the settlements of the West Bank and Gaza », *The Arab World Geographer*, vol. 6 (2), pp. 249-264.
- BERTHOMIÈRE William (2003b) « Nouvelle Intifada, mondialisation et immigration de travailleurs étrangers : une nouvelle réalité sociale pour Israël », *Maghreb-Machrek*, vol. 177, pp. 79-99.
- BERTHOMIÈRE William et Kamel Dorai (2002), « Israël-Palestine : populations, migrations, État (s) » in Dominique Borne et Jacques Scheibling (ed.), *La Méditerranée*, Paris, Hachette Supérieur, pp. 195-215.
- CHAGNOLLAUD Jean-Paul (2000), « Les implantations israéliennes et l'avenir des territoires palestiniens » in Jean-Paul Chagnollaud *et al.* (ed.), *Palestiniens et Israéliens : le moment de vérité*, Paris, L'Harmattan (Les cahiers de Confluences), pp. 101-132.
- DEBIÉ Franck et Sylvie FOUET (2001), *La paix en miettes : Israël / Palestine, 1993-2000*, Paris, Presses Universitaires de France, 442 p.
- 36 Voir sur ce thème la réflexion de Myron Weiner et Michael Teitelbaum, *Political Demography. Demographic Engineering*, New York : Berghahn Books, 2001. 37 Cf. *Le Monde* daté du 10 septembre 2003.
- DELLAPERGOLA Sergio (1999) « A new look at Jerusalem's future population Demography, multi-culturalism and urban planning », *European Population Conference*, The Hague (30 August-3 September), 32 p.
- DELLAPERGOLA Sergio (2000) « Projections démographiques : combats de chiffres » in INED (ed.), *L'arrière-plan démographique de l'explosion de violence en Israël-Palestine*, Paris, INED (Dossiers et documents, 90), pp. 25-31.
- DIECKHOFF Alain (1987) *Les espaces d'Israël*, Paris, FEDN, 211 p.
- DIECKHOFF Alain (1993) *L'invention d'une nation : Israël et la modernité politique*, Paris : Gallimard (Essais), 352 p.
- DIECKHOFF Alain (ed.) (2001) *Israël : une identité nationale en crise, Problèmes politiques et*

sociaux, Paris, La Documentation française, 80 p.

DUMPER Michael (1992) « Israeli settlement in the Old City of Jerusalem », *Journal of Palestine Studies*, vol. XXI (4), pp. 32-53.

DUMPER Michael (1997) *The Politics of Jerusalem*, New York, Columbia University Press, 367 p.

DUMPER Michael (2000) « Colons et colonies dans la vieille ville de Jérusalem : 1980-2000 » in Farouk Mardam-Bey, Elias Sanbar (ed.), *Jérusalem. Le sacré et le politique*, Arles, Sindbad, pp. 273-302.

EISENSTADT S.N. (1985) *The transformation of the Israeli society. An essay of interpretation*, London, Weidenfeld and Nicolson, 590 p.

EISENSTADT S.N. (1986) *The development of the ethnic problem in Israeli society*, Jerusalem, The Jerusalem Institute for Israel Studies, 45 p.

ELLMAN M. et LAACHER Smäin (2003) *Migrant workers in Israel. A contemporary form of slavery*, Paris, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme-FIDH et Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), 48 p.

ENCEL Frédéric (1998) *Géopolitique de Jérusalem*, Paris, Flammarion (Essais), 283 p.

FALAH Walid-Ghazi (1991) « Israeli judaization policy in Galilee », *Journal of Palestine Studies*, vol. XX (4), pp. 69-85.

FALAH Walid-Ghazi (2003) « Dynamics and patterns of the shrinking of Arab lands in Palestine », *Political Geography*, vol. 22, pp. 179-209.

GREILSAMMER Ilan (1998) *La nouvelle histoire d'Israël. Essai sur une identité nationale*, Paris, Gallimard (NRF essais), 584 p.

KAMINKER Sarah (1998) « Jérusalem-Est, un cas d'école en matière de planification politique » in R. Dhoquois-Cohen *et al.* (ed.), *Jérusalem, ville ouverte*, Paris, L'Harmattan (Les cahiers de Confluences), pp. 135-140.

KAPELIOUK Amnon (1975) *Israël : la fin des mythes*, Paris, Albin Michel, 318 p.

KIMMERLING Baruch (2001) *The invention and decline of Israeliness. State, society, and the military*, Berkeley, University of California Press, 268 p.

KLEIN Claude (1999) *Israël, État en quête d'identité*, Firenze, Casterman-Giunti (xx.Siècle), 125 p.

LAURENS Henry (1999) *Paix et Guerre au Moyen-Orient. L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 560 p.

LEGRAIN Jean-François (1996) « Judaïsation et démembrement : politiques israéliennes du territoire en Cisjordanie-Gaza (1967-1995) », *Maghreb-Machrek*, vol. 152, pp. 42-78.

LEGRAIN Jean-François (2000), « Retour sur les accords israélo-palestiniens (1993-2000) », *Maghreb-Machrek*, vol. 170, pp. 96-125.

LEIN Yehezkel (2002) *Land grab. Israel's settlement policy in the West Bank (Draft version)*, Jerusalem: B'Tselem - The Israeli information center for Human rights in the Occupied territories, 103 p.

LIPSHITZ Gabriel (1998) *Country on the move: Migration to and within Israel, 1948-1995*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers (The GeoJournal Library), 167 p.

POIRIER Véronique (1998) *Ashkénazes et Séfarades : une étude comparée de leurs relations en France et en Israël (années 1950-1990)*, Paris, Cerf, 312 p.

PORTNOV Boris (1998) « The effects of housing on migrations in Israel: 1988-1994 », *Journal of Population Economics* (Spring), pp. 379-394.

RAM Uri (1995) *The changing agenda of the Israeli sociology: theory, ideology, and identity*, Albany, State University of New York Press (SUNY series in Israeli studies), 232 p.

RAM Uri (2000) « The Promised land of business opportunities » : Liberal post-zionism in the glocal age » in G. Shafir and Y. Peled (ed.), *The new Israel: Peacemaking and liberalization*, Boulder, Westview Press, pp. 217-242.

RIVIERE-TENCER V. et ATTAL A. (1997) *Jérusalem : destin d'une métropole*, Paris, L'Harmattan (Comprendre le Moyen-Orient), 411 p.

SEGEV Tom (1998) *Les premiers Israéliens*, Paris, Calmann-Levy, 418 p.

SILBERSTEIN Laurence J. (ed.) (1999) *The Postzionism debates. Knowledge and power in Israeli culture*, London, Routledge, 275 p.

STEIN Yael (2002) *Policy of destruction: House demolitions and destruction of agricultural land in the Gaza strip*, Jerusalem: B'Tselem - The Israeli information center for Human rights in the Occupied territories, 42 p.

YAFFE Nurit et Dorith TAL (2002) *The Arab population of Israel*, Jerusalem, Central Bureau of Statistics (Statistilite n° 27), 12 p.

YIFTACHEL Oren (1992) *Planning a mixed region in Israel*, Aldershot, Avebury, 367 p.

YIFTACHEL Oren (1998) « The internal frontier: Territorial control and Ethnic relations in Israel » in O. Yiftachel and A. Meir (ed.), *Ethnic frontiers and peripheries. Landscapes of development and inequality in Israel*, Boulder, Westview Press, pp. 39-68.



Documents annexes

Il y a **3** documents annexés à cet article.

 [fichier] [Figure 1 : Immigration en Israël par continent d'origine](#) (48k)

 [fichier] [Figure 3 : Principales villes de résidence des nouveaux immigrants](#) (48k)

 [fichier] [Figure 4 : Nombre de confiscation de cartes de résidents palestiniens de Jérusalem](#) (17k)



 **Pour faire référence à cet article**

Berthomière William (2003). "*Le « retour du nombre » : permanences et limites de la stratégie territoriale israélienne*". *Revue Européenne des Migrations Internationales* , Volume 19 , Numéro 3 , p. 73-93.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document475.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

L'échec de la protection de l'État : les domestiques étrangers au Liban

 par [Ray Jureidini](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Ray Jureidini : Maître de conférences, Sciences sociales et comportementales, American University of Beirut, P.O.Box 11-0236 / (Social and Behavioral Sciences), Riad El-Solh / Beyrouth 1107 2020, Liban

Mots-clés : [Conditions de vie](#) , [Défense des immigrés](#) , [Droit du travail](#) , [Femmes](#) , [Liban](#) , [Personnel de service](#) , [Philippines](#) , [Protection juridique](#) , [Recours administratif](#) , [Sri Lankais](#)

Résumé : Cet article présente en introduction une vue d'ensemble de la migration des employés domestiques au Moyen-Orient de 1970 jusqu'à nos jours. Au Liban, cette migration, venues essentiellement du Sri Lanka et des Philippines, a connu un important développement à partir de 1990 au lendemain des 15 années de guerre civile. Remplaçant les femmes et les jeunes filles arabes qui occupaient ces emplois avant la guerre, on peut avancer que ces migrantes, du fait de leur statut légal et administratif - sous contrat de travail temporaire - ont été exposées aux mauvais traitements et à l'exploitation. Cet article propose un résumé des résultats d'une enquête menée en 2001 auprès des Sri Lankaises qui détaille les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Une fois les contrats de travaux établis, il semble qu'ils soient souvent inadaptés et peu respectés. Deux exemples judiciaires (l'un pour vol et l'autre pour rétention de passeport) illustrent la faiblesse des employées face aux tribunaux pour faire reconnaître leurs droits. En conclusion, une revue des aides non-étatiques (offertes par les ONG, les ambassades et les réseaux personnels) qui assistent les travailleurs migrants domestiques en difficulté souligne l'existence d'une protection en l'absence de l'intervention des autorités libanaises quand des violations ont lieu.

Abstract : The Failure of State Protection: Household Guest Workers in Lebanon. —The paper provides an introductory overview of migration of household guestworkers to the Middle East from the 1970s to the present. The major influx of women, mainly from Sri Lanka and the Philippines to Lebanon began following the end of a 15-year civil war in 1990. Replacing Arab women and girls who undertook these positions prior to the war, it is argued that the legal and administrative arrangements of these women, as temporary foreign contract labour, leave them vulnerable to abuse and exploitation. The paper provides a summary of the results of a 2001 survey of Sri Lankans that details the difficult conditions they may face. While contracts of employment have been established, it is argued that they are often inadequate and unlikely to be enforced. Two examples of legal cases (one for robbery and the other for withholding passports) illustrate the powerlessness of foreign maids to seek redress for grievances through

the courts. Finally a summary of non-state provisions (NGOs, embassies and personal networks) to assist household guestworkers in trouble does indicate the existence of some protection in the absence of government intervention when violations against them occur.

Extracto : El fracaso de la protección estatal: los domésticos extranjeros en el Líbano. —Este artículo presenta, a modo de introducción, una visión global de la migración de empleados domésticos en Oriente medio desde 1970 hasta la actualidad. Tras quince años de guerra civil en el Líbano, a partir de 1990, esta migración originaria esencialmente de Sri Lanka y de Filipinas ha conocido un desarrollo importante. Estos nuevos inmigrantes han reemplazado a las mujeres y las chicas jóvenes árabes que ocupaban estos empleos antes de la guerra. Ahora bien, debido a su estatus legal y administrativo (contrato de trabajo temporal), estos inmigrantes han estado expuestos a los maltratos y a explotaciones. Este artículo propone un resumen de los resultados de una encuesta realizada en 2001 a cingalesas, la cual detalla las dificultades con las que han podido encontrarse. Una vez establecidos los contratos de trabajo, parece ser que a menudo son inadaptados y poco respetados. Dos ejemplos judiciales (uno por robo y el otro por retención de pasaporte) ilustran la fragilidad de las empleadas para hacer valer sus derechos ante los tribunales. Un repaso de las ayudas no estatales (ofrecidas por ONG, embajadas y redes personales) que asisten a los trabajadores domésticos inmigrantes en dificultad, subraya la existencia de una protección en caso de violaciones de los derechos. Esta protección externa suple la ausencia de intervención por parte de las autoridades libanesas.



Sommaire

[Les domestiques étrangers au Liban](#)

[Dispositions légales et administratives](#)

[Les conditions de travail des sri-lankaises au Liban](#)

[La violence ou la menace de violence](#)

[La limitation de la liberté de mouvement](#)

[Conditions abusives de travail](#)

[Les contrats et les tribunaux au Liban](#)

[L'assistance aux domestiques étrangers au Liban](#)

[Les ONG](#)

[Les ambassades et les consulats](#)

[Réseaux de solidarité des travailleuses en free lance](#)

[Les lieux de rencontre non officiels](#)

[Conclusion](#)



Texte intégral

Depuis le XIX^e siècle, le Liban a été perçu comme un pays d'émigration plutôt qu'une destination pour les migrants. Cependant, malgré le départ continu des Libanais de leur patrie pour des raisons politiques, économiques ou autres, le Liban est devenu, à l'instar des pays du Golfe, une destination pour des ressortissants non arabes¹. Après la guerre civile (1975-1990) et au cours des années 1990, outre l'importante présence « étrangère » de quelques 400 000 Palestiniens et d'environ 400 000 travailleurs syriens, pour la plupart sans papiers, le Liban a commencé à autoriser l'entrée d'un grand nombre d'employées de maison, originaires notamment du Sri-Lanka, mais également des Philippines et de pays africains. La « demande » pour ces travailleurs qui vivent avec les familles libanaises et se chargent d'exécuter la plupart des travaux domestiques a toujours existé au sein des classes moyennes et aristocratiques. À partir des années quatre-vingt-dix, les domestiques arabes ont été remplacées par des femmes non arabes, principalement asiatiques. Dans une certaine mesure, et par opposition aux pays du Golfe, l'arrivée d'employées domestiques au Liban est le fruit des conséquences du conflit communautaire qui a créé une répugnance et une méfiance à employer des personnes appartenant à une autre communauté ou nationalité (y compris les Palestiniens). Ce phénomène s'est accompagné d'un refus, toujours présent, de la part des Libanais à fournir de tels services domestiques aux familles des communautés autres que la leur. En effet, comme en témoigne l'expérience dans plusieurs pays, la prestation de services domestiques est aujourd'hui devenue tellement ethnicisée que les ressortissants du pays ne sont plus disposés à occuper ces postes qui sont presque exclusivement confiés aux étrangers. Le langage courant désigne actuellement la position de domestique par le terme *Sri Lanki*, quelle que soit la nationalité de la personne occupant cette position. D'autres pays, tels que le Pakistan et l'Égypte, ont interdit à leurs femmes d'émigrer seules vers le Liban et les pays du Golfe en raison des restrictions culturelles envers les femmes et des cas d'abus sexuels.

Les gages modiques des femmes asiatiques, et le fait qu'elles n'aient pas le « bagage » culturel et politique des Libanaises et des autres Arabes qui fournissaient ces services, ont fait d'elles une main-d'œuvre plus abordable et plus « neutre ». Elles sont alors devenues accessibles aux familles dont les revenus sont moins élevés, ce qui a permis aux femmes libanaises d'entrer sur le marché du travail (bien que nous ignorions l'envergure de ce phénomène). À ces facteurs s'ajoute l'expérience acquise par les Libanais depuis le milieu des années soixante-dix dans les pays du Golfe où la main-d'œuvre expatriée était supérieure au nombre des ressortissants du pays hôte. À la fin des années quatre-vingt dix, il était désormais « à la mode » au Liban d'employer une Sri-Lankaise et, moyennant un coût supplémentaire, il était possible d'accéder à un statut plus élevé en employant une Philippine — ou même deux ou trois.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de femmes migrantes sous contrat de travail temporaire a fortement augmenté. Pour l'essentiel ces femmes sont employées comme domestiques à domicile dans les pays développés et en voie de développement. De manière générale, les pays source sont caractérisés par des conditions socioéconomiques difficiles où les perspectives d'avenir sont limitées pour les femmes et les rôles de chaque sexe sont traditionnellement définis. Plusieurs sont déchirées entre deux choix à savoir, voir leur famille en proie à la faim ou se laisser exploiter pour gagner de l'argent (Zougbi, 2002). À ces facteurs s'ajoute le fait que ces femmes se voient attribuer une responsabilité croissante dans la survie financière de leurs familles. Les gouvernements et les familles concernées les encouragent à saisir les opportunités d'emploi à l'étranger. L'ampleur de la contrainte ou de l'influence exercées — par les gouvernements, les familles, les époux, les agents de recrutement et les trafiquants — sur la décision des domestiques de migrer, doit faire l'objet de recherches et d'analyses systématiques.

Le travail des femmes de ménage et des domestiques fait couler de plus en plus d'encre dans les quatre coins du monde. Castles et Miller (1998) ont brièvement expliqué le phénomène de migration liée aux contrats de travail des pays de l'Est et du Sud de l'Asie vers les pays arabes producteurs de pétrole, au cours de la période allant du début des années soixante-dix jusqu'au début des années quatre-vingt dix. S'inspirant de l'oeuvre de Abella (1995), ils soulignent le nombre important de domestiques de sexe féminin originaires de pays tels que les Philippines et le Sri-Lanka ainsi que les conditions misérables dont elles ont fait l'expérience (Campani, 1995). En dehors du Moyen-Orient, des études ont été effectuées sur les domestiques migrantes légales et illégales en Angleterre (Anderson, 2000), en Europe (Lutz, 2001) et aux États-Unis (Chang, 2000). Des études historiques se sont également intéressées au changement survenu dans l'emploi des domestiques qui s'est caractérisé par le passage d'un recrutement local à celui de femmes étrangères depuis la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle aux États-Unis (Palmer, 1989), en Angleterre et en France (Tilly et Scott, 1987). On trouve également des études portant sur les domestiques actuellement employées dans d'autres pays comme celles réalisées par Chin (1997) et Ariffin (2001) sur les Indonésiennes et les Philippines en Malaisie ; Yan (2001) sur les Philippines à Taiwan ; Tandon (2001) et Rajagopalan (2001) sur les Dalits en Inde ; Ozyegin (2001) sur l'exode rural des femmes en Turquie ; Saleem (2001) sur le Pakistan ; Grandea et Kerr (1998) sur les différentes nationalités au Canada et Barsotti et Lecchini (1995) sur les Philippines en Italie. Ce qui est intéressant dans ces études, c'est la similarité de la situation, des conditions de vie et du traitement de ces domestiques étrangères dans les nombreux pays où ces femmes travaillent. Ce n'est pas un phénomène propre au Moyen-Orient mais global.

Concernant le Moyen-Orient, plusieurs études effectuées entre le milieu des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix ont porté sur la migration asiatique, dont notamment, celle des Sri-Lankaises vers les pays du Golfe (Al-Moosa et McLachlan, 1985 ; Arnold et Shah, 1986 ; Birks et Sinclair, 1980 ; Eelens, Schampers et Speckmann, 1992 ; Brochmann, 1993). Depuis, peu de mesures supplémentaires semblent avoir été prises en vue d'améliorer les conditions légales et sociales, ainsi que les conditions de travail de ces femmes. Au Sri-Lanka, une étude anthropologique récente montre les différents effets de la migration sur les villages et les familles des Sri-Lankaises qui ont travaillé dans les pays du Golfe (Gamburd, 2000). Un rapport sur les domestiques éthiopiennes travaillant dans les pays du Golfe a montré que ces dernières vivaient dans les mêmes conditions et bénéficiaient du même traitement que leurs homologues asiatiques ; cependant, ce rapport était curieusement fondé sur le cas libanais (Kebede, 2001). Longva (1997) a publié une étude particulièrement utile et approfondie des politiques d'exclusion des expatriés, y compris des domestiques, au Koweït depuis les années soixante-dix. Ce sujet est également traité dans un nombre croissant de rapports établis par les ONG (McDermott, 1999 sur le Liban ; Rbeihat, 2000 sur la Jordanie) et dans de nombreux articles publiés dans les journaux et les magazines.

Les organisations internationales telles que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) organisent des ateliers et des recherches dans ce domaine, notamment au Moyen-Orient (Shawabkeh et Halaseh, 2001 ; Jureidini, 2002). L'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) a publié plusieurs rapports qui concernent en particulier le trafic illégal des femmes et des enfants en vue de la prostitution (cf. les rapports intitulés *Migration Information Programme* et le bulletin trimestriel intitulé *Trafficking in Migrants*).

A la différence des pays arabes pourvoyeurs de main-d'œuvre, les gouvernements asiatiques

ont mis en œuvre des politiques actives pour l'emploi à l'étranger afin d'une part, de réduire le chômage et de d'autre part, de générer des revenus en provenance de l'étranger (cf. Rosales, 1999). Leur main-d'œuvre est devenue un produit d'exportation majeur qui a permis des gains considérables. Castles et Miller se fondent sur les chiffres publiés par l'OIT pour souligner l'importance des transferts de fonds des émigrés pour les pays souffrant de sérieux déficits commerciaux. Par exemple, « *les travailleurs pakistanais ont transféré plus de deux milliards de dollars en 1988, couvrant ainsi 30 % des coûts des importations. Les travailleurs indiens ont transféré 2.6 milliards de dollars, soit l'équivalent de 15 % des importations* » (Castles et Miller, 1998 : 148). La plupart de ces fonds provenaient du Moyen-Orient. À plus petite échelle, les transferts de fonds du Moyen-Orient vers le Sri-Lanka ont doublé entre 1980 et 1986, passant de 112 à 264 millions de dollars (Eelens *et al.*, 1992 : 4). En 1997, les émigrés Philippins ont transféré au pays quelques 5 milliards de dollars (KAKAMMPI, 1998). En 1996, le ministre libanais du Travail a déclaré que « *pas moins de dix millions de dollars par mois* » étaient rapatriés à partir des « *gages des domestiques étrangères* » au Liban (*An Nahar*, 23/06/96). En 1999, la valeur totale des transferts de fonds au Sri-Lanka des émigrés travaillant à l'étranger s'est élevée à 1 milliard de dollars (Kannangara, 2000), ce qui représente environ 20 % des importations de produits étrangers de l'année précédente et plus que le déficit commercial de 0,7 milliards de dollars.

Bien que le fait d'encourager la migration de main-d'œuvre vers le Moyen-Orient et vers d'autres pays comporte des intérêts économiques considérables, les pays sources ont tenté d'imposer des conditions de travail minimum dans les contrats, en établissant une procédure d'agrément pour les agences privées de recrutement. Ces propositions n'ont toutefois pas été couronnées de succès (Abella, 1995). Les gouvernements philippin, bangladais et thaïlandais ont été jusqu'à interdire à leurs ressortissantes de travailler en tant que domestiques dans certains pays, en raison des cas d'abus physiques et sexuels rapportés. Par exemple, le gouvernement philippin a interdit le travail des domestiques en Arabie Saoudite en 1982, mais a modéré cette restriction lorsque le gouvernement saoudien a décidé d'arrêter *tout* recrutement issu des Philippines. En 1987, il a autorisé le travail des domestiques uniquement dans les pays disposés à conclure des accords bilatéraux qui garantissent la protection des travailleurs (Abella, 1990 : 244). Au Liban aucun accord bilatéral n'a encore été signé.

Le gouvernement philippin a par la suite mis en place un programme de « gestion de l'emploi à l'étranger » pour encourager l'émigration et organiser des séminaires préalablement au départ adressés aux émigrants, pour les informer de leurs droits et de ce qui les attend dans certains pays. Aujourd'hui, le gouvernement sri-lankais organise également ce type de séminaires, mais ceux-ci ne sont pas aussi élaborés qu'aux Philippines. Alors que Eelens (1990) avait signalé que le gouvernement sri-lankais faisait peu d'efforts pour protéger ses ressortissantes, rien n'a été fait pour remédier au problème jusqu'aux années quatre-vingt dix. Au Liban, les représentants du gouvernement tentent de résoudre les problèmes *a posteriori* et sont généralement si submergés par le nombre des cas problématiques qu'ils ne peuvent réellement intervenir en termes de protection et de prévention.

En 2000, environ 700 000 Sri-Lankaises travaillaient à l'étranger en tant que domestiques (Nonis, 1999). La majorité de ces femmes exercent dans les pays du Golfe, notamment au Koweït, en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis (EAU), à Bahreïn et à Oman ainsi qu'au Liban et qu'en Jordanie. Les autres émigrent à Singapour, à Chypre et aux Maldives (Kannagara, 1999). Au Koweït, environ 300 000 travailleurs étrangers sont employés en tant que domestiques, environ un tiers d'entre eux sont originaires de l'Inde et un autre tiers du Sri-Lanka (*Khaleej Times*, 30 May, 2001). Oman compte environ 20 000 ressortissants

philippins et 35 000 sri-lankais, dont la majeure partie travaille en tant que domestiques.

En août 1999, plus de trois millions de ressortissants philippins ont été enregistrés auprès de leur gouvernement comme travailleurs à l'étranger, dont 64 % sont des femmes (Administration de l'Emploi des Philippins à l'Étranger). L'Arabie Saoudite représentait le principal débouché pour les travailleurs philippins avec environ 650 000 employés (*Gulf News*, 05/08/99). En 1999, le nombre de domestiques aux EAU a dépassé les 200 000, ce qui constitue environ 7 % de la population et représente près d'une domestique pour deux ou trois nationaux. Les Émirats comptaient alors 75 000 domestiques sri-lankaises et 70 000 exerçant d'autres métiers manuels qui ne nécessitent pas de qualifications professionnelles particulières (*Gulf News*, 02/02/99). En août 2000, 35 000 Sri-Lankaises et 7 000 Philippines étaient domestiques en Jordanie, selon leurs ambassades respectives (Rbeihat, 2000).

Les conditions de vie des domestiques étrangères temporaires au Liban et les raisons pour lesquelles elles sont particulièrement vulnérables aux abus et à l'exploitation sont détaillées dans cet article. En premier lieu, un bref aperçu du rôle et du statut des domestiques étrangères travaillant dans des familles arabes est présenté. Bien qu'elles aient volontairement émigré, elles font souvent face à des conditions de travail assimilables à l'esclavage. En deuxième lieu, un point particulier sera consacré à la législation libanaise. Différentes études montrent que le cadre légal et judiciaire en vigueur ne protège pas les travailleurs étrangers contre les différentes violations des droits de l'Homme. Ces travailleurs sont d'autant plus exposés aux abus et à l'exploitation qu'ils ne sont protégés ni par les lois locales sur le travail ni par des conventions internationales. Il convient cependant de souligner le manque d'études quantitatives sur l'importance des abus perpétrés contre les domestiques. Il est certainement vrai que la majorité d'entre elles a été traitée de manière décente ; elles perçoivent en effet leurs gages et rentrent chez elles après avoir satisfait leurs objectifs financiers et leurs obligations contractuelles. Néanmoins, cette insistance sur les expériences négatives, et peut-être exceptionnelles, vise à souligner la *vulnérabilité* légale et administrative des domestiques étrangères et le *potentiel* d'abus et de violation auquel elles sont exposées. Enfin, l'article se penche sur les services d'aide sociale non étatiques, notamment pour les travailleurs « illégaux » et pour celles qui se sont enfuies de chez leur employeur.

[Les domestiques étrangers au Liban](#)

En 2002, les ambassades des pays sources estiment à 100-120 000 Sri-Lankaises, 20 à 30 000 Philippines et environ 15 000 Éthiopiennes le nombre de travailleuses présentes au Liban, presque toutes occupant des emplois de domestiques (communications personnelles). Ces chiffres sont considérables rapportés à la main-d'œuvre libanaise totale estimée à 1,4 million de personnes.

Selon le PNUD (1997), les employeurs libanais préfèrent les travailleurs étrangers pour trois raisons. Premièrement, ils ont tendance à travailler en contrepartie de salaires plus réduits par rapport aux Libanais (en général, en dessous du salaire minimum) ; deuxièmement, ils ne sont pas enregistrés à la sécurité sociale et troisièmement, ils sont plus facilement exploitables en ce sens qu'ils ont tendance à être plus dociles et qu'ils travaillent plus durement avec un volume horaire plus élevé. On pourrait ajouter que l'acceptation politique et économique d'une main-d'œuvre étrangère moins chère au Liban a été également perçue comme une mesure visant à contenir l'inflation.

Les catégories d'emploi généralement occupées par les travailleurs étrangers non qualifiés sont celles dites des 3D, *dirty, dangerous and difficult*, caractérisant le marché secondaire du travail. Depuis la guerre civile (1975-1990), les Libanais sont moins disposés à se charger de tels travaux, s'estimant « souillés » par le statut inférieur des travailleurs étrangers dans le pays et aussi moins préparés à supporter les indignités d'un travail dégradant, d'un salaire dérisoire et du manque de sécurité. Ils sont par ailleurs plus aptes à réclamer les prestations de la sécurité sociale à travers les voies légales, notamment par le biais de leurs syndicats, bien que le Fonds National de Sécurité Sociale ait été complètement sapé durant la guerre, perdant la majorité de ses réserves, et qu'il soit actuellement connu pour son insuffisance (Nasr, 1999).

Avant la guerre, les familles libanaises employaient de jeunes femmes libanaises issues de familles pauvres des régions rurales ou de jeunes syriennes. Quelques Palestiniennes étaient également embauchées. Traditionnellement, les jeunes domestiques étaient souvent placées dans les familles dès l'âge de dix ans et quittaient leur emploi lorsqu'elles étaient en âge de se marier. Leurs parents leur rendaient rarement visite, souvent une seule fois par an, pour recueillir leurs salaires. Cependant, avec le début de la guerre, les Libanaises ont commencé à considérer ces emplois comme dégradants et inacceptables. Depuis l'afflux des femmes étrangères en provenance d'Afrique et surtout d'Asie, être domestique est associé à un statut social inférieur et racialisé. A ce jour, aucune étude systématique n'a encore été effectuée pour décrire l'histoire des domestiques au Liban.

Il n'y a aucune information précise sur les domestiques asiatiques et africaines durant la guerre civile (1975-1990). Certaines sources indiquent que des migrantes en provenance du Sri-Lanka et des Philippines sont entrées au Liban vers la fin des années soixante-dix. C'est en 1978 que la première agence au Liban a ouvert ses portes aux migrantes sri-lankaises (*L'Orient Le Jour*, 30/7/98). Cependant, la plupart sont arrivées à partir de 1993. Le tableau 1 montre le nombre de permis de travail accordés aux travailleurs étrangers au Liban entre 1993 et 1999. Mis à part les Égyptiens, les Sri-Lankais sont de loin le plus large groupe asiatique à entrer dans le pays (les Égyptiens non qualifiés sont principalement employés dans les stations d'essence et dans le secteur de la construction). Selon les chiffres non publiés de l'étude de la Population et du Logement de 1996, sur les 11 358 Sri-Lankais de l'échantillon, 95 % étaient de sexe féminin et 88 % travaillaient en tant que domestiques dans des familles.

Tableau 1 : Les permis de travail accordés aux travailleurs étrangers : 1993-1999

| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Arabes | 14 496 | 19 940 | 13 974 | 11 132 | 13 333 | 22 183 | 19 898 |
| dont | | | | | | | |
| Égyptiens | 7 704 | 15 557 | 11 602 | 8 972 | 10 788 | 20 083 | 18 051 |
| Syriens | 5 053 | 2 502 | 1 056 | 834 | 1 061 | 691 | 530 |
| Soudanais | 246 | 477 | 429 | 384 | 507 | 565 | 495 |
| Palestiniens | 358 | 357 | 354 | 449 | 460 | 358 | 350 |
| Jordanais | 622 | 546 | 313 | 266 | 278 | 259 | 230 |
| Irakiens | 299 | 298 | 129 | 105 | 100 | 79 | 103 |
| Autres Arabes | 214 | 203 | 91 | 122 | 139 | 148 | 139 |
| Asiatiques | 16 462 | 22 959 | 25 474 | 23 801 | 39 188 | 39 415 | 40 249 |
| dont | | | | | | | |
| Sri Lankais | 10 136 | 13 274 | 14 253 | 12 552 | 23 668 | 23 516 | 22 917 |
| Indiens | 3 329 | 3 727 | 4 659 | 4 578 | 6 881 | 6 974 | 7 196 |
| Autres Asiatiques | 164 | 2 269 | 2 218 | 2 187 | 3 138 | 3 610 | 4 348 |
| Ensemble des étrangers | 33 268 | 45 530 | 41 969 | 38 043 | 60 547 | 71 732 | 74 909 |

Source : Ministère du Travail, Administration Centrale des Statistiques (1998, 2000)

En 1996, la République des Philippines a ouvert une ambassade et un consulat à Beyrouth. L'année suivante, le consulat Sri-Lankais a été réformé pour inclure une ambassade. Le nombre de migrants en provenance des Philippines était largement inférieur à celui des migrants Sri-Lankais. Ce phénomène est partiellement dû aux restrictions imposées par le gouvernement philippin pour la migration vers le Liban en raison des cas d'abus signalés. En 1999, environ 95 % des ressortissants philippins au Liban étaient de sexe féminin et travaillaient en tant que domestiques; leur nombre s'élevait à 20 000 environ (McDermott, 1999).

Cependant, le nombre de permis de travail accordés n'est pas représentatif du nombre de travailleurs étrangers employés au Liban. En effet, s'il comprend les nouveaux permis et les permis renouvelés, il n'englobe pas les travailleurs qui sont illégalement entrés dans le pays, ni l'emploi « illégal » de ceux dont les permis ont expiré et n'ont pas été renouvelés, ni ceux qui travaillent avec des visas touristiques, ni ceux qui sont au chômage. Les estimations citées dans le texte sont donc probablement plus fiables, bien que les chiffres puissent être légèrement exagérés.

Au début des années soixante dix, avant la guerre civile libanaise, la classe moyenne était en pleine croissance urbaine, professionnelle, technique et administrative (Khalaf et Kongstad, 1973). Face au nombre réduit des études portant sur les classes sociales et la stratification depuis la guerre, aucune affirmation ne peut être faite à l'égard de la structure contemporaine de ces classes. Il est cependant évident que leurs revenus ont diminué au cours des quelques dernières années en raison de la récession économique. Maroun (2000) a signalé une érosion croissante de la classe moyenne libanaise qui s'accompagne d'une augmentation de l'inégalité sociale et de la pauvreté. Entre 1992 et 1999, le pouvoir d'achat des familles à revenus moyen et inférieur a diminué de 8,4 % et de 4,6 %. La proportion des familles à revenu moyen a chuté de 40,2 à 29,3 %, alors que le nombre des familles à revenu modique a augmenté de 49,5 à 61,9 %. Ces conditions d'austérité affectent la capacité des familles à revenu moyen à pouvoir employer des domestiques à temps plein. Les « nouveaux pauvres » tentent désespérément de s'accrocher à leur statut et à leur mode de vie, en dépit des revenus inférieurs et de la perte de travail. Pour certains, la famille est toujours là pour offrir son assistance, mais ceci est souvent insuffisant. Le seul recours reste alors l'augmentation des dettes bancaires et la réduction des dépenses. Une des premières mesures d'austérité est de se passer des services de l'employée de maison (El Hage, 2000). Par ailleurs, pour se dérober à l'obligation d'assurer un billet d'avion pour le retour de cette dernière, certains patrons ont eu l'idée de l'accuser de vol ou de toute autre violation de son contrat. À l'exception d'un ou

de deux cas survenus l'année précédente, les autorités ont tendance à croire l'employeur libanais, plutôt que l'employée sri-lankaise ou éthiopienne, si elle est arrêtée. Souvent, elle doit se débrouiller toute seule ou rechercher l'assistance de l'une des ONG mentionnées ci-dessous.

Dispositions légales et administratives

Une caractéristique commune de la migration temporaire de main-d'œuvre est l'absence des droits de citoyenneté dans le pays hôte. Les migrants temporaires sont autorisés à entrer dans le pays hôte à condition qu'ils le quittent dès l'expiration de leur contrat de travail. Qu'ils soient des professionnels qualifiés, des travailleurs non qualifiés ou des domestiques, les conditions d'entrée exigent qu'ils soient liés à un unique et même employeur tout au long de leur séjour ; ils ne peuvent le quitter pour un autre sans recevoir au préalable l'autorisation du service gouvernemental compétent. Ce type de « migrant » s'inscrit ainsi dans une catégorie différente de celle de l'immigré à qui tous les droits de citoyenneté sont normalement conférés dans le pays hôte.

Officiellement, une domestique ne peut entrer et obtenir de visa de travail dans le pays que sur la demande d'un employeur, soit directement, soit *via* une agence de recrutement. Le coût des prestations des agents peut varier selon la capacité du marché, d'autant plus qu'aucune règle ne les fixe et que le gouvernement n'a pas imposé de plafond.

Les frais d'agence au Sri-Lanka sont payés par les femmes souhaitant migrer tandis que ceux de l'agence libanaise sont à la charge de l'employeur. Les frais d'agence au Sri-Lanka varient entre 200 et 500 dollars (la plupart des femmes empruntent cette somme et s'endettent par conséquent avant même de quitter leur pays). Pour l'employeur, ces frais sont de l'ordre de 1 000 dollars à régler à l'agence libanaise pour employer une domestique sri-lankaise. Ce montant qui s'élevait à 1 500 dollars, a été récemment réduit en raison de la récession économique et du nombre croissant d'agences concurrentes sur le marché. Ces frais couvrent le coût du billet d'avion, les charges gouvernementales (les trois premiers mois de visa de travail) et les commissions de l'agence. À ces coûts, s'ajoute un montant annuel de 700 dollars que l'employeur doit payer pour les permis de résidence et de travail et les frais de notaire et d'assurance (à renouveler chaque année), y compris 200 dollars environ à payer au représentant chargé de gérer les frais de dossier.

Le Liban compte actuellement 150 agents de recrutement accrédités par le ministère du Travail ainsi qu'un nombre restreint qui travaille de manière illégale. Les agents accrédités doivent soumettre une garantie de 35 000 dollars au gouvernement pour faire entrer 150 travailleurs migrants par an. Il y a trois ans, le pays ne comptait que 12 agents accrédités et plus de 100 travaillant illégalement. Il semblerait que la garantie mentionnée constitue la seule condition officielle d'accréditation imposée pour l'ouverture d'une agence.

Les agences libanaises préparent de petits dossiers qui renferment des informations sur l'état civil de la personne ainsi qu'une photo de celle-ci pour que le patron puisse choisir. Certains employeurs libanais veulent qu'il s'agisse de jeunes villageoises, célibataires (« *dont les lèvres n'ont été embrassées que par sa mère* »), en d'autres termes, naïves, inexpérimentées et innocentes, alors que d'autres préfèrent des femmes plus âgées qui auraient maîtrisé leurs désirs sexuels.

À son arrivée à Beyrouth, le patron rencontre l'employée à l'aéroport. Généralement, elle est appelée par la Sûreté Générale (les forces chargées de la sécurité du pays et du contrôle de tous les étrangers au Liban) au passage de la douane. En possession du passeport de l'employée, celle-ci le remet directement à l'employeur, alors que l'employée attend en retrait. Les travailleurs arrivent au Liban avec un visa de travail de trois mois, demandés à l'avance par l'agence ou le patron libanais. Le visa figurant dans le passeport porte le nom de son employeur. Ce dernier doit soumettre l'employée à un examen médical le lendemain de son arrivée, parce que l'examen effectué au Sri-Lanka n'est pas officiellement reconnu. Cet examen est nécessaire pour l'assurance médicale que l'employeur doit souscrire. Il doit également obtenir un permis de travail et une carte de résident de douze mois dans les trois mois qui suivent son arrivée.

Ces domestiques sri-lankaises (ceci s'applique également à d'autres nationalités) peuvent être classées en trois catégories selon leurs conditions de vie et de travail. Une femme de ménage peut être soit « à demeure », soit « en *free-lance* », soit « fugitive ». Une **domestique à demeure** vit dans la maison de son employeur pendant deux à trois ans. Elle peut être embauchée *via* une agence ou directement par un patron. Celui-ci est responsable de tous les coûts financiers de son séjour (à savoir ses papiers, son assurance médicale, ses vêtements et son alimentation). Vivre sous le même toit que son employeur accroît la dépendance de l'employée, elle est de service 24 heures sur 24 et les disputes surviennent plus fréquemment dans le cadre d'une vie commune. L'employeur peut contrôler voire limiter sa liberté de mouvement, ses contacts avec les autres et avec sa famille, la quantité et la qualité de sa nourriture, ses heures de sommeil, etc. L'employeur conserve en général son passeport et ses autres papiers, rendant ainsi impossible son départ du pays. C'est au patron qu'il appartient de renouveler son permis de travail, sa carte de résident et son assurance médicale chaque année. Une domestique ne peut ni arrêter de travailler avant la fin de son contrat, ni changer d'employeur sauf si ce dernier accepte et si les autorités libanaises permettent sa « libération ». Il est actuellement illégal de le faire, mais certaines « amnisties » occasionnelles accordent un laps de temps (jusqu'à trois mois) pour le faire ou pour quitter le pays en cas de travail illégal. Par contre l'employeur qui a eu recours aux services d'une agence peut changer d'avis et de domestique au cours des trois premiers mois du contrat. Il s'agit là d'une « garantie » accordée par l'agence.

Les **domestiques en *free-lance*** sont employées à l'heure (environ 4 dollars par heure) par différents employeurs. Elles louent des chambres seules ou avec d'autres co-locataires. Elles ont la liberté de refuser d'offrir leurs services comme elles l'entendent. Pour ne pas déroger à la loi, les travailleurs en *free-lance* se doivent d'avoir un prête-nom libanais qui signe leurs papiers de renouvellement chaque année. Certains Libanais ont profité de cette situation en se proposant comme prête-nom en contrepartie d'un montant de 1 200 dollars. Cet argent a souvent été perçu sans que le « soi-disant patron » ne s'occupe des papiers de la domestique, sans qu'il lui rende son passeport. Dans la majorité des cas, face à cette situation, la domestique en *free-lance* est incapable de prouver qu'elle a payé l'argent nécessaire pour régulariser ses papiers. Dans ces cas, la victime a en général peur d'avertir la police en raison de son statut « illégal » et du risque d'arrestation et d'expulsion. Trois catégories peuvent être distinguées parmi les domestiques en *free lance* : celles qui sont entrées dans le pays avec un prête-nom, celles qui ont trouvé un prête-nom après la fin de leur contrat, enfin celles qui étaient domestiques à demeure et qui se sont enfuies de chez leurs patrons initiaux.

La troisième catégorie est celle des « **fugitives** ». Il s'agit des femmes qui ont décidé, pour diverses raisons (notamment les abus et le refus de leur payer leur dû), de quitter la demeure

de leur employeur. Elles se réfugient auprès des ambassades, des ONG et parfois, auprès de leurs compatriotes. Dès qu'elles quittent leur patron, elles se mettent automatiquement en position illégale. Dans ces cas, l'employeur est tenu de notifier la fugue à la Sûreté Générale. Il est alors délivré de sa responsabilité à l'égard des permis de travail et de résidence, mais peut être obligé de payer le billet de retour si la domestique est appréhendée et expulsée. La fugitive peut choisir entre deux options : soit rentrer à la maison, soit se trouver un nouvel employeur. En choisissant la première option, elle doit réussir à reprendre son passeport à son employeur (qui le lui « vend » parfois) ou obtenir un *laissez-passer* auprès de son ambassade pour faciliter sa sortie du pays. En choisissant la deuxième option, elle doit en général « acheter » sa liberté pour pouvoir travailler pour quelqu'un d'autre, ce qui n'est possible que lorsqu'une « amnistie » est possible.

On peut dire que les domestiques à demeure et les fugitives ne sont pas libres puisqu'elles n'ont pas le droit de choisir un employeur sans l'autorisation des autorités. Par ailleurs, les domestiques à demeure ne peuvent pas refuser leurs services à leur patron/employeur sans devenir illégales et courir par conséquent le risque d'être arrêtées, emprisonnées et déportées. Au contraire, les domestiques en free-lance qui ont un prête-nom sont « libres » et beaucoup moins vulnérables à l'abus et à l'exploitation même si elles sont employées illégalement.

Les conditions de travail des sri-lankaises au Liban

La partie ci-dessous se fonde sur les résultats d'une étude portant sur les domestiques sri-lankaises qui travaillent au Liban et indique les raisons pour lesquelles elles fuguent et demandent l'aide des services sociaux. Les mauvais traitements infligés aux domestiques sont notoires au Liban. De temps en temps, quelques histoires publiées dans les journaux ont rapporté certains cas graves mais aucune étude systématique n'a jamais été effectuée par des chercheurs gouvernementaux ou indépendants. Par ailleurs, peu de mesures ont été adoptées pour freiner les violations de leurs droits et pour assurer leur sécurité. En 1997 par exemple, 47 domestiques sri-lankaises se sont « suicidées » en sautant du balcon de l'appartement de leur employeur (*An Nahar*, 03/03/98).

Les conditions légales, administratives et de travail des domestiques étrangères recouvrent le concept d'« esclavage contractuel » de Bales (1997). Selon lui, le contrat est un document simplement inapplicable qui fait croire au travailleur qu'il est sur le point d'entrer dans une relation de travail vraie et respectueuse qui implique des droits et des obligations. Bales prétend que l'esclavage contractuel (à l'instar de toute forme d'esclavage) comprend trois éléments : la violence ou la menace de violence, la limitation de la liberté de mouvement physique, enfin l'exploitation économique.

En 2001, dans le cadre de son enquête de terrain, Nayla Moukarbel s'est rendue à l'ambassade du Sri-Lanka pour interviewer 70 domestiques et aborder les conditions stipulées par la notion du contrat d'esclavage de Bales. Parmi les interviewées, figuraient des « fugitives », celles qui étaient juste venues pour renouveler leurs passeports et celles qui faisaient face à des problèmes et qui avaient besoin de conseils, ou celles qui étaient venues pour accompagner une compatriote. L'ambassade offrait un environnement idéal pour rencontrer et interviewer les domestiques vivant toujours sous le toit de leur patron et celles qui s'étaient enfuies de chez leur employeur. Ont été aussi rencontrées des femmes travaillant légalement ou illégalement en free-lance, dont la plupart étaient initialement des domestiques à demeure. Des entrevues ont également été organisées avec dix patronnes libanaises

employant des domestiques sri-lankaises. L'enquête a également mené à des rencontres avec le personnel de diverses missions diplomatiques, dont celles du Sri-Lanka, des Philippines, de l'Éthiopie et du Nigeria, des membres d'ONG offrant leur assistance aux femmes en difficulté, d'avocats représentant des domestiques étrangères, de militants des droits de l'Homme, de chercheurs, enfin de ministres, de membres de la Sûreté Générale.

La majorité des Sri-Lankaises au Liban (63 % de l'échantillon) viennent de villages ruraux isolés et ont un niveau d'instruction relativement faible (elles ont en moyenne quitté l'école à 15 ans et sept d'entre elles n'ont jamais été scolarisées). Leur moyenne d'âge est de 33 ans ; 20 % sont célibataire, 45 % sont actuellement mariées, 34 % sont séparées, divorcées ou veuves. La très grande majorité des époux des femmes mariées (84 %) vivent au Sri-Lanka ; 70 % des femmes de l'échantillon total ont des enfants, presque toujours (94 %) au Sri-Lanka. La durée moyenne de séjour au Liban est de quatre ans (médiane : 3 ans). Environ la moitié des interviewées ont affirmé que c'est l'agence qui avait choisi le Liban et qu'elles ne savaient que peu de choses ou n'avaient jamais entendu parler de ce pays².

La violence ou la menace de violence

Concernant la violence ou la menace de violence (ou de mauvais traitement), les domestiques étrangères peuvent subir des abus physiques, sexuels, psychologiques et/ou émotionnels. Le traitement avilissant ou dégradant est une forme particulièrement insidieuse de mauvais traitement. Les ordres agressifs, les cris et les critiques humiliantes continues comportent une menace de violence sous-jacente ou peuvent être perçus comme fondamentalement violents. Le refus de nourrir la domestique constitue également un mauvais traitement, ainsi que le refus de la laisser préparer ses propres plats, en lui offrant en contrepartie des « assiettes » composées des restes du repas familial. Dans certains cas, les réfrigérateurs ont été munis de serrures et un cas d'installation d'alarme a été signalé. Les employées de maison peuvent subir des humiliations quotidiennes, des insultes (*Hmara*, ou « ânesse » est le terme commun le plus utilisé). Parfois, leurs prénoms sont changés à la convenance de l'employeur. Il s'agit là de formes de dénégation de l'identité de l'étrangère.

Les agences de recrutement exercent une autre forme de violence et de menace. Les employées embauchées à travers ces agences sont en général garanties par l'agence et seront remplacées au cours des trois premiers mois si elles sont jugées non convenables. Or, si un employeur renvoie sa domestique à l'agence, des mesures disciplinaires seront prises à son égard et elle sera très probablement punie. Des cas sérieux d'abus physiques frôlant la torture, perpétrés par les agences, ont été signalés. Certaines agences emploient actuellement une Sri-Lankaise ou une Philippine pour traiter directement avec les employées, cette dernière pouvant se transformer en « bourreau ».

La menace de violence la plus fréquente découle de la confiscation des passeports et d'autres papiers d'identité par l'employeur et parfois par l'agence. Les employées ne peuvent pas quitter la maison de peur d'être arrêtées par la police ou la Sûreté Générale et emprisonnées pour absence de papiers d'identité. En cas de détention par les forces de sécurité, les employées s'attendent à subir une maltraitance physique ou sexuelle.

Au cours des deux dernières années, la journaliste Reem Haddad a publié de nombreux articles dans le quotidien libanais *Daily Star* sur des cas de maltraitements physiques graves perpétrés par les employeurs et les agences : coups, gifles, brûlures de café bouillant, côtes

brisées, cicatrices, contusions et hospitalisation. Plusieurs soi-disant suicides de Sri-Lankaises, de Philippines et d'Éthiopiennes ont été signalés. Bien que le taux de suicide au Sri-Lanka soit également élevé (Gamburd, 2000), les recherches au Liban ont montré que souvent des présomptions de meurtre étaient exprimées en privé au sein de la communauté. Les employeurs ou les agences n'ont jamais fait l'objet d'arrestation ou d'accusation criminelle. Une seule agence a reçu l'ordre de suspendre ses activités au Liban en raison d'une agression particulièrement brutale suivie d'une plainte officielle de l'ambassadeur sri-lankais.

« Nous l'avons prise à l'agence et ils lui ont donné une bonne leçon. Taamouah atle mrattaba [ils l'ont rouée de coups]. » (Employeuse libanaise : Jureidini et Moukarbel, 2001)

Les maltraitances quotidiennes signalées aux chercheurs sont souvent perpétrées par la maîtresse de maison qui a en charge de diriger les travaux de la domestique et qui se permet de la battre, de la gifler, de lui tirer voire même lui couper les cheveux, de la bousculer, de l'humilier, de l'insulter et de critiquer son travail sans arrêt.

« Une fois, je l'ai frappée avec une ceinture. Elle n'a pas réagi. Sa force m'a surprise. Mais elle a bien vu qu'elle m'avait énervée. » (Employeuse libanaise, *ibid.*)

Une partie du dilemme qui accompagne le travail domestique est que ni l'employeur ni l'employée ne peuvent avoir une approche normale et rationnelle des relations contractuelles étant donné que cet espace est le domaine idéologiquement « naturel » de la femme, avec tout le bagage émotionnel et culturel que ceci implique. Ceci aboutit à une série de dynamiques hautement chargées entre la domestique et sa « madame » (Tandon, 2001). Il est intéressant de noter qu'il y a relativement peu de cas d'abus sexuels de domestiques au Liban et en Jordanie alors que de nombreux cas de viol et de harcèlement sexuel ont été signalés dans les pays du Golfe (Sabban, 2001 : 33).

La limitation de la liberté de mouvement

La majorité des agences de recrutement conseillent à leurs clients de ne pas permettre aux domestiques de sortir non accompagnées et ce pour garder un certain contrôle sur elles et pour éviter qu'elles ne parlent à d'autres domestiques qui l'encourageront à demander un salaire plus élevé ou à s'enfuir. Les agences et les employeurs supposent qu'elles sont inexpérimentées et qu'elles ont besoin d'être protégées des « mauvaises influences ». Elles pourraient entretenir des relations sexuelles et être contaminées par le SIDA ou tomber enceintes, ce qui entraînerait leur renvoi chez elles (l'avortement est une alternative, mais il n'en est jamais question). Quelques domestiques sont parfois enfermées lorsque la famille est absente. Rares sont celles à qui les clés sont confiées. Rares sont celles également qui sont autorisées à téléphoner. Les limitations de leur liberté de mouvement impliquent également qu'elles ne peuvent pas avoir de relations sociales en dehors de la relation de travail.

« En fin de compte, on ne peut pas les posséder mais on doit limiter leurs sorties parce que, lorsqu'elles sortent, elles commencent à entendre : "Ah, toi, combien tu touches ?" Puis elles se mettent à réfléchir : "Maintenant je veux travailler à mon propre compte. Maintenant je veux partir. Maintenant je veux venir ..." Et lorsqu'une personne va et vient, on peut être sûr que quelque chose part avec elle. Elle prend des choses et ramène des maladies. Cela ne me convient pas du tout. » (Employeuse libanaise, Jureidini et Moukarbel, 2001)

« Non elle n'a pas de jour de congé. Vous savez j'ai peur qu'elle ne rencontre une autre fille si

je lui permets de sortir. Celle-ci lui dira "viens, enfuis-toi". Ou alors, elle peut rencontrer un homme. La plupart leur apprennent à s'enfuir ... » (*Employeuse libanaise – ibid.*)

Une annonce typique (juin 2001) publiée au Liban dans le Daily Star stipule ce qui suit : « [L'agence] fournit des domestiques originaires du Sri-Lanka, des Philippines et du Zaïre. Elles peuvent être remplacées et sont assurées contre toute **fuite** » (ce mot n'étant pas souligné dans l'annonce originale). Il convient de noter que le mot « fuite » est un terme lié à esclavage. Bien que ceci ne figure pas dans le contrat mais soit mentionné oralement, certaines agences refusent « de garantir » les domestiques dans le cas où elles sont libres de se déplacer comme bon leur semble.

La confiscation du passeport, illégale selon toutes les normes internationales, sert à limiter la liberté de mouvement des domestiques. Des contrôles réguliers sont effectués dans tous les pays pour arrêter celles dont les papiers ne sont pas en règle. Pourtant cette pratique est admise en tant que norme, non seulement par les agences et les employeurs, mais également par l'État, les ambassades étrangères et même quelques militants des droits de l'Homme. Elle est perçue comme une mesure justifiée notamment lors des premières phases de l'emploi, comme une forme de police d'assurance contre toute fugue, alors que l'employeur a payé d'avance une somme considérable. Certains la considèrent comme un élément de la condition d'esclavage puisque l'employée de maison est virtuellement achetée à l'agence.

Conditions abusives de travail

Comme cela a été observé dans d'autres pays, les Sri-Lankaises travaillant au Liban, lorsqu'on leur demande de préciser quelles sont les tâches qu'elles accomplissent, répondent « tout ». Elles nettoient, lavent, servent à manger, cuisinent ou préparent des plats, prennent soin des enfants, mettent de l'ordre dans la maison, sortent la poubelle, arrosent les plantes, font les courses, sortent le chien, donnent à manger au chat etc. ... La durée moyenne d'une journée de travail varie entre 16 et 17 heures et elles sont souvent « de garde » 24 heures sur 24, surtout lorsqu'il y a des enfants en bas âge dans la famille. Elles ont rarement, voire jamais, de jours de congé. Parfois, on leur accorde quelques heures le dimanche pour aller prier et elles peuvent même être accompagnées par leur employeur. Elles peuvent aussi ne pas avoir accès à un lieu de culte de leur propre religion (Evans-Pritchard, 2001). Le refus de leur accorder des congés ou des vacances représente un autre indice des pratiques rappelant l'esclavage (Wijers et Lap-Chew, 1997).

Une pratique fréquente consiste également à retenir les gages des domestiques. Quelques-unes ont travaillé pendant six ans sans jamais percevoir de salaire. Si certaines d'entre elles ont souhaité rentrer chez elles après l'expiration de leur contrat de deux ou trois ans, elles n'ont pas pu le faire parce que leur employeur ne leur avait pas payé leur salaire ou n'avait pas renouvelé leur permis. Il est rare de voir des employeurs forcés à payer les salaires dus mais quelques mesures en ce sens ont été prises récemment après l'intervention de représentants diplomatiques. La Sûreté Générale par exemple, est désormais plus disposée à faciliter les arrangements financiers avec les employeurs pour permettre aux fugitives de quitter le pays.

Des aménagements spéciaux sont prévus pour l'accueil de la majorité des domestiques à demeure et certaines sont même bien logées, surtout dans les nouveaux appartements luxueux. Les employeurs préfèrent que leur domestique ait sa propre salle de bains et estiment qu'il est inconcevable qu'elle la partage avec les membres de la famille ; si c'est le

cas, elle est tenue de la nettoyer immédiatement après l'avoir utilisée. Les conditions de logement sont médiocres, pièces petites inférieures aux normes exigées. Souvent elles n'ont pas de chambre personnelle et dorment dans la salle de séjour (ce qui signifie qu'elle ne peut se retirer que lorsque toute la famille est couchée), dans la buanderie, sur un matelas posé à même le sol, dans la cuisine ou parfois même sur le balcon.

En conclusion, les résultats de cette étude montrent que les conditions de travail des domestiques correspondent aux trois éléments de la définition de l'esclavage contractuel de Bales. Cela ne signifie pas que toutes les domestiques au Liban font face à des conditions, des pratiques et des attitudes relevant de l'esclavage. Alors que certains commentateurs rejettent le concept (Longva, 1997), il convient de souligner qu'en dépit des relations actuelles entre employeur et employé, ces conditions structurelles indiscutablement présentes, constituent au moins des conditions contractuelles proches de l'esclavage et rendent les domestiques vulnérables.

Les contrats et les tribunaux au Liban

Le 4 juillet 2001, au Liban, une domestique de nationalité sri-lankaise est décédée suite à des brûlures couvrant 88 % de son corps. « Ses employeurs ont déclaré qu'elle s'était suicidée. Cependant, selon un infirmier de l'hôpital, elle lui aurait chuchoté à l'oreille que c'était faux, que sa patronne l'avait aspergée d'alcool avant de l'allumer avec un briquet... Elle a ensuite affirmé qu'elle savait qu'elle allait mourir et lui a demandé de prendre ses affaires, ses photos et son salaire de six mois et de les envoyer à son mari » (Haddad, 2001). L'ambassadeur sri-lankais au Liban, un médecin généraliste, a demandé qu'une enquête soit menée en raison de ces soupçons. Les réflexions du Dr. Muhseen sur les autorités libanaises dans de tels cas sont instructives, ainsi qu'en témoigne cet article de presse :

Le mystère pourrait être résolu si la police menait une enquête, a affirmé l'ambassadeur. Des employés sri-lankais ont déclaré qu'il y a avait environ dix personnes sur les lieux. « Il y a des témoins qui doivent être interrogés et la salle doit être examinée » a déclaré Muhseen. « Nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes parce que nous n'en avons pas l'autorité et c'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement libanais de mener une enquête ». Muhseen semblait frustré. Ce n'était pas la première fois qu'il demandait de l'aide. « La dernière fois, j'ai dû me rendre personnellement chez un fonctionnaire du ministère des Affaires Étrangères pour demander un rapport médical d'un autre officier chargé d'enquêtes » a-t-il dit. « Mais ils nous ont remis le même rapport. Qu'est-ce que cela veut dire ? ». L'ambassade a également reçu des instructions du gouvernement libanais lui ordonnant d'arrêter d'enquêter sur les ressortissants sri-lankais. « Quand les femmes appelaient pour se plaindre, nous leur envoyions notre chef des services sociaux (au domicile de leur employeur). Aujourd'hui, nous ne pouvons plus le faire et nous devons demander l'aide de la police. Lorsque nous le faisons, rien ne se passe ». Selon l'ambassade, 80 000 ressortissants sri-lankais travaillent au Liban et « seulement 10 % ont des problèmes avec leurs employeurs ... Mais j'ai l'impression que le gouvernement libanais n'est pas vraiment disposé à punir les gens pour tout abus perpétré contre une domestique sri-lankaise. Il semblerait qu'ils ne prennent pas trop au sérieux le bien-être de notre peuple au Liban. » (Haddad, 2001).

Le Liban jusqu'à présent semble manquer de volonté politique pour lutter contre les violations des droits de l'Homme dont un grand nombre de ces femmes sont victimes. Si les estimations

de l'ambassadeur sri-lankais sont correctes, ceci signifierait que 8 000 Sri-Lankaises au moins vivent dans des conditions difficiles.

Les conditions et les restrictions structurelles légales imposées aux travailleurs migrants sous contrat temporaire sont similaires dans le monde entier. Lorsqu'elles s'appliquent aux domestiques à demeure au Liban et dans d'autres pays, nous assistons à un type de trafic de la main-d'œuvre. L'*Interagency Council* du Président des États-Unis sur la Femme définit le trafic des femmes et des enfants comme suit:

« Le trafic signifie toute action entreprise dans le cadre du recrutement, de l'enlèvement, du transport, de l'hébergement, du transfert, de la vente ou de la réception de personnes au sein d'un même pays ou à travers les frontières par la force, la contrainte, la fraude ou la tromperie pour les placer dans des situations d'esclavage, de travaux ou de services forcés tels que la prostitution ou les services sexuels forcés, la servitude domestique, le travail dans des usines où ils sont exploités ou toute autre forme de servage... Le trafic de femmes implique le recours à la force et à la tromperie en vue de les mettre dans des situations d'exploitation extrême. » (Richard, 1999 : 6)

Cette définition assez large suggère qu'il y a un « trafic légal » de femmes en provenance de pays tels que les Philippines, le Sri-Lanka et l'Éthiopie en direction du Liban et du Moyen-Orient, trafic qui dure depuis le début des années soixante-dix. Plusieurs femmes originaires de ces pays croient signer un contrat qui leur garantit des conditions d'emploi correctes. Cependant, à leur arrivée au Liban, la confiscation de leurs passeports, la limitation de leurs mouvements ainsi que les heures et les conditions de travail sont contraires aux conventions et lois internationales, malgré le fait que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme soit mentionnée dans la Constitution Libanaise. Les cas énumérés ci-dessous font état des obstacles légaux qui s'élèvent face aux domestiques lorsqu'elles veulent faire normaliser leurs conditions de travail ou recevoir une compensation pour toute violation perpétrée contre elles.

Le premier de ces obstacles tient à la rédaction des contrats. Les gouvernements sri-lankais et philippins ont élaboré des contrats standard pour les domestiques souhaitant migrer au Liban et vers d'autres pays arabes, dont certaines dispositions explicites ne sont pas respectées dans la pratique.

Le contrat standard élaboré par le gouvernement sri-lankais [*Contract of Employment for Domestic Helpers from Sri-Lanka in the Middle East Countries*] a été introduit au Liban en 2000 et est uniquement écrit en anglais et en arabe. Seulement quelques centaines de ces contrats sont en vigueur, alors que la grande majorité des travailleurs sri-lankais au Liban travaille en vertu d'autres formules ou sans aucun accord contractuel (mis à part un document élaboré à la hâte par le notaire en arabe). Néanmoins, ce document explicite ce qui est normalement implicite, à savoir :

« L'employé peut résilier le présent contrat sans en notifier l'employeur pour l'une des causes justes suivantes: mauvais traitement infligé par l'employeur ou par un membre de sa famille ; violation des conditions du présent contrat ; non paiement du salaire ; attentat à la pudeur et violence. » (Clause 10b)

Sous le titre « Dispositions Spéciales » (clause 12), le contrat stipule également ce qui suit :

« L'employeur est tenu de traiter l'employé d'une manière juste et humaine. Aucune violence

physique ne peut être exercée sur l'employé. » (Clause 12b)

Ces dispositions sont particulièrement instructives parce qu'elles sont indicatives des pratiques inacceptables qui ont lieu actuellement. La violence et les abus se sont tellement répandus qu'il est devenu nécessaire de les expliciter et d'obliger l'employeur à signer un contrat s'engageant à ne pas maltraiter, molester, agresser ou faire du mal à l'employée — alors que de tels actes devraient être normalement punis par le code pénal qui régit les agressions et actes de violence physique.

Lors de l'enregistrement de l'emploi d'un domestique étranger en vue d'obtenir le permis de travail et la carte de résident, l'employeur et l'employé doivent également signer un contrat élaboré par un notaire, toujours en arabe. Les employés ne comprennent presque jamais l'intégralité des dispositions de ce contrat, même lorsque celui-ci est traduit, en anglais en général plutôt que dans leur langue. Ces contrats de travail prévoient rarement, sinon jamais, les obligations et responsabilités de l'employeur. Ils ont plutôt tendance à détailler l'intérêt de l'employé à être fidèle, sincère, honnête, et consciencieux.

Les contrats varient selon les agences et la plupart ne sont pas rédigés en accord avec les ambassades concernées. Ils sont en général calqués sur des contrats-types et amendés par la suite selon la convenance. On ignore dans quelle mesure les avocats ou les notaires libanais sont consultés pour leur élaboration. Un contrat de travail à l'étranger « *Overseas Contract Worker Agreement* », élaboré pour le compte d'un employeur dénommé « Fouad Balangue » est signé par une Philippine, « Celina Nedro » (ces noms sont fictifs). Non seulement il est signé par Celina Nedro mais l'empreinte de ses deux pouces figure également sur le document composé de deux pages. La première clause stipule que Celina Nedro accepte « *de travailler en tant que domestique ou d'exercer toute autre activité précisée par la Première Partie [le patron] à l'heure, à l'endroit et de la manière définis par la Première Partie* ». La durée du contrat est de deux ans et le salaire mensuel a été fixé à 200 dollars. Après trois ans de service, la domestique a droit à trente jours de vacances, à l'issue desquels les « *frais de rapatriement... vers son pays seront à la charge de l'employeur* ». Le contrat stipule également ce qui suit :

« En ce qui concerne les femmes, le travail comprendra, la lessive et le repassage, le ménage, le nettoyage des salles de bain et des ustensiles, la cuisine, le nettoyage des tapis et des meubles, les travaux de couture, la garde des enfants et tous autres travaux relatifs à la maison. La Deuxième Partie (la domestique) n'est pas autorisée à sortir seule et ne peut fréquenter des individus de sexe opposé, parents ou autres. Elle ne peut se rendre au marché, à la banque ou aux endroits publics sauf en la compagnie de la Première Partie ou de sa famille. Elle ne peut téléphoner ou répondre au téléphone sauf si on lui demande de le faire. Elle accepte le fait qu'elle n'a pas droit à un congé hebdomadaire. Les heures de travail ne sont pas limitées et la domestique doit être prête à travailler à toute heure, jour et nuit. Elle n'a pas droit à un temps de repos, sauf pour dormir, manger ou prier ».

Il est capital de noter qu'il n'y aurait eu aucune différence, du point de vue légal, si ces domestiques connaissaient à l'avance ces conditions ou avaient volontairement accepté d'exécuter ce travail. Les conditions du contrat ci-dessus relèvent de l'esclavage. Or, il est internationalement reconnu qu'un individu ne peut consentir à l'esclavage ou à tout travail forcé de quelque nature qu'il soit. Par conséquent, le contrat ci-dessus n'est pas valide du point de vue légal et ses conditions ne devraient pas être appliquées.

Il est aujourd'hui capital de prévoir des dispositions contractuelles solides et légalement applicables dans un contexte général caractérisé par une profonde indifférence au traitement des domestiques étrangères. Ce point est bien illustré par les cas suivants. En octobre 2001, deux Libanais et deux sri-lankaises se sont présentées au tribunal. Ces dernières accusaient les deux agents, de les avoir envoyées en Syrie pour travailler en tant que domestiques et, à leur retour, de les avoir dépouillées (à main armée) de leurs économies, quelques 4 000 dollars et de leurs bijoux. Lorsqu'elles ont voulu avertir la police, celle-ci a découvert que leurs visas de travail n'étaient pas en règle et a décidé de les placer en détention. Elles sont restées en prison pendant neuf mois avant de comparaître devant le juge pour la première fois. Les audiences qui ont finalement eu lieu au cours des deux mois suivants visaient à résoudre l'affaire moyennant un règlement entre les deux parties. Entre-temps, les agents avaient accepté de payer la somme de 500 dollars chacun aux deux femmes ainsi que le coût de deux billets d'avion pour le Sri-Lanka. L'avocat des deux femmes qui avait été désigné par leur ambassade a déclaré que cette somme n'était pas suffisante. Les hommes devaient en effet restituer la totalité du montant volées plus du prix des billets d'avion de retour. Entre les deux ou trois audiences, les avocats se sont engagés dans des négociations sans pour autant réussir à régler l'affaire. En janvier 2002, les quatre parties ont été convoquées aux bureaux de la Sûreté Générale où l'affaire a finalement été réglée. Les deux agents ont dû verser seulement 500 dollars chacun aux deux femmes, les taxes dues pour les permis de travail (environ 500 dollars) et les billets d'avion pour le Sri-Lanka. En contrepartie, les femmes ont signé une déclaration de cessation des poursuites contre eux. Elles sont finalement rentrées au Sri-Lanka tandis que les deux hommes étaient autorisés à poursuivre leurs activités.

Ce cas est intéressant pour plusieurs raisons. En premier lieu, il est curieux que ces Libanais aient été libérés après avoir passé une nuit en prison alors qu'ils avaient été accusés d'un délit grave (vol à main armée) tandis que les deux Sri-Lankaises aient été incarcérées pour une période totale de dix mois. En second lieu, plutôt qu'une enquête criminelle sur l'affaire, l'objectif principal de la procédure légale était d'arriver à un règlement financier qui libèrerait les hommes de toute responsabilité supplémentaire. Les parties compétentes ont supposé que les deux femmes seraient contentes de recevoir une compensation et de quitter le pays. En troisième lieu, les Sri-Lankaises n'ont jamais eu droit à un traducteur durant les audiences et l'accord a été rédigé en arabe. Enfin, le règlement final a été convenu sans la présence de leurs avocats ou d'un représentant diplomatique. L'absence d'avocats soulève des doutes (même si ceux-ci ne sont pas vérifiés) quant à la possibilité d'une influence exercée en vue de hâter la conclusion de l'affaire.

Les deux femmes avaient en fait violé la loi en travaillant sans permis. Leur patron/employeur est normalement responsable de l'obtention et du paiement de ce permis et de la carte de résident. La majorité des contrats, notamment ceux conclus avec les domestiques à demeure, comprennent cette disposition. Cependant, selon le juge que l'auteur a consulté, la loi libanaise exige de l'étranger de prendre la responsabilité de la validité de ses titres de séjour et de travail. Si la domestique est appréhendée sans papiers valides, c'est elle et non l'employeur qui sera arrêtée ou détenue.

Les deux hommes ont clamé leur innocence face à ces accusations. Le juge leur a demandé pourquoi, étant innocents, ils étaient disposés à donner de l'argent aux domestiques et à leur payer leurs billets d'avion. Ils ont répondu qu'ils avaient accepté de payer pour deux raisons : d'abord parce qu'ils pouvaient se le permettre et qu'ils avaient eu pitié des deux Sri-Lankaises et ensuite parce qu'étant issus de familles convenables et bien connues, ils voulaient éviter de souiller leur nom. Aujourd'hui les tribunaux ont le droit de conduire une enquête criminelle et

peuvent toujours poursuivre les accusés en justice, mais les deux témoins ont quitté le pays et ne risquent pas d'y revenir, surtout qu'elles ont accepté de cesser toutes poursuites. Les deux femmes ont déclaré qu'elles avaient accepté le règlement proposé parce qu'elles avaient été averties que la poursuite des plaintes prendrait beaucoup de temps, probablement encore une année, au cours de laquelle elles auraient été maintenues en détention. Cette menace a permis à la Sûreté Générale de conclure l'affaire rapidement.

Dans un autre cas, en 2002, le juge, une femme, présidait une session consacrée à des charges portées par deux femmes originaires de Madagascar. Elles avaient intenté un procès à un agent de recrutement, déclarant qu'il avait illégalement retenu leurs passeports, limitant ainsi leur liberté de mouvement, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 12 de la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques. Dans le rapport soutenant sa décision, le juge a déclaré qu'il était parfaitement naturel, pour un employeur, de retenir le passeport d'une domestique pour l'empêcher de s'enfuir avant d'avoir compensé l'employeur pour les frais encourus en vue de se procurer leurs services. Ailleurs dans le rapport, le juge désigne de manière erronée les plaignantes par le terme de prévenues, révélant ainsi une incapacité à concevoir que deux femmes malgaches puissent intenter un procès contre un Libanais, au lieu que ce ne soit le cas contraire. La partie plaignante a fait appel mais le jugement a été maintenu.

Aucune affaire au Liban n'a réussi à changer cette pratique si répandue qui consiste à retenir les passeports. Il est à noter que dans de nombreux pays du Golfe tels que le Koweït et l'Arabie Saoudite, même des professionnels comme les ingénieurs, les journalistes et les experts comptables se voient aussi retirer leur passeport par leur patron/employeur.

Les employeurs de domestiques devraient supporter le risque « financier » de les voir partir, comme tout autre employé d'ailleurs. La liberté de toute personne de refuser d'offrir ses services est un droit fondamental établi depuis la Révolution Française. Les contrats peuvent prévoir des dispositions à cet égard mais la confiscation des passeports et la limitation des mouvements des domestiques ou de toute personne devraient être interdites.

[L'assistance aux domestiques étrangers au Liban](#)

Les classes moyennes au Liban ont, pendant des générations entières, employé des domestiques. La sécurité et le bien-être relatifs de celles-ci étaient garantis par les employeurs et par la proximité des familles des domestiques. Au cours des dernières années et malgré un marché du travail bien développé pour les domestiques étrangers, aucune loi locale sur le travail n'a été promulguée et aucun syndicat n'a été créé pour garantir leurs salaires et leurs conditions de vie. En tant qu'étrangers, ils ne peuvent bénéficier d'aucune assistance sociale de la part de l'État. En embauchant des domestiques étrangères à demeure, les familles « hôtes » sont tenues de souscrire une assurance médicale et de leur assurer repas, abri et vêtements. Cependant, celles qui s'enfuient de chez leur patron, finissent par devenir des travailleuses illégales et sans ressources. Leur statut illégal implique qu'elles doivent éviter les autorités libanaises de peur d'être détenues, emprisonnées pendant de longs mois, dans des conditions souvent abominables, et finalement expulsées³. Elles se tournent alors vers les différentes ONG et vers leur ambassade, ces dernières étant leur seule source institutionnelle d'assistance sociale. Il existe également des réseaux d'assistance non officiels qui assurent par exemple des prêts personnels, une aide médicale, de la nourriture et un abri.

Les domestiques, qui se sont enfuies de chez leur employeur et celles qui travaillent en free-lance, ont souvent besoin d'une certaine forme d'assistance sociale. Or, le gouvernement libanais n'a jamais vraiment fait face au problème des migrants, des réfugiés et des déplacés. Selon Speetjens (1998) :

« Bien que le Liban soit membre du comité consultatif du UNHCR depuis 1964, il n'a jamais signé la convention de Genève qui consacre les droits des réfugiés ... Le gouvernement libanais a sans cesse tourné le dos aux réfugiés et aux migrants. La responsabilité de leur assistance a été complètement rejetée sur les ONG, telles que le Conseil des Églises du Moyen-Orient, le HCR, l'UNRWA et Caritas. »

Privés des droits d'accès aux formes publiques d'assistance qui sont normalement accordés aux citoyens et ne bénéficiant d'aucun soutien familial, les migrants sont laissés à la merci des organisations caritatives et ce, s'ils arrivent à les trouver. Une fugitive errera dans les rues jusqu'à ce qu'elle trouve une compatriote qui l'orientera vers une agence appropriée ou vers l'ambassade de son pays. Quelques fois, elle pourra tomber entre les mains de groupes sans scrupules qui peuvent la forcer à se prostituer. Ces groupes sont souvent composés d'individus de leur propre nationalité qui se sont organisés en « mafias ». Ces pratiques ne sont pas établies mais sont signalées en général dans le cadre d'interviews. D'autres fugitives réussissent à contacter les ONG qui ont déjà assisté plusieurs migrants asiatiques et africains travaillant notamment en tant que domestiques. Ces Sri-Lankaises et ces autres migrantes « illégales », ont accès à quatre types d'assistance sociale non prodiguée par l'État.

Les ONG

Alors que les ONG libanaises et étrangères se sont massivement développées au Liban depuis la guerre civile, rares sont celles qui ont été établies pour répondre aux besoins des domestiques migrants. Une tentative de création d'une association catholique libanaise (dénommée la Main de l'Amitié) a été lancée par quelques prêtres et religieuses catholiques qui les assistaient, mais cette tentative n'a pas obtenu l'accord du gouvernement (McDermott, 1999). Ce n'est qu'en 1997 que le Comité Pastoral des Migrants Afro-asiatiques (CPMAA) a été officiellement fondée sous l'égide de *Caritas*, la confédération internationale des organisations catholiques. Sous la direction de l'évêque Paul Bassim et grâce à sa coordination quotidienne avec le Père Martin McDermott, le CPMAA prodigue une assistance sociale, juridique et religieuse. Il supervise également les opérations de trois centres catholiques qui répondent aux besoins des domestiques africains et asiatiques (ainsi qu'à ceux d'autres migrants). Ces trois centres sont : le Centre Caritas pour les Migrants, le Centre pour les Migrants Afro-asiatiques et Laksehta. Ces trois centres gèrent la majorité des problèmes associés aux travailleurs migrants au Liban (Young, 2000) et aident les femmes qui ont été appréhendées et enfermées dans les centres de détention parce que leurs papiers n'étaient pas en règle. Ceci requiert souvent des visites régulières des prisons et des centres de détention, des conseils juridiques et des contacts avec les ambassades. Il est toujours difficile de récupérer les passeports auprès des patrons et les requêtes formulées à cet égard sont parfois refusées, sauf en contrepartie d'une somme importante. Par ailleurs, la régularisation des permis de travail et des cartes de résident expirés peut constituer un fardeau financier impossible à supporter par les travailleurs qui n'ont pas pu épargner de l'argent ou qui n'ont simplement pas perçu leurs gages. C'est ainsi que le centre Caritas apporte sa propre contribution et prodigue par ailleurs des soins médicaux gratuits par le biais de cliniques mobiles et d'autres services qui peuvent toujours être fournis par ses agences dans le pays d'origine, après le

rapatriement (Speetjens, 1998). Plus récemment, l'USAID a fait un don de 300 000 dollars au Centre Caritas pour les Migrants pour la création d'un centre d'accueil.

Le CPMAA a mis en place une base de données rudimentaire des cas dont il s'est occupé au cours de la période de douze mois jusqu'en mars 2000. Sur les 406 cas d'assistance enregistrés, 234 (58 %) concernaient des domestiques philippines. Seulement 21 (5 %) étaient originaires du Sri-Lanka. D'autres origines étaient représentées : Vietnam, Zaïre, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Soudan, Kenya, Madagascar, Maurice, Ghana et Érythrée. Parmi les Philippines, dans 50 % des cas (116), au moins une forme d'abus ou de mauvais traitement par l'employeur a été signalée. Les plus fréquentes sont le non paiement des salaires, les insultes, les coups, l'accusation abusive de vol et la privation de nourriture. La confiscation des passeports et des papiers d'identité n'est pas considérée comme étant une forme d'abus alors qu'elle devrait probablement l'être.

Sous les auspices du CPMAA, les services d'avocats sont fournis dans la majorité des cas à titre gratuit, soit à travers le programme d'Assistance Légale établi par l'Ordre Libanais des Avocats, soit par les avocats des droits de l'Homme. Face aux difficultés matérielles, le CPMAA fait appel aux deux autres centres qui assurent une assistance plus directe et des soins.

Le **Centre pour les Migrants Afro-asiatiques (CMAA)** est dirigé par Sœur Amélia, une religieuse de l'Ordre des Filles de la Charité, qui est arrivée des Philippines en 1987. Les domestiques se tournent vers ce centre car il assure divers services d'assistance, mais aussi parce qu'il joue un rôle d'un lieu de rencontre dans lequel les services religieux et les fonctions récréatives sont coordonnés. Sœur Amélia présente un programme religieux hebdomadaire de 25 minutes en Tagalog sur la station radio de la Voix de la Charité. Au moins une fois par semaine, des volontaires du Centre rendent visite aux femmes qui attendent dans les prisons et les centres de détention leur procès ou leur expulsion. Outre le réconfort que représentent ces visites, elles leur apportent de la nourriture, des couvertures et des vêtements. Leurs visites étant régulières, les visiteurs rencontrent souvent des migrantes qui ont été incarcérées sans que leurs représentants diplomatiques ou leurs familles restées au pays n'aient été prévenues. Dans ces cas, le Centre informe les personnes compétentes de la situation. Le nombre de domestiques africaines et asiatiques enfermées dans les centres de détention peut atteindre 200 à 300 (Young, 2000). Pour les aider dans leur défense, l'association les met en contact avec le CPMAA qui leur fournit des avocats.

Par ailleurs, un centre d'accueil assure un logement pour les femmes qui se sont enfuies de chez leur employeur et le Centre les mettra souvent en contact, grâce à leurs propres réseaux, avec des employeurs ayant bonne réputation. Sœur Amélia offre également son assistance en obtenant des « laissez-passer » auprès des ambassades et des consulats pour ceux qui n'arrivent pas à récupérer leurs passeports et autres documents auprès de leurs patrons. Des fonds sont souvent prévus pour le billet de retour au pays. Le CMAA fournit également aux migrantes des soins médicaux gratuits. Enfin, à travers l'association de la Sœur Amélia avec les Filles de la Charité, il assure l'éducation gratuite des enfants des travailleurs migrants dans les deux écoles de l'Ordre (Young, 2000).

Le Centre collecte des fonds par le biais d'une chorale qui visite les familles tout au long de la période de Noël et grâce à la vente de produits artisanaux confectionnés par les femmes africaines et asiatiques. Il reçoit aussi des dons réguliers de l'Église Catholique, notamment à travers Caritas.

Le **Centre Laksehta**, dirigé par une sœur sri-lankaise de l'Ordre du Bon Pasteur, Sœur Angéla, offre un autre refuge plus ou moins exclusif pour les Sri-Lankaises dans la banlieue de Beyrouth. Laksehta signifie « refuge du Sri-Lanka » en cingalais (Young, 2000). Laksehta a été créé en 1988 par un prêtre catholique libanais très actif, Père Salim Rizkallah. Celui-ci a visité des pays comme le Sri-Lanka et plus tard, l'Éthiopie pour apprendre leurs langues et a ultérieurement produit des programmes radiodiffusés sur la station de la Voix de la Charité en cingalais, en tamoul et en éthiopien. Plusieurs services d'assistance et de nombreux services religieux sont fournis par et dans le Centre. Ce dernier a acheté « vingt caveaux dans le cimetière catholique à Fanar pour y placer les restes des travailleurs migrants décédés au Liban » (Young, 2000 : 65). A travers l'ambassade du Sri-Lanka, l'organisation aide au rapatriement des corps des travailleurs migrants décédés, qu'ils soient catholiques ou bouddhistes.

Au final, selon le rapport d'activités du Centre (sur la période septembre 1998 à août 1999) au moins 10 000 personnes auraient eu recours aux divers services d'aides offerts⁴. Le Centre assure également un service postal utilisé par 3 500 personnes. Selon les estimations, Laksehta aurait servi 25 000 femmes migrantes au cours des six dernières années.

L'Association Sri-Lankaise d'Assistance Sociale a été créée au début de 1999 pour collecter des fonds et assister les personnes ayant besoin d'une aide urgente. Bien que les patrons des travailleurs migrants soient obligés de souscrire une assurance maladie pour leurs employés, plusieurs ou même la plupart des travailleurs migrants, surtout ceux qui n'ont pas de permis de travail valides, ne sont pas assurés et ont peu d'argent. Cette association collecte des fonds pour permettre aux migrants sans ressources d'être hospitalisés ce qui, au Liban, requiert le paiement d'une somme avant l'admission. Il y a plusieurs exemples de cas individuels où des soins d'urgence ou une chirurgie immédiate étaient nécessaires. Ces cas ont été rapidement résolus par des appels téléphoniques visant à collecter des fonds et à négocier avec les hôpitaux et les médecins pour les faire renoncer aux frais ou les réduire, ce qui requiert souvent beaucoup de flatteries (interview avec Père Salim ; cf. Haddad, 2000). L'association organise des fêtes pour collecter des fonds et obtient des dons d'urgence des migrants eux-mêmes et du réseau des quelques 100 membres associés. (Young, 2000).

La plus grande partie de l'assistance fournie aux travailleurs migrants au Liban provient des groupes religieux, notamment des associations liées à l'Église Catholique. Cependant, comme l'indique Young, rares sont les tentatives de conversion religieuse. Néanmoins, « *il n'est pas étonnant que la religion joue un rôle aussi puissant dans une communauté de migrants généralement pauvres et peu orientés. La religion leur donne un but et les lie à d'autres individus qui se trouvent dans des situations similaires.* » (Young, 2000 : 67). De nombreux groupes religieux ont été formés et plusieurs se sont associés au CMAA et au CPMAA tout en rassemblant leurs membres par nationalité. Par ailleurs, des groupes nationaux (par exemple, philippin, sri-lankais, ghanéen, tanzanien, nigérian) se sont constitués en « *réseaux de solidarité dont le but est de prodiguer assistance et conseils* » (Young, 2000 : 66).

Les Sri-Lankaises qui, bien que bouddhistes, assistent à des messes chrétiennes, présentent un intérêt particulier. Celles qui bénéficient de l'assistance d'une organisation chrétienne, ont une tendance naturelle à s'identifier à l'ordre religieux qui les soutient. Par exemple, lorsque nous avons interviewé des Sri-Lankaises dans l'un des centres d'accueil, la grande majorité d'entre elles a affirmé être de religion chrétienne. Cependant, celles qui ont été interviewées dans l'ambassade sri-Lankaise ont presque toutes déclaré être bouddhistes. À l'extérieur d'une église catholique dans le quartier de Hamra à Beyrouth, un « lieu saint » s'est constitué. Celui-

ci ressemble à un espace utilisé pour représenter la nativité mais les Sri-Lankaises s'y rassemblent pour prier. Cependant, il n'y a aucune image bouddhiste mais seulement des figurines symboliques de saints et des objets auparavant utilisés par l'église.

Les fonds collectés par ces ONG pour aider les travailleurs migrants en difficulté, sont souvent sollicités. Ils proviennent principalement de l'organisation internationale Caritas, mais en cas d'urgence (opération chirurgicale, enterrement...), des individus charitables et philanthropes, des ambassades et d'autres organisations avec lesquels les ordres religieux ont des contacts sont aussi sollicités. Des tensions et des conflits existent entre ceux qui s'occupent des différents groupes. De plus, il y a malheureusement peu de coordination entre ces organisations et l'ambassade et de temps en temps, quelques antagonismes émergent. En d'autres termes, certains conflits ou certaines rivalités interethniques et interreligieuses existent entre ces fournisseurs d'assistance.

Les ambassades et les consulats

Ils assument un nombre croissant de responsabilités envers leurs ressortissants. L'année passée, l'ambassade du Nigeria et le consulat éthiopien ont été ouverts. Cependant, ces derniers sont encore à leur état embryonnaire par rapport aux ambassades des Philippines et du Sri-Lanka. Le consulat éthiopien par exemple, ne dispose pas de ressources financières lui permettant de prendre en charge les différents cas d'abus, de violations de contrats, d'emprisonnements, de détentions et de fugues. Il y a deux ans, le Sri-Lanka, le Vietnam et Madagascar, ainsi que d'autres pays africains à l'exception du Soudan, n'étaient encore représentés au Liban que par des consuls honoraires. Ces derniers étaient des Libanais qui ne recevaient pas de salaire mais qui percevaient des commissions sur les services qu'ils fournissaient. Ils agissaient trop souvent en tant qu'agents de recrutement et n'étaient par conséquent pas actifs dans la protection des intérêts des migrants (Garde, 1998).

L'ambassade du Sri-Lanka a ouvert ses portes en 1998, suite aux cas de corruption des anciens représentants du pays au Liban. Sous l'impulsion de son ambassadeur actuel, Dr. M. Muhseen, elle a mis en place une nouvelle politique visant à assister ses ressortissants. Elle a cherché à appliquer des réformes telles que l'élaboration d'un contrat précisant les conditions de travail auparavant non explicites. Par conséquent, les migrants qui consultent l'ambassade ou qui traitent avec des agences ayant bonne réputation sont plus susceptibles d'obtenir un contrat clair.

Un service indépendant a été créé au sein de l'ambassade pour résoudre les problèmes entre les employeurs, leurs agences et les employés migrants. C'est dans ce sens que l'ambassade est aujourd'hui plus que jamais en train de jouer un rôle actif de médiateur entre les parties en vue d'aider ses propres nationaux. Un membre de l'ambassade se rend régulièrement à la Sûreté Générale pour s'enquérir des noms et des adresses des employeurs dont les employés se sont enfuies et pour pouvoir entamer les négociations visant à récupérer les passeports, à percevoir les salaires et à collecter les fonds nécessaires pour le rapatriement. Selon cette même source, la Sûreté Générale se montre coopérative et offre son assistance pour la récupération des papiers des domestiques, disposant il est vrai de moyens d'intervention très persuasifs.

L'ambassade avait mis en place une « maison d'accueil » pour protéger les domestiques qui se sont enfuies de chez leurs employeurs. Dans un premier temps elle leur assurait un logement rudimentaire dans l'immeuble qu'elle occupait. Suite aux critiques, un appartement

indépendant et bien équipé a été loué dans une région proche dans la montagne. Cependant, en décembre 2001, la Sûreté Générale a fait une « incursion » dans cette maison d'accueil, mis en détention 90 femmes et a fermé les lieux. Les motifs de cette action restent toujours inconnus.

L'ambassade du Sri-Lanka ainsi que d'autres ambassades ne réussissent pas toujours à résoudre les problèmes de leurs nationaux. Elles ne bénéficient pas toujours de la coopération du gouvernement. Par exemple, lorsqu'elles se heurtent au refus des autorités libanaises de poursuivre les patrons qui ont violé leurs obligations contractuelles elles sont impuissantes. En raison du souhait des chancelleries d'éviter les conflits et de la volonté de développer l'émigration comme « produit d'exportation », le droit est rarement respecté pour les migrants eux-mêmes. En cas de conflits ou d'abus graves, la conciliation est toujours recherchée et les négociations sont toujours entamées en vue de récupérer une partie des gages dus et d'obtenir le paiement des compensations nécessaires qui sont fondées sur des règlements non officiels, *ad hoc* et convenus selon la capacité de paiement. Par ailleurs, Young (2000 : 71) suggère que « *la plupart des pays qui envoient des travailleurs au Liban, à l'exception peut-être de la Syrie et de l'Égypte, ne sont pas considérés comme étant assez puissants par les Libanais pour pouvoir imposer le respect de leurs ressortissants.* »

Réseaux de solidarité des travailleuses en *free lance*

Les domestiques travaillant en *free-lance*, qu'elles soient ou non en règle, sont dispersées dans la banlieue de Beyrouth et au-delà. Elles louent de petites chambres ou de petits appartements seules ou avec des co-locataires. D'autres ont *squatté* dans des conditions misérables des immeubles désaffectés ou inachevés. Dans l'un de ces immeubles situés dans la banlieue de la ville, 25 à 30 domestiques sri-lankaises, indiennes, ghanéennes et éthiopiennes vivent sans payer de loyer. Chacune a construit une chambre de fortune avec des planches et autres matériaux de récupération, et l'a équipée avec toutes sortes de meubles de seconde main et abandonnés. Elles travaillent dans les appartements avoisinants et sont payées à l'heure ou à la journée. Elles ont réussi à se brancher (illégalement) sur l'installation électrique d'un immeuble voisin et disposent de moyens leur permettant de faire la cuisine. Un maraîcher du voisinage leur fournit de temps en temps quelques légumes à titre gratuit. Cependant, les locaux partagés ne représentent en aucun cas une entreprise coopérative. Il existe des conflits entre les Sri-Lankaises, les Indiennes et les Éthiopiennes. Lorsque l'un des occupants déménage, la plupart de ses avoirs sont donnés à d'autres. Cette communauté en rupture est abandonnée à son sort dans cet immeuble mal situé.

Les domestiques en *free-lance* doivent être débrouillardes et ont recours, lorsque nécessaire, aux services des ONG. En contrepartie, elles peuvent trouver du travail pour les fugitives connues par les ONG qui sont toujours en contact avec elles. C'est ainsi que cet important réseau fonctionne, mais de manière ethnique. Bien que les africains et les asiatiques en *free-lance* vivent et travaillent ensemble, les amitiés les plus proches et l'assistance ont lieu au sein de chacun des groupes. Néanmoins, les individus assurent en général un logement gratuit mais temporaire à toute femme en difficulté jusqu'à ce qu'elle se trouve un lieu convenable et sûr.

Une autre caractéristique commune des interactions entre les domestiques en *free-lance* serait le fait d'emprunter et de prêter de l'argent de manière continue pour acheter de la nourriture et des vêtements, pour payer le loyer et les communications téléphoniques et pour envoyer de

l'argent à leurs familles. Cependant, ces échanges financiers aboutissent souvent à des conflits et au désespoir lorsque la confiance placée dans ces amitiés normalement passagères est détruite. L'argent est le plus souvent emprunté à celles qui occupent un emploi régulier, notamment celles qui travaillent chez des employeurs coopératifs qui peuvent leur donner une avance sur salaire qu'elles partageront avec leurs amis ou des membres de leur famille (en général, un sœur ou une mère qui travaillent également au Liban) dans le besoin.

Les lieux de rencontre non officiels

Le lieu public le plus fréquenté par les Sri-Lankaises de Beyrouth, en général les dimanches matins, est *Dora*. En temps normal, il s'agit d'un espace bruyant, animé et poussiéreux situé aux confins du quartier arménien de Bourj Hammoud. C'est un lieu central pour les bus, les taxis et les boutiques bon marché (*souk*). Les dimanches et pendant les quelques heures de congé qui leur sont accordées, les domestiques asiatiques et africains font leurs achats, en particulier chez Akil Brothers, un grand magasin qui offre des prix sacrifiés. Les domestiques en free-lance sont en général libres tout le week-end. Un nombre relativement restreint de domestiques à demeure peuvent obtenir leur matinée ou quelques heures, essentiellement pour aller prier et peut-être pour aller faire quelques achats et rencontrer des amis ou des parents à Dora. Le quartier compte actuellement quelques petits cafés et magasins économiques qui arborent des inscriptions en cingalais. Ces magasins, normalement tenus par des Sri-Lankais, vendent des nouveautés, du thé, du curry et d'autres aliments du pays d'origine.

Le dimanche matin, à Dora, des hommes et des femmes, jeunes pour la plupart, se réunissent en petits groupes qui se mélangent et font connaissance occasionnellement. Parfois, des soirées sont organisées ou des brochures distribuées pour annoncer un prochain concert etc. Il n'y a aucune activité politique apparente, aucun membre des forces de sécurité qui vérifie les papiers des migrants et aucune preuve de harcèlement. En effet, la Sûreté Générale considère que les fonds alloués à l'appréhension et à la détention des travailleurs « illégaux » sont insuffisants et n'est par conséquent pas particulièrement engagée à fournir des efforts spéciaux pour les rechercher et les arrêter, surtout que le pays regorge de travailleurs « illégaux » (interview personnelle avec le Général Sayyed, directeur général de la Sûreté Générale). C'est également le dimanche qu'ont lieu les réunions non officielles, avant et après la messe dans les deux églises catholiques de Hamra – une pour les Philippines et une autre pour les Sri-Lankaises.

Bien qu'il n'y ait pas de communauté sri-lankaise officielle et institutionnalisée au Liban (en ce sens qu'elle ne constitue pas une puissance collective autorisée), il y a néanmoins une série de relations communautaires quotidiennes qui peuvent avoir un impact sur les vies individuelles. Grâce aux rencontres fortuites ou par l'intermédiaire des réseaux qui se constituent dans les différents lieux de rencontre à Beyrouth et grâce aux activités des ONG, les domestiques peuvent se raconter leurs expériences respectives et répandre, de bouche à oreille, des informations sur les emplois disponibles.

Conclusion

Alors que l'on insiste tant aujourd'hui sur l'importance de l'éducation et des qualifications dans la flexibilité du capital humain, certains pays du Tiers Monde ne voient dans leurs populations qu'une ressource exportable sous forme d'une main-d'œuvre peu chère et non qualifiée. C'est

ainsi que des pays asiatiques tels que les Philippines et le Sri-Lanka et des pays africains tels que le Nigeria, l'Éthiopie, le Ghana, l'Érythrée et le Soudan, ont réussi à trouver une importante source de devises étrangères dans les fonds transférés par les femmes travaillant en tant que domestiques à l'étranger.

Le gouvernement libanais, comme bien d'autres, est peu préparé ou peu disposé à offrir protection et services à ceux qui sont dans le besoin, qu'il s'agisse de nationaux libanais ou de travailleurs migrants. En raison des problèmes immédiats du gouvernement, de la récession économique et des réparations encore en cours après dix-sept ans de guerre civile, les migrants ne figurent pas parmi les priorités de l'État. En dépit de ces conditions, les migrants s'entraident tout en étant flexibles, innovateurs et coopératifs. Les institutions caritatives, à caractère religieux bien souvent, ont toujours été des sources de soutien et d'aide matérielle pour les personnes en difficulté. Par ailleurs, les contacts entre amis et d'associations personnelles sont également importants.

Alors que les représentants diplomatiques des migrants travaillant au Liban sont tenus d'offrir une série de services aux ressortissants de leur pays, ils sont souvent limités par la nécessité de préserver de bonnes relations avec le gouvernement hôte. Par ailleurs, ils doivent entretenir et développer des liens économiques et commerciaux, bien que sous forme de main-d'œuvre, ce qui limite toute exigence trop insistante visant à obtenir des garanties plus efficaces pour la sécurité et le bien-être des travailleurs migrants. Les objectifs de réglementation et de limitation des conditions des travailleurs étrangers temporaires que les gouvernements se sont fixés afin d'éviter que les séjours ne se prolongent ou que le statut de citoyen ne soit recherché, sont partiellement à la base des vicissitudes du pouvoir et des relations entre les domestiques, leurs employeurs et les agences qui les recrutent. Cette situation, ainsi que l'absence de famille ou de toute autre forme de protection collective, rend les domestiques vulnérables aux abus et à l'exploitation car, ils se savent toujours remplaçables alors qu'il y a tant d'autres qui sont prêts à prendre le risque de l'émigration (Chang, 2000).

Notes

1 Je suis très reconnaissant à Nayla Moukarbel de m'avoir permis de citer les résultats de son enquête ainsi que de ses commentaires antérieurs sur certaines parties de cet article. Cependant, toute erreur et omission figurant dans la copie finale relève de la responsabilité de l'auteur.

2 Nous résumons ici les résultats de l'étude, voir pour plus de détails Jureidini et Moubakel, 2001, à paraître.

3 La criminalisation des migrants est de plus en plus fréquente (Bustamante, 2002). À l'Aéroport de Beyrouth on peut souvent voir des Sri-Lankais menottés sur le point d'être expulsés).

4 Le Centre a accueilli 99 Sri-Lankaises, un petit garçon, 28 Éthiopiennes, une Malgache et une Ghanéenne. 34 femmes ont bénéficié d'une assistance légale et 5 passeports ont été récupérés auprès des employeurs, 116 femmes y ont trouvé un emploi, 78 femmes ont reçus des soins médicaux y compris l'hospitalisation et les soins post-cure. 59 femmes (52 Sri-Lankaises et 7 Éthiopiennes) qui n'avaient pas les papiers nécessaires pour voyager ont pu être rapatriées grâce à l'obtention d'un laissez-passer et d'un billet d'avion. Parmi elles, 20

souffraient de maladie mentale, 36 étaient physiquement malades, 2 étaient des prisonnières et une d'elles était enceinte. Durant cette période, environ 750 personnes étaient visitées en prison. Chaque semaine, Sœur Angéla ou tout autre représentant du Centre, rend visite au centre de détention de la Sûreté Générale pour distribuer des plats cuisinés notamment aux Sri-Lankaises, ainsi qu'aux autres détenus, si les rations sont suffisantes. Les prisonnières reçoivent également des serviettes hygiéniques, des mouchoirs et d'autres choses nécessaires que les autorités libanaises ne fournissent pas. Une fois par mois, elles visitent toutes les prisons dans lesquelles les Sri-Lankaises sont incarcérées (ex. Zahleh, Tripoli, Baabda).



Bibliographie

- ABELLA M. (1990) "Sex Selectivity of Migration Regulations Governing International Migration in Southern and South-Eastern Asia" in *International Migration Policies and the Status of Female Migrants*, Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on International Migration Policies and the Status of Female Migrants, San Miniato, Italy, 28-31 March, pp. 241-252.
- ABELLA M. (1995) "Asian Migrant and Contract Workers in the Middle East" in R. Cohen (ed) *The Cambridge Survey of World Migration*, Cambridge University Press, pp. 418-423.
- ACS (Administration Centrale de la Statistique) (1998) *Études Statistiques : La Population Active en 1997*, No. 12, République Libanaise.
- AN NAHAR (23/6/96) (in Arabic) El Hajj, Louis "Reply from the Minister of Labor."
- AN NAHAR (3/3/98) (in Arabic) "Sale on Sri-Lankan Maids."
- AL-MOOSA A. & MCLACHLAN, K. (1985) *Immigrant Labour in Kuwait*, Croom Helm, London.
- ANDERSON B. (2000) *Doing the Dirty Work: The Global Politics of Domestic Labour*, Zed Books, London.
- ARIFFIN R. (2001) "Domestic Work and Servitude in Malaysia," Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.
- ARNOLD F. & SHAH, N. (1986) *Asian Labor Migration: Pipeline to the Middle East*, Westview, London.
- BALES K. (1997) *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*, University of California Press.
- BARSOTTI O. & LECCHINI. L. (1995) "The Experience of Filipino Female Migrants in Italy" in United Nations (ed) *International Migration Policies and the Status of Female Migrants*, New York, pp.153-163.
- BIRKS J. and SINCLAIR C. (1980) *International Migration and Development in the Arab Region*, International Labor Office, Geneva.
- BROCHMANN, G. (1993) *Middle East Avenue: Female Migration from Sri-Lanka to the Gulf*, Westview Press.

- BUSTAMANTE J. (2002) "Immigrants' Vulnerability as Subjects of Human Rights" in *International Migration Review*, Vol. 36, No. 2, Summer 2002, pp. 333-354.
- CAMPANI G. (1995) "Women Migrants: From Marginal Subjects to Social Actors" in R. Cohen (ed) *The Cambridge Survey of World Migration*, Cambridge University Press, pp. 546-550.
- CASTLES S. and MILLER M. (1998) *The Age of Migration*, Macmillan Press.
- CHANG G. (2000) *Disposable Domesticity: Immigrant Women Workers in the Global Economy*, South End Press, Cambridge Mass.
- CHIN C. (1997) "Walls of Silence and Late Twentieth Century Representations of the Foreign Female Domestic Worker: The Case of Filipina and Indonesian Female Servants in Malaysia" in *International Migration Review*, Vol. 31, No. 2, Summer 1997, pp. 353-385.
- EELENS F., SCHAMPERS T. and SPECKMANN J. (1992) (eds) *Labour Migration to the Middle East: From Sri-Lanka to the Gulf*, Kegan Paul International.
- EELENS F. (1990) "Migration of Sri-Lankan Women to Western Asia" in *International Migration Policies and the Status of Female Migrants*, Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on International Migration Policies and the Status of Female Migrants, San Miniato, Italy, 28-31 March, pp. 267-277.
- EL HAGE Anne-Marie (2000) "Les Nouveaux Pauvres" in *L'Orient Le Jour*, 21 November.
- EVANS-PRITCHARD D. (2001) "Sri-Lankan Community in Lebanon", paper presented to the conference *Lebanese Presence in the World*, Lebanese American University, Beirut, 28-29 June.
- GAMBURD M. (2000) *The Kitchen Spoon's Handle: Transnationalism and Sri-Lanka's Migrant Housemaids*, Cornell University Press, Ithaca.
- GRANDEA N. & KERR J. (1998) "Frustrated and Displaced: Filipina Domestic Workers in Canada," in *Gender and Development*, Vol. 6, No. 1, March, pp. 7-12.
- HADDAD R. (2001) "Sri-Lanka Requests Inquiry on 'Suicide'" in *Daily Star*, 6 July, 2001.
- HADDAD R. (2000) "The Safety Net for Those Who Have Furthest to Fall", *Daily Star*, 21 April, 2000.
- JUREIDINI R. (2002) *Migrant Women Domestic Workers in Lebanon*, International Migration Papers, No 48, International Labour Organization, Geneva.
- JUREIDINI R. & MOUKARBEL N. (2001) "Contract Slavery: the Case of Female Sri-Lankan Domestic Labour in Lebanon," Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.
- KAKAMMPI (Association of Filipino Migrant Workers and Families) "Insecurity in a New World Order: The Crisis of Philippine Overseas Migration" Workshop Presentation at the *Second Annual Conference on Alternative Security in Asia Pacific: Prospects and Dilemmas*, Bayview Hotel, Manila, 22-24 July 1998.
- KHALAF S. & KONGSTAD P. (1973) *Hamra of Beirut*, Brill, Leiden, Netherlands.
- KANNANGARA A. (1999a) "Govt seeks to ensure safety of Lankans in Saudi", *Daily News*, 28 August.
- KANNANGARA A. (1999b) "Nearly 160 000 Lankans found employment abroad last year," *Daily News*, 20 April.

- KANNANGARA A. (2000) "Rs. 7 Billion Remitted By Lankans Employed Abroad," *Daily News*, 8 April.
- KEBEDE E. (2001) *A Report on Ethiopian Female Migrant Workers under Exploitative Working Conditions in the Gulf States*, unpublished manuscript, Addis Ababa, June.
- LONGVA A.N. (1997) *Walls Built on Sand: Migration, Exclusion and Society in Kuwait*, Westview Press, Colorado.
- L'Orient Le Jour* (30/7/98) "La Grande Détresse des Domestiques Sri-Lankais Au Liban", n° 9327.
- LUTZ H. (2001) "At Your Service Madame! Migrant Women as Domestic Workers in Europe," Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.
- MAROUN I. (2000) "La Question Des Classes Moyennes Au Liban" in *Linking Economic Growth and Social Development in Lebanon*, United Nations Development Programme (UNDP), Conference, 11-13 January, 2000, Beirut, Lebanon.
- MCDERMOTT M. (1999) "Afro-Asian Migrants in Lebanon" *Report of the Committee on Pastoral Care of Afro-Asian Migrant Workers*, Beirut (unpublished manuscript).
- NASR S. (1999) "Foreign Labour" *Investor's Guide to Lebanon*, Études et Consultations Economiques, Beirut.
- NONIS A. (1999) "Safe houses for Sri-Lankan workers abroad," *Sunday Observer*, 16 May.
- OZYEGIN G. (2001) "Untidy Gener: Maids, Madams and Husbands of Domestic Service in Turkey" Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.
- PALMER P. (1989) *Domesticity and Dirt: Housewives and Domestic Servants in the United States, 1920-1945*, Temple University Press, Philadelphia.
- RAJAGOPALAN P. (2001) "Domestic Service in India: Culture of Poverty for Women" Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.
- RBEIHAT S. (2000) "A Concept Paper on the Situation of Female Domestic Migrant Workers in Jordan" *UNIFEM Strategic Planning Workshop on Female Migrant Workers in Asia*, Katmandu, Nepal, 30-31 October.
- RICHARD A. (1999) *International Trafficking in Women to the United States: A Contemporary Manifestation of Slavery and Organized Crime*, Center for the Study of Intelligence, Washington.
- ROSALES L. (1999) "Legislative Agenda on Filipino Migrant Workers" *Public Forum on the Philippines Report*, The Hague, The Netherlands.
- SABBAN R. (2001) "Foreign Female Domestic Workers in the United Arab Emirates," Paper presented at the CLARA Workshop on *Domestic Service and Mobility* at the International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.
- SALEEM A. (2001) "Domestic Workers in Pakistan" Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.
- SHAWABKEH A. & HALASEH I. (2001) "Working Paper Presented to the [ILO/UNIFEM]"

Workshop on the Status of the Immigrant Female Worker in Jordan," Amman, 20-22 February.

SPEETJENS P. (1998) "Caritas Provides Help for Migrants of all Nations", *Daily Star*, 20 January, 1998

TANDON R. (2001) "Between Work and Home: The Limits of Rationalized Labour: A Study of migrant, tribal, women, domestic workers in New Delhi" Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.

UNDP (1997) "Foreign Labor" in *A Profile of Sustainable Human Development in Lebanon*, United Nations Development Program, Beirut, Lebanon.

WIJERS M. AND LAP-CHEW L. (1997) *Trafficking in Women, Forced Labour and Slavery-like Practices in Marriage, Domestic Labour and Prostitution*, Foundation Against Trafficking in Women, Utrecht.

YAN S.-L. (2001) "Modern Slaves: Foreign Maids in Taiwan," Paper presented to workshop on *Domestic Service and Mobility*, The International Institute of Social History, Amsterdam, 5-7 February.

YOUNG M. (2000) *Migrant Workers in Lebanon*, Lebanese NGO Forum, Beirut.

ZOUGBY A. (2002) Human Trafficking, *Al Mustaqbal*, 23 June, 2002, pp. 9-10.



Pour faire référence à cet article

Jureidini Ray (2003). "L'échec de la protection de l'État : les domestiques étrangers au Liban". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 19, Numéro 3, p. 95-127. Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document485.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

The Place of Egypt in the regional migration system as a receiving country

 par [Ayman Zohry](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

 Ayman Zohry : PhD, Department of Epidemiology and Population Health, American University of Beirut, Beirut – Lebanon. ayman.zohry@aub.edu.lb
Mots-clés : [Accueil](#) , [Asile](#) , [Conditions de vie](#) , [Demandeurs d'asile](#) , [Flux](#) , [HCR](#) , [Historique des migrations](#) , [Pays d'origine](#) , [Politique gouvernementale](#) , [Politique migratoire](#) , [Réfugiés](#)
Zone géographique : [Egypte](#)

Résumé : La place de l'Égypte dans le système migratoire régional comme pays d'accueil. -- L'Égypte est souvent présentée comme un pays d'émigration dans la littérature. Cet article met l'accent sur l'Égypte comme pays d'immigration, plutôt que comme espace de départ. L'auteur explore l'évolution historique de la migration égyptienne en définissant différentes périodes et acteurs politiques qui ont modelé les flux migratoires. Par la suite il analyse les flux d'immigration contemporains ainsi que les politiques migratoires gouvernementales, tant pour les migrants volontaires que forcés. Il aborde également le rôle du HCR concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que leurs situations économiques et leurs conditions de vie.

Abstract : The Place of Egypt in the Regional Migration System as a Receiving Country. Egypt is stereotyped as a sending country in the migration literature. This article sheds some light on the position of Egypt as a migration receiving country, rather than a sending country. I explore the historical evolution of the Egyptian migration through defining its phases and the political powers shaping migration streams, and then I explore contemporary immigration streams and the government policies regarding the immigrants; both the voluntary and the forced migration. I also explore the role of the UNHCR and its policies regarding refugees and asylums in Egypt. The economic situation of refugees and their living conditions are investigated.

Extracto : El rol de Egipto en el sistema migratorio regional en calidad de país de acogida. La literatura sobre migraciones considera a menudo a Egipto como un país de emigración. Este artículo presenta, sin embargo, a un Egipto receptor de inmigrantes. El autor explora la evolución histórica de la migración egipcia e identifica los diferentes periodos y actores políticos que han contribuido a modelar los flujos migratorios. Son analizados a continuación los flujos de inmigración contemporáneos y las políticas migratorias gubernamentales dirigidas, tanto a los inmigrantes voluntarios como a los inmigrantes forzosos. Por último, el artículo aborda el rol de las acciones del UNHCR en favor de los refugiados y exiliados en Egipto, así como la situación económica y las condiciones de vida de estos últimos.



Sommaire

[Egypt's international emigration](#)

[Historical development](#)

[Phase 1 : The early phase of migration \(before 1974\)](#)

[Phase 2 : The expansion phase \(1974-1984\)](#)

[Phase 3 : The contraction phase \(1984-1987\)](#)

[Phase 4 : The deterioration phase \(1988-1992\)](#)

[Phase 5 : The immigration phase \(1992-2003\)](#)

[Volume of Egyptian emigration](#)

[Temporary migration](#)

[Permanent migration](#)

[Immigration to Egypt](#)

[Voluntary migration](#)

[Forced Migration \(Refugees\)1](#)

[Refugies in Egypt: policies and groups](#)

[Palestinian refugees7](#)

[History of Palestinian refuge](#)

[Travel documents](#)

[Sudanese refugees](#)

[Somali refugees](#)

[Ethiopian and Eritrean refugees](#)

[The economic situation of refugees in Egypt](#)

[Conclusion and key gaps in the literature](#)

[Acknowledgements](#)



Texte intégral

Historically, Egypt was a land of immigrants not emigrants (Sell, 1988). Egypt has been an area of international migration (migration from the eastern and the north-eastern Mediterranean countries to Egypt). In the past, foreigners were coming to Egypt while Egyptians rarely migrated abroad till the mid 1950s. The ancestors of the Egyptian people include many races and ethnic groups, including Africans, Arabs, Berbers, Greeks, Persians, Romans, and Turks. This paper surveys Egyptian immigration with emphasis on emigration to complete the picture. The study is migrant-focused, though some elements of Egyptian government policy are also included. Sections on migration to Egypt focus mainly on refugees, using as examples the largest populations from Palestine, Sudan, Ethiopia, and Somalia, because they form the majority of new migrants to Egypt. These sections are primarily concerned with the policies of the Egyptian government and the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), which decides refugee status in Egypt. To take a migrant-focused approach to immigrants — mainly refugees — who come from at least 30 different countries, would require political and economic analyses of their countries of origin, and this is beyond the scope of this study.

The dominant geographical feature of Egypt is the River Nile. The Nile represents the main source of water for agriculture, and consequently is a major determinant of the spatial distribution of population and economic life. Rapid population growth is one of the crucial problems that hinder development efforts in Egypt. While the doubling of Egypt's population between 1897 and 1947, from 9.7 million to 19 million, took fifty years, the next doubling took less than thirty years, from 1947 to 1976. Today, Egypt's population approaches 70 million. The annual population growth rate is around 2 %. About 95 % of the population is crowded onto around the 5 % of the total land area that is formed by the narrow ribbon of dense population and agriculture that follows the course of the Nile. The remaining 95 % of the land is desert. Although it can be seen as a kind of 'natural response' to the geography of economic opportunity, migration to large cities has further imbalanced Egypt's population distribution.

Associated with rapid population growth is a high level of unemployment. Official estimates placed unemployment at about 8.4 percent in 2000/2001 down from 9.2 percent in 1991/1992. Independent estimates push the number to 14 percent (Zohry, 2002). However, to control unemployment, Egypt will need to achieve a sustained real GDP growth rate of at least 6 percent per year. The economy has to generate between 600,000 and 800,000 new jobs each year in order to absorb new entrants onto the labor force. Between 1990 and 1997, however, only about 370,000 new jobs were created each year. The size of the informal sector and the level of over-employment in the public sector add to the complexity of the problem.

This study relies mainly on secondary data. Primary data come from my observations and informal interviews with senior officials in the Ministry of Manpower and Emigration while working as a consultant in the Integrated Migration and Information Systems project (IMIS). It should be borne in mind that migration data are generally incomplete, based more on estimates than hard facts, so that even simple trends are often hard to confirm.

[Egypt's international emigration](#)

[Historical development](#)

International migration has always been considered a demographic and socio-economic

phenomenon, which is affected by both internal and external factors. The most important among these factors is the labor market at the international level and the political conditions in both sending and receiving countries (Choucri, 1999). Egyptian government policy toward migration has gone through different phases. Phases are defined by changing international conditions and international labor market needs, particularly in the Arab region. These phases overlap and the beginning and ending points of each phase are not discrete. There are no standard phases in the Egyptian migration literature that are agreed upon by all researchers.

Phase 1 : The early phase of migration (before 1974)

Historically, Egypt was a land of immigrants rather than emigrants. Students went abroad in the nineteenth century and some temporary migration for political reasons occurred in association with early Egyptian nationalism. However, systematic migration started only with Egypt's provision of school teachers to Iraq in the 1930s, a program that spread to additional countries after the 1952 revolution (Sell, 1988). Until about 1961 other migration policies mostly concerned immigrant issues, such as the legal status of the non-Egyptian heritage population. Little attention was paid to Egyptians who left or wanted to leave. Political controls on migration were in force, mainly through 'exit visa' requirements (Choucri, 1977).

Egyptians' interest in migration began in the mid-1950s. This was due to political, demographic, and economic pressures. The government was motivated to bear the burden by providing job opportunities. However, increasing population growth, along with the lack of growth in the economic and technological sectors, diminished the state's ability to provide jobs. However, this phase was characterized by virtual full-employment, as unemployment rates were very low.

After 1967, many factors combined to motivate the state to promote migration. The state had previously imposed restrictions on the migration of skilled workers, but in mid-1966 it eased migration procedures and permanent migration commenced. Many graduate students were tempted to stay abroad due to unfavorable economic conditions at home after the 1967 war. This was the start of the Egyptian 'brain drain'.

In 1971, permanent and temporary migration was authorized under Article 52 of the 1971 Constitution, which stated that '*all Egyptians were granted the right to emigrate and to return home*'. Also in 1971, the government issued Law 73, which gave public sector employees the right to return to their jobs within one year of resignation. This was then extended to two years and other legal impediments were removed. Large numbers of temporary migrants began to work in the Arab Gulf countries.

Phase 2 : The expansion phase (1974-1984)

The expansion phase started directly after the 1973 war. The oil embargo led to a large increase in oil prices, which was followed by ambitious development programs in the Arab oil-producing countries. This situation increased the demand for Egyptian labor. The number of Egyptian emigrants was estimated by the Central Agency for Public Mobilization and Statistics (CAPMAS) to be about 70,000 in 1970. By 1976 the figure had increased to about 1.4 million according to that year's census.

During this period, the government further eased migration procedures. Migration became a

top priority for the following reasons: to solve unemployment problems, to use remittances to supply payment deficits and finance private projects, to supply Arab countries with required labour, to relieve pressure caused by political and economic factors.

There was a sense of stability in relation to labor migration as a result of government agencies responsible for organizing labor migration.

Increasing demand for teachers became evident in other Arab countries during this phase. Government supported migration from the health sector, including doctors, veterinarians, pharmacists, and dentists. Iraq became a favored destination for unskilled labor due to its liberal immigration policies towards fellow Arabs, and its need for foreign labor as a result of the war against Iran.

Cheaper Asian and South Asian labor began to migrate to the labor-importing Arab countries, threatening Egyptian workers. As a result, Presidential Decree No. 574 of 1981 established the Ministry of State for Emigration Affairs. This new ministry sponsored Egyptians going abroad and provided them with a number of services. In addition, it drew up an overall migration strategy aimed at national development.

[Phase 3 : The contraction phase \(1984-1987\)](#)

The contraction phase begins around 1983 after the start of the Iran-Iraq war, which depressed oil revenues. From 1983, the number of Egyptian emigrants became smaller and smaller. Since the second half of 1980s, Egyptian migrant labour faced a number of new problems: end of the Iran-Iraq War in 1988, fall of oil prices, declined demand for construction workers in Arab countries, policy of replacing foreign labour with nationals in the Arab Gulf states.

During this period, skilled workers migrated to the labour-importing countries to replace the unskilled workers who had been dispensed with. Some countries implemented schemes to provide training for national workers to reduce the dependence on foreign labour. The promulgation of the Emigration and Sponsoring Egyptians Abroad Law N° 111 of 1983 was one of the most important outcomes of this period. This law is regarded as the main migration law in Egypt.

[Phase 4 : The deterioration phase \(1988-1992\)](#)

This stage was characterized by a significant flow of return migrants from the Gulf area to Egypt and a continuous decline in the number of contracts granted to new emigrants from Egypt. Considering 1988 as a base year, the number of contracts halved in 1989. This big decline was due to the decrease in the number of contracts with Jordan, Iraq, Yemen, Saudi Arabia, and other Arab Gulf countries. In 1990, the number of contracts further decreased to 43 % (of the base year 1988). In 1990, however, contracts with Saudi Arabia and Libya increased.

The 1990 Gulf War forced almost all Egyptian immigrants in Iraq and Kuwait to return to Egypt.

[Phase 5 : The immigration phase \(1992-2003\)](#)

After the Gulf War, migration rates returned almost to the *status quo ante* the beginning of the war. Receiving countries wanted to minimize the number of immigrants. Moreover, many returned migrants settled down in Egypt. The main feature of this phase that it witnessed a massive migration flows to Egypt from neighbouring African countries due to conflict and political instability in the Sudan and some other Sub-Saharan Africa.

Volume of Egyptian emigration

'Egyptians have the reputation of preferring their own soil. Few ever leave except to study or travel; and they always return... Egyptians do not emigrate' (Cleland, 1936: 36, 52). This was the case until the middle of the twentieth century with few exceptions. Only small numbers of Egyptians, primarily professionals, had emigrated before 1974. Then, in 1974, the government lifted all restrictions on labour migration. The move came at a time when Arab Gulf states and Libya were implementing major development programmes with funds generated by the quadrupling of oil revenues in 1973. The number working abroad in the Arab region around 1975 reached about 370,000 as part of about 655,000 total migrants (Brinks and Sinclair, 1980). By 1980 more than one million Egyptians were working abroad. This number more than doubled by 1986 with an estimate of 2.25 million Egyptians abroad (CAPMAS, 1989). The emergence of foreign job opportunities alleviated some of the pressure on domestic employment. Many of these workers sent a significant portion of their earnings to their families in Egypt. As early as 1979, these remittances amounted to \$2 billion, a sum equivalent to the country's combined earnings from cotton exports, Suez Canal transit fees, and tourism.

The foreign demand for Egyptian labour peaked in 1983, when an estimated 3.3 million Egyptians workers were employed abroad. After that year, political and economic developments in the Arab oil-producing countries caused a cutback in employment opportunities. The decline in oil prices during the Iran-Iraq War forced the Arab Gulf oil industry into a recession, which cost some Egyptians their jobs. Most of the expatriate workforce remained abroad but new labour migration from Egypt slowed considerably. But in the early 1990s, the number of Egyptian workers abroad still exceeded 2.2 million.

The majority of Egyptian labour migrants are expected to return home eventually, but thousands left their country each year with the intention of permanently resettling in various Arab countries, Europe, or North America. These emigrants tended to be highly educated professionals, mostly doctors, engineers, and teachers. Iraq was the Arab country most likely to accept skilled Egyptians as permanent residents. Iraq, which sought agricultural professionals trained in irrigation techniques, encouraged Egyptian farmers to move to the sparsely populated but fertile lands in the south. Outside of the Arab countries, the United States was a preferred destination.

Temporary migration

'Egypt is now experiencing what is called the permanence of temporary migration' (Farrag, 1999: 55). In the last three decades, flows of temporary migrants to neighbouring Arab countries exceeded permanent migration to Europe and North America. Official secondment through governmental authorities on the basis of bilateral contracts is one of the main forms of temporary migration. Travel through official channels increased in the last two decades as an alternative form of migration. Working in branches of Egyptian companies, especially in the

construction sector, was one of the channels of temporary migration.

According to the official estimates of the Central Agency for Public Mobilization and Statistics (CAPMAS), the total number of Egyptian temporary migrant labourers is about 1.9 million. Most of the demand for Egyptian labour comes from Saudi Arabia, Libya, Jordan, and Kuwait. Migrants to these countries comprise 87.6 % of the total number of Egyptian migrant labourers. In the most recent years, and after the end of its civil war, Lebanon became a new destination for unskilled Egyptian migrants who work mainly in construction (See Table 1).

Table 1 : Temporary Egyptian Migration by Receiving Country

| Receiving Country | Number of migrants | Percentage |
|-------------------|--------------------|------------|
| Saudi Arabia | 923,600 | 48.3 |
| Libya | 332,600 | 17.4 |
| Jordan | 226,850 | 11.9 |
| Kuwait | 190,550 | 10.0 |
| UAE | 95,000 | 5.0 |
| Iraq | 65,629 | 3.4 |
| Qatar | 25,000 | 1.3 |
| Yemen | 22,000 | 1.2 |
| Oman | 15,000 | 0.8 |
| Lebanon | 12,500 | 0.7 |
| Bahrain | 4,000 | 0.2 |
| Total | 1,912,729 | 100.0 |

Source : CAPMAS (2001)

Towards the end of the 1980s, Egyptians in Saudi Arabia and other Gulf countries comprised a much smaller proportion of the foreign workforce than in the late 1970s before major construction projects were completed. In the 1980s, Egyptian workers represented 40 % of the total foreign labour in Saudi Arabia. A smaller workforce was in Bahrain, Kuwait, Oman, Qatar, and the UAE. The fluctuation of the number of migrant labourers to Iraq and Libya in the last three decades was affected by political tensions including the Iran-Iraq War, the Gulf War, and the political and economic sanctions on Libya.

Permanent migration

From the beginning of the 1960s, political, economic, and social developments led some Egyptians to migrate permanently to America and European countries. According to the estimates of CAPMAS, the total number of permanent Egyptian migrants in non-Arab countries is slightly more than 0.8 million (824,000). About 80 % of them are concentrated in five countries: USA (318,000 or 38.6 %), Canada (110,000 or 13.3 %), Italy (90,000), Australia (70,000), and Greece (60,000). The other 20 % are mainly in Western Europe countries, such as Holland, France, England, Germany, Switzerland, Austria, and Spain (See Table 2).

Table 2 : Estimated Number of Permanent Egyptian Migrants by Country of Destination

| Country of Destination | Number in Thousands | Percent |
|------------------------|---------------------|---------|
| U.S.A | 318 | 38.6 |
| Canada | 110 | 13.3 |
| Italy | 90 | 10.9 |
| Australia | 70 | 8.5 |
| Greece | 60 | 7.3 |
| Holland | 40 | 4.9 |
| France | 36 | 4.4 |
| England | 35 | 4.2 |
| Germany | 25 | 3.0 |
| Switzerland | 14 | 1.7 |
| Austria | 14 | 1.7 |
| Spain | 12 | 1.5 |
| Total | 824 | 100.0 |

Source : CAPMAS (2000) - 'The United Evaluation 2000'

The statistics given by CAPMAS are just estimates which are drawn from the reports of Egyptian embassies abroad, records of cross-border flows from the Ministry of Interior, emigration permits from the Ministry of Manpower, and some other sources. The receiving countries make different estimates than CAPMAS. For example, the Italian government estimates there are around 35,000 Egyptians in Italy whereas CAPMAS gives a figure of 90,000. Estimates by CAPMAS may need to be revised whenever reliable data are available.

Immigration to Egypt

Voluntary migration

According to the latest Egyptian Census of 1996 (CAPMAS, 1999), the number of foreigners living in Egypt reached 116 000. About 94 000 of them lived in urban areas, and 22 000 in rural areas. They represented only 0.1 % of the total population in the 1996 Census.

Currently, there are several thousand Americans, Europeans, and other non-Arabs in Egypt working on projects sponsored by foreign governments, international agencies, and private charitable groups. The United States stationed more than 2,000 diplomatic personnel in the country. The majority of these personnel are working for the United States Agency for International Development (USAID), which managed the largest of the many socioeconomic aid programs in Egypt (Library of Congress, 2003).

According to the Egyptian labor regulations, the number of non-Egyptian employees in any establishment must not exceed 10 % of the total work force for unskilled or semiskilled workers. For skilled workers the limit of foreigner labor is 25 percent. The Egyptian labor market is regulated by the Labor Law No.137 for 1981. However, a new "Unified Labor Law" has been drafted and is currently under parliamentary discussions. The proposed law comprises 270 articles that address all the legal aspects regulating the Egyptian labor market. The new law aims at increasing the private sector involvement and at the same time achieving a balance between employees' and employers' rights.

Foreigners interested in employment in Egypt have to obtain work permits and follow the corresponding regulations issued by the Ministry of Manpower and Migration in this regard.

After a work permit is obtained, the foreign national's visa (whether tourist or temporary) is converted into a work visa, with the same duration as the work permit.

Work permits are easier to obtain for technical staff than for unskilled or semi-skilled workers. Work permits are usually granted to foreigners for a period of ten months after which they are usually easily renewed.

The percentage of working foreigners in Egypt was about 28 % of the total foreigner population 15 years and over who were captured in the 1996 Census. More than half of the employed resident foreigners came from Arab countries (58.1 %), followed by those who came from Europe (21 %), from Asian countries (6 %), and from North America (6 %). At the time of the 1996 Census, 71 % percent of the working foreigners were working in the private sector.

With respect to the occupational composition of the working foreigners, about 25 % of them were specialists (scientific occupations), followed by professionals, technicians and managers (17 %). About 10 % of the working foreigners were assistants of technicians and specialists. The same percentage applies to craftsmen and services and sales. Eight percent were involved in agriculture. Working foreigners who work in other occupations represent a small percentage.

The total number of work permits for foreign workers in Egypt in the year 2002 was 17,897. Some 5,005 of this number were first time permits, and the remainder (12,892) was for renewals. Work permits for nationals of Arab countries comprise about 50 % of the total work permits issued in the year 2002, followed by European countries nationals (26.3 %), and Asian countries national (14 %). This geographical distribution of foreign workers in Egypt is consistent with the findings of the 1996 Census results – presented in the previous section – regarding the percentage distribution of foreign national employees, except the noticeable increase of Asian countries nationals who work in Egypt. This may suggest that a slight change in the pattern of foreign employment in Egypt occurred between 1996 and 2002 (See Table 3).

Table 3 : Number of Work Permits Issued for Foreigners in Egypt by Type of Permit and Main Nationality Groups (2002)

| Nationality Groups | Type of Permit | | | Percent |
|------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| | First Time | Renewals | Total | |
| Arab Countries | 1487 | 7395 | 8882 | 49.6 |
| African Countries | 57 | 91 | 148 | 0.8 |
| Asian Countries | 923 | 1574 | 2497 | 14.0 |
| European Countries | 1919 | 2795 | 4714 | 26.3 |
| Americas and Australia | 520 | 900 | 1420 | 7.9 |
| Other Nationalities | 99 | 137 | 236 | 1.3 |
| Total | 5005 | 12892 | 17897 | 100.0 |

Source : Ministry of Manpower and Emigration

Forced Migration (Refugees)¹

People fled to Egypt after the Bolshevik revolution in Russia in 1917, the Armenian massacres in Turkey in the 1920s, and from both World Wars. Egyptians hosted 25,000 Croats in 1944 (Corsellis 1993) and during World War II, it hosted the Albanian and Greek governments in

exile. Numerous African nationalist politicians or their families — notably those of Kwame Nkrumah and Patrice Lumumba — found sanctuary in Egypt during the 1960s.

The term 'refugee' as used in this study includes Palestinian refugees who began arriving from the mid-1930s, with mass arrivals in 1948, 1967, and 1990-91 (El Abed 2003). It also includes those of other nationalities who have been determined to be refugees by the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). In Egypt, UNHCR determines refugee status, not the Egyptian government. Thousands of refugees denied recognition by UNHCR also continues to live in Egypt (Kagan, 2002; 2003)². Wars and massive human rights violations in Africa and the Middle East have been the main source of refugees. Of the thirty nationalities of refugees known in Egypt, Palestinians form the largest groups, followed by people from Sudan, Somalia, Ethiopia, and Eritrea. Other nationalities come in smaller numbers, but groups of significant size come from Afghanistan, Liberia, Sierra Leone, Yemen, and Burundi. UNHCR also has responsibility for stateless people in Egypt.

Today, Egypt's capital Cairo '*accommodates one of the five largest refugee populations living in urban areas*' in the world (Ismail, 2002). This assessment is based on the number of asylum seekers received by UNHCR. It is impossible to give precise numbers of refugees in Egypt and 'guesstimates' vary from 500,000 to 3 million. Although all refugees in Egypt face similar hardships and most rank among the poorest of the poor, each community in Cairo has its different cultural and religious background that makes it unique.

[Refugees in Egypt: policies and groups](#)

Article 53 of the Egyptian Constitution guarantees asylum for political refugees. Article 53 states that 'Egypt is obliged to grant the right of political asylum to any foreigner who has been persecuted for his defense of the interests of people, or of human rights, peace or justice.' The Office of the President is in charge of granting asylum to political refugees. However, little is known about the procedures for qualifying as a 'political refugee' (No Author, 2002). It seems mainly reserved for certain high-profile cases such as the Shah of Iran, Jaafar Nimeri of Sudan, or the wife of the last king of Libya. The Palestinian refugees are regulated by a separate office. When they apply for residence permits, their cases are treated separately by the interior ministry.

Article 151 of the Constitution states that international treaties ratified by Egypt have force of law and in all cases supersede domestic law. In 1951, Egypt was, with Turkey, the only non-western member of the drafting committee of the UN Convention on Refugees. UNHCR established its office in the country in 1954.

In 1980, Egypt ratified the Organization of African Unity Convention Governing the Specific Aspects of Refugee Problems and the 1951 UN Convention. In 1981 it ratified the 1967 Protocol. In 1984, it ratified the African Charter on Human and Peoples' Rights, which also provides for the right to seek and obtain asylum. The Arab Declaration in 1992 also urged Arab States to adopt a broad concept of 'refugee' and 'displaced person' as well as a minimum standard for their treatment, guided by the provisions of the United Nations instruments relating to human rights and refugees as well as relevant regional instruments, and to also guard against *refoulement* (Grindell, 2003).

At the time of ratifying the 1951 Convention, Egypt entered reservations to the following articles, making them inapplicable in Egypt: Articles 12.1; 20; 23; and 24. These cover personal status, unequal treatment of refugees compared to national if there is a rationing system in Egypt; and access to public relief, but the two articles having the greatest impact on refugee populations living in Egypt are Article 22 on free primary education and Article 24 on employment. For these reasons alone refugees in Egypt have no chance for '*integration*', one of UNHCR's three '*durable solutions*'.

Egypt is a signatory of the 1989 UN Convention on the Rights of the Child which stipulates that children have the right to free access to education and support for psychological recovery after war. Nevertheless primary and secondary education for most refugees is not allowed in Egyptian public schools³. Until 1978, Palestinians were an exception to this prohibition. Refugees who want a university education must pay foreigners' fees in foreign currency.

With the restriction on the right to work, refugees are forced to rely on the informal sector and are thus easily exploited. However, a policy issue open to exploration is Article 17(1), (2) and (3) of the 1951 Convention, to which Egypt did not enter reservations. Article 1 states, '*the Contracting States shall accord to refugees lawfully staying in their territory the most favorable treatment accorded to nationals of a foreign country in the same circumstances, as regards the right to engage in wage-earning employment*'.

Despite constitutional provisions concerning refugees, the maintenance of Egypt's reservations to the Convention, the lack of national laws on refugees, and the unwritten non-integration policy of the Egyptian government have all contributed to the hardships of refugees in Egypt. The government has allowed UNHCR to assume the responsibility for refugee status determination. But when UNHCR functions as the decision-maker (or judge) in the decision process, it cannot effectively fulfill its primary mandate of refugee protection⁴. Moreover, there is no judicial review of the status determination procedures and no independent appeal process to which rejected refugees have recourse (Kagan, 2002, 2003a).

Since 1997 there have been 63,243 registered asylum seekers, but only 18,537 have been recognized (of which 12,251 have been resettled). In the past six years over 32,000 claims have been rejected and their files closed by UNHCR. This latter group, who fear to return home, earn a meager living in the informal economy, and live under the constant threat of detention and deportation (Grindell, 2003). The acceptance rate for asylum seekers has varied widely, ranging from 24 % in 1997, to 38 % in 1998 and 1999, back down to 31 % in 2000, up to 42 % in 2001, down again to 27 % in 2002.

Before November 2002, asylum seekers eighteen and older who sought refugee status from UNHCR were given a minute slip of paper that only showed the date of the interview and passport number. It was not stamped by UNHCR and offered no other information. The holder of such a paper is supposed to be regarded as 'under the protection of UNHCR,' but police and security do not recognize it. Since most asylum seekers must wait for more than a year for a decision on their case, they continue to be at serious risk of detention or deportation. Since November 2002, new asylum seekers are issued yellow cards. This new card, valid for six months and renewable three times, provides refugees with residency from the Ministry of Interior through the Ministry of Foreign Affairs. Those who are recognized as refugees by UNHCR are issued a blue card that allows them to reside in Egypt. Most recently, the stamp 'work prohibited' has been removed from the residence permit, a significant positive step by the Government of Egypt.

UNHCR has a special relationship with Palestinian refugees. Article 1D of the 1951 Convention excludes any group of refugees who receive protection or assistance from another UN agency. This provision was intended to exclude most Palestinian refugees from UNHCR's mandate, because they had been assisted by UNRWA (see above) since 1948, and it was included at the behest of Arab governments. However UNRWA has never been allowed to operate in Egypt, so Palestinians in Egypt do fall under UNHCR's mandate. Arab countries continue to advocate the exclusion of Palestinians from the mandate of UNHCR and from the 1951 Convention. They are primarily concerned that Palestinians continue to receive special United Nations attention. The Arab governments fear that Palestinian refugees '*...would become submerged [with other categories of refugees] and would be relegated to a position of minor*

importance' (Takkenberg, 1998: 66)⁵. The fear is that Palestinian refugees would effectively forfeit their right to return if UNHCR's 'durable solutions', which include resettlement and integration as well as repatriation, were offered to them. The Palestinian refugee problem, Arab governments argued, was to be resolved with a special formula of repatriation and compensation rather than resettlement to a third state.

Because of Egypt's reservations to the 1951 Convention do not permit refugees to enjoy their basic rights, Egypt is viewed by most refugees as a transit country. There are significant resettlement programs to such countries as Australia, Canada, Finland, and the U.S. From 1997 to May 2003, UNHCR have resettled 12,051 refugees to western countries. This does not include refugees who have managed to get 'sponsorship' to Australia and Canada through special programs. It also does not include refugees who have left Egypt for Libya in order to attempt to reach Italy using traffickers. Somalis are known to take this route, but other groups may also do so. Other refugees use traffickers to reach Israel⁶.

Palestinian refugees⁷

The Palestinians have been subjected to changing policies which have become increasingly restrictive, largely due to the shifts in political relations among the government of Egypt, the Palestine Liberation Organization (PLO), and Israel. The Egyptian media promote a general stereotype of Palestinians as wealthy, though the actual number of the 'wealthy' is very small. Another common and negative media image of Palestinians is that they have brought their troubles on their own heads, having sold their land to the Israelis. It is often speculated that Egypt's restrictive policies towards all refugees in general are a product of its policies towards the Palestinians.

History of Palestinian refuge

The first Palestinians in modern history to flee to Egypt came in 1929 when violence erupted between Jews and Arabs in the Burak Rebellion. Palestinians also fled the civil strife between 1936-1939 when the Arabs in Palestine tried to halt Zionism. However, the major influxes of Palestine refugees occurred during the 1948 and 1967 wars. In 1948, some 3,000 Palestinians set out for Port Said and Alexandria by boat. Another 10,000 to 15,000 went to Gaza. The Egyptian government responded by setting up camps to receive these refugees.

No official figures on the Palestinians are available from the government. In 2003, according to unofficial sources, there were said to be 50,000 to 70,000 Palestinians in Egypt. According to the newspapers — *Al-Wafd*, *Al-Ahram* and *Al-Ahram Hebdo* — the number of Palestinians in

Egypt during the 1990s varied between 80,000 and 100,000. According to the Palestinian ambassador there were 53,000 Palestinians living in Egypt in 2001. The Arab League and the Egyptian Foreign Ministry continue to set the figure at 70,000. Yassin (1996) states that 256,973 Palestinians held Egyptian travel documents in 1994.

Today, most Palestinians live dispersed in many villages and towns across Egypt, existing beneath (or even far below) the poverty line. Due to the severe restrictions on education, Palestinians in Egypt are probably the least educated of all the diaspora Palestinians. Repeated Arab League resolutions advising governments to treat them on a par with nationals have not been heeded by Egypt. In 1948, the UN Relief and Works Agency (UNRWA) was established to provide assistance (not protection) to Palestinian refugees in the host states: Jordan, Lebanon, Syria, the West Bank, and Gaza. But UNRWA was never invited to work in Egypt.

In 1948, with the great numbers of Palestinians entering the country through land and maritime borders, an immense camp, Qantara Sharaq, was created in the northeast part of Egypt near the Suez Canal. Another camp, Azarita, was created in the north near Alexandria. Palestinians who desired to leave the camps were required to have an Egyptian guarantor. Subsequent people arrived as individuals or families and found their way to relatives across the country.

In 1950, Egypt's King Farouk signed an agreement with UNRWA to assist Palestinian refugees in Gaza but did not permit them to operate in Egypt. He wished to discourage Palestinians from staying in Egypt on the grounds that Egypt was already *'too crowded with its own people and [could not] receive the refugees on their territories'* (El Abed, 2003).

When Gamal Abdel-Nasser became president he addressed the Palestinian issue more favorably. Nasser set up 'employment projects' for the 50,000 Palestinians residing in the Sinai in order to improve their situation. Nevertheless, Palestinian refugees were not allowed to work (except for the British army), open their own businesses, or hold Egyptian passports. In 1954, Nasser allowed Palestinians to work as teachers and in 1962 he passed Law 66 that permitted Palestinians to work in the public sector and 'to be treated as nationals of the United Arab Republic' (El Abed, 2003). In addition to this law, Egypt ratified the Casablanca Protocol in 1965 which pledged to treat Palestinians on par with citizens and to work to preserve the Palestinian identity.

By the late 1970s, these favorable policies toward Palestinians in Egypt were withdrawn. In 1973 President Sadat succeeded in regaining control of the Sinai from Israel, after which he sought to make peace in exchange for economic and military aid from the United States. Palestinians saw Sadat's peace negotiations with Israel as unacceptable, and this strained relations between Egypt and the PLO. The assassination of the Egyptian minister of culture by a PLO faction further soured ties.

Later that year, two administrative regulations, Nos. 47 and 48, were issued, rescinding all regulations that gave Palestinians the same rights as nationals. With these special privileges taken away, Palestinians had no more rights than other foreigners. From 1978 until today, they have been prohibited from work in the public and private sectors, they need a permit for any work, they must pay foreigners' fees in hard currency for university education, their rights to travel are severely restricted, and those who overstay travel permits are subjected to deportation or detention.

Travel documents

In 1948, the Egyptian government began issuing travel documents and birth certificates to Palestinians. One-year residence permits without permission to work were also issued. Travel documents issued after 1960, during the period of Egyptian-Syrian unity, prohibited Palestinians from traveling to Syria without a visas. In 1964, new provisions were made for travel documents, extending their validity to two years. These documents did not permit Palestinians to return to Egypt without re-entry visas issued in advance of departure. Those arriving after the 1967 war were issued travel documents valid for only three years. There are different charges for renewing residence permits, according to the refugee's date of arrival in Egypt. Most important, and despite the fact that Palestinians in Egypt are "who cannot go back to Palestine, being granted residence permits is contingent on providing a reason to remain in Egypt. The only accepted reasons are studies in a recognized educational institution, licensed work, marriage to an Egyptian, or evidence of an Egyptian business partnership.

Those working in (or retired from) government service, the Administrative Office of the Governor of Gaza, or the PLO, have the fewest problems renewing residence permits. However, the majority of Palestinians work in the informal sector and face great obstacles. Without a residence permit, Palestinians are subject to detention and deportation. Young men are particularly vulnerable when they reach age eighteen and have been forced to stop school, or have graduated from university but cannot find licensed work. Men in this situation are forced to live illegally in Egypt until they can provide authorities with an official reason for their stay.

Palestinians who have traveled out of Egypt, especially those who have gone to Gaza in the hopes of finding employment and have overstayed their six-month re-entry permits, find themselves unable to return⁸. These people are either living illegally in Gaza, or have been imprisoned on return to Egypt if they can find no other country to accept them.

Sudanese refugees

'Sudanese in Egypt have for long enjoyed a status close to nationals on account of a number of bilateral agreements, the most recent being the Nile Valley Agreement of 1976 which inter alia allowed for free movement of goods and people across the common border' (Sperl, 2001: 20). During the civil war from 1955 to 1972, the first wave of Sudanese asylum seekers came to Egypt. The second wave of Sudanese began arriving as a result of the current civil war that began in 1983. Most of the recent asylum seekers in Egypt are from Southern Sudan, South Kordofan, and South Blue Nile regions of Sudan. A significant number of Sudanese from the Muslim north have also sought refuge from persecution since 1983. Besides civil war and fear of persecution, some Sudanese have come to Egypt because of famine and the impossibility of sustaining life in the displaced camps around Khartoum (Cooper, 1993: 2).

Until 1995, it was not necessary for Sudanese refugees to seek asylum; they were usually referred to as 'displaced people'. However, the 1995 assassination attempt on President Mubarak in Ethiopia, allegedly by members of Egypt's Islamic fundamentalists supported by the Sudanese government, changed Egypt's open-door policy toward their southern neighbour. Since then, every Sudanese must have a visa to enter Egypt and, if a refugee, must proceed through the refugee status determination process at UNHCR.

In 2001 there were only 2,960 recognized refugees from Sudan. Their recognition rate in 2000 was only 30 % and does not come near to reflecting the true number of Sudanese who have fled their country because of war and persecution.

As with most refugee populations, the Sudanese see education for their children as the only way out of poverty, but they have been barred from the free Egyptian public school system. Christian churches and refugee-run NGOs are the only source of education for refugees in Cairo. Only one of these primary school programs teaches the Egyptian curriculum. There are not nearly enough facilities and resources to educate the tens of thousands of refugee children living in Egypt and there are no secondary schools.

In December 2000 the minister of education announced a plan to address the lack of public primary education for Sudanese children and in 2001 a ministerial decree was issued (Peterson, 2001). The decree is problematic in two ways. Families are required '*to present extensive documentation, including a birth certificate, last schooling level certificate, identity document with legal residence permit, and letter from the Embassy of Sudan*' (Peterson, 2001)⁹. A second obstacle is the resistance of the Sudanese refugees to the idea of local integration, preferring English-language teaching no matter how few opportunities are available, as preparation for their hoped-for resettlement to English-speaking countries in the West. Their resistance to Arabic teaching is also related to their deep-seated aspirations for an independent Southern Sudan where, as one Sudanese man put it, '*Arabic is not going to be the main language*' (Peterson, 2001).

Somali refugees

Prior to the Somali civil war that began in 1991, Somalis residing in Cairo consisted of three main groups: diplomats and their families, university students on scholarships, and female-headed families who came to Egypt for the education of their children while their husbands worked in the Gulf (Al-Sharmani, 2003). According to UNHCR, in 2003 there were 1,832 recognized Somali refugees, 952 rejected applicants, and 1,544 asylum seekers¹⁰.

Somalis who came to Egypt before the war or shortly thereafter differ from those who came to Egypt in the late 1990s. The first Somalis to settle in Cairo came mainly from urban areas, were highly educated, had held professional or administrative jobs, and fled Somalia via Kenya or the Gulf. The more recent Somali refugees have both urban and rural origins, are more likely to be unskilled and young. Many are illiterate, and a number of them fled first to the Gulf before coming to Cairo.

Somalis are concentrated in two districts of Cairo, Ard El-Liwa and Nasr City. Because the Somali community in Cairo is 'an integral part of well-connected communities of the transnational Somali Diaspora that have very strong economic and social ties,' many Somalis receive remittances from relatives in western countries and Saudi Arabia, in addition to their income from the informal sector in Cairo (Al-Sharmani 2003).

Somalis suffer from the restrictions on attendance of public schools and very few, if any, benefit from the church-based educational programs on offer in Cairo. Self-help schools organized by the Somali Refugee Committee of Egypt (SRCOE), and other small NGO initiatives, provide an alternative for a few children. Also, some Somali households who have resisted resettlement out of fear of cultural assimilation in the West are said to receive more

assistance from Caritas, UNHCR's implementing partner for humanitarian assistance to refugees in Egypt. This differential treatment understandably creates tensions within the group.

Ethiopian and Eritrean refugees

From 1977-1979, Ethiopian refugees came to Egypt in order to escape the Mengistu regime's 'Red Terror' (Cooper, 1992a). Another influx of refugees came in 1991-1992 when the Mengistu regime fell. Some were members of the military. The recent border conflict between Ethiopia and Eritrea (1998-2000), the suppression of civil liberties in both countries, and the turndown in the economy are all reasons why Eritreans and Ethiopians have continued to flee to Egypt. Eritrean refugees living in Sudan began coming to Egypt after UNHCR and the Eritrean government invoked the cessation clause (Article 1C(5)) of the 1951 Convention in 2000 because they feared forced return.

The majority of Ethiopians and Eritreans in Cairo during the early 1990s were educated and skilled single young men from urban areas, from both Muslim and Christian backgrounds (Cooper, 1992a). More than half came to Cairo directly by plane while others came by foot or train after having spent some time in other African countries and the Gulf countries. Financial support mainly stemmed from relatives in the West and local churches.

More recent data on the make-up of the Ethiopian and Eritrean refugee population in Egypt are not available. However, if trends from the early 1990s hold true, the profile of refugees from Ethiopia and Eritrea will have greatly changed. Before 1990, men coming from these two countries made up the majority but by 1992 more women than men were fleeing to Cairo.

UNHCR statistics show that as of March 2001, there were only 18 Eritrean and 59 Ethiopian recognized refugees living in Cairo. The recognition rate was 13 % for Eritreans and 14 % for Ethiopians in 2000. Nevertheless, the actual Eritrean and Ethiopian community is around 5,000. Most of their files have been closed by UNHCR, and they are vulnerable to detention and deportation, and still unable to return home.

The economic situation of refugees in Egypt

Egypt's unemployment is estimated at around 20 % (Sperl 2001). African refugees frequently experience racism on the streets and the media have been known to make xenophobic statements about refugees, who are seen as competing with Egyptians for work. However, *'the thousands of refugees living in Cairo are irrelevant to the explanation of the pressing economic and social problems found in Cairo'* (SUDIA 2003). They are 'irrelevant' because they are consumers from the moment of their arrival, they receive remittances from abroad, they work in jobs not filled by Egyptians, and they receive very little assistance from UNHCR or the NGOs, which, in any case, represents income to Egypt in foreign currency. They, unlike many poor Egyptians, depend on the private sector for housing where rents are high. Refugees must pay school fees (when they can afford them). This expenditure directly benefits the local economy. And, unlike poor Egyptians, refugees have lost the social networks upon which they, like everyone everywhere, depend upon for support.

Assistance by NGOs is concentrated in Cairo and 'discourage[s] the dispersal of refugees throughout the country' (Ismail, 2002). Alexandria is the only other city in Egypt in which

refugees receive (limited) assistance from UNHCR and churches. These services, which benefit at most a few hundred people, include education, health, food, and vocational training to help refugees obtain employment (as domestic workers, for example).

UNHCR gives monthly stipends to a limited number of refugees through its implementing partner Caritas. However, while the number of refugees in need has been increasing each year, funds have been decreasing. From 1997-2002, this money has declined from \$2,928,129 to \$1,677,088. If every recognized refugee (the only ones eligible for assistance) was given these funds on a per capita basis, they would have received only \$186.34 in 2002. That amount would not even pay the average household's rent for three months. UNHCR attempts to 'target' the most 'vulnerable' (the aged, the infirm, minor children). In doing so it has arbitrarily cut off assistance to certain categories who may also be 'vulnerable', such as single men, *all* Sierra Leoneans, and *all* Liberians.

One can confidently say that refugees in Egypt belong to the poorest of the urban poor. Egypt calculates its poverty line on the basis of the cost of a diet sufficient to yield the daily minimum of 2200 calories. The annual cost of the minimum diet was estimated at LE4,439 for urban areas. 'This is considered as the food-based poverty line. Those who are below this line are referred to as ultra poor' (UNDP, 2003a: 115-6).

Conclusion and key gaps in the literature

Despite the quantity of literature on migration to and from Egypt, important gaps remain. While the focus of researcher seems to be turning away from migration studies, understanding the problems of people moving in search of work and security remains vital. Migration will remain a major response to poverty and human rights abuse for many years to come. There is a need to not study the past migration flows but to also anticipate and theorize future ones.

Forced migration has been the plight of an estimated 6 million people in the Middle East (Roudi, 2001). The national, regional, and global policy environment in which these movements and the conditions that cause them are enacted is another important area of study. Forced migration has been subject to some study but the articulation of this system with the conditions and structures in Egypt has not been addressed.

Cairo hosts one of the largest urban refugee communities in the world. A program of research that goes beyond the simple documentation of refugee policy and the position of Egypt and other host governments in the region is suggested. Research is to look at the intersection of policies that affect the conditions of refugees. The research may explore how refugees interact with the policy environment in this region and identify means of developing policies that enhance refugees' survival strategies and contributions to the host society and address the concerns of host nationals. A comparison between marginalized groups of nationals and refugees should be carried out.

Acknowledgements

I would like to thank Prof. Barbara Harrell-Bond, Distinguished Adjunct Professor and Mr. Randy Chrisler, Forced Migration and Refugee Studies Program, The American University in Cairo for information on refugees and their comments on early versions of this article.

Notes

- 1** I would like to thank Prof. Barbara Harrell-Bond, Distinguished Adjunct Professor and Mr. Randy Chrisler, Forced Migration and Refugee Studies Program, The American University in Cairo for information on refugees and their comments on early version of this article.
- 2** Ironically, these same refugees would have been recognised on *prima facie* grounds had they been in Kenya or Uganda.
- 3** A Presidential decree signed in 2001 declared that Sudanese children of recognised refugees should be allowed to attend public schools. However, for the most part, this has not been implemented due to the requirement that each pupil should have a residency permit. In some cases, only residency stamped in a passport is accepted (Afifi, 2003; Dingemans, 2002).
- 4** Steps have been taken, especially since 2002, to convince the Government of Egypt to take over its responsibility for status determination so that UNHCR may focus primarily on protection.
- 5** The review of the preparatory work has also revealed that the international community did not decide to exclude Palestinian refugees from the general legal regime for the protection of refugees. Although the Arab states did not consider themselves primarily responsible for financing the relief effort, they were concerned that assistance or protection be extended to the Palestinian refugees irrespective of whether relief by the United Nations would continue to be provided. They therefore made it clear that the provision, included upon their request in the draft convention, was only to exclude Palestinian refugees temporarily (Takkenberg 1998: 66).
- 6** More is known about this route because recently a group of Liberians who suffered serious security and economic problems in Egypt were trafficked to Israel. They are charged \$3,500, a sum that they are expected to pay after reaching Israel and getting work. They are warned that collectors will be there to ensure that they do pay. Many are apprehended by the Egyptian security, others by Israeli security and we learn about their cases when there is information about their detention either here in Egypt or from a human rights lawyer in Israel. At least one Rwandan refugee has also followed this route.
- 7** This section is largely drawn from El Abed (2003).
- 8** Palestinians studying abroad are granted one-year re-entry permits, as are those who have contracts for work abroad.
- 9** The Egyptian government has waived the letter from the Sudanese embassy but must have all other documentation before a child can attend school.
- 10** The Somali community maintains that there are at least 5,000 in Cairo.

Bibliographie



- AFIFI, W. (2003) Research Report on Education for Refugees in Cairo. Unpublished Document, FMRS Library, American University in Cairo.
- AL-SHARMANI, M. (2003) Livelihood and identity constructions of Somali refugees in Cairo. FMRS Working Paper 2. American University in Cairo.
- <http://www.aucegypt.edu/academic/fmrs/Reports/final.pdf>
- BRINKS, J.S. and SINCLAIR, C.A. (1980) *International Migration and Development in the Arab Region*. ILO, Geneva.
- CAPMAS (1989) *Housing and Population Census, 1986*. Cairo.
- CHOUCRI N. (1977) 'The new migration in the Middle East: A problem for whom?' *International Migration Review*. 11(4), pp. 421-43.
- CHOUCRI N. (1999) 'New perspectives on political economy of migration in the Middle East.' Appleyard, R. (ed.) *Emigration Dynamics in Developing Countries*. Volume 4: The Arab Region. pp. 19-43.
- CLELAND W. (1936) *The Population Problem in Egypt: A Study of Population Trends and Conditions in Modern Egypt*. Science Press Printing Company. Lancaster, Pennsylvania.
- COOPER D. (1992) 'Urban Refugees: Ethiopians and Eritreans in Cairo', *Cairo Papers in Social Science*: volume 15, Monograph 2.
- COOPER D. (1993) 'A Needs Assessment of the Ethiopian and Eritrean Refugee Population' RSC Documentation Centre, Oxford University.
- CORSELLIS J. (1993) 'Yugoslav refugees in camps in Egypt and Austria 1944-47', *North Dakota Quarterly*, 61(1) Winter: 40-54
- DINGEMANS E. (2002) 'Educational Needs and Priorities for South Sudanese Refugees in Cairo.' Unpublished Report: FMRS, The American University in Cairo. Cairo, Egypt. Also Available at: <http://www.aucegypt.edu/academic/fmrs/Research/Estherreport.pdf>
- EL ABED O. (2003) *The Unprotected Palestinians of Egypt: An Investigation of Livelihoods and Coping Strategies* Unpublished Report. Forced Migration and Refugee Studies, The American University in Cairo. Cairo, Egypt.
- FARRAG M. (1999) 'Emigration dynamics in Egypt'. In R. Appleyard (ed.) *Emigration dynamics in developing countries*, Volume 4: The Arab region: 44-88. IOM and UNFPA.
- GRINDELL R. (2003) *A Study: Refugees' Experiences of Detention in Egypt*, Unpublished Paper: FMRS, American University in Cairo.
- ISMAIL I. (2002) *Co-ordinating 'Humanitarian Aid' for Refugees in Egypt*, June. Unpublished Report: FMRS, The American University in Cairo. Cairo, Egypt. Available at: <http://www.aucegypt.edu/academic/fmrs/Reports/iman.pdf>
- KAGAN M. (2002) *Assessment of Refugee Status Determination Procedure at UNHCR's Cairo Office 2001-2002* Working Paper No. 1 FMRS, The American University in Cairo. Cairo, Egypt. Also Available at: <http://www.aucegypt.edu/academic/fmrs/Reports/final.pdf>
- KAGAN M. (2003) 'Is the Truth in the Eye of the Beholder?: Credibility Assessment in Refugee Status Determination.' *Georgetown Immigration Law Journal*, Volume 17(3) forthcoming.

Library of Congress (2003) 'EGYPT: A COUNTRY STUDY' 6 June 2003. Available at: <http://memory.loc.gov/frd/cs/egtoc.html>

No Author (2002) '*Withdrawal of Egyptian Reservations to the 1951 Convention Relating to the Status of Refugees*' Prepared by Lawyers from the EOHR Refugee Legal Aid Project. Available at the American University in Cairo. Cairo, Egypt.

PETERSON N. (2001) 'School's out,' *Cairo Times*. Volume 25 (5), 30 August – 5 September.

ROUDI N. (2001) 'Population Trends and Challenges in the Middle East and North Africa', *Population Reference Bureau (PRB)*.

SELL R. (1988) 'Egyptian International Labor Migration: Towards regional integration.' *International Journal of Middle East Studies*. Vol 22 (3): 87-108.

SPERL S. (2001) '*Evaluation of UNHCR's Policy on Refugees in Urban Areas: A Case Study Review of Cairo*' (EPAU 2001/07).

SUDIA (2003) '*Developing pathways into work for Sudanese Refugees: Labour Markets*' Cairo.

TAKKENBERG L. (1998) *The Status of Palestinian Refugees in International Law*. Clarendon Press: Oxford.

ZOHRY A. (2002) 'Rural-to-Urban Labor Migration: A Study of Upper Egyptian Laborers in Cairo', Ph. D. dissertation, University of Sussex.



Pour faire référence à cet article

Zohry Ayman (2003). "*The Place of Egypt in the regional migration system as a receiving country*". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 19, Numéro 3, p. 129-149.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2664.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Les migrations irrégulières en Turquie

Traduit par [Stéphane de Tapia](#)

par [Mustafa Mutluer](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Mustafa Mutluer : Maître de Conférences, Habilité à Diriger des Recherches, en Géographie, Département de Géographie de la Faculté des Lettres de l'Université de l'Egée, Izmir – Bornova, Turquie

Mots-clés : [Flux](#) , [Immigration clandestine](#) , [Politique gouvernementale](#) , [Transit](#) , [Turquie](#)

Résumé : Pays d'immigration avant de devenir pays d'émigration, la Turquie est aujourd'hui un important pays de transit des migrations irrégulières vers l'Europe occidentale. Situé à la charnière de plusieurs ensembles géopolitiques et culturels (Europe orientale, Moyen-Orient et pays issus de la dislocation de l'URSS), le pays est confronté à un problème qui, sans être véritablement nouveau, prend une ampleur inconnue jusqu'alors. Face aux dérèglements intervenus dans les équilibres géostratégiques (du fait de la disparition de l'URSS), aux conflits régionaux chroniques et récents, Palestine, Kurdistan(s), Iran-Irak, Afghanistan, ex-Yougoslavie, Caucase, à la situation de guerre qui a, par deux fois, touché l'Irak voisin, aux situations de détresse économique que connaît l'Afrique orientale, mais aussi du fait des pressions internationales, particulièrement de celles de l'Union européenne et de l'espace Schengen, la Turquie candidate à l'UE fournit de gros efforts pour maîtriser les flux migratoires.

L'article fait le point sur une situation peu connue en Europe, utilisant en particulier les statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur. Il présente l'état des lieux d'une question qui commence à faire l'objet d'études plus précises en Turquie, de la part de sociologues, politologues, mais aussi géographes. Question qui fait également de plus en plus l'objet de reportages dans les média, en raison de multiples incidents entraînant souvent la mort de migrants sur les côtes turques.

Abstract : Unauthorised Migrations in Turkey. A country of immigration before becoming a country of emigration, today's Turkey is an important country of transit for illegal migrations toward Western Europe. Situated at the junction of several geopolitical and cultural ensembles (Eastern Europe, the Middle East, and countries resulting from the break-up of the Soviet Union), the country is confronted with a problem, which, without being new, has taken on a scope heretofore unknown. Faced with the upheaval in the geo-strategic balance (due to the dissolving of the USSR), the recent chronic regional conflicts in Palestine, Kurdistan, Iran-Iraq, Afghanistan, ex-Yugoslavia, Caucasus, the wars in neighbouring Iraq on two occasions, the economic distress in East Africa and international pressure, particularly on behalf of the European Union and the Schengen Agreement, Turkey as a candidate to the EU has made significant efforts in managing migratory flows. This article pinpoints a situation that is little known in Europe, using in particular

statistics published by the Ministry of the Interior. It takes stock of a question that is becoming the subject of more precise study in Turkey, by sociologists, political scientists and also geographers. It is also becoming a more frequent subject of news reports as a result of multiple incidents often ending in the death of migrants off Turkish coasts.

Extracto : Las migraciones irregulares en Turquía. País de inmigración antes de convertirse en país de emigración, Turquía se ha convertido hoy en día en un país de tránsito importante de las corrientes migratorias irregulares que se dirigen a Europa occidental. Situada en el punto de unión entre varios espacios geopolíticos y culturales (Europa oriental, Oriente Medio y países de la ex-Unión Soviética), Turquía se enfrenta a un problema que, sin ser verdaderamente nuevo, alcanza una dimensión desconocida hasta ahora. Ante la alteración de los equilibrios geoestratégicos debidos a la desaparición de la URSS, ante los conflictos regionales crónicos y recientes (Palestina, Kurdistán, Irán-Irak, Afganistán, ex-Yugoslavia, Cáucaso, la reciente guerra en Irak), ante las dificultades económicas de África oriental y ante las presiones de la Unión Europea y en particular del espacio Schengen, Turquía realiza importantes esfuerzos con el objetivo de controlar los flujos migratorios. Este artículo analiza una situación poco conocida en Europa, utilizando en particular estadísticas publicadas por el Ministerio del Interior turco. Se trata de una cuestión que comienza a ser el objeto de estudios más precisos en Turquía por parte de sociólogos, politólogos y geógrafos. Debido a numerosos incidentes habiendo desembocado a menudo en la muerte de inmigrantes ante las costas turcas, esta problemática constituye, cada vez con más frecuencia, el tema de reportajes realizados por los medios de comunicación.



Sommaire

[Problématique et méthodologie](#)

[La Turquie, pays de transit pour les migrations irrégulières](#)

[Dimensions statistiques : l'augmentation des migrations illégales](#)

[Dimensions géographiques : les origines des migrants appréhendés pour migration illégale](#)

[Voies et méthodes en usage pour les migrations irrégulières](#)

[Itinéraires des migrations irrégulières](#)

[Causes des migrations irrégulières](#)

[Conflits régionaux, conflits internationaux et conflits intérieurs](#)

[Causes économiques](#)

[Situation géographique de la Turquie](#)

[Rôle joué par les organisations terroristes dans la migration clandestine](#)

[Politiques des visas](#)

[Politiques migratoires européennes](#)

[Mesures réglementaires en Turquie](#)

[Conclusions](#)



Texte intégral

Selon les données de l'année 2000, plus de 34,5 millions d'êtres humains, réfugiés ou déplacés, seraient en situation de migration non volontaire. Sur ce total, 14,5 millions de personnes vivant dans divers pays ont un statut reconnu de réfugié selon les critères des Nations Unies et la Convention de Genève. Parmi les réfugiés reconnus, figurent environ 4 millions de Palestiniens, 3,6 millions d'Afghans, 460 000 Soudanais, 450 000 Irakiens, 420 000 Burundais, 400 000 Angolais... Suivent d'autres pays d'origine comme le Sierra Leone, le Congo, la Birmanie (Myanmar), la Somalie. Ces réfugiés statutaires sont donc très souvent originaires du Moyen-Orient (6 035 000), suivi par l'Afrique (3 346 000) et l'Asie méridionale et centrale avec 2 656 000 réfugiés (World Refugee Survey 2001). Concernant les pays d'accueil, ce sont bien souvent les pays voisins qui abritent la plupart de ces réfugiés. Par exemple dans le cas afghan, ce sont surtout le Pakistan et l'Iran qui ont accueilli la plupart des 3 600 000 réfugiés, respectivement 2 et 1,5 millions ; de la même façon, la majeure partie des quatre millions de réfugiés palestiniens a surtout trouvé asile en Jordanie et en Syrie. Malgré cela, même généralement situés loin des foyers de tension, les pays occidentaux ont accueilli un nombre non négligeable de réfugiés. Ce sont les États-Unis d'Amérique qui arrivent en tête de ce classement avec 481 500 réfugiés. Canada et Australie ont également accueilli des réfugiés en nombre. Parmi les pays européens, l'Allemagne (180 000 réfugiés), la Grande-Bretagne (87 800), la Suisse (62 600), la France (26 200), les Pays-Bas (29 600) et la Suède (18 500) figurent parmi les principaux pays récepteurs (UNHCR 2002).

Selon les rapports des Nations Unies, les pays d'accueil des réfugiés ont actuellement tendance à filtrer les entrées ; on observe ainsi une baisse de 45 000 à 33 000 entrées annuelles dans les 25 premiers pays récepteurs entre janvier 2000 et février 2002. Ainsi chaque année, par milliers, la pression des candidats à l'asile augmente alors que l'accueil se fait plus restreint, favorisant de ce fait le trafic international illégal d'êtres humains. Par exemple, les États-Unis qui abritent effectivement 500 000 réfugiés statutaires connaissent un flux important de plusieurs centaines de milliers de migrants clandestins. Selon certaines sources, le nombre d'immigrés clandestins de différentes nationalités travaillant aux USA atteindrait le chiffre de cinq millions de personnes. Chaque année, des milliers de clandestins sont appréhendés sur les frontières canadiennes ou sur les côtes australiennes. L'Europe connaît aujourd'hui une situation proche. La Turquie, elle-même pays d'émigration, est devenue un pays de transit important pour ces migrations clandestines en direction de l'Europe, en provenance en particulier de l'Asie centrale (Afghanistan) et du Moyen-Orient (Irak). À son tour, devenue plaque tournante de ces flux, elle retient un nombre non négligeable de migrants irréguliers. Ces dernières années, au moins 100 000 migrants clandestins ont été appréhendés, soit au passage des frontières, soit lors de contrôle de police sur le territoire. Yasar Okuyan, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du précédent gouvernement, estimait que le nombre de migrants clandestins présents sur le territoire avait atteint le million (interview sur la chaîne NTV-MS NBC le 13 mars 2002).

Dans un pays comme la Turquie, la distinction entre demandeurs d'asile (susceptibles d'obtenir le statut de réfugié selon la Convention de Genève, mais souvent entrés illégalement sur le territoire) et migrants économiques irréguliers est peut-être plus floue qu'ailleurs. En effet, l'émission d'une clause géographique à la signature de la Convention de Genève ne permet en théorie que la prise en compte de réfugiés originaires d'Europe, toute autre origine géographique étant de ce fait interdite par la réglementation. Une personne entrant ou transitant sur le territoire turc, partie d'un pays non européen pour motifs politiques, n'a donc pas le choix : elle sera forcément en situation irrégulière, au mieux considérée comme touriste international, statut automatiquement limité dans le temps.

Problématique et méthodologie

Les principaux problèmes que présente la question des migrations irrégulières sont d'abord ceux que connaissent les migrants eux-mêmes, c'est-à-dire la tragédie vécue de la migration. À la suite d'une migration terrestre, ces personnes sont souvent transportées par de très petits bateaux avant d'être transférées sur de plus grands navires. Il n'est pas rare que ces esquifs chavirent et que l'on retrouve des corps en plus ou moins grand nombre sur les côtes. Presse écrite et télévisuelle nous ont habitué à suivre cette actualité dramatique qui, à force d'être montrée, en devient banale. D'autre part, il n'est pas rare non plus que des incidents armés éclatent lors de contrôles policiers entre clandestins et garde-côtes. Ces incidents interviennent aussi bien en mer que sur les frontières terrestres, à l'entrée comme à la sortie du territoire turc.

Le drame de la migration clandestine ne s'arrête pas là : les migrants irréguliers vivent pendant des jours, sinon des mois, en dehors de toute couverture sanitaire et médicale et connaissent des difficultés pour se nourrir. De nombreux migrants ont ainsi pu périr lors de leur voyage, indépendamment des difficultés vécues au passage des frontières. Les sommes versées aux organisations clandestines illégales de passeurs sont importantes. En fait, une part non négligeable des candidats à l'émigration se fait happer par ces commerçants d'espoir (*umut tacirler*) sans savoir dans quelle aventure elle ira se fourvoyer.

Ces migrations illégales commencent à créer de graves problèmes entre les gouvernements des États concernés. Ainsi, la Turquie est de plus en plus souvent accusée par certains pays européens, au premier rang desquels l'Italie, de ne pas prendre suffisamment de mesures pour lutter contre la migration clandestine et les trafics de main-d'œuvre (bulletins d'actualité de la chaîne télévisée privée NTV-MS NBC, 19.02. et 29.03.2002), causant refroidissements diplomatiques et tension internationale. Plus récemment encore, ce sont les États-Unis, par le biais d'un rapport du Département d'État sur les trafics de main-d'œuvre, qui accusent le gouvernement turc de ne pas prendre les mesures adéquates et soulignent la possibilité de prendre à son encontre des mesures économiques (NTV-MS NBC, 06.06.2002). Les effets de cette migration irrégulière de transit sur la société turque sont perceptibles, ne serait-ce que par la multiplication des pays imposant un visa aux ressortissants turcs.

Ainsi, les migrations clandestines causent, tant aux pays de transit qu'aux pays de destination atteints ou visés, un certain nombre de problèmes matériels. Pour certains de ces pays ou régions qui ne font pas partie des plus riches (Turquie orientale, Iran oriental, Pakistan occidental), la prise en charge des frais d'accueil et d'hébergement (nourriture et logement) peut présenter une lourde charge financière : le cumul des frais liés à la reconduite à la frontière ou au rapatriement, à la fourniture d'aliments et d'un logement décent occasionne de sérieux problèmes matériels et financiers. De même, ces migrations clandestines entretiennent une véritable économie souterraine qui, faute d'alternatives économiques locales sérieuses, attire nombre de personnes, ce qui en soi pose problème.

En bref, la migration irrégulière, en tant que facteur de détérioration des fragiles équilibres sociaux et publics régionaux et facteur de détérioration des équilibres économiques, représente une sérieuse menace cumulative et de ce fait se trouve en discussion dans les instances internationales.

Dans cette réflexion sur la question des migrations irrégulières, nous étudierons ce

phénomène qui entre dans une tendance nouvelle depuis quelques années sous deux dimensions. La première est celle de la migration de transit clandestine vers les pays de l'Europe occidentale qui affecte les frontières de Turquie, particulièrement à l'est et au sud-est (frontières avec l'Iran, l'Irak, la Syrie). La seconde est celle qui est apparue avec l'éclatement de l'URSS et du bloc socialiste en général et qui, pour des raisons sans doute différentes, amène un flux grandissant de migrants irréguliers vers la Turquie. Deux dimensions spécifiques sont donc observables et analysables, celle de la migration de transit proprement dite et celle de l'immigration irrégulière.

Il faut ici souligner une vérité : il est à peu près impossible de trouver en Turquie des données fiables en matière de migrations illégales, irrégulières ou clandestines. Les principales sources sont celles de différentes unités de la police (*Emniyet Genel Müdürlüğü* = Direction Générale de la Sécurité du ministère de l'Intérieur) et du Commandement Général de la Gendarmerie (rattaché comme en France au ministère de la Défense), ainsi que celles publiées par le HCR (Haut Comité des Nations Unies pour les Réfugiés). Mais si les données disponibles sont relativement fiables quant aux chiffres concernant les personnes appréhendées et les origines de ces migrants, rien n'existe, ou presque, à l'exception des enquêtes d'un collègue sociologue ayant travaillé dans le cadre de l'Organisation Internationale pour les Migrations (voir travaux d'Ahmet İçduygu), sur les caractéristiques socio-économiques de cette migration illégale.

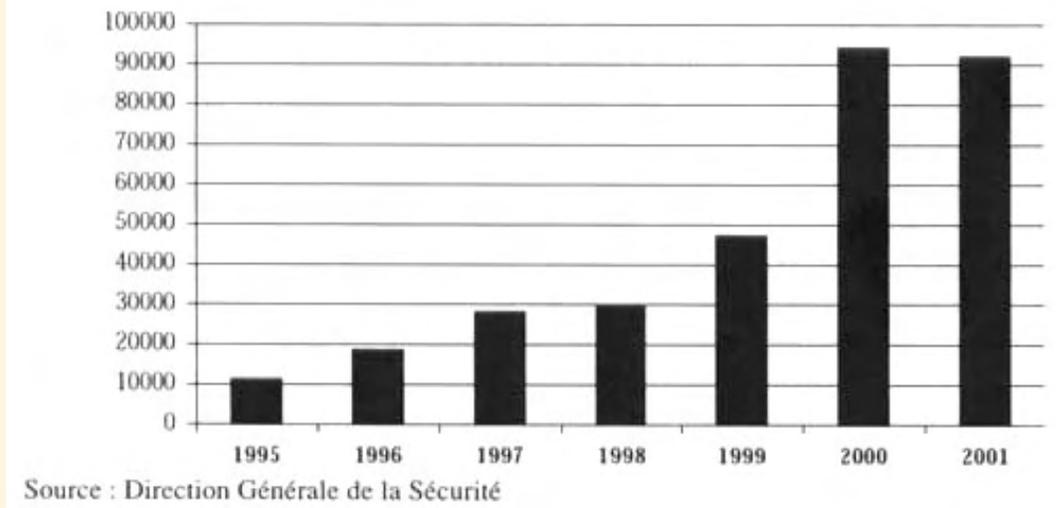
[La Turquie, pays de transit pour les migrations irrégulières](#)

[Dimensions statistiques : l'augmentation des migrations illégales](#)

Avant d'entrer dans la dimension chiffrée de notre objet, il convient de rappeler que les seules données actuelles disponibles sont de source policière (services de la sécurité intérieure : *Emniyet Genel Müdürlüğü*). Ainsi, nous soulignons que le nombre des personnes appréhendées pour infraction à la législation sur l'entrée ou le séjour peut être bien inférieur à celui des migrants qui auraient pu réussir à se rendre dans différents pays européens.

Selon ces données, nous observons une augmentation, particulièrement rapide ces deux dernières années, de la tendance à utiliser le territoire turc comme pont migratoire et zone de transit pour ces migrations irrégulières. Le nombre des personnes arrêtées augmente depuis les années 1990. Ainsi pour un chiffre de 11 362 arrestations en 1995, on passe à 47 529 en 1999 et même 92 365 pour la fin 2001 (figure 1).

Figure 1 : Migrants irréguliers appréhendés en Turquie



Il s'agit ici des infractions constatées à la législation sur l'entrée sur le territoire (ou à la sortie) ou au séjour. Ce peut donc être le fait tant de personnes qui auraient choisi, ou se seraient trouvées forcées, de rester sur le territoire turc (immigration irrégulière) que d'infractions sur le passage des frontières (migrations de transit). Les individus qui, selon nos sources, ont été appréhendés en transit en Turquie vers l'Europe étaient au nombre de seulement 3 325 en 1995, mais déjà de 4 506 en 1996 et 6 742 en 1997. 1998 semble constituer un seuil statistique : cette année voit l'arrestation de 20 480 personnes, l'année 1999 de 23 146 et enfin, l'année 2000 enregistre un chiffre multiplié par deux puisque que ce ne sont pas moins de 51 354 infractions qui sont relevées. Pour le début de 2001 (chiffres arrêtés au 1 septembre 2001), on relève 32 757 personnes (EGM 2001). En résumé, c'est environ la moitié des contrevenants qui semble vouloir simplement transiter par la Turquie pour se rendre dans un pays européen, l'autre moitié cherchant plutôt à s'établir en Turquie pour y travailler, ce, au moins dans l'immédiat, par des voies illégales.

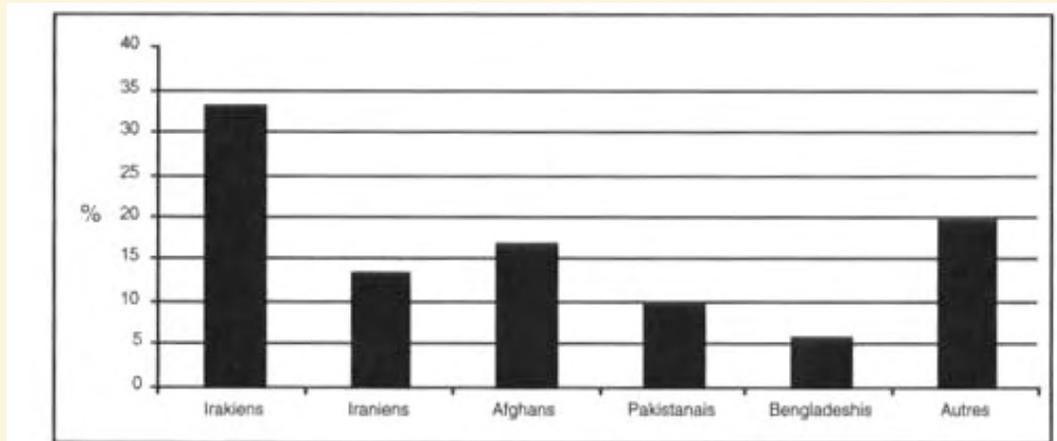
La part des candidats à l'asile politique (personnes entrées illégalement en Turquie, mais cherchant à obtenir une sortie régulière pour un pays tiers) est importante. Toujours selon les données de la Sécurité, pour la période 1995-2002, le nombre de migrants à qui une permission officielle de sortie vers un pays tiers a été donnée pour cause de demande d'asile politique est de 11 738. Là aussi, l'année 1998 semble constituer un seuil. Ainsi le nombre d'autorisations de sorties pour motif « demande d'asile » est en 1995 de 995, il passe à 1 326 pour 1998, à 2 291 en 2000 et s'élève à 2 765 en 2001. Ici, il faut cependant préciser que le nombre de refus et de refoulements ou reconduites à la frontière est de 43 366 pour la période 1999-2001 (EGM 2001).

Dimensions géographiques : les origines des migrants appréhendés pour migration illégale

Les origines géographiques des personnes arrêtées pour motifs d'entrée-sortie illégale sur le territoire ou séjour irrégulier montrent une répartition assez large. On relève au moins 130 nationalités dans les statistiques, mais la grande majorité des cas intéressent des ressortissants des pays voisins. Les pays les plus souvent cités sont l'Irak, la Moldavie, l'Afghanistan, le Pakistan, la Roumanie, l'Iran et la Fédération de Russie. Les statistiques font également état de la présence de ressortissants turcs. Ainsi pour la période 1995-2001, on relève 65 629 Irakiens, 20 518 Moldaves, 18 563 Afghans, 16 857 Iraniens, 14 629 Pakistanais, 10 995 Roumains, 8 512 Russes et 7 927 Turcs. De fait, on observe une

différence entre les migrants de transit essayant de rejoindre un pays européen et les immigrés cherchant à s'installer plus durablement en Turquie. En réalité, la majorité des ressortissants irakiens, afghans, pakistanais ou bengladeshis utilisent le territoire turc comme lieu provisoire de transit. Parmi ces migrants, les Irakiens forment une part importante atteignant 34 % des effectifs globaux (Figure 2).

Figure 2 : Principales nationalités des migrants irréguliers appréhendés en Turquie lors de leur passage vers l'Europe (2000)



Source : Direction Générale de la Sécurité, Ministère de l'Intérieur

Les migrants ayant choisi la Turquie comme pays de destination semblent former un éventail bien plus important. Les Iraniens en particulier y tiennent une place importante, ce qui pourrait être un fait nouveau puisque l'on pense qu'environ un million de ressortissants iraniens auraient transité par la Turquie depuis l'avènement de la République islamique pour se rendre aux Etats-Unis, au Canada et dans divers pays européens. Cependant, il existe depuis bien longtemps une communauté iranienne chiite (disposant par exemple d'un cimetière à Istanbul) composée de commerçants du bazar et parfois de réfugiés, souvent turcophones parce que d'origines azéries. Elle s'est surtout établie durant la dynastie iranienne kadjare en territoire ottoman, principalement autour du Grand Bazar d'Istanbul (Zarcone & Zarinebaf-Shahr 1993).

En dehors des Iraniens, depuis la dislocation de l'URSS, les ressortissants des ex- républiques soviétiques ou de pays proches (Roumanie, Moldavie, Ukraine, Biélorussie / Belarus, Fédération de Russie...) sont nombreux. On relève ainsi pour l'année 2000, 4 554 Russes, 4 527 Ukrainiens, 4 500 Roumains. Mais d'autre part, on observe parmi ces personnes appréhendées aussi la présence de ressortissants de pays africains, dont maghrébins, de plus en plus nombreux : Nigériens, Kenyans, Algériens, Tunisiens et Marocains...

Voies et méthodes en usage pour les migrations irrégulières

Il est possible de regrouper les méthodes employées par les migrants irréguliers pour la sortie du territoire turc en trois groupes. La première consiste à traverser le pays en autocar pour rallier un petit port, généralement égéen, puis à utiliser une petite embarcation (barque, canot...) avant d'embarquer au large sur un navire plus grand ; elle est employée autant par les migrants en transit que par les ressortissants turcs eux-mêmes candidats à l'émigration. Les lignes d'autocars employées sont alors des liaisons entre petites villes plus qu'entre grandes gares routières des principales agglomérations généralement surveillées par la police. Ceux que l'on nomme comme dans d'autres parties du monde les *boat peoples* (par exemple

Millbank 1999 pour l'Australie) se dirigent ainsi vers les côtes grecques et italiennes, parfois françaises. En dehors de cette voie, la possibilité de rallier la côte anatolienne aux petites îles grecques, souvent très proches de la côte turque, est aussi employée. Un petit bateau suffit alors, sauf incident lié à une dégradation de la météo, ce qui est en fait assez fréquent et entraîne la mort par noyade de nombreux migrants.

La seconde méthode courante est celle qui consiste à approcher par la route des frontières occidentales du pays (Grèce, Bulgarie). Les itinéraires sont alors différents. C'est en Thrace orientale, aux frontières bulgare et grecque (département d'Edirne, douanes de Kapikule, Ipsala, Pazarkule et bientôt Hamzabeyli), que se concentrent les flux routiers terrestres. Là, c'est en particulier en passant le fleuve Meriç [Maritsa bulgare, Evros grec] à gué, à la nage ou à l'aide de barques que les clandestins essaient d'aborder l'Europe. Les passeurs disposent sans le moindre doute d'une solide organisation sur les deux rives qui leur permet de planifier des opérations en détail. Un autre mode opératoire consiste à employer des véhicules lourds (semi-remorques TIR, camions, citernes...) en se cachant par exemple dans des parties peu accessibles comme les dépôts de carburant. Autre mode déjà observé : l'approche de la frontière en véhicule de tourisme, voire sur des montures dans les secteurs géographiques qui s'y prêtent comme par exemple le massif montagneux forestier frontalier de Yildiz [Strandja en bulgare] dans le département de Kırklareli ou le nord d'Edirne. Enfin, les tentatives de passage par les postes frontaliers avec de faux papiers ne sont pas rares (Kapikule / Kapitan Andreevo et Dereköy / Malko Tarnovo vers la Bulgarie, Pazarkule / Kastanies, Uzunköprü-Eskiköy / Petrades, voie ferrée, et Ipsala / Kipi vers la Grèce).

Hormis la voie maritime et la voie terrestre, l'avion est le troisième type de véhicule possible. Ici la possession de faux papiers est obligatoire pour pouvoir essayer de passer les contrôles policiers et douaniers des aéroports ; ces papiers sont souvent fabriqués ailleurs qu'en Turquie. On essaie par exemple de rentrer en Turquie avec des papiers achetés dans des pays comme la Bosnie (parce qu'un accord réciproque turco-bosniaque de non imposition de visa existe) pour rebondir vers l'Europe occidentale à partir d'un aéroport turc, principalement Istanbul.

Itinéraires des migrations irrégulières

Les espaces concernés par les migrations irrégulières peuvent se classer facilement en deux catégories. D'une part, existent des régions de provenance liées à la situation politique intérieure et notamment à la question kurde, particulièrement dans les régions orientales du pays. Celles-ci sont clairement identifiables ; ce sont principalement les départements de Bingöl, Sanli Urfa, Kahraman Maras ve Elâzığ. Ces départements sont à la fois centres de rassemblement des migrants clandestins de nationalité turque et portes d'entrée des flux en provenance de l'étranger. Les seconds espaces de concentration des flux clandestins sont ceux de sortie du territoire turc. On peut citer pour les principaux Antalya, Mugla, Aydin, Izmir, Balikesir, Edirne, Istanbul et Adana (Fig. 3). Ankara la capitale participe également de ce processus. C'est dans ces départements que le trafic de main-d'œuvre se concentre et qu'il y est organisé.

Figure 3 : Itinéraires intérieurs des migrations illégales en Turquie [\[afficher\]](#)

Parallèlement à ces zones de convergence, il est possible de préciser les itinéraires empruntés par les migrants clandestins et les portes d'entrée et sortie du territoire ainsi que les zones de transit. Comme on le voit sur la carte, les principales entrées sur le territoire se trouvent sur

les frontières orientales et sud-orientales. Il s'agit de la région de Dilucu (département d'Igdir) à la jonction des frontières arménienne, géorgienne, azérie (région du Nakhitchevan) et iranienne, mais aussi de Tuzluca (département de Kars, arrondissement de Digor), de Posof (Ardahan), Sarp (Artvin), sur la frontière iranienne de Dogubeyazit et du Petit Ararat (Küçük Agradagi), de Baskale (département de Van, arrondissement d'Özalp), de Yüksekova (Hakkâri). Sur la frontière irakienne, on peut citer Cukurca et Semdinli (Hakkâri), Uludere à Sirnak, sur la longue frontière syrienne (877 km), le village de Mert dans l'arrondissement de Suruç (Sanli Urfa), les villages d'Akçakale, Kelusak, Güveççi autour de Yayladagi (Hatay), les villages d'Avuttepe et Turfanda à Altinözü, Karbeyaz, Reyhanli, Samandagi, la région d'Arsus à Iskenderun [Alexandrette]. Les villages cités, en particulier sur la frontière turco-syrienne, sont très souvent connus pour leurs activités traditionnelles de fraude et de commerce transfrontalier illégal. La contrebande (*kaçakçılık*) y a longtemps été considérée comme une profession. On relève encore le petit port de Karatas près d'Adana ou la zone de Karababa dans l'arrondissement d'Islahiye (département de Gaziantep), également sur la frontière syrienne.

Quant aux portes de sortie employées par les migrants clandestins, elles se concentrent évidemment sur les départements frontaliers occidentaux. Les zones de concentration sur les côtes égéennes et méditerranéennes se situent autour de la petite île de Meis [Castelorizzo], près de Kas (Antalya)¹, des îles de Simi (face à Datça, département de Mugla), Istandkøy [Kos] (face à Bodrum), Sisam [Samos] face à la région touristique de Kusadası – Didim (Aydin), Sakiz [Chios] face à la péninsule de Cesme (Izmir) et enfin Midilli [Mytilène / Lesbos] face à Ayvalik. Toutes ces îles grecques, territoires appartenant donc à l'Union Européenne, sont situées à quelques kilomètres seulement du continent asiatique et du territoire turc, région de forte implantation touristique intérieure comme internationale, où les embarcations de tous types (pêche, plaisance) se comptent par milliers. De plus, ces côtes très découpées, surtout sur la section égéenne, offrent des multitudes d'abris pour ces petites embarcations. Concernant le trafic terrestre, c'est sans conteste la région de Thrace orientale qui arrive en tête des activités de trafic transfrontalier de main-d'oeuvre. La Thrace est en effet divisée en trois zones de souveraineté nationale, turque, grecque et bulgare. C'est en particulier à Pazarkule / Karaagaç (Edirne), petit poste frontalier turco-grec, à Soufli sur la Maritsa [Meriç en turc, Evros en grec], à Karpuzlu, Pasaköy, Kumdere et Enez, villages proches de la douane d'Ipsala que se situent les principaux points de passage transfrontaliers. Là aussi, la géographie facilite le passage : le cours du fleuve est entrecoupé de gués facilement praticables en été, époque de ponction des eaux à usage agricole, et longé par une forêt-galerie touffue. Enfin, l'aéroport international d'Istanbul (Atatürk dans le quartier de Yesilköy) est souvent mis en cause en ce qui concerne le trafic aérien.

Figure 4 : Itinéraires internationaux des migrations illégales [afficher]

Selon nos sources, les itinéraires identifiés participant à la migration illégale de transit seraient au nombre d'une quinzaine environ. Une partie de ces itinéraires passant par le territoire turc seraient en relation pour le sud avec l'île de Chypre et pour le nord avec les territoires ukrainien et russe. Les principales routes citées sont les suivantes :

– **Itinéraire 1** : Pays situés à l'est de la Turquie - Turquie - Bulgarie - Roumanie - Hongrie - Autriche - République Tchèque ou Slovaquie vers l'Autriche et l'Allemagne.

– **Itinéraire 2** : Pays situés à l'est de la Turquie - Turquie - Bulgarie / Grèce - Macédoine -

Albanie - Italie vers l'Europe médiane et occidentale.

– **Itinéraire 3** : Pays situés à l'est de la Turquie - Turquie - pays d'Europe méridionale vers les pays d'Europe occidentale (Figure 4).

En bref, on comprend clairement le rôle de pont du territoire turc dans le transit des migrations clandestines en direction des pays d'Europe occidentale, sur un axe est-ouest, entre des pays économiquement peu développés, des régions politiquement instables et les pays industriels.

Causes des migrations irrégulières

Les causes observées des migrations irrégulières peuvent varier d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre dans un même pays, mais on peut les regrouper sous quelques titres. Parmi les principales de ces causes, les conflits internationaux et les déplacements forcés de populations, les conflits internes localisés ou les guerres civiles, les répressions politiques, les difficultés économiques, les carences socio-économiques et même des situations sanitaires désastreuses... peuvent amener des populations à tenter l'aventure de l'émigration. Nous essayerons ci-dessous de définir quelques uns des facteurs qui aujourd'hui font de la Turquie un pays important de transit vers l'Europe orientale et occidentale.

Conflits régionaux, conflits internationaux et conflits intérieurs

La situation géographique du territoire turc, aux avant-postes aux temps de la « guerre froide » l'expose sur l'arène politique en première ligne maintenant que nombre de conflits affectent la région, au Moyen-Orient comme au Caucase, dans les Balkans et en Asie centrale. Dans son contexte géographique spécifique, un certain nombre de conflits régionaux comme la dégradation globale des conditions économiques des pays de l'ex URSS ou les profondes restructurations en cours ont amené une déstabilisation de très nombreuses populations poussées à l'exode ou au moins à une migration internationale quelque peu forcée. Depuis des années, l'instabilité chronique et les conflits du Moyen-Orient, le changement de régime en Iran, l'effondrement économique et social de l'URSS, l'occupation soviétique en Afghanistan suivie de vingt-cinq ans d'exodes et de conflits incessants et pour finir l'instauration du régime des Talibans avec les suites que l'on connaît, ont construit autant de foyers d'émigrations massives. On le sait, la guerre civile au Liban comme le long conflit israélo-palestinien ont déjà poussé par centaines de milliers des hommes à fuir vers les pays voisins ou plus loin encore. Mais ces crises avaient peu touché la Turquie. C'est avec la révolution islamique iranienne, l'invasion irakienne du Koweït et la première guerre du Golfe qui s'ensuivit — dont les événements conséquents comme la répression de Saddam Hussein contre les Kurdes qui a poussé des centaines de milliers d'entre eux à fuir vers la Turquie et en Iran — la longue crise afghane et l'effondrement de l'URSS avec ses suites (Karabagh, Ossétie, Abkhazie, Tchétchénie, Tadjikistan...) que tout change. C'est là-dessus que nous voudrions insister plus particulièrement.

Après la guerre israélo-arabe de 1967 qui mit aux prises Israéliens, Syriens, Egyptiens et Palestiniens de l'OLP, guerre qui n'eut que peu de conséquences en Turquie en raison d'intérêts stratégiques souvent communs entre Israéliens et Turcs, la guerre irano-irakienne éclate ; elle durera huit années. Le troisième grand conflit est celui qui voit l'armée irakienne envahir le Koweït le 2 août 1990, des milliers de travailleurs immigrés fuir ce pays les jours

suivants — dont quelques 3 000 Turcs — et finalement détermine une coalition internationale sous le commandement commun des armées américaine, britannique et française et sous la responsabilité des Nations Unies, à intervenir. Ce conflit éclair qui débute le 7 janvier 1991 se clôt dès le 27 février 1991 avec une cuisante défaite irakienne. L'Irak aurait compté alors au moins 100 000 victimes, mais peu de temps après avec les révoltes kurdes et chiites contre le régime de Saddam Hussein, la répression fait fuir des centaines de milliers de réfugiés d'origine kurde et arabe chiite de la région de Bassorah ou encore des membres d'autres groupes ethniques minoritaires (Assyro-Chaldéens, Turkmènes). Les flux de réfugiés se dirigent alors vers la Syrie ou l'Iran (Sander, 1998 : 479-520). La Turquie est également l'objectif de centaines de milliers de réfugiés qui cherchent un asile. Alors que le régime de Saddam Hussein a réussi à se maintenir, la répression encore aggravée par l'embargo international a continué à entretenir un potentiel migratoire important dans ce pays. Les Irakiens entrant en Turquie par des voies illégales ne forment en rien un groupe ethnique ou social homogène et présentent des physionomies très diverses, avec des raisons d'émigrer tout aussi diverses. Ainsi, aussi bien les Chiites arabes du sud irakien que les groupes turcophones sunnites de nationalité irakienne, les Kurdes ou les Chrétiens de rites assyro-chaldéen ont été touchés autant par une répression politique des minorités que par un état de guerre larvée qui les empêchent de vivre en sécurité (Içduygu 1995). L'Irak d'avant la seconde guerre du Golfe aurait compté au moins un million de personnes déplacées alors que les conflits intra-kurdes dans le nord du pays ou la continuation de la répression anti-chiite — les Chiites arabophones qui n'ont pourtant jamais tenté de se rapprocher de Téhéran et sont restés loyaux envers leur pays étaient toujours accusés d'être les agents des Iraniens — entretiennent ce potentiel (Nations Unies, 1997 : 107).

Le changement de régime en Iran, voisin oriental de la Turquie, a également largement amplifié les flux migratoires vers l'ouest. L'état d'instabilité pré-révolutionnaire, la répression politique des opposants et finalement l'éclatement en janvier 1979 de la crise, poussent Reza Shah Pahlevi à quitter Téhéran. Dès le 1 février, de retour de France, l'Ayat'ollah Ruhollah Khomeini fait en sorte que l'Iran devienne un état islamique. C'est chose faite dès le 30-31 mars par le biais d'un référendum et l'Iran accepte une constitution de république islamique le 3 août 1979. Dans la foulée, le conflit Iran-Irak éclate dès 1980, radicalisant de fait la politique intérieure iranienne (Sander, 1998) ! Les tensions économiques sont évidemment très fortes, mais l'émigration iranienne reste massivement de nature politique. De très nombreuses familles, cas spécifique à l'Iran, ont fui le nouveau régime islamique en passant par la Turquie. Même si ce flux est aujourd'hui très amenuisé, il continue : les Iraniens partent en famille pour refuser les conditions dictées par les autorités religieuses — en particulier le statut des femmes dès l'adolescence — ou, autre spécificité, quittent leur pays en tant qu'étudiants. Seuls quelques individus mettent en avant une répression politique précise (Içduygu, 1995).

Malgré sa situation géographique plus lointaine, l'Afghanistan forme le troisième exemple de populations transitant massivement par le territoire turc. Du fait du coup d'état de 1978 et du déclenchement d'une véritable guerre civile entre pro-gouvernementaux et Moudjahiddines qui amèneront des massacres à grande échelle, l'exode vers l'Iran ou le Pakistan a touché des millions de réfugiés. Dès cette année 1978, le gouvernement de Kaboul applique une politique nettement pro-soviétique. En 1979, les tensions internes entre fractions communistes afghanes amènent l'armée soviétique à intervenir directement sur le territoire afghan et à occuper le pays (25 décembre). Après plus de 15 000 morts soviétiques et dix années d'occupation infructueuse, l'Armée Rouge se retire, laissant derrière elle un pays économiquement exsangue. C'est alors que l'union entre groupes afghans explose, faisant

place à des conflits ethniques, entre seigneurs de la guerre. Le bilan est très lourd : au moins deux millions de morts, plus de six millions de réfugiés (Sander, 1998). La prise en main du pays par le régime taliban ne résout rien, bien au contraire. On comptait déjà en 1997 au moins 1 200 000 personnes déplacées en territoire afghan (Nations Unies, 1997 : 107). Ce n'est finalement que la tragédie du 11 septembre qui réussira par contrecoup, avec l'intervention américaine et la mise en place du gouvernement intérimaire d'Hamid Karzaï, à stabiliser relativement le pays, entraînant quelques retours. Ces retours ne sont pas pour l'instant comptabilisés avec précision et les départs vers les pays européens continuent. Dans ce contexte, la Turquie connaît deux phénomènes différents : d'une part, l'accueil de réfugiés afghans turcophones originaires du nord du pays, autrefois parfois dit Turkestan afghan, d'origines turkmène, kazakhe, ouzbèke, kirghize, eux-mêmes descendants de réfugiés soviétiques des années de la collectivisation stalinienne, d'autre part le transit de réfugiés ayant pour objectifs l'Europe, les États-Unis ou le Canada, venant par l'Iran ou le Pakistan.

L'état de tension que connaissent les pays issus du démantèlement de l'URSS a aussi un impact fort sur les migrations de transit en Turquie. Les causes économiques sont certaines : la Turquie voit le développement de ce que l'on appelle alors les *Rus pazari* (marchés russes) et en corollaire celui de flux annexes, prostituées caucasiennes et slaves surnommées en turc *natashalar* (les natchas devenu un terme familier), domesticité gagaouze (de Moldavie), travailleurs frontaliers réguliers ou clandestins... Les problèmes recensés sont variés. Alors que les ressortissants des républiques turcophones viennent comme les Russes ou les Ukrainiens faire du commerce à la valise et que les relations se multiplient et s'approfondissent, ne serait-ce que parce que nombre d'entreprises turques s'intéressent à ce nouveau marché qui voit des Turcs émigrer sur des chantiers de travaux publics russes ou kazakhs, les préoccupations politiques se font jour avec la multiplication de conflits localisés. Le conflit du Karabagh, entre Arméniens et Azéris, tous deux voisins de la Turquie, en est un, mais il n'est pas le seul. Causes politiques et causes économiques sont ici étroitement imbriquées. De nos jours, Russie, Roumanie, Géorgie, Moldavie ou autres républiques des anciens pays socialistes sont parmi les principaux pays d'émigration vers la Turquie. L'Arménie n'est d'ailleurs pas en reste, malgré l'histoire difficile des relations entre les deux pays (OIM, 2002).

De même, les conflits de l'ancienne Yougoslavie ont touché de près la Turquie. Ainsi de très nombreux Bosniaques musulmans se sont abrités en Turquie, sans avoir le statut de réfugiés, ayant pour la plupart des membres de leurs familles installés dans notre pays depuis quelques générations. Ce courant s'est tari avec la stabilisation de la situation, même si les relations restent intenses entre Bosnie et Turquie.

Une remarque générale s'impose : de très nombreux peuples de la région, soit parce qu'ils ont un moment fait partie intégrante de l'Empire Ottoman, soit parce qu'ils ont connu des relations privilégiées avec l'empire en tant que Musulmans sunnites, ou encore parce qu'ils sont turcophones, ont des représentants parmi la population turque, elle-même en grande partie constituée de groupes de réfugiés à la fin de l'Empire ou aux débuts de la période républicaine. C'est le cas des Albanais, Bosniaques, Serbes ou Bulgares musulmans, Tatars, Gagaouzes (pourtant chrétiens orthodoxes), Tcherkesses, Tchétchènes, Balkars, Karatchais, Nogays, Azéris, Géorgiens musulmans comme les Adjars ou Abkhazes, Turkmènes, Kazakhs (d'Afghanistan, mais aussi du Xinjiang chinois), Ouzbeks, Kirghizes du Pamir afghan... La liste est fort longue et tous ces peuples disposent, parfois à quelques générations d'intervalle, de réseaux de solidarité et d'insertion parmi la population turque (de Tapia, 2001). Ceci explique que les Bosniaques ou les Albanais kosovars aient par exemple bénéficié d'un accueil discret et efficace, parce que familial, sans avoir jamais demandé le statut de réfugié.

Causes économiques

De nos jours et dans notre environnement proche, les instabilités vécues par les populations renforcent très largement les facteurs économiques causes traditionnelles de migration internationale. Depuis de longues années, l'instabilité politique, tant intérieure que géostratégique, affecte les structures économiques des pays, souvent par le biais de conflits internes. L'économie de la plupart des pays dont les habitants migrent vers la Turquie est souvent dans une situation difficile. Les PNB par habitant de l'Afghanistan (220 \$), du Pakistan (470 \$), du Bangladesh (370 \$), de Moldavie (370 \$), de Roumanie (1520 \$), d'Iran (1760 \$), de Russie (2270 \$)..., soit appartiennent aux plus faibles du monde, soit ont subi des régressions importantes depuis quelques années, comme dans les cas russe ou moldave. La parité de pouvoir d'achat (PPA) de l'Irak tourne autour de 2500 \$ (Sönmez, 2001 : 104-107). De la même manière, les taux de populations se trouvant en dessous des seuils de pauvreté atteignent 34 % au Pakistan, 35,6 % au Bangladesh, 23,3 % en Moldavie, 21,5 % en Roumanie, 30,5 % en Russie. Ces pays ont à la fois des PNB faibles et des économies instables. Cet état de fait touche aussi les pays africains qui eux aussi sont devenus pays d'émigration clandestine vers la Turquie (Içduygu, 1995).

Situation géographique de la Turquie

Les conflits régionaux, les guerres civiles, les insuffisances économiques sont sans aucun doute parmi les principales causes d'émigration et se sont clairement imposées. Ici, il convient de se poser une question de fond sur ces migrations irrégulières : pourquoi la Turquie ? Ahmet Içduygu (1995) donne quelques raisons dans ses travaux. L'une des plus évidentes reste la situation géographique du pays dans le monde, particulièrement attractive dans les conditions géostratégiques actuelles. La Turquie bénéficie, contrairement à beaucoup de ses voisins, d'une totale liberté de circulation, de conditions aisées d'usage des moyens de transport et de la croyance établie qu'il y est facile d'obtenir le statut de réfugié ; ces facteurs ont selon Içduygu (1995 : 46) un impact important dans la préférence de ce pays comme terre de transit.

De fait, la situation géographique de la Turquie a favorisé le rôle de pont dans la communication entre l'est et l'ouest. Iran et Turquie se trouvent sur la route des flux originaires de l'Asie intérieure. Pour le Moyen-Orient aussi, la Turquie est souvent porte de l'Occident et de l'Europe. Si cette position favorise le rôle géostratégique du pays, il est clair que certains inconvénients en découlent, en particulier dans le domaine des migrations irrégulières en transit.

La Turquie n'est pas seulement en position de pont naturel entre Orient et Occident, elle l'est aussi dans le domaine culturel et se trouve en position de contact entre aires culturelles et aires économiques. En tant que seul pays musulman officiellement laïc, elle fait office de contact entre les cultures chrétiennes occidentales et les régions de la civilisation islamique orientale. En même temps, elle se trouve en position de contact entre les économies des pays riches de l'Europe (particulièrement les membres de l'Union Européenne) et les pays sous-développés ou en voie de développement de la zone orientale. On peut penser que cet ensemble de facteurs a tendance à concentrer en Turquie une partie des mobilités humaines, dont les migrations internationales. Ces dix dernières années surtout, la Turquie est devenue l'arène de mouvements de population, migrations économiques et migrations de réfugiés, en

particulier dans ses régions orientales, tant pour des causes économiques que pour des causes politiques.

Rôle joué par les organisations terroristes dans la migration clandestine

Une autre cause primordiale de densification des flux de migration clandestine en Turquie serait autant la présence d'organisations criminelles spécialisées dans les trafics de main-d'œuvre que celle d'organisations terroristes. Malgré quelques différences observées, le montant payé par les migrants clandestins aux passeurs oscille entre 2 000 et 5 000 \$. C'est un chiffre important et on peut penser que le passage de milliers de clandestins de toutes origines et le « chiffre d'affaire » que cela représente ont tendance à transformer cette activité en véritable secteur économique. Aujourd'hui, c'est surtout la voie maritime qui est employée par les trafics de main-d'œuvre. En lieu et place des transports routiers, plus facilement contrôlables par les services de police, les organisateurs de passage préfèrent lui substituer la voie maritime plus difficilement surveillée et source de forts bénéfices financiers. On observe ainsi une forte augmentation des activités des passeurs en Turquie. D'après nos sources, en particulier les rapports de la Direction Générale de la Sécurité Emniyet (2001), 98 personnes ont été appréhendées en 1998 pour organisation de migration irrégulière. Ce chiffre passe à 850 en 2000, 1 155 en 2001. Au total sur la période 1998-2002, ce ne sont pas moins de 2 400 personnes qui sont arrêtées pour trafic de main-d'œuvre ! Les nationalités de ces passeurs sont les suivantes : turque (2038), irakienne (125), iranienne (71), pakistanaise (30), syrienne (21), bangladaise (18), afghane (14), grecque (14). Quelques autres nationalités ont été relevées : ukrainienne, russe, roumaine, polonaise, malaise, libanaise, géorgienne, marocaine, bulgare, azérie. Comme on peut le voir, cette activité acquiert là un caractère d'entreprise multinationale !

Il est souvent dit que les organisations terroristes présentes sur le territoire turc sont impliquées dans ces trafics, cherchant par là tout autant à se garantir des revenus réinvestis dans la logistique de l'action politique qu'à recruter des militants avec la possibilité de les former et de les entraîner à l'étranger.

Politiques des visas

Un autre facteur de développement en Turquie de la migration irrégulière réside dans la politique des visas mise en place par le gouvernement. Ceci peut jouer dans les deux sens : l'inexistence de visas turcs d'entrée ou de transit pour les ressortissants de certains pays amène la réciproque, où les ressortissants turcs bénéficient eux aussi de la suppression d'un visa. Ainsi, on observe que la Tunisie qui bénéficie d'une suppression bilatérale de visa pour les séjours de moins de trois mois est devenue source de migration clandestine vers la Turquie. En dix ans, ce ne sont pas moins de 15 000 citoyens tunisiens qui ont été appréhendés en situation irrégulière en Turquie (EGM, 2001). Une situation comparable est relevée dans les cas marocain et iranien, bien que moins accentuée.

Des pays comme la Moldavie, la Lettonie, la Lituanie ou la Slovaquie bénéficient de mesures comparables : leurs ressortissants doivent s'acquitter d'un visa touristique, mais ce visa n'est qu'une simple formalité puisqu'il est délivré à l'entrée sur le territoire turc. On peut penser que ces mesures, généralement bilatérales et réciproques, jouent un rôle facilitant les migrations irrégulières en transit.

Un autre exemple peut être avancé dans le cas de la suppression réciproque des visas

d'entrée entre la Turquie et la Bosnie-Herzégovine. Un grand nombre de ressortissants turcs se rendent en touristes en Bosnie, donc de façon tout à fait légale, et de là continuent leur voyage vers des pays tiers, en particulier vers les pays européens, mais par des voies illégales. On voit dans ces exemples que la politique bilatérale entre États amis peut être détournée par les candidats à la migration.

Politiques migratoires européennes

Certaines des politiques migratoires européennes peuvent également favoriser l'émergence de migrations illégales. La politique de l'asile politique et surtout les procédures appliquées à cette politique d'abord humanitaire peut aussi être détournée. On peut considérer que la lenteur des procédures, alors qu'il n'est pas rare que les solliciteurs d'asile attendent parfois sept ou huit ans une réponse à leur demande, est de nature à favoriser dans toute l'Union européenne, la migration clandestine. Durant cette longue attente, il y a mise en place d'un processus d'adaptation et d'insertion, en particulier dans le cas où une famille a immigré ou s'est formée et dans ce cas, le rôle des enfants (socialisation, scolarisation) est important. Ces derniers dans quelques pays peuvent y gagner un droit à la nationalité qu'ils ne partagent pas toujours avec leurs parents. Dans le cas où le solliciteur d'asile est débouté à la fin d'une longue période d'attente, il peut alors arriver que cette famille soit régularisée, mais ce processus est toutefois aléatoire et en aucun cas automatique (reportage de Metin Corabatir sur NTV MS NBC, 2.01.2001).

Mesures réglementaires en Turquie

L'insuffisance de la réglementation turque relative aux migrations irrégulières et les difficultés, voire les impossibilités, d'application de cette réglementation sont reconnues. En particulier, l'insuffisance de mesures liées à la lutte contre le trafic d'êtres humains est directement cause de l'augmentation de délits permettant de gagner facilement de l'argent dans ce domaine. Sans aucun doute, cette situation est particulièrement attractive pour les organisateurs de trafic de main-d'œuvre.

Conclusions

Le nombre de personnes appréhendées pour infractions à la législation sur l'entrée ou la sortie du territoire ou sur le séjour a ces dernières années très largement augmenté et approche même pour les deux dernières années 100 000 individus. Dans ces chiffres, la part des migrants en transit et celle des candidats à l'immigration s'équilibrent à peu près. On remarque que l'origine géographique des migrants irréguliers est bien souvent proche du territoire turc, mais qu'elle intéresse aussi bien Moyen-Orient que continents asiatique ou africain. Les originaires d'Irak, d'Iran, Afghanistan, Pakistan ou Bangladesh sont surtout des migrants en transit alors que les originaires de Roumanie, Russie, Moldavie, Ukraine et Biélorussie sont plutôt des immigrés clandestins.

Les régions d'origine des clandestins de nationalité turque sont généralement les départements orientaux de Bingöl, Urfa, Maras et Elâzığ (à dominante kurdophone). Les départements de concentration des activités des passeurs de migrants irréguliers sont situés dans les régions égéennes et méditerranéennes (Antalya, Mugla, Aydin, Izmir, Balikesir, Adana). Edirne, dans le mode terrestre, Istanbul et Ankara dans le mode aérien, jouent un

rôle non négligeable.

En territoire turc comme dans le contexte géostratégique régional, les conflits régionaux, guerres civiles, sous-développement économique et luttes politiques sont les principales causes d'émigration. Les causes de l'augmentation des migrations illégales de transit en Turquie sont sa propre situation géographique, la présence active des réseaux criminels ou terroristes qui sont en mesure de créer une véritable économie souterraine, une politique des visas contradictoire et l'absence d'une véritable législation et réglementation dans le domaine des migrations irrégulières. Le fonctionnement des politiques migratoires européennes peut également être mis en cause. La Turquie est souvent accusée de laxisme en matière de contrôle des flux migratoires par les pays européens. Cette situation relève des structures économiques du pays. C'est d'ailleurs pour cette raison que le problème est complexe. Les forces de sécurité turques combattent sérieusement les migrations irrégulières et les trafics de main-d'œuvre. On peut considérer que cette lutte est généralement sincèrement menée, mais les insuffisances juridiques, les impossibilités techniques et les carences matérielles sont sources de dysfonctionnements sérieux.

La migration irrégulière est une question internationale. Elle a de plus en plus tendance à fonctionner selon des modes qui mettent en jeu des forces internationales, comme les réseaux du crime organisé. Ces réseaux essaient de doubler tous les accords bilatéraux ou internationaux. Travaux et réflexions sont en cours en Turquie. Des mesures techniques ou économiques doivent être recherchées dans un cadre par définition international. Les forces de sécurité turques comme les hommes politiques sont maintenant convaincus de la nécessité de cette collaboration. Les conflits locaux ou régionaux ont pris une tournure nouvelle et une vitesse supérieure de développement dans les ensembles régionaux comme le Caucase, le Moyen-Orient ou l'Asie Centrale, et clairement, cette tendance peut encore s'affirmer. Il y a donc tout intérêt à élaborer des politiques internationales communes pour agir sur les foyers de tension qui sont sources d'émigrations. Méditerranée et Egée turques sont devenues des théâtres importants du développement des migrations irrégulières. Il est primordial de prendre des mesures techniques adaptées pour renforcer la surveillance des côtes et ainsi de gêner et si possible de stopper les activités des réseaux de passeurs et de trafiquants de main-d'œuvre. La même politique doit être appliquée sur le cours de la Maritsa à la frontière gréco-turque. Lorsque la Turquie a signé la convention de Genève sur les réfugiés, elle a émis une clause de réserve géographique. Ainsi les réfugiés d'origine européenne sont admissibles, ce qui n'est pas le cas des demandeurs d'asile en provenance d'autres continents, en particulier venant d'Asie. Cette clause géographique issue de la situation géostratégique de la Guerre Froide et des suites de la Seconde Guerre mondiale est aujourd'hui obsolète et inadaptée. Le gouvernement turc est souvent critiqué pour cette restriction qu'il conviendrait de supprimer. Il est ainsi primordial que Turquie et pays d'Europe occidentale réfléchissent ensemble sur la construction d'une politique migratoire dans les instances internationales.

Notes

1 Cette petite île grecque (donc territoire de l'Union Européenne) est complètement isolée à quelques encablures de la côte anatolienne. Très loin du territoire grec, c'est un haut lieu du commerce informel gréco-turc : elle dépend en fait totalement des relations avec le continent (électricité, pétrole, denrées alimentaires...). Relations évidemment au beau fixe, indépendamment de toute tension internationale. Les îles sont indiquées ici sous leur nom turc



Bibliographie

BMMYK – Birlesmis Milletler Mülteciler Yüksek Komiserligi (1997) *Dünya Mültecilerin Durumu 1997-1998* [État des réfugiés dans le monde, 1997-1998], Oxford University Press [version turque du rapport du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies].

DPT – Devlet Planlama Teskilâti (2001) *Nüfus, Demografi ve Göç* [Population, Démographie et Migration], 8. Besyillik Kalkinma Planı, Özel İhtisas Komisyonu Raporu, DPT 256 – ÖİK 572, Ankara.

EGM – Emniyet Genel Müdürlüğü (2001) Yabancılar Hudut İltica Dairesi Başkanlığı, *Dünyada ve Türkiye’de Yasadisi Göç* [La migration illégale dans le monde et en Turquie], rapport de la Présidence du Département des Etrangers, de la Frontière, de l’Asile Politique de la Direction Générale de la Sécurité, Ankara.

EGM – Emniyet Genel Müdürlüğü (2000) Yabancılar Hudut İltica Dairesi Başkanlığı, *2000 Yılı Faaliyetleri* [Activités de l’année 2000], rapport d’activités de la Présidence du Département des Etrangers, de la Frontière, de l’Asile Politique de la Direction Générale de la Sécurité, Ankara.

EGM – Emniyet Genel Müdürlüğü (2000) Kaçakçılık ve Organize Suçlar Dairesi Başkanlığı, *Kaçakçılık ve Organize Suçlar Mücadele 2000 (Rapor)* [rapport 2000 sur la lutte contre le crime organisé et les activités clandestines], rapport de la Présidence du Département de la Lutte contre le Crime Organisé et les Activités Clandestines de la Direction Générale de la Sécurité, Ankara.

İÇDUYGU Ahmet (1996) *Transit Migration in Turkey*, International Organisation for Migration, Budapest.

İÇDUYGU Ahmet, COLAK Yılmaz & SOYARIK Nalan (1999) What is the Matter with Citizenship ? A Turkish Debate, *Middle Eastern Studies*, vol. 35, n° 4, pp. 187-208.

İÇDUYGU Ahmet, KEYMAN Fuat E. (2000) Globalization, Security and Migration : The Case of Turkey, *Global Governance*, n° 6, pp. 383-398.

İÇDUYGU Ahmet, ROMANO David & SIRKECI Ibrahim (1999) The Ethnic Question in an Environment of Insecurity : the Kurds in Turkey, *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 6, pp. 991-1010.

İÇDUYGU Ahmet (1996) Transit Migrants and Turkey, *Bogaziçi Journal, Review of Social, Economic and Administrative Studies*, Vol. 10, n° 1-2, pp. 127-142.

İÇDUYGU Ahmet (2000), International Migration and Turkey (The Country report of Turkey), Paris, OCDE – SOPEMI, Paris (rapport original pour le SOPEMI).

IOM – International Organisation for Migration (2002) *Irregular Migration and Smuggling of Migrants from Armenia*, 8-12.

MIGRINTER (1997) *La circulation migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée*, rapport final pour le ministère de l’Education Nationale et de la Culture, Action thématique « Intelligence de l’Europe – Méditerranée » (volume 1 : Turquie), Poitiers, 224 p. [rapport en

deux volumes, Turquie et Maroc, rédigé par Stéphane de TAPIA, Mohammed CHAREF, avec contribution de Catherine GAUTHIER].

MILLBANK Adrienne (1999) *Boat People, Illegal Migration and Asylum Seekers*, in Perspective, Current Issue Brief, 13, 1999-2000, Parliament of Australia Department of the Parliament Library (voir <http://www.aph.gov.au/library/pubs/CIB/1999-2000/2000cib13.htm>).

SANDER Oral (1998) *Siyasi Tarih 1918-1994* [Histoire politique 1918-1994], Imge Kitabevi, Ankara, pp. 479-520.

SÖNMEZ Mustafa (2001), *Gelir Uçurumu : Türkiye'de Gelirin Adaletsiz Bölüşümü* [Le Fossé des revenus : la division injuste des revenus en Turquie], Editions OM, Istanbul, pp. 107-120.

SIMSEK Birgül (2000), *Isgücü Piyasalarının Küresellesmesi ve Küresel Isgücü Piyasasında Ulusal Isgücü Piyasalarının Yeri* [Mondialisation des marchés de main-d'œuvre et place des marchés nationaux du travail dans les marchés mondiaux], Département d'Economie du Travail et des Relations Industrielles de l'Université de Mugla, *Içgüç - Endüstri İlişkileri ve İnsan Kaynakları Dergisi*, vol. 2, n° 1

(en revue électronique, voir <http://www.isguc.org/dergiarsivi2/htm>).

TAPIA (de) Stéphane (2001) Rôle des flux migratoires et des réfugiés dans la construction d'un état : la Turquie, in L. CAMBREZY et V. LASSAILLY-JACOB, *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, IRD Editions, Paris, 119-148.

UNHCR – United Nations High Commissioner for Refugees (2002) *Trends in Asylum. Applications Lodged in Europe, North America, Australia and New Zealand*, Genève, 1-5.

US Committee for Refugees (2001) *World Refugee Survey*, Washington, p. 2.

ZARCONI Thierry et ZARINEBAF-SHAHR Fariba dir. (1993) *Les Iraniens d'Istanbul*. Institut Français de recherche en Iran et Institut Français d'Etudes Anatoliennes (Bibliothèque Iranienne n° 42, Varia Turcica XXIV) n° 42, Téhéran et Istanbul, 280 p.



📁 Documents annexes

Il y a 2 documents annexés à cet article.

 [fichier] [Figure 3 : Itinéraires intérieurs des migrations illégales en Turquie](#) (79k)

 [fichier] [Figure 4 : Itinéraires internationaux des migrations illégales](#) (61k)



📁 Pour faire référence à cet article

Mutluer Mustafa (2003). "Les migrations irrégulières en Turquie". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 19, Numéro 3, p. 151-172.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2672.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752

MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers

Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68

<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Istanbul : le comptoir, le hub, le sas et l'impasse

Fonctions dans le système migratoire international

 par [Mustafa Aslan](#) et [Jean-François Pérouse](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Jean-François Pérouse : Institut Français d'Etudes Anatoliennes (IFEA), Observatoire Urbain d'Istanbul : IFEA, Fransiz Sarayi, Nuru Ziya sok.22, PK.54, 34 433 Beyoglu, Istanbul/TR

Mots-clés : [Clandestinité](#) , [Commerce](#) , [Exploitation du travailleur](#) , [Filière migratoire](#) , [Investissement](#) , [Métropole](#) , [Prostitution](#) , [Réseaux transnationaux](#) , [Tourisme](#) , [Turquie \(Istanbul\)](#)

Résumé : En évitant de s'en tenir à des catégories assignatrices trop rigides, compte tenu de la fluidité et de la fragilité des statuts, l'article s'efforce de caractériser la fonction de la métropole d'Istanbul dans le système actuel des migrations, mobilités et circulations internationales. Plusieurs figures sont ainsi successivement convoquées et articulées, qui permettent de typifier ces fonctions : la figure du comptoir, celle du hub, du sas et de l'impasse. Derrière ces figures se profilent des trajectoires et des stratégies, ainsi que des modes d'investissement d'Istanbul très différents. De la sorte, le cas d'Istanbul, pôle fort du corridor anatolien, à l'interface entre mondes convoités et mondes fuis, incite à reconsidérer le rôle structurant du fait métropolitain dans l'économie complexe des mobilités internationales. Centre de ressources et noeud de réseaux aux dimensions multiples, Istanbul fonctionne comme un commutateur, transformant, requalifiant et réorientant en continu les flux.

Abstract : The Trading Post, the Hub, the Lock and the Dead End. Functions in the International Migratory System. Refusing dominantly used a priori categories such as irregular and regular migrants-, that seem inadequate and often excessively rigid regarding the extreme fluidity and fragility of the statutes and concrete situations we are dealing with, we aim at characterize the function of Istanbul metropolitan area in the international system of migrations, mobilities and circulations. In this respect, various models are successively drawn and articulated, that are allowing to sum up and express these functions: the international trading post (in a both formal and informal matter), the hub, the lock and the dead-end. Behind these models, many paths and strategies and many ways of using Istanbul are underlined. In so doing, the Istanbul case, witch can be described as the most important core in the so called Anatolian corridor, just located at the warm contact between desired and undesired worlds, leads us to take again into account the formating role of metropolitan dimension in the complex system of international migrations. In short, being an unequal resources place for migrants almost at a regional level- and a dense switch point of many networks, Istanbul can be characterized as a commutator witch is continuously transforming and reshaping the various migrants flows.

Extracto : Estambul : el mostrador, el hub, la esclusa y el impasse. Funciones en el sistema migratorio internacional. Rechazando las categorías dominantes (como la de inmigrante regular o irregular), demasiado rígidas habida cuenta de la fragilidad de sus estatutos, el artículo trata de caracterizar la función de la metrópolis de Estambul en el sistema actual de migraciones, movilidades y circulaciones internacionales. Diversas figuras son abordadas permitiendo tipificar dichas funciones: la figura del mostrador, la del hub, la de la esclusa y la del impasse. Detrás de estas figuras se perfilan trayectorias y estrategias, así como modos de instalación en Estambul muy diferentes. El caso de Estambul, punto fuerte del corredor de Anatolia, interfaz entre mundos deseados y mundos huidos, incita a reconsiderar el rol estructurante del hecho metropolitano en la economía compleja de las movilidades internacionales. Centro de recursos y nudo de redes con múltiples dimensiones, Estambul funciona como un conmutador, transformando, recalificando y reorientando los flujos continuamente.



Sommaire

[Le comptoir stambouliote réactivé : touristes, navetteurs et « étrangers »](#)

[De plus en plus de touristes étrangers](#)

[Des formes multiples de tourisme : affaires, famille et pèlerinage](#)

[Les navetteurs : des mobilités commerciales fondées sur l'aller-retour](#)

[Les étrangers à Istanbul : une présence officielle limitée](#)

[Le hub et le sas](#)

[Istanbul comme complexe d'opportunités et nœud de réseaux](#)

[La grande convergence](#)

[La convergence des navetteurs](#)

[La convergence des filières clandestines](#)

[La redistribution sélective](#)

[Le sas et l'étape](#)

[L'impasse ou le piège : installation dans la clandestinité et exploitation](#)

[L'installation obligée dans la clandestinité](#)

[Les arrestations d'irréguliers comme indices](#)

[Un spectre très large de nationalités](#)

[Prostitution et trafics](#)

[Le piège et le stigmat](#)



Texte intégral

En mai 2003, à la suite d'une dénonciation, 58 clandestins — Indiens, Pakistanais et Bengalis — ont été découverts par la police turque dans un appartement de 90 m² d'un immeuble abandonné de Beyoglu, arrondissement central d'Istanbul. Acheminés par leurs guides dans ce taudis depuis une semaine, par petits groupes, ils attendaient des instructions pour la poursuite de leur voyage avec comme ultime objectif l'Italie. Arrêtés, ils ont été reconduits à la frontière turco-iranienne par laquelle ils étaient entrés en Turquie¹. Peu avant, l'arrestation à Izmir, au mois d'avril 2003, d'une cinquantaine d'étrangers qui avaient payé deux mille dollars chacun pour être conduits d'Istanbul en Grèce, par la voie terrestre, a rappelé, s'il en était besoin, la banalisation des activités relevant du « commerce humain » en Turquie, ainsi que le rôle focal d'Istanbul dans le système des migrations internationales. Ces étrangers, Pakistanais ou Bengalis pour la plupart, avaient été abusés par des trafiquants locaux qui les avaient lâchés dans la campagne égéenne turque, en leur faisant croire qu'ils étaient parvenus en Grèce²... Ces événements ne sont pas exceptionnels. Ils s'inscrivent dans une longue série, qui semble s'alourdir depuis quelques années, tout au moins si l'on se fie aux échos perceptibles dans la presse. Or ces arrestations ne constituent qu'un indice partiel, qui donne à entrevoir un vaste phénomène largement méconnu et occulte, le transit par la Turquie, chaque année, de centaines de milliers de candidats à l'Europe³ qui place Istanbul dans une position clé qu'on se propose ici d'analyser, sans dissocier ces migrations d'irréguliers, des autres circulations et mobilités d'étrangers.

En effet, il n'est pas toujours aisé ni pertinent de distinguer les circulations et mobilités de travail ou de commerce, — des navetteurs roumains, russes, ukrainiens, macédoniens ou maghrébins —, motivées par des calculs économiques et se traduisant par des séjours de courte durée, souvent fréquents, des mobilités internationales, légales ou non, qui transitent par Istanbul, voire du tourisme étranger. Les catégories descriptives généralement utilisées sont fragiles, relatives et évolutives ; le passage d'une « catégorie » à l'autre est aisé (une fois le visa de tourisme expiré, par exemple). En outre, un clandestin doté de faux papiers crédibles est traité comme un touriste ou un simple étranger en transit. Aussi éviterons-nous de construire des catégories trop restrictives *a priori*, sachant que les glissements d'un état à l'autre, au regard du dispositif juridique turc ou international, sont incessants.

En outre, l'articulation des termes « étranger » et « clandestin » (*kaçak*) pose problème. Le terme d'étranger (*yabancı*) dans la langue turque, n'a pas les mêmes connotations qu'en France (Pérouse, 2002). Les essais de qualification deviennent encore plus douteux quand il s'agit de ressortissants kurdes de Turquie, citoyens turcs, donc, mais souvent véritables « étrangers de l'intérieur »⁴ qui tentent de partir clandestinement en Europe et qui sont souvent comptabilisés parmi les clandestins (*kaçak*), et confondus avec les étrangers, interpellés. Enfin, il est aussi souvent fait recours au terme de *mülteci* (et parfois même *siginmaci*⁵, équivalent de *mülteci* en « turc propre »), qu'on traduit par « réfugié », sans que celui-ci ne réfère à un quelconque statut reconnu par le HCR ou l'État turc, pas même à une demande d'obtention de ce statut (en Turquie tout au moins).

Ceci posé, notre hypothèse est que le fait métropolitain majeur que constitue Istanbul — et on admettra qu'il s'agit bien, à une échelle régionale au moins, d'une « ville-mère » au fort pouvoir d'attraction et de rayonnement —, joue comme un commutateur dans le système complexe des migrations, mobilités et circulations internationales, assurant le passage d'une forme de mobilité à une autre, la reconversion et la mise en interaction des acteurs du système, tout en offrant à ceux-ci des avantages comparatifs multiples. Istanbul, mégapole de plus de 12 millions d'habitants si l'on considère l'ensemble de l'aire urbaine indépendamment des découpages administratifs, en tant que formidable foyer de consommation et d'échanges,

vaste marché du travail, et complexe d'opportunités pour la « mise en mobilité », semblerait donc jouer un rôle clé dans le système des mobilités internationales, à l'interface entre l'Europe instituée et le monde pauvre. Pour caractériser ce rôle, on recourra à quatre figures : la figure du comptoir (ou de la place commerciale internationale), celle du *hub*, celle du sas et enfin celle de l'impasse.

Du point de vue des sources utilisées pour alimenter ce travail, on s'est appuyé sur la presse turque — ce qui évidemment crée un biais — et sur une série d'entretiens réalisés auprès de migrants notamment roumains, kurdes irakiens, géorgiens, afghans ou bengalis. Les statistiques officielles (comme le « Recensement Général de la Population » turc), qui ne nous renseignent que sur les résidents, ne sont pas d'une grande utilité, mis à part les chiffres de la « Direction des Étrangers » de la Préfecture de Police d'Istanbul.

[Le comptoir stambouliote réactivé : touristes, navetteurs et « étrangers »](#)

Une des expressions de l'internationalisation d'Istanbul opérée durant ces deux dernières décennies réside dans le nombre croissant de touristes qui fréquentent la métropole pour des mobiles divers. Ces touristes, qu'il ne faudrait pas réduire à la seule figure du touriste occidental en quête d'exotisme et de chaleur, participent à la turbulence démographique stambouliote et à l'ouverture de la capitale économique turque à des horizons de plus en plus variés.

[De plus en plus de touristes étrangers](#)

Tout étranger qui entre en Turquie pour une durée limitée, sans autorisation spéciale de travail ou de recherche, est considéré, statistiquement, comme un touriste, qu'il ait ou non un visa et quelles que soient ses intentions. La Turquie exige d'ailleurs un visa pour un nombre réduit de pays. Si, mis à part les chiffres fournis par la profession hôtelière locale, on ne dispose pas de comptabilité précise du nombre de touristes étrangers qui passent ou séjournent chaque année à Istanbul, on peut se fier au nombre d'entrées annuelles à l'aéroport d'Istanbul, d'une part, et au nombre total d'étrangers venant chaque année en Turquie, d'autre part. Pour ce qui est de ce dernier indicateur, l'augmentation notable du nombre de touristes étrangers entrés en Turquie enregistrée ces dernières années (tableau 1), s'est sans aucun doute répercutée à Istanbul.

Tableau 1 : Évolution du nombre de touristes étrangers en Turquie (1996-2002)

| Année | Nombre de touristes étrangers | Taux de variation (en %) |
|-------|-------------------------------|--------------------------|
| 1996 | 8 582 000 | |
| 1997 | 9 689 000 | +12,9 |
| 1998 | 9 752 000 | + 0,1 |
| 1999 | 7 464 000 | -23,5 |
| 2000 | 10 428 000 | +39,7 |
| 2001 | 11 618 969 | +11,4 |
| 2002 | 13 246 875 | +14,0 |

Source : Ministère du tourisme turc, 2003

Quant aux chiffres de l'aéroport Atatürk, ils indiquent une croissance nette depuis quinze ans, avec un relatif plafonnement à moins de 4 millions d'entrées annuelles d'étrangers⁶ ces

dernières années, accueillis depuis la fin décembre 2000 dans un nouveau terminal international qui est loin de tourner à pleine capacité. Mais Istanbul n'a pas (plus) le monopole de l'entrée des touristes en Turquie : pour les citoyens de la Fédération de Russie, les villes d'*Antalya*, *Trabzon* et même de *Çorlu*, depuis peu, ont aussi leur importance. Aux touristes étrangers arrivés en avion, il faut ajouter ceux qui arrivent par la route (et font étape, voire déchargent leurs marchandises dans les nombreux hôtels, terminaux et gares routières, formels ou non, de la mégapole) ou encore par la mer. Par exemple à *Karaköy*, à l'articulation entre la Corne d'Or et le Bosphore, arrivent chaque semaine des bateaux, mi-cargos mi-bateaux pour passagers, en provenance d'Ukraine et de Russie, à un rythme qui s'accélère à nouveau⁷, sans que le niveau des années 1996-1997 soit encore atteint.

L'examen des différentes provenances nationales des touristes (tableaux 2 et 3) donne une idée de l'aire d'achalandage touristique de la Turquie (d'Istanbul) et des profils possibles des différents touristes.

Tableau 2 : Les entrées officielles d'étrangers en Turquie en 2002 selon leur nationalité

| Nationalité | Nombre d'entrées |
|----------------------------------|-------------------|
| Allemands | 3 481 671 |
| Britanniques | 1 037 507 |
| Russes | 946 511 |
| Bulgares | 834 073 |
| Français | 522 740 |
| Grecs | 280 033 |
| Israéliens | 270 263 |
| Yougoslaves | 188 127 |
| Roumains | 180 203 |
| Macédoniens | 120 989 |
| Libyens | 29 970 |
| Autres nationalités | 5 363 941 |
| Ensemble des nationalités | 13 256 028 |

Source : Ministère du tourisme turc, 2003

Tableau 3 : Les « touristes » de l'Europe de l'Est en Turquie, 1997-2000*

| Pays de provenance | Nombre d'entrées en | | | | Taux de variation 1999-2000 en % |
|--------------------|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------------|
| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | |
| Bulgarie | 148 000 | 185 000 | 170 000 | 276 000 | +62,4 |
| Rép. Tchèque | 53 000 | 39 000 | 35 000 | 56 000 | +60,0 |
| Hongrie | 17 000 | 20 000 | 19 000 | 30 000 | +57,9 |
| Pologne | 42 000 | 70 000 | 56 000 | 104 000 | +85,7 |
| Yougoslavie | 113 000 | 130 000 | 150 000 | 222 000 | +48,0 |
| Roumanie | 234 000 | 390 000 | 364 000 | 213 000 | - 41,5 |
| Total | 607 000 | 834 000 | 794 000 | 901 000 | |

* Neuf premiers mois de chaque année.

Source : *Finansal Forum*, Istanbul, 19 octobre 2000, p. 16

En effet, une partie des touristes qui entrent en Turquie sont principalement ou accessoirement des « touristes à la valise » (voir plus bas), dont la venue peut être motivée autant par des considérations commerciales que par des attentes touristiques « classiques ».

Mais on ne peut pas toujours discerner dans les tableaux ce qui relève du tourisme « classique », d'agrément et de découverte, de ce qui relève du « commerce à la valise ». En effet, les mobiles sont souvent mêlés et une discrimination ne peut être faite trop *a priori*. Il existe un tourisme balnéaire bulgare en Turquie, de basse saison notamment, qui peut prendre les formes d'un tourisme à la valise, sur les marges. On évitera donc de rabattre trop strictement une nationalité sur une forme de tourisme : une partie des Allemands sont par exemple des Turcs d'Allemagne et les touristes provenant de pays réputés à faible pouvoir d'achat, relativement aux Européens de l'ouest, ne sont pas tous des navetteurs dans le besoin.

Donc quelles que soient leurs motivations, Istanbul accueille un grand nombre de touristes, dont la circulation constitue la toile de fond des autres formes de circulation et mobilités et peut alimenter d'autres « vocations », en vertu du principe de labilité des statuts évoqué en introduction.

Des formes multiples de tourisme : affaires, famille et pèlerinage

Nous n'évoquerons pas dans le détail, ici, le développement du tourisme à Istanbul, entendu dans son sens « classique » et eurocentriste. Il faut surtout rappeler que le tourisme peut être à la fois un tourisme de congrès et d'affaires, un tourisme familial et un tourisme religieux.

Tourisme de congrès et tourisme d'affaires sont en plein développement et concourent à l'animation du comptoir stambouliote. Leur essor traduit particulièrement l'*internationalisation de la mégapole* (Pérouse, 2000). A cet égard, la capitale économique turque a des prétentions désormais clairement affichées et de plus en plus honorées. Pour ce, elle a renforcé depuis le milieu des années quatre-vingt sa capacité hôtelière de haut de gamme et sa capacité d'accueil de grands « événements » (tout au moins orchestrés comme tels), qu'il s'agisse de foires, de congrès ou d'expositions. Sans rivaliser encore avec Cannes ou Paris, Istanbul s'apprête cependant à devenir une des grandes places mondiales de congrès, exploitant le coût relativement faible de l'hôtellerie et les aménités sans égal de son site. A ces flux de participants aux congrès, s'ajoutent les hommes d'affaires attirés par le pôle économique stambouliote, qui rayonne, en termes de commandement décisionnel, sur une aire s'étendant de l'Afrique du nord à l'Asie centrale. Pour ces hommes d'affaires circulants, une hôtellerie spécifique s'est constituée, offrant l'environnement logistique (en termes de télécommunication) et les commodités désormais exigées.

Par ailleurs, il faudrait pouvoir faire la part des mobilités familiales, qui se déploient à l'échelle internationale, compte tenu du caractère très dispersé de la population turque (de Tapia, 1994) et de la prégnance des relations de famille (le terme de « famille » pouvant être entendu au sens large), faites de solidarité fidèle, d'entraide et d'allégeance. Dès lors, une bonne partie des entrées en Turquie, comptabilisées comme « entrées de touristes » sont des voyages à caractère familial et mobilisent des « émigrés », qui ont acquis une nationalité européenne ou des turcophones des Balkans ou d'ailleurs, qui ont de la famille en Turquie. Une population aussi dispersée de par le monde que la population turque est structurellement turbulente, la dispersion des familles alimentant des mobilités de rapprochement occasionnel. Le cas des déplacements des « cousins » des Balkans ou du Caucase s'inscrit dans la même ligne. Nombre de Caucasiens ou de Balkaniques ont en effet de la famille en Turquie, descendante des migrants installés dans l'Empire ottoman, puis en Turquie, qu'ils soient Tcherkesses, Bosniaques ou Bulgares (pensons à ceux venus à la fin des années quatre-vingt). À l'inverse, un pourcentage important de citoyens turcs a des racines hors de la Turquie dans

ses limites actuelles, qui alimentent des mobilités. Plus largement, on peut parler de circulations au sein de la grande famille des peuples turcophones, c'est-à-dire du « monde turc », tel que défini par l'ancien président de la République Suleyman Demirel, « *de l'Adriatique à la Muraille de Chine* ». Ces circulations affectent en premier lieu Istanbul, lieu référence incomparable pour tout le « monde turc » (Pérouse, 1999).

Enfin, les mobilités « religieuses » ne sont pas négligeables. Elles sont le fait d'étudiants et d'autorités religieuses, d'une part, et de pèlerins, attirés par la ville qui fut pendant plus de quatre siècles la capitale et le cœur de l'islam sunnite, d'autre part. Certains pèlerins musulmans en route vers La Mecque, qui viennent du Maghreb ou de l'Europe en bus, font même un arrêt à Istanbul, qui combine affaires et visites de hauts lieux du monde sunnite (Eyüp, Palais de Topkapi, Hirka-i Serif à Fatih).

Mais les frontières entre ces types de tourisme ne sont pas vraiment nettes. Le vieil adage turc « *hem ziyaret, hem ticaret* » (« à la fois en visite et en affaires ») concerne aussi bien le tourisme religieux que le tourisme familial. En conséquence, aucun déplacement n'est vécu de façon univoque. Nombre de Turcs d'Allemagne ayant la nationalité allemande (il y en a plus de 500 000) viennent en Turquie à la fois pour voir leur famille, visiter Istanbul et faire un peu de *business*.

Les navetteurs : des mobilités commerciales fondées sur l'aller-retour

Dans le flux de touristes se trouvent aussi des navetteurs, pour traduire le terme russe *çelnok* (Yükseker, 2002), pratiquant le « commerce à la valise », activité clé du comptoir stambouliote. Ce commerce ne se pratique pas qu'à Istanbul (tableau 4), mais l'entrée par l'aéroport de cette ville a cependant été depuis la fin des années soixante-dix la forme dominante du « tourisme commercial ». Depuis, l'aéroport d'Antalya notamment lui a fait une concurrence sévère, et une partie des touristes transitant jusque-là par Istanbul arrivent directement en Turquie par Antalya.

Tableau 4 : Points d'arrivée des touristes russes et de l'ex-URSS en Turquie (1995-1997)

| Point d'arrivée en Turquie | Entrées en | | | Taux de variation 1996-1997 en % |
|----------------------------|------------|---------|---------|----------------------------------|
| | 1995 | 1996 | 1997 | |
| Istanbul | 265 915 | 386 227 | 316 745 | -17,8% |
| Antalya | 41 936 | 71 588 | 73 303 | 2,4 |
| Artvin | 113 508 | 73 789 | 73 332 | -0,62 |
| Iğdir | 80 635 | 52 221 | 27 339 | -47,6 |
| Edirne | 60 814 | 43 845 | 46 258 | 05,5 |
| Trabzon | 27 108 | 28 142 | 28 713 | 02 |

Source : Ministère du tourisme turc et *Sabah*, 12/07/1997

Non déclaré, le commerce à la valise est le fait de touristes étrangers, emportant avec eux leurs marchandises, et faisant fréquemment des allers-retours. Au cœur de la péninsule historique, Laleli reste le symbole de cette activité, alors même que le commerce s'y est largement normalisé. Une part de la présence touristique à Istanbul est donc liée au formidable pouvoir d'attraction de la place commerciale stambouliote, sur les anciens citoyens soviétiques et d'Europe de l'est, auxquels il faut de nouveau⁹ ajouter les Maghrébins (au premier rang desquels figurent les Libyens), depuis que l'accès aux marchés européens est

devenu plus difficile. L'émergence du phénomène a précédé l'effondrement de l'URSS à proprement parler. Aujourd'hui, des millions de « navetteurs » fréquentent annuellement les boutiques d'Istanbul, pour des séjours souvent brefs mais fréquents (au moins une fois tous les deux mois). Les produits recherchés vont des pièces de détachées pour automobile aux articles textiles et au cuir. Cette activité, à la base du développement commercial de nombreux quartiers de la péninsule historique (Eminönü ou Fatih) voire d'au-delà, et de l'émergence de nombreux métiers dérivés (de la production en amont, au transport en aval), est donc à l'origine d'un mode de présence original fondé sur l'intermittence et l'aller-retour.

Et si des Russes, des Ukrainiennes ou des Roumaines — ce sont surtout des femmes qui se livrent à cette activité — sont restées à Istanbul, c'est souvent pour servir d'intermédiaires dans les boutiques de ces quartiers presque entièrement dédiés au commerce à la valise. Certaines ont épousé des Turcs.

S'agissant d'un commerce non déclaré, il est évidemment difficile de se fier aux statistiques qui présentent les revenus du « tourisme à la valise » : selon les sources, ces évaluations varient du simple au quadruple (Pérouse, 2002). Ce qui paraît sûr c'est que les grandes années de ce tourisme — en l'occurrence 1992-1996, de l'avis des commerçants — sont passées, suite aux initiatives conjuguées des États concernés visant à encadrer ces échanges. Depuis 1996 en effet, les États russes et ukrainiens, comme l'État turc, sont plus vigilants et s'efforcent de prélever leur part, en imposant des règlements plus stricts sur ce commerce à dos d'homme.

Cependant, on assiste depuis la fin des années quatre-vingt-dix à une transformation de cette activité, dans ses bastions originels en tout cas, qui pourrait aboutir à une réduction du flux de navetteurs ou à la transformation des navetteurs en hommes d'affaires institués. Cette transformation consiste en une « professionnalisation » de la filière, fondée sur le recours à la commande à distance et à des transporteurs de confiance. Beaucoup des commerçants de Laleli interrogés ces derniers temps nous ont en effet expliqué que les clients se déplacent moins — c'est en tout cas net pour les Russes —, et se contentent d'utiliser leur fax ou leur téléphone et de passer par des intermédiaires sûrs pour l'acheminement. Mais ceci n'est possible que si préalablement des relations de confiance ont été établies ; autrement dit que si des contacts personnels entre acheteurs et vendeurs ont eu lieu. Après la phase de déplacements intenses, qui permet d'assurer ces contacts, la phase de « relations à distance » peut débiter. Seuls ceux qui ne disposent ni d'une « raison sociale » officielle, ni des moyens logistiques requis continuent à se déplacer. En outre, les « commerçants » de pays relativement éloignés, comme ceux d'Asie centrale, recourent largement à la commande, plutôt qu'aux allers-retours. Notre hypothèse est que le « commerce à la valise », loin de disparaître, se redéploie ; il quitte ses premières bases pour se diffuser et, de ce fait perd de sa visibilité. Quoi qu'il en soit de cette normalisation en cours à Laleli, la frontière entre le déclaré et le non-déclaré n'est jamais nette : en marge des marchandises envoyées par cargo se trouvent toujours des marchandises non déclarées. La pratique de ce type de commerce est cependant perpétuée, par les Bulgares, les Moldaves, les Géorgiens ou les Maghrébins. Le comptoir stambouliote, Babel, reste donc fréquenté par des touristes nombreux et encore fascinés par l'offre de cette grouillante place d'échange, où le Kazakh croise le Bosniaque et le Libyen, l'Arménien ou l'Iranien.

[Les étrangers à Istanbul : une présence officielle limitée](#)

Par rapport au nombre de circulants, le nombre des étrangers officiellement fixés à Istanbul, temporairement ou non, est très réduit : là réside peut-être un des paradoxes du comptoir stambouliote. Si l'on prend en compte les recensements généraux de la population turque on est surpris par l'extrême faiblesse de la population étrangère recensée : moins de 1 % de la population stambouliote en 2000. Istanbul accueillerait près du quart des étrangers enregistrés et établis en Turquie, proportion légèrement supérieure à la part de la ville dans la population turque, mais pas de façon spectaculaire. Fondées sur la population établie et déclarée, ces sources statistiques sont cependant d'une utilité toute relative.

Le faible nombre d'étrangers enregistrés par le Ministère de l'intérieur, tient sans doute aux obstacles bureaucratiques — les aspects financiers mis à part — qu'il faut encore surmonter pour procéder à une régularisation de sa situation. Ils font que beaucoup d'étrangers résidant de fait en Turquie préfèrent sortir tous les trois mois, en Grèce, en Bulgarie en Syrie ou à Chypre, et conserver un statut de « touristes », plutôt que de se lancer dans des démarches longues et pénibles. Cependant cette faiblesse tient surtout à la grande faculté d'intégration de la Turquie et préalablement, à celle de l'Empire ottoman, à la rapidité d'intégration des « étrangers frères ou cousins¹⁰ » — c'est-à-dire des étrangers turcophones et/ou musulmans — qu'a accueilli la Turquie tout au long de son histoire. Selon la comptabilité officielle en effet, depuis 1923 la Turquie a accueilli 2,5 millions d'étrangers¹¹, provenant pour l'essentiel des Balkans — Bulgares, Grecs, Yougoslaves¹², Roumains —, de Transcaucasie, du Caucase et de l'Asie centrale (2 878 « Turkistanais¹³ » selon certaines sources officielles¹⁴). La dernière des vagues d'installation date de 2000-2001 ; elle est formée de Macédoniens turcophones¹⁵ (fin mars 2001, plus de 6 000 arrivées avaient été enregistrées). Qu'ils soient Bosniaques, Tatars de Crimée, Turkmènes d'Irak¹⁶, Turkmènes du Pamir afghan¹⁷ ou Bulgares¹⁸, ces « étrangers » ont aisément acquis la nationalité turque, sans pour autant rompre toujours leurs liens avec leur pays d'origine.

Ceci précisé, l'objet n'est pas ici de recenser de manière exhaustive les différentes composantes de la population étrangère « établie » à Istanbul. Celle-ci ne retient notre attention qu'en tant qu'elle a des liens avec les migrations et mobilités qui nous intéressent au premier chef. A titre d'exemple, parmi les Européens¹⁹, le contingent le plus important est constitué d'Allemands, qui sont en fait souvent des « bi-nationaux » ou des conjoints de Turcs, grands circulants, souvent « entrepreneurs de l'entre-deux ». A cet égard, il y a bien un lien entre cette présence « étrangère » (en tout cas au regard de l'état civil) et la « propension à l'émigration » de la population turque. Ceci dit, on peut sommairement répartir cette population étrangère en trois sous-ensembles : les conjointes, les expatriés-travailleurs et les étudiants.

Une partie des « conjointes » est, si l'on peut dire, le produit d'un processus de « sédentarisation » de commerçantes, par mariage avec des Turcs. Bien souvent d'ailleurs ces femmes servent d'intermédiaires dans les négociations avec leurs compatriotes qui poursuivent le travail. Ici, le lien entre présence étrangère et mobilités commerciales est évident, ces femmes se trouvant à l'articulation entre deux phénomènes. Nous avons ainsi rencontré plusieurs Roumaines, Russes ou Ukrainiennes, tenant boutique dans les quartiers commerçants ou dans les compagnies de transport routier stambouliotes, qui jouent un rôle d'interface stratégique en raison de leur connaissance des langues des clients qui convergent vers Istanbul. Les maghrébines, quant à elles, sont en nombre plus restreint. Mais la nouvelle législation sur l'acquisition de la nationalité turque, adoptée au début de l'année 2003, risque de modifier la donne. En effet, le temps de vie commune nécessaire après mariage, pour acquérir la nationalité turque a été porté de un à trois ans. De même la pratique du mariage

blanc, qui bénéficie de complicités parmi les fonctionnaires de l'état civil, devrait être davantage surveillée.

Comme il a été dit plus haut, l'internationalisation économique d'Istanbul depuis le milieu des années quatre-vingt ont pour effet d'attirer un nombre croissant d'hommes d'affaires étrangers, sans parler des membres d'organisations internationales diverses. Comme la Turquie réalise plus de 60 % de son commerce avec l'Europe, il n'est pas surprenant de trouver beaucoup d'hommes d'affaires européens (allemands, espagnols et italiens), auxquels il faudrait ajouter les hommes d'affaires russes, japonais, américains ou israéliens depuis le rapprochement turco-israélien du milieu des années quatre-vingt dix. En effet, nombre d'entreprises japonaises, sud-coréennes ou nord-américaines ont installé à Istanbul leur base pour les Balkans, l'Asie centrale et le Proche et Moyen Orient. Parallèlement, se sont implantées à Istanbul des personnes hautement qualifiées — médecins spécialisés²⁰, ingénieurs... — venant de l'ex-URSS (de la Russie à l'Azerbaïdjan), qui apprécient à Istanbul la proximité par rapport à leur pays d'origine, les facilités de vie et les salaires en dollars.

Les étudiants constituent une autre part de cette population étrangère, déclarée. Les chiffres dont nous disposons (tableau 5) sont un peu anciens : pour les Iraniens et les Grecs (en fait surtout des Turcs de Thrace, citoyens grecs), ils nous semblent conserver une certaine pertinence. Aujourd'hui, ces étudiants proviennent toujours du « monde turc » (tableau 6) et du « monde musulman », mais aussi de tout le monde en voie de développement et notamment du continent africain. Pour ce qui est des Bosniaques, Kosovars, Albanais ou Macédoniens, cette présence est liée à l'héritage ottoman dans les Balkans. En effet, ces étudiants sont souvent de langue turque ; mais pour eux, la Turquie est plus vécue comme un tremplin vers l'Europe ou l'Amérique du nord que comme un but ultime.

Tableau 5 : Étudiants étrangers à Istanbul en juin 1996 selon leur nationalité

| Nationalité | Nombre |
|--|--------|
| Bulgares | 15 993 |
| Grecs | 3 632 |
| Iraniens | 3 005 |
| Citoyens des Etats-Unis | 2 468 |
| Allemands | 2 347 |
| Apatrides | 2 107 |
| Français | 1 498 |
| Chypriotes du Nord | 1 198 |
| Yougoslaves (majoritairement Kosovars) | 1 177 |

Source : Akpolat-Davud, 1997, p. 218

Tableau 6 : Les étudiants étrangers, « frères ou cousins », en Turquie

| Pays d'origine | Total (*) | Dont enseignement supérieur |
|-------------------------------|--------------|-----------------------------|
| Azerbaïdjan | 1 169 | 1 129 |
| Kazakstan | 775 | 716 |
| Kirghizstan | 762 | 562 |
| Ouzbekistan | 195 | 195 |
| Turkmenistan | 1 368 | 1 333 |
| « Pays asiatiques » | 1 613 | 1 467 |
| « Pays des Balkans » | 1 543 | 1 275 |
| Ensemble de la colonne | 7 425 | 6 677 |

(*) Comprend aussi des élèves qui suivent des cours de langue turque et des élèves du secondaire.

Source : Ministère Turc de l'Éducation Nationale, 2000 (*Milli Eğitim Sayışal Veriler*, 2000, p. 216)

Pour les étudiants africains, les statuts sociaux et les trajectoires sont fort divers et empêchent de parler d'une quelconque « communauté noire africaine » d'Istanbul, comme seraient tentés de le faire certains observateurs. Une partie des vendeurs de rue identifiés comme « africains » ou « noirs » par les Turcs, est formée d'étudiants sénégalais, qui se paient de la sorte leurs études²¹. Mais pour d'autres étudiants noirs africains, à peine turcophones, que nous avons rencontrés dans le quartier de Laleli, l'inscription dans les universités turques n'était qu'un moyen leur permettant de rester à Istanbul, où ils poursuivaient leur commerce ambulante. Pour les Sénégalais interrogés, dont certains peuvent appartenir à la confrérie mouride, Istanbul pour la poursuite d'études, a l'avantage d'offrir un large spectre de formations reconnues, de plus en plus souvent en langue anglaise, pour un coût de revient bien inférieur à celui d'une scolarité en Europe, dans un contexte jugé « à la fois musulman et européen ». Ces étudiants africains vivent pour la plupart dans les arrondissements historiques/centraux de Beyoğlu²² et d'Eminönü, parmi des migrants internes, fréquemment kurdes, dans des îlots souvent très dégradés²³.

Au total, le nombre d'étudiants étrangers officiellement répertoriés est modeste, surtout si on le compare au nombre d'étudiants turcs à l'étranger (plus de 50 000 en 2002). L'examen de certains aspects du comptoir du Bosphore n'autorise pas à parler de « cosmopolitisme ». De ce point de vue, la structure de la population a radicalement changé par rapport au XIX^e siècle. La population étrangère y est moins établie ; elle paraît plus turbulente. Le comptoir n'est investi que par intermittence.

Le hub et le sas

Comptoir, Istanbul est aussi un *hub* (pôle d'interconnexion) et un *sas* dont le fonctionnement efficace repose sur un ensemble de facteurs cumulés, matériels et immatériels, qui favorisent la mise en mobilité et la circulation. C'est à ce niveau surtout que le fait métropolitain fait pleinement sens.

Istanbul comme complexe d'opportunités et nœud de réseaux

Les facteurs favorisant ce rôle sont variés. Il s'agit en premier lieu de facteurs techniques, assurant la qualité de l'offre en moyens de transport permettant de rejoindre ou quitter la Turquie. Des aéroports d'Istanbul — un nouvel aéroport international, encore peu utilisé, venant d'être inauguré sur la rive asiatique —, aux ports nombreux, en passant par l'offre en

bus, camions ou camionnettes, la concentration stambouliote est unique. A toute heure du jour et de la nuit, il est possible de partir dans toutes les directions par tous les moyens de transport possibles. Pour la circulation maritime, le site même d'Istanbul, sur le Déroit du Bosphore, accentue cette fonction de *hub* entre monde pontique et monde méditerranéen. Mais Istanbul ne retient encore, même momentanément, qu'une part réduite (moins de 30 %) du trafic international qui transite par le Bosphore.

Potentiellement en tout cas, et les clandestins qui empruntent la voie maritime le prouvent, la dimension d'interface d'Istanbul est considérable. Avec ses nombreux ports maritimes la région urbaine offre des possibilités multiples de sortir de la Turquie par la mer.

En termes de télécommunications, le nœud stambouliote est aussi d'une densité inégalée dans la région. Par ailleurs, l'offre de services en tout genre (agences de voyage, bureaux de traduction, consulats, compagnies aériennes...) pour la mise en mobilité est aussi d'une infinie diversité. Mais c'est pour les services illégaux, faux passeports, filières d'émigration, passeurs... qu'Istanbul apparaît comme un pôle de ressources sans pareil. Contrefaiseurs et falsificateurs y sont rois et prospèrent à l'ombre de complicités multiples. En décembre 2000, par exemple, un réseau de trafiquants de faux papiers et d'aide à l'exil en Europe a été démantelé par la « Direction des Crimes Organisés et du Trafic d'Armes » de la police de la ville. Un commissaire attaché à l'aéroport Atatürk et deux policiers, ainsi que deux personnes travaillant dans une compagnie aérienne privée y appartenaient. Ce réseau qui opérait depuis plus d'un an, fournissait, contre 5 000 voire 10 000 dollars US, à la fois les permis de séjour dans le pays souhaité (pour l'essentiel Danemark, Pays-Bas, Suède, Suisse et Allemagne) et les faux papiers permettant de quitter la Turquie sans difficulté²⁴. De même, pour les Kurdes, citoyens turcs, notons que souvent ces candidats à l'immigration partent de la Turquie (et notamment ceux qui ne peuvent pas obtenir un passeport pour n'avoir pas encore accompli leur service militaire) avec une vraie-fausse carte d'identité qui permet d'obtenir un vrai passeport. Ces cartes d'identité sont obtenues avec la complicité des fonctionnaires du service d'état civil qui délivrent ces documents contre des bakchichs. Depuis 2001, à la suite de nombreux rappels à l'ordre comminatoires de la part des États-Unis, on constate néanmoins une prise de conscience de la part des autorités turques, qui se traduit par un plus grand nombre de contrôles et par une plus grande fermeté vis-à-vis des complices turcs de ce trafic.

Quoi qu'il en soit, pour la délivrance des faux visas, Istanbul demeure une place irremplaçable : l'offre de voyages clandestins vers l'Europe y reste incomparable. A titre d'exemple on peut citer le quartier de Aksaray et ses alentours²⁵, dans la péninsule historique, réputés pour leurs agences de voyage un peu particulières, qui délivrent des faux papiers ou des titres de voyage clandestins pour l'Europe. Mais Istanbul, compte tenu de l'immensité de son emprise, ne doit pas être entendu dans un sens trop restreint ; il faut y intégrer ses périphéries. La preuve, c'est que la Direction du Département des Étrangers de la police stambouliote a récemment démantelé à Silivri, dans la périphérie occidentale d'Istanbul (sur la « route terrestre pour l'Europe » à 80 km des centres historiques), une officine clandestine tenue par un Moldave et un Turc, qui délivrait de faux passeports moyennant 200 dollars²⁶.

Par ailleurs, Istanbul peut être décrit comme un nœud à l'articulation de plusieurs réseaux. Réseaux de transport et de télécommunication, on vient de le voir, mais aussi réseaux immatériels. Ce sont ces derniers qui ici nous intéressent. Ces réseaux, d'ordre idéologique, familial, religieux, national, commerçant, mafieux, ethnique... interfèrent à Istanbul et permettent de rapides connexions et prises en charge. Un Bengali qui arrive à Istanbul sait

qu'il pourra y retrouver des compatriotes qui l'aideront.

Autrement dit, la densité des « interactions sociales » que cristallise la mégapole, pour reprendre des expressions de la première sociologie urbaine, tisse un environnement hautement favorable à la mise en mobilité, en multipliant les possibles.

Enfin il est sûr que le gigantisme « mégapolitain » constitue un cadre favorable, du fait de l'anonymat et des opportunités de dissimulation et de rencontre qu'il recèle, à tous les commerces et trafics, licites ou non. Ce « gigantisme grouillant », en définitive peu contrôlable, et le relatif anonymat inhérent à celui-ci, permettent aux candidats à l'immigration de trouver les moyens de contacter les passeurs qui leur fournissent les documents nécessaires pour le passage des douanes. Les centaines de milliers de logements vides, par exemple, comme les zones industrielles démesurées, désertes, sont des lieux abondamment usités pour loger toutes les activités liées à la mobilité clandestine. Donc si l'Anatolie est un corridor dans le système international des mobilités entre l'Europe et le monde démuni, Istanbul est son pôle principal et sa plate-forme.

[La grande convergence](#)

Outre le dispositif technique et social requis, qui dit *hub*, dit convergence des flux d'une part, et redistribution de ceux-ci, d'autre part.

[La convergence des navetteurs](#)

Pour les navetteurs déjà évoqués, l'effet de convergence est net, tant la place commerciale d'Istanbul est polarisante. La redistribution, en revanche, fonctionne moins, si ce n'est sur un mode indirect. L'acheminement des navetteurs à Istanbul se fait soit par autobus ou camionnette, soit par avion, soit par bateau. Pour les pays de l'ex « Europe de l'est », comme pour le Caucase et la Transcaucasie, la route reste encore largement le premier moyen de transport, malgré les lenteurs, les difficultés souvent rencontrées aux frontières et même les risques. En effet, des actes de brigandage sont encore périodiquement signalés, en Bulgarie, en Moldavie ou en Géorgie, sans parler des abus de pouvoir des diverses polices, enclines à prélever leur part de ce commerce transnational. Il existe ainsi au cœur de la péninsule historique, surtout à Yenikapi, plusieurs gares routières et terminus pour les lignes d'autobus. Ce sont des lieux d'observation privilégiés, qui donnent à voir une partie de la turbulence stambouliote. Les Gagaouzes de Moldavie et d'Ukraine, par exemple, viennent surtout en camionnette : une sorte de mini gare routière informelle existe même, au cœur du quartier marchand de Laleli, dans une « dent creuse » du bâti, opportunément investie.

Le bateau a l'avantage d'être beaucoup plus avantageux et commode que l'avion pour le transport de sacs et de « valises » bondés. Ainsi, peut-on voir arriver les bateaux en provenance des ports de Crimée au cœur d'Istanbul, à Karaköy (arrondissement de Beyoğlu). Ces bateaux sont parfois dans un état de vétusté inquiétant, d'autant plus qu'ils regagnent l'Ukraine, surchargés, avec des ballots accumulés jusqu'au haut des cheminées... En janvier 2000, d'ailleurs, un de ces bateaux chargés de navetteurs et de paquets a purement et simplement coulé dans la mer Noire avec tous ses passagers et son chargement. Outre l'ancienneté et le mauvais entretien du bateau, la surcharge a aussi été incriminée pour expliquer cet accident. En décembre 2000, entre Odessa et Istanbul il n'y avait plus que deux bateaux par semaine, l'un faisant le voyage en 28 heures, et l'autre, moins cher, en 36 heures. Les usagers de ces deux bateaux étaient en écrasante majorité des Ukrainiennes, et

dans une bien moindre mesure, des Moldaves²⁷.

Pour ce qui est de l'avion, il suffit d'observer les arrivées au terminal-voyageurs international et au terminal-cargo de l'aéroport international Atatürk. D'après un relevé fait fin novembre 2001 au terminal-voyageurs, sur 64 arrivées, 10 se faisaient en provenance de pays méditerranéens et plus de 30 en provenance de pays « pontiques » ou de républiques de la Fédération de Russie. Le départ de charters vers les ex-pays de l'URSS est toujours un spectacle impressionnant, tant le chargement des voyageurs (des femmes en grande majorité) est visible et manifeste.

La convergence des filières clandestines

Il est désormais établi que la Turquie se trouve sur un des principaux itinéraires de l'émigration clandestine partant de l'Asie et de l'Afrique vers l'Europe occidentale. C'est un fait admis par les plus hautes autorités turques. Ainsi, dans sa déclaration à la presse en mai 2002 au sujet de l'immigration clandestine, le ministre de l'intérieur turc Rüstü Kazım Yücelen reconnaissait que la Turquie « se trouve sur l'itinéraire du trafic d'hommes [par lequel même] les Africains passent » (*Hürriyet*, 23 mai 2002). En raison de la concentration de ressources « mobilogènes » évoquées plus haut, la polarisation par Istanbul des flux migratoires qualifiés d'illégaux est saisissante, sans pouvoir précisément dire quelle est la part des 220 000 clandestins transitant chaque année par la Turquie qui passe par Istanbul. Seules les arrestations, nombreuses à Istanbul, et les accidents, du type incendie, nous fournissent quelques indices sur cette focalisation. A titre indicatif, pour les seuls dix premiers mois de 1999, la police turque a annoncé l'arrestation de 14 000 clandestins dans tout le pays (valeur que l'on peut rapprocher des 11 362 clandestins arrêtés en 1995). Mais au cours des dix premiers mois de l'année 2000, le nombre de « clandestins étrangers » arrêtés et reconduits à la frontière était de 94 514 dans l'ensemble du pays (dont 24 502 arrêtés aux frontières). Les arrestations dans Istanbul même, comme celle de 40 Pakistanais le 5 janvier 1999, entassés dans un minibus stationné dans une petite rue de Beyazit (au cœur de la péninsule historique), sont en effet fréquentes ; de même que la découverte de caches provisoires dans des immeubles dégradés du centre historique ou dans des zones industrielles désaffectées.

Même s'il peut paraître artificiel de dissocier l'arrivée à Istanbul (la convergence), du départ d'Istanbul, la structure des filières semble nous y autoriser. En effet, les filières sont segmentées et rares sont celles qui sont vraiment intégrées, du pays de départ, à l'Europe occidentale, via la Turquie. Le cas de figure le plus fréquent est plutôt celui d'un *effet de relais* à Istanbul, où s'articulent et s'entrecroisent les filières. Plusieurs observateurs, en effet, s'accordent à reconnaître que les filières professionnelles d'émigration clandestine vers l'Europe ne commencent vraiment qu'à Istanbul et que, jusque-là, on reste dans l'amateurisme ou la « débrouille » individuelle.

C'est la révolution islamiste de 1979 qui a entraîné la structuration des premières filières de migration internationale vraiment organisées à Istanbul, des centaines d'Iraniens ayant à cette époque transité par la mégapole turque. Ultérieurement, avec la guerre du Golfe de 1991, des filières sont apparues aussi à partir de l'Irak du nord, où les Turkmènes d'Irak semblent jouer un rôle central. Désormais, on peut distinguer globalement cinq filières principales convergeant sur Istanbul, en fonction des provenances et de l'encadrement :

– une filière **nord-irakienne**, qui se décompose en filière turkmène, filière kurde, et filière

assyro-chaldéenne,

- une filière **iranienne**, gérée par des Iraniens, souvent azéris, des Kurdes et des Turcs, qui assure le passage par la frontière turco-iranienne d'une multitude de migrants, des Chinois aux Afghans,
- une filière **syro-libanaise**, qui, par la terre ou la mer (et parfois Chypre), permet le transit de Maghrébins et d'Africains noirs,
- une filière russe ou russo-ukrainienne.
- enfin une filière **caucasienne**, qui se décompose en filières azérie, tchéchène, arménienne et géorgienne.

Les portes d'entrée en Turquie sont nombreuses, eu égard à l'extension et à la configuration des frontières, et assez bien repérables, à partir de la concentration des arrestations dans certaines zones frontalières. La localisation des incidents aux frontières, se soldant par la mort de clandestins repérés ne répondant pas aux sommations, est aussi un révélateur. A chacune des filières énumérées correspondent des points d'entrée en Turquie : frontières du nord-est (avec la Géorgie et le Nakhitchevan), frontière turco-iranienne, frontière turco-irakienne et frontière turco-syrienne. Si les filières et les itinéraires se diversifient et se recomposent sans cesse, Istanbul semble conserver un rôle central.

Parallèlement, on ne peut pas distinguer les étrangers qui transitent par la Turquie et Istanbul en particulier, des citoyens turcs, pour la plupart d'origine kurde, qui, poussés par des nécessités de divers ordres, souhaitent aussi gagner l'eldorado européen. Les uns et les autres empruntent les mêmes filières, comme en témoigne la « composition nationale » des bateaux qui partent de Turquie vers l'Europe. Les uns et les autres vivent dans les mêmes meublés sordides et les mêmes « chambres pour célibataires » d'Eminönü ou de Fatih. Dès lors, on peut estimer qu'Istanbul fonctionne pour les Kurdes de Turquie un peu comme pour les Kurdes des autres pays. Bien que « nationaux », citoyens de la République turque, une partie des Kurdes de Turquie se comporte en étrangers à Istanbul, alimentant, d'ailleurs, les mêmes marchés du travail que les étrangers clandestins.

La redistribution sélective

Pour les touristes « classiques », Istanbul fonctionne encore comme un centre redistributeur, qu'ils y séjournent un moment avant d'être conduits vers les rivages occidentaux ou méridionaux du pays ou qu'ils ne fassent qu'y transiter. En revanche, pour les navetteurs, la redistribution ne s'effectue pas, si ce n'est à l'échelle de l'aire urbaine d'Istanbul, vers des lieux de production de plus en plus périphériques. Dans une moindre mesure, du fait de la délocalisation vers l'Anatolie et la Thrace des unités de production alimentant le marché d'Istanbul, un début de redistribution commence à s'opérer. Mais il ne concerne encore que quelques personnes.

Pour les clandestins ou stigmatisés comme tels, la redistribution est rarement immédiate. L'étape par Istanbul, où s'opère l'articulation entre les filières, peut durer, parfois longtemps. Par exemple, les 99 Iraniens arrêtés le 12 décembre 2001 au large de Bodrum (ils se trouvaient déjà dans les eaux internationales), alors qu'ils s'efforçaient de gagner la Grèce dans un bateau dont ils avaient pris en otage le capitaine et l'équipage, étaient partis en bus

d'Istanbul. Ce qui prouve bien que quelle que soit la voie de sortie du territoire turc, Istanbul reste le centre polarisateur et organisateur.

À partir d'Istanbul, la redistribution se fait selon des modalités multiples, par terre, par air et par mer. Ainsi, le démantèlement de l'Europe de l'est socialiste, et la désorganisation qui s'en est suivie, ont eu pour effet d'ouvrir les routes terrestres aux candidats à l'émigration vers l'Europe occidentale. Un premier itinéraire passe par la Bulgarie, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, la Slovénie et l'Italie. Un deuxième itinéraire terrestre relie la Turquie à l'Europe via la Bulgarie ou la Grèce, la Macédoine et l'Albanie. Un troisième itinéraire part de Bulgarie en passant par la Roumanie, la Hongrie, la République Tchèque ou la Slovaquie, l'Autriche et se termine en Allemagne. Les « trafiquants » turcs, albanais ou ex-yougoslaves semblent recourir en abondance au camion. En fait, le transport par camion est réputé le moyen le plus sûr pour un voyage clandestin, mais aussi le plus cher. Ainsi pour un trajet entre la Turquie et l'Italie le candidat doit déboursier jusqu'à cinq mille euros. Moins chers par rapport aux camions, de nouveaux itinéraires terrestre ont été ces dernières années mis à la disposition des candidats à l'immigration qui doivent faire à pied une partie de leur voyage, notamment quand ils passent par la Serbie, la Croatie et la Slovénie.

D'autre part, il semble qu'une bonne part des bateaux chargés de réfugiés, parvenus sur les côtes ou au large des côtes italiennes, voire françaises, ces dernières années, soit partie d'un des ports du Grand Istanbul (allant de Izmit, à l'est, à Silivri, à l'ouest)²⁸ ou y ait fait une escale. Nombre de ces bateaux sont même inscrits sur les registres des ports d'Istanbul, souvent sous un autre nom que celui qu'ils arborent au moment de leur périple sans retour. D'autres clandestins s'embarquent de façon négociée (dans ce cas ils louent leur bras comme membres d'équipage) ou non sur des navires marchands faisant escale à Istanbul. La flotte de pêche, nationale ou étrangère, pour les liaisons Istanbul-Roumanie ou Istanbul-Bulgarie offre aussi bien des opportunités.

Par ailleurs, réservé à des candidats dotés de moyens importants²⁹ et de faux papiers dûment établis, l'avion constitue une autre possibilité. Deux cas de figure se présentent : le recours à des lignes régulières à partir de l'aéroport d'Istanbul ou le recours à des compagnies privées, d'Istanbul vers Salonique, Athènes, Tirana et même Amsterdam ou Vienne. Cette dernière option suppose d'importantes complicités dans les douanes et l'administration de l'aviation civile.

Enfin, les itinéraires « mixtes » sont légion. L'itinéraire terre-mer le plus employé depuis le milieu de l'année 1994 semble être l'itinéraire Turquie-Bulgarie-Macédoine-Albanie (ou Montenegro)-Italie. Le voyage se fait en camion ou en voiture, voire en minibus jusqu'en Albanie, puis en bateau jusqu'aux côtes italiennes. Les ports d'embarquement sur la côte est-adriatique sont Durazzo (Albanie) et Bar (Montenegro) pour les ferries, Valona (ou Vlorë) en Albanie, pour les embarcations de fortune. Au printemps 1995, l'itinéraire-type est bien le suivant : camion ou voiture jusqu'en Albanie ou au Montenegro (*via* la Macédoine), puis traversée de l'Adriatique à bord de ferries ou de petites embarcations pouvant emporter au maximum une vingtaine d'émigrés, puis direction Vintimille, par le train. D'autres combinaisons « terre-mer » sont possibles. Le bateau *Cometa* ayant déversé ses passagers sur les côtes italiennes fin décembre 1997, venant de Russie, avait chargé à Darica (« Grand Istanbul », dans le golfe d'Izmit), puis au large des côtes albanaises. De même, l'épopée (d'une semaine) de fuyards arrêtés au début juillet 1997 sur une route du sud de l'Italie est révélatrice de la pluralité des routes empruntées. Partis de Turquie dans un camion transportant du fer, ils sont passés en Grèce, pour atteindre Patras. Ensuite, ils ont pris le

ferry pour Brindisi, comptant rejoindre l'Allemagne par la route.

Istanbul est donc connecté à de multiples points de sortie du territoire turc, des côtes méditerranéennes à celles de la mer Noire. En fonction de la saison, des opportunités, des moyens investis et des filières s'opère donc un *dispatching* organisé à partir d'Istanbul vers ces points de sortie.

Le sas et l'étape

Les mouvements de convergence et de redistribution conduisent à admettre l'image du *hub*, ainsi que celle du sas, passage obligé et antichambre à la fois, où le séjour peut se prolonger, le temps d'accumuler les ressources nécessaires, dans tous les sens du terme, pour la poursuite du périple.

Il s'ensuit toute une économie du logement des navetteurs comme des clandestins, qui s'est développée ces vingt dernières années dans des secteurs de plus en plus diversifiés. Si l'on note une superposition entre les lieux d'hébergement « traditionnels » des immigrés de l'intérieur et ceux des immigrés étrangers, c'est très frappant dans la péninsule historique, une diffusion des clandestins semble s'opérer, au nom du principe de discrétion et d'invisibilité. Le quartier de Küçükpazari, à Eminönü (tout juste au nord du célèbre Marché Égyptien), est un des plus emblématiques de cette superposition et convergence de destins entre immigrés. Entre le pont de Galata et le pont Atatürk (tout deux sur la Corne d'Or), le long d'une rue principale et de ses perpendiculaires on a noté près d'une centaine de petites pensions avec les responsables desquelles il a été impossible de discuter directement.

De même, navetteurs attardés et clandestins en attente participent au gigantesque marché du travail clandestin d'Istanbul, dont les marchés de main-d'oeuvre de Yenikapi, à peine dissimulés, sont l'indice le plus frappant. L'étape par Istanbul marque souvent pour les clandestins un moment d'accumulation du capital, supposant le travail au noir, qui concerne aussi largement les immigrés de l'intérieur. Autrement dit, on se paie des faux papiers ou un voyage clandestin vers l'Europe, en travaillant illégalement. L'économie non déclarée représenterait en effet la moitié de l'activité économique de la métropole turque (en termes de richesse produite). Les opportunités sont donc immenses. Quelques secteurs d'activité sont prisés : pour les hommes, il s'agit du bâtiment³⁰, du portage, de la manutention, de la confection, de la petite industrie chimique, de la restauration, de la pêche, et de l'économie de la récupération ; pour les femmes, hormis la prostitution et ses formes plus ou moins déguisées, citons les services domestiques, la garde d'enfants³¹ et l'industrie (c'est parfois un grand mot) du textile. Parmi les personnes interrogées en 2002, c'était le cas de Yusuf Ali, un Kurde irakien qui travaillait dans le bâtiment à Istanbul depuis huit ans en vue d'accumuler la somme nécessaire pour payer les passeurs qui lui assureraient son voyage de fortune en Europe. C'était également le cas de Hassen, un étudiant algérien, prêt à faire tous les travaux pour partir en Europe, où il souhaitait poursuivre ses études interrompues en Algérie, sous la contrainte de la police qui l'avait fait fuir.

Inutile de préciser que cette force de travail étrangère est à la merci de ses employeurs et qu'en cas d'accident, aucun recours n'est prévu. Nous avons rencontré plusieurs fois des étrangers qui avaient été « remerciés », parfois sans avoir été payés, et qui reconnaissent leur impossibilité à rentrer dans leurs droits d'une quelconque manière. Cependant, depuis deux ans l'État turc s'est lancé dans une vaste lutte contre le travail clandestin, et taxe les

employeurs peu scrupuleux, tout en reconduisant à la frontière les travailleurs étrangers. De nombreuses arrestations ont déjà eu lieu, sans que pour autant la question soit résolue, tant ces formes de travail sont courantes. Les sanctions sont désormais sévères, ce qui devrait conduire les maquignons à plus de prudence. Pour autant, le nombre d'étrangers travaillant à Istanbul, qui choisissent de ne pas sortir du territoire turcs tous les trois mois quitte à payer une amende quand ils passent la frontière (une ou deux fois par an), demeure très important³².

Aussi, pour le seul secteur textile, d'après une estimation réalisée par un syndicat, les deux tiers du million et demi d'employés du Grand Istanbul le seraient de façon non régulière³³. D'ailleurs, selon le conseiller du « Syndicat des Travailleurs Turc » (*Türk-İs*), Yildirim Koç, « au début de 1994, il y avait déjà 4 millions de travailleurs clandestins, qui étaient pour le plupart de nationalité roumaine, polonaise et philippine » (*Cumhuriyet Hafta*, 13-19 octobre 1995). Ces chiffres sont certainement surestimés, mais ils donnent une idée de l'ampleur de la tâche de régularisation à effectuer. Pour prendre un exemple concret, en décembre 2001, dans le quartier central et dégradé de Tarlabasi (arrondissement central de Beyoğlu), nous avons interrogé un jeune Roumain, diplômé de l'université et parlant remarquablement le turc, qui était en Turquie depuis deux ans et travaillait dans une petite entreprise (douze personnes employées au total) spécialisée dans le traitement de pièces de métal, pour la confection. Ce qui était frappant au premier abord c'était, malgré la manipulation de produits chimiques très sensibles (cyanure, acides divers...), l'absence de mesures de sécurité élémentaires, situation exposant les travailleurs à des risques innombrables.

Istanbul fonctionne bien comme un sas, un relais et un commutateur où les migrants accumulent du capital économique en premier lieu, mais aussi du capital social, culturel (langues) et professionnel, afin de créer les conditions de leur remise en mobilité. Cette étape s'accompagne aussi de changements d'état civil (d'où le jeu avec les nationalités rendant douteux certains comptages par pays de provenance) comme de religion. La conversion, à une religion chrétienne le plus souvent, mais cela peut aussi être le bahisme, étant perçue comme une plus-value et un atout pour la suite. Ici l'image d'Istanbul comme *commutateur* dans le système des mobilités internationales, proposée en introduction, peut être à nouveau convoquée. Des « navetteurs » arrivés en simples touristes peuvent, s'ils s'attardent sur le territoire turc, se transformer en clandestins. À l'inverse certains anciens clandestins, en s'associant avec les commerçants turcs ou en se mariant avec des Turcs, obtiennent le permis de séjour et sortent ainsi de la clandestinité.

[L'impasse ou le piège : installation dans la clandestinité et exploitation](#)

Mais l'étape peut s'éterniser ; et le sas s'engorger. Les clandestins arrêtés aux frontières de sortie de la Turquie peuvent être renvoyés dans le pays par lequel ils sont entrés et finalement revenir à Istanbul. Le phénomène qu'il convient de souligner ici, c'est l'insensible « transformation » des navetteurs et des étrangers en transit, voire des étudiants, des commerçants ou des « parents », en résidents clandestins.

[L'installation obligée dans la clandestinité](#)

Istanbul est la place la plus importante en Turquie en l'espèce, où des milliers de clandestins attendent l'occasion favorable à la poursuite de leur périple. A cet égard, on peut qualifier cette population étrangère de « population par défaut », en ce sens qu'elle demeure contrainte

à Istanbul, et que ses projets d'émigration ne visent pas la Turquie. L'image de l'*impasse* est donc, de ce fait, utilisable. Cette population étrangère, constituée de personnes sans permis de séjour en Turquie (leur visa de touriste étant expiré), population « turbulente », précaire, instable, toujours en reconfiguration, en fonction des opportunités et aléas inhérents à son absence de statut officiel, change donc d'emplois et de résidence fréquemment. Elle a une visibilité réduite. Globalement, pour l'ensemble de la Turquie, le nombre de clandestins est estimé par la police à un million environ et le nombre de réseaux mafieux spécialisés dans le « commerce humain » (*insan ticaret*) implantés à Istanbul à plus de 200³⁴. Selon un rapport de la Direction de la « Police de Lutte Contre la Contrebande et les Crimes Organisés », pendant la période 2000-2002, 2 520 personnes soupçonnées d'être organisatrices de l'immigration clandestine ont été arrêtées par les forces de sécurité turques (*Cumhuriyet*, 1^{er} juillet 2002).

La localisation de ces irréguliers à Istanbul répond à une logique de proximité par rapport aux lieux-ressources (en papiers et « titres de voyage » notamment), à une logique de réseaux (les réseaux nationaux ou régionaux, qui sont eux aussi des ressources pour les migrants), et une logique d'opportunité en matière d'offre immobilière. Les arrondissements centraux d'Eminönü et de Fatih sont connus depuis longtemps pour leurs « chambres de célibataires », où descendent traditionnellement les migrants internes. Aujourd'hui, migrants internes et migrants internationaux vivent dans les mêmes immeubles dégradés tenus par des marchands de sommeil sans scrupule, quand ils ne squattent pas des immeubles abandonnés (et le centre d'Istanbul, en partie vidé de ses élites « minoritaires » entre 1922 et 1974, et de ses élites « financières » depuis 1980, qui préfèrent les implantations périphériques). Périodiquement, la chronique stambouliote est alertée par des affaires d'incendie ou d'effondrement de bâtiments, suivies de la découverte d'occupants clandestins. Ainsi dernièrement, dans l'arrondissement d'Eminönü, trente Bengalis sont sortis des ruines fumantes d'un immeuble que l'on croyait inoccupé depuis longtemps, ravagé par un incendie. Enfin, certains étrangers habitent chez leurs employeurs, et sont donc disséminés en fonction de l'offre de travail.

L'installation permet cependant parfois d'entreprendre des démarches pour obtenir le statut de réfugié, soit auprès des autorités turques, qui aux termes du Protocole d'Ankara signé en 1967 reconnaissent la Convention de Genève, soit auprès du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). Les demandes auprès du HCR à Istanbul transitent essentiellement par l'association Caritas, implantée près de la délégation du Vatican ou par une association semi-officielle émanant elle d'une union d'églises protestantes. Une fois le statut obtenu le réfugié est conduit dans le pays tiers qui l'a accepté. En ce qui concerne les « réfugiés officiels » de l'État turc, ils sont en nombre très réduit, même si les Kosovars et les Bosniaques ayant fait une demande récente ont contribué à en augmenter le nombre. Au total, entre 1994 et mars 2002, 6 120 Iraniens³⁵ ont obtenu le statut de réfugié en Turquie, suivis par 2 605 Irakiens, 51 Afghans et 16 Russes. Par conséquent, dans l'attente de la mise en place d'une véritable politique d'accueil souhaitée par l'Union européenne, il apparaît que les candidats au statut de réfugié qui ne passent pas par le HCR préfèrent faire leur demande seulement une fois parvenus en Europe ou en Amérique du nord.

Les arrestations d'irréguliers comme indices

L'indicateur le plus évident de l'« effet d'impasse » est sans doute la fréquence des arrestations d'étrangers sans papiers ou ayant dépassé la période de séjour qui leur avaient été octroyée à leur entrée en Turquie. La presse turque s'en fait régulièrement l'écho. Selon

un rapport du bureau chargé de traiter les demandes d'asile des réfugiés, le nombre des clandestins arrêtés entre 1995 et 2001 est de 316 176 (*Radikal*, 11 juin 2002) : plus du tiers de ces clandestins auraient été arrêtés dans la région d'Istanbul (tableaux 7 et 8).

Tableau 7 : Nombre d'immigrés clandestins arrêtés entre 1995 et 2001

| Année | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 1995-2001 |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Nombre d'arrestations | 11 362 | 18 804 | 28 439 | 29 426 | 47 529 | 95 514 | 66 104 | 316 176 |

Source : *Radikal*, 11 juin 2002

Tableau 8 : Reconductions à la frontière d'étrangers arrêtés à Istanbul, 2001*

| Nationalité | Nombre de reconductions répertoriées |
|--------------|--------------------------------------|
| Moldave | 2 144 |
| Irakienne | 2 024 |
| Roumaine | 975 |
| Afghane | 642 |
| Pakistanaise | 508 |

* Onze premiers mois de l'année.

Source : compilation de la presse turque de la période

Un spectre très large de nationalités

Malgré la part prépondérante des nationalités inconnues, le tableau 9 donne une idée du spectre des nationalités déclarées ou supposées des personnes arrêtées.

Tableau 9 : Répartition par nationalité des clandestins arrêtés entre 1999 et 2002

| Nationalité | Nombre | % dans l'ensemble des clandestins arrêtés |
|----------------------|--------------|---|
| « Kurdes » | 2 811 | 28,29 |
| Afghans | 524 | 5,27 |
| Pakistanaï | 304 | 3,05 |
| Iraniens | 244 | 2,45 |
| Bengalis | 172 | 1,73 |
| Palestiniens | 109 | 1,09 |
| Chinois | 65 | 0,65 |
| Éthiopiens | 60 | 0,60 |
| Indiens | 45 | 0,45 |
| Marocains | 44 | 0,44 |
| Somaliens | 24 | 0,24 |
| Nigériens | 23 | 0,23 |
| Érythréens | 22 | 0,22 |
| Sierra-Léonais | 20 | 0,20 |
| Bulgares | 10 | 0,10 |
| Algériens | 9 | 0,09 |
| Tamouls | 9 | 0,09 |
| Africains de l'Ouest | 6 | 0,06 |
| Turkmènes | 4 | 0,04 |
| Azéris | 2 | 0,02 |
| Tunisiens | 2 | 0,02 |
| Égyptiens | 1 | 0,01 |
| Nationalité inconnue | 5 371 | 54,06 |
| Ensemble | 9 935 | 100,00 |

Source : compilation de la presse turque 1999-2002

Compte tenu de ce qui a été dit plus haut à propos du jeu sur les nationalités et des stratégies de travestissement, ces données sont à prendre avec précaution. Pourtant, lors d'un débat parlementaire en octobre 2002 le ministre de l'intérieur turc Muzaffer Ecemis déclarait, en réponse à la question d'un député d'opposition, qu'en deux ans et demi 219 000 immigrés clandestins appartenant à 162 nationalités différentes avaient été arrêtés en Turquie. Et que parmi les clandestins interceptés il y avait 11 740 citoyens turcs, 44 395 Irakiens, 24 000 Moldaves, 20 000 Afghans, 12 000 Pakistanais (*Zaman*, 30 octobre 2002, p. 2). A ceux-ci, on peut ajouter des Bengalis, des Indiens, des Sri-Lankais, des Philippins, des Palestiniens et des Marocains. des Nigériens, des Somaliens, des Sierra-Leonais, et des Erythréens³⁶.

Mais, chaque « groupe national », si l'on considère que ces catégories font sens, se distingue par sa propre chronologie et ses propres modalités d'acheminement : depuis 1995 par exemple, le nombre d'Afghans³⁷ en situation irrégulière à Istanbul va croissant. Cette date correspond à l'arrivée au pouvoir des Talibans... Avec la guerre en Afghanistan contre le régime des Talibans, l'afflux s'est encore accéléré³⁸. Parallèlement, le nombre de Maghrébins semble enregistrer une progression depuis quelques années, comme si la route directe vers l'Europe était désormais doublée d'itinéraires indirects, passant notamment par Istanbul. L'histoire tragique de cinq jeunes Marocains, arrêtés par les gardes-côte turcs en décembre 2001, nous paraît à cet égard très révélatrice. Arrivés l'année dernière en Turquie en tant que touristes, ces cinq jeunes ont vite basculé dans la clandestinité, après avoir tenté de trouver du travail à Istanbul (en tant que serveurs ou personnel d'entretien). Déçus par leur expérience stambouliote, ils ont finalement pris la décision de gagner l'Europe, via la Grèce. En relation avec des compatriotes déjà installés en Grèce, ils ont essayé de partir par eux-mêmes dans des embarcations de fortune vers l'île de Sakiz, à partir de Çesme (près d'Izmir)³⁹.

Le cas des Iraniens est un peu particulier, dans la mesure où le grand afflux date des premières années de la Révolution islamique. En outre, une bonne partie des Iraniens d'Istanbul sont de langue azérie et peuvent de ce fait intégrer plus facilement le marché du travail local, du fait de l'absence d'obstacle linguistique. Au milieu des années quatre-vingt, certains observateurs allaient jusqu'à estimer la population iranienne à Istanbul à plus de 1,5 millions ; valeur certainement exagérée, puisqu'à cette date Istanbul comptait autour de 6 millions d'habitants. Pour la majorité de ces Iraniens, Istanbul — et la Turquie en général — n'était qu'une étape vers l'Europe ou l'Amérique du nord, mais pour beaucoup cette étape a duré. Aujourd'hui, si l'on s'en tient aux seuls Iraniens déclarés, ce contingent se compose surtout de commerçants et d'étudiants azéris. Une série d'arrestations opérées par la Sécurité d'Istanbul en juillet 2000 auprès d'Iraniens sans papier ou dont la durée de séjour autorisée était dépassée, a d'ailleurs rappelé que cette présence iranienne à Istanbul pouvait devenir un sujet de tension entre les gouvernements turc et iranien⁴⁰. Les quartiers de Yenikapi et d'Aksaray (dans l'arrondissement historique⁴¹ de Fatih), sont de longue date des quartiers de présence iranienne attestée, avec hôtels et pensions spécialisés dans ce type de « clientèle ». Il est indéniable par ailleurs qu'une bonne partie des Iraniens, comme des Irakiens et des Syriens, qui transitent par Istanbul sont des Kurdes, mais ceux-ci, n'apparaissent pas toujours en tant que tels dans les comptabilités policières.

Le tableau 10 donne une idée de cette diversité, la composition des « bateaux pour l'Europe » interceptés n'étant jamais monolithique. Il s'agit ici du *Lale1*, un bateau chargé de clandestins candidats à l'émigration vers l'Europe, arraisonné le 5 mai 2001 au large de Pendik, arrondissement de la périphérie orientale de Istanbul.

Tableau 10 : Pays d'origine des clandestins arrêtés à bord du Lale-1

| Pays d'origine | Nombre de passagers |
|--------------------|---------------------|
| Irak | 123 |
| Afghanistan | 83 |
| Turquie | 66 |
| Maroc | 40 |
| Bangladesh | 37 |
| Éthiopie | 36 |
| Pakistan | 28 |
| Palestine | 22 |
| Iran | 7 |
| Afrique de l'Ouest | 6 |
| Égypte | 1 |
| Total | 449 |

Source : *Cumhuriyet*, 8/05/01, p. 9

Prostitution et trafics

Une des expressions les plus flagrantes de l'effet d'impasse et de piège réside dans la prostitution d'étrangers et d'étrangères dont Istanbul est devenue une place internationale. La prostitution, sous des formes très variables, est aussi liée aux mobilités internationales, sans que les motifs qui poussent certaines victimes de la prostitution à venir à Istanbul soient toujours clairs au départ. En effet, sur les 10 150 reconductions à la frontière des 11 premiers mois de 2001, près d'un cinquième était lié à des faits de prostitution⁴². Pendant la période allant du début 2000 à la fin du mois de mai de 2002, 8 211 personnes ont été interpellées

pour fait de prostitution, lors de leur entrée sur le territoire turc et 5 081 autres ont été interpellées pour proxénétisme (*Zaman*, 30 octobre 2002, p. 2). La prostitution d'étrangères à Istanbul se pratique par réseaux téléphoniques, dans les hôtels et pensions des quartiers centraux (Aksaray, Yenikapi, Cihangir...) comme dans les hôtels des périphéries, ainsi que le démantèlement d'un réseau à Silivri l'a récemment rappelé. Silivri, pôle de villégiature et station balnéaire sur la côte de la mer de Marmara, aux portes « européennes » d'Istanbul, est sur la route terrestre des circulants en provenance de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Moldavie. Si des cas de prostitution occasionnelle, hors réseaux mafieux ont été avérés, de la part de femmes venues à l'origine pour se livrer au « commerce à la valise », la prostitution organisée, par les mafias russe, ukrainienne, tchéchène ou turque est prédominante, sans que l'on puisse évaluer, parmi les femmes reconduites à la frontière pour fait de prostitution, la part de celles qui étaient sous la dépendance de filières organisées. Ce d'autant plus que les femmes renvoyées dans leur pays pour motif de prostitution refusent souvent de reconnaître s'être prostituées, en raison des menaces qui continuent à peser sur elles.

Enfin, des « trafics de filles » existent aussi, entre les anciennes républiques soviétiques et la Turquie. En août 1999, par exemple, une ressortissante kazakhe a été arrêtée et reconnue coupable d'être partie prenante d'un réseau assurant l'importation de jeunes filles « vendues » à des hommes d'affaires turcs pour un montant de 3 à 5 000 dollars. De même, en décembre 2001, un réseau⁴³ incluant des policiers et des fonctionnaires de l'état civil a été mis à jour, qui s'était spécialisé dans l'importation de femmes de Russie et d'ex-Europe de l'est, à destination d'hommes turcs (en vue de mariages arrangés⁴⁴). Moyennant 3 000 dollars (dont 500 pour les fonctionnaires de l'état civil), ces hommes turcs pouvaient trouver femme étrangère à leur convenance. Toujours en décembre 2001, enfin, un autre réseau de « vente de jeunes filles » russes a été identifié à Kurtköy (périphérie asiatique d'Istanbul), impliquant des Turcs et des Russes, « livrant » pour 2 000 ou 3 000 dollars des filles de moins de 16 ans, par le biais de salons de massage alibi⁴⁵.

Forcément encline à se polariser sur les phénomènes les plus spectaculaires, la presse turque se déchaîne contre la présence des femmes étrangères s'adonnant à la prostitution. Si l'on fait une revue de la presse de ces dernières années, l'accent mis sur ce genre d'activité ressort clairement. Les plus connues de ces femmes sont les *Natachas*⁴⁶ « russes » (en fait souvent ukrainiennes, géorgiennes ou autres), qui nourrissent abondamment la chronique stambouliote. De ce fait, les « descentes » et arrestations des équipes du « bureau des bonnes mœurs » (*ahlak masasi*), dépendant de la Direction de la Sécurité d'Istanbul, font l'objet d'une large couverture médiatique, qui contribue à entretenir l'image dominante d'un étranger plutôt dépravé⁴⁷.

Par ailleurs, les circulations internationales sont indissociables de trafics multiples qui empruntent les mêmes voies. Depuis l'effondrement de l'URSS, des produits peu licites affluent vers la Turquie, en direction de l'Europe souvent, dont nous n'avons connaissance encore une fois que par le biais des arrestations de trafiquants, tout au moins celles qui sont médiatisées. Il s'agit de drogues, d'armes et de produits nucléaires ou chimiques. Dernièrement par exemple, on a retrouvé dans un quartier périphérique d'Istanbul des déchets nucléaires d'origine russe, qui auraient pu être utilisés pour la fabrication d'armes. Plus récemment encore (début novembre 2001), deux vendeurs d'uranium (en possession de plus d'un kilo) ont été arrêtés dans une périphérie d'Istanbul, qui ont prétendu avoir acheté leur « matière sensible » à des trafiquants d'Europe de l'est venus à Istanbul⁴⁸. De même, en novembre 2001 une filière de trafic de gaz moutarde entre le Caucase et l'Europe, via la Turquie, a été mise à jour par la gendarmerie d'Istanbul (qui assure les fonctions de sécurité

aux périphéries de l'aire urbaine)⁴⁹.

Les drogues, viennent plutôt du Pakistan, d'Iran ou d'Afghanistan, et sont destinées au marché européen (surtout l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Mais le nombre de saisies va croissant et surtout les quantités totales saisies sont de plus en plus considérables. En mai 2001 par exemple, plus de neuf kilos d'héroïne en partance pour le Royaume-Uni ont été saisis au terminal-cargo de l'aéroport Atatürk⁵⁰. Enfin en janvier 2003, 3,370 kg de drogue ont été saisis par la police dans le secteur de Kuçukçekmece, à l'ouest du Grand Istanbul. Selon les informations de la police citées par la presse turque, la drogue était importée d'Iran en Turquie via le district de Yuksekova (l'est de la Turquie) et de là transportée à Istanbul dans le réservoir d'une voiture (*Zaman*, 19 janvier 2003). De même, entre la Roumanie et Istanbul le trafic de matières chimiques semble être intense, comme en témoigne la saisie de plus d'une tonne d'acide anhydrique — utilisé pour la fabrication d'héroïne — en juin 2000 (cf. *Sabah*, 25/06/2000, p. 3). Cependant il faut éviter, quand on évoque ces trafics, de se focaliser sur les seuls étrangers, au risque de céder au discours le plus répandu en Turquie. Pour les cinq premiers mois de l'année 2000, par exemple, sur les 31 personnes arrêtées à l'aéroport d'Istanbul avec de la drogue, 13 étaient de nationalité étrangère⁵¹.

Le piège et le stigmatisme

En fait, qu'il s'agisse de prostitution, de sida, de vols, de crimes ou de mendicité, la stigmatisation des irréguliers par le discours commun turc s'inscrit dans un schème général du discours dominant sur l'étranger, qui consiste à accuser ce dernier des maux qui rongent la société turque, en quelque sorte pervertie de l'extérieur. Dans cette logique, le sida est une importation et les stupéfiants sont introduits par les étrangers. Les discours de voisinage recourent, à cet égard, totalement les discours de presse. La présence d'un étranger ou d'une famille étrangère dans une rue suscite la désapprobation la plus vive ou la suspicion permanente. Enfin, les contrôles de police se multipliant ces derniers mois, le nombre de travailleurs étrangers expulsés s'accroît, et l'écho de la présence de ces travailleurs dans la presse aussi. La presse turque se montre donc prolixe pour relater les faits divers relatifs à cette présence clandestine, qu'il s'agisse d'arrestations ou de crimes en tout genre ; occasion de criminaliser incidemment une « population » étrangère. Globalement, donc, ce qui est frappant c'est la façon dont les faits divers, crimes et vols surtout, sont récupérés pour montrer du doigt une population étrangère largement méconnue, si ce n'est au travers de faits divers déplorables.

Le « fait urbain majeur » que constitue Istanbul a bien une incidence sur le système des mobilités internationales de toute sorte, qu'il contribue à polariser, infléchir et même transformer. Dans l'archipel mondial cher aux économistes spatiaux, les lignes et points de force du territoire jouent encore un rôle, infléchissant et focalisant les flux. L'îlot stambouliote, au bout du corridor turc, a donc bien une consistance : c'est un formidable condensateur et commutateur de mobilités internationales. De la même façon que l'espace-terre n'est pas lisse ni indifférent, les mobilités internationales sont loin d'évoluer librement ou aléatoirement. Elles restent prisonnières d'appareils étatiques concurrents, jaloux de leurs prérogatives et de régimes juridiques multiples, sans parler des contraintes économiques qui à la fois leur donnent naissance et les informent. Les métaphores ici convoquées pour décrire la fonction de la métropole stambouliote traduisent la complexité persistante de ces mobilités, irréductibles à des modèles généraux souvent niveleurs. En tout état de cause, l'origine grecque du nom même d'Istanbul, « je vais à la Ville » semble encore faire écho et sens, à cette seule

différence que la Ville ici n'est plus toujours un but en soi...

Notes

1 Voir *Zaman*, 6/05/2003, p. 2.

2 Ce type de tromperie, universel, a été traité par le cinéma turc dès les années 1960-1970 (des paysans anatoliens ayant payé pour partir en Allemagne sont lâchés à Istanbul par leurs passeurs sans vergogne).

3 D'après le journaliste turc Murat Çelikkan 220 000 immigrés clandestins seraient passés par la Turquie en 2002 en vue de gagner l'Europe ; Voir *Radikal*, 22 juin 2002.

4 En faisant référence, mais dans un tout autre contexte et sans développer ici le parallèle, aux travaux de Lamia Missaoui et d'Alain Tarrus.

5 Un auteur (Akpolat-Davud, 1997, p. 215) prétend que le terme de *mülteci* est à réserver aux réfugiés de l'ouest et le terme *şinmacı*, à ceux de l'est.

6 *Zaman*, 27/01/03, p. 9.

7 Soit, en octobre 2001, trois bateaux par semaine de Russie et huit ou neuf d'Ukraine ; Voir « Bavul ticaretinde umut veren canklanma » (réanimation porteuse d'espoir dans le commerce à la valise), *Radikal*, 17/09/2001, p. 12.

8 Voir Yenil, 1999 : 59.

9 Au milieu des années quatre-vingt en effet, des Maghrébins — au sens large, des Libyens aux Marocains — ont fréquenté pendant quelques années Istanbul. Ils furent donc les précurseurs, avec les Iraniens, de ces mobilités commerciales.

10 Appelés « *Göçmen* » (jadis *muhacir*), soit « migrants », plutôt qu'étrangers.

11 Voir Kemal Kirişçi, *Forum*, Istanbul, 15/11/1999, pp. 24-29.

12 15 000 d'entre eux (des Bosniaques en fait), arrivés dans les années 1958-1964, vivent encore regroupés à Pendik, quartier de Yenimahalle, dans la périphérie sud-est d'Istanbul ; Voir *Cumhuriyet*, 2/05/1992, p. 22.

13 Il s'agit là de Chinois kazaks, installés notamment à Güneşli (périphérie ouest d'Istanbul) après la création de la République populaire de Chine. A ceux-ci il faut ajouter les Ouïgours, dits « Turkistanais de l'est », soutenus par quelques fractions de l'extrême droite turque dans leurs revendications politiques face à la Chine ; Voir *Türkiye*, 16/11/1998, p. 19.

14 Voir *Radikal*, 23/03/2001, p. 5.

15 La Macédoine indépendante, actuelle, en compterait plus de 140 000.

16 La première guerre du Golfe (1990-1991) a par exemple provoqué une vague d'installation de ces turcophones irakiens implantés dans la région de Mossoul.

17 C'est en 1982 que le général Evren, alors président de la République turque, a fait s'installer un certain nombre de ses « frères » d'Afghanistan en Turquie ; Voir Sabah, 18/11/2001, p. 21.

18 Cependant, 125 000 des 600 000 Bulgares arrivés en Turquie à la fin des années quatre-

vingt sont finalement retournés en Bulgarie ; ce mouvement de retour a d'ailleurs partiellement repris en 2001, avec l'ouverture de l'espace Schengen aux Bulgares.

19 Au nombre de 131 884 en 1998 selon le ministère de l'intérieur turc ; Voir *Cumhuriyet Dergi*, n° 634, pp. 4.-7.

20 Ainsi ce physiothérapeute russe, interrogé en août 2003, qui travaillait sous contrat temporaire dans un hôpital privé d'Istanbul depuis sept ans et rentrait régulièrement (une fois tous les deux mois pour un court séjour) voir sa famille à Minsk.

21 Voir *Sabah-Istanbul*, 12/12/1998, p. 5.

22 *Hürriyet-Pazar*, 17/06/2001, pp. 2-4.

23 Le secteur de Tarlabasi est à ce titre assez emblématique de la nouvelle présence africaine à Istanbul.

24 Voir « 'Mavi' yakalandı », *Sabah*, 8/12/2001, p. 28.

25 Du côté de Fatih ou de Eminönü ; en avril 1997, par exemple, trois Irakiens et deux Iraniens ont été débusqués, qui faisaient le commerce de passeports subtilisés à des touristes et ensuite maquillés ; leur repaire était dans un discret quartier de l'arrondissement de Fatih. De même, les clandestins du bateau « Lale-1 », en mai 2001, avaient été rassemblés dans un hôtel de Laleli (à Eminönü).

26 Voir *Radikal*, 4/1/2000.

27 Voir *Sabah*, 9/12/200, p. 9.

28 Ainsi le « Koyduk-s » abandonné à 8 kilomètres du port italien de Gallipoli par son équipage, avec 600 clandestins à son bord (des Kurdes, des Iraniens, des Afghans et des Sri-Lankais), en avril 2001 ; Voir *Sabah*, 23/04/2001, p. 17. Il semble que le bateau chargé de 911 clandestins kurdes (toutes nationalités confondues), intercepté au large de Fréjus en février 2001 soit aussi parti d'Istanbul.

29 Par exemple, sous réserve d'avoir son passeport en cours de validité le candidat à l'immigration doit payer 5 000 Euros pour un visa touriste en Allemagne.

30 Dans le secteur du bâtiment, d'après nos observations, il s'agit souvent d'Azéris, d'Arméniens, de Moldaves, de Géorgiens, de Roumains, d'Afghans ou d'Irakiens.

31 Il existe à cet égard deux filières que nous avons identifiées à plusieurs occasions : une filière moldave et une filière philippine, un peu à l'instar de ce qu'on observe au Liban ou dans les pays du Golfe arabo-persique. On pourrait ajouter une troisième filière, marocaine : pour ces Marocaines d'ailleurs, la Turquie est clairement perçue comme une antichambre de l'Europe, et tout particulièrement de la France ; Voir *Istanbul Dergisi*, n° 11, 1994, pp. 109-110. Enfin la presse turque évoque depuis quelque temps une quatrième filière, éthiopienne cette fois : Voir *Radikal*, 17/05/1998, p. 4.

32 À plusieurs reprises cet aveu nous a été fait ; comme par cette Géorgienne, parlant russe et turc, travaillant comme vendeuse à Eminönü, interrogée en décembre 2001.

33 Les migrants récents, citoyens turcs, participent aussi largement à cette économie souterraine des plus flexibles, dans la mesure où l'embauche se fait souvent à la tâche, à la journée ou à la semaine, selon le carnet de commande. On se situe donc à un stade suprême de la flexibilité dans l'organisation du travail.

[34](#) Voir *Radikal*, 14/12/2001, p. 20.

[35](#) Soit à peu près la moitié de ceux qui avaient formulé une demande ; Voir *Zaman*, 1/03/2002, p. 6.

[36](#) Et dans une moindre mesure des ressortissants du Togo, de la Namibie, du Libéria et de l'Ouganda.

[37](#) Voir *Sabah-Istanbul*, 8/01/2000, p. 5.

[38](#) Voir *Radikal*, 12/10/2001, p. 6.

[39](#) L'expédition a tourné au drame : l'un des cinq jeunes est mort noyé.

[40](#) Voir *Sabah*, 12/07/2000, p. 36.

[41](#) L'effondrement d'une pension, à cause des travaux de percement du tunnel du métro, en septembre 2001, dans ce quartier a à nouveau attiré l'attention de l'opinion sur cette présence, puisque plusieurs des victimes étaient iraniennes.

[42](#) Voir *Cumhuriyet*, 25/12/2001 p. 7.

[43](#) Qui disposait d'une antenne sous la forme d'une officine de traduction à Aksaray...

[44](#) Voir *Radikal*, 8/12/2001, p. 3.

[45](#) Voir *Cumhuriyet*, 19/12/2001, p. 17.

[46](#) Depuis 1992, le terme de *Natachas* désigne en Turquie une prostituée de l'Est.

[47](#) Voir « Fuhusa sinirdisi » [prostituées expulsées du pays], *Hürriyet*, Istanbul, 29/07/99, p. 9.

[48](#) Voir *Cumhuriyet*, 07/11/2001, p. 7.

[49](#) Voir *Zaman*, 29/11/2001, p. 15.

[50](#) Voir *Cumhuriyet*, 6/05/2001, p. 3.

[51](#) Voir *Cumhuriyet*, 1/06/2000, p. 7.

Bibliographie

AKPOLAT-DAVUD Y. (1997) *Baska Bir Göç Veya Türkiye'de Yabancı Olmak* (une autre immigration ou être étranger en Turquie) in *II. Ulusal Sosyoloji Kongresi : Toplum ve Göç*, (Deuxième congrès national de la sociologie : immigration et société) organisé par T.C. Basbakanlik ve Sosyoloji Dernegi, 20-22 novembre 1996 Mersin, pp. 210-217. 28.

BAZIN Marcel (1993) Disparités et flux migratoires dans « l'aire Turque », *CEMOTI*, n° 15, pp. 226-242.

BLACHER Philippe-Schmerka (1996) Les « Shop-turisty » de Tsargrad ou les nouveaux russophones d'Istanbul, *Turcica*, Paris, N° 28, pp. 11-50.

BRUNEAU Michel (1994) Espaces et territoires de diasporas, *L'Espace Géographique*, 1994-1, pp. 5-17.

- DALMAN M. (s.d.) *Avrupa'da İnsan ticareti ve PKK* (Commerce humain en Europe et PKK), Istanbul : DTPA (Türk-alman Basın Ajansı), 222 p.
- ERDER Sema (2000) Uluslararası Göçte Yeni Eğilimler : Türkiye « Göç Alan » Ülke mi ? (Nouvelles tendances de l'immigration internationale : Turquie « pays d'immigration » ? in Atacan F. et Ercan F. (sous le dir.), *Mübecel Kiray İçin Yazılar* (écrits pour Mubecel Kiray), pp. 235-259, Istanbul.
- GANGLOFF Sylvie et PÉROUSE Jean-François (2001) La présence roumaine à Istanbul. Une chronique de l'éphémère et de l'invisible ? *Les Dossiers de l'IFEA*, série *Turquie d'aujourd'hui*, août 2001, 47 p.
- GÜRSEL G. & ULUSOY V. (1999) *Türkiye'de İstihdam ve İşsizlik* (Chômage et emploi en Turquie), Istanbul : YKY, « Cogito/Ekonomi », 158 p.
- HABITAT INTERNATIONAL COALITION (1996) *The Impact of War and Forced Evictions on Urbanization in Turkey : Violations of Housing Rights*, HIC, Genève, 23 p.
- KEYDER Çağlar & ÖNCÜ Ayşe (1993) *Istanbul and the Concept of World Cities*, Istanbul : Friedrich Ebert Vakfı.
- MATTERA O. (1998) Un mare di droga e di armi, *Limes (Rivista Italiana di Geopolitica)*, L'Italia Mondiale, 1998-1, pp. 89-96.
- McCLEERY A. & OGDEN Philip E. (1997) Migration and the Mediterranean, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 13, pp. 215-220.
- PÉRALDI Michel (1998) Le cycle algérien dans Lâleli morose, *Lettre d'Information de l'OUI*, n° 14, juin 1998, pp. 19-22.
- PÉRALDI Michel (2001) L'esprit du bazar. Mobilités transnationales maghrébines et sociétés métropolitaines. Les routes d'Istanbul, in : Peraldi Michel (sous la dir.), *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, pp. 329-361.
- PÉROUSE Jean-François (1997) Les Kurdes de Syrie et d'Irak : dénégations, déplacements et dispersion, *Espace Populations, Sociétés*, n° 1, pp. 73-84.
- PÉROUSE Jean-François (1998) Mobilités et migrations dans le Nord de Chypre : quelques indices, *Travaux de la Maison de l'Orient*, fin 1998, pp. 93-105.
- PÉROUSE Jean-François (1999a) Istanbul, capitale du nouveau monde turc ? *Revue de géoéconomie*, n° 9, printemps 1999, pp. 45-53.
- PÉROUSE Jean-François (1999b) Irruption et éclipse des navetteurs « russes » à Istanbul (1988-1999). Remous et rumeurs dans la mégapole, *Slavica occitania*, Toulouse, 8, 1999, pp. 273-312.
- PÉROUSE Jean-François (2000) L'internationalisation de la métropole stambouliote : expressions et limites, in Bazin Marcel, Kançal S., Thobie J. & Tekeliofilu Y. (coord.) *Méditerranée orientale et mer Noire entre mondialisation et régionalisation*, Actes du colloque d'Antalya (11-12-13 septembre 1997), Paris, l'Harmattan/IFEA, 2000, pp. 167-179.
- PÉROUSE Jean-François (2002) Istanbul est-elle une métropole méditerranéenne ? Critique d'un lieu commun tenace, in : Escallier Robert (éd.), *Cahiers de la Méditerranée, Actes du Colloque « Les enjeux de la nouvelle métropolisation dans le monde arabe et méditerranéen*, Grasse 22-24 novembre 2000 », printemps 2002.

PÉROUSE Jean-François (2002) Laleli, giga-bazar d'Istanbul ? Appréhender les caractéristiques et les mutations d'une place commerciale internationale, in : Peraldi Michel (sous la dir. de), *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris : Maisonneuve et Larose, 2002, pp. 307-333.

PÉROUSE Jean-François (2002) Migrations, circulations et mobilités internationales à Istanbul, in Dumont, Pérouse, de Tapia et Akgönül, *Migrations et mobilités internationales : la plateforme turque*, les dossiers de l'IFEA, n° 13, décembre 2002, Istanbul, IFEA, pp. 9-29.

PORTES A., CASTELLS, M. & BENTON L. (ed) (1989) *The Informal Economy : Studies in Advanced and Less Developed Countries*, Baltimore : The John Hopkins University Press.

TAPIA (de) Stéphane (1994) L'émigration turque : circulation migratoire et diasporas, *L'Espace Géographique*, n° 1, pp. 19-28.

TARRIUS Alain (1996) Territoires circulatoires et espaces urbains, in : Morokvasik Mirjana et alii, *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, L'Harmattan, col Aujourd'hui l'Europe, 1996, pp. 93-117.

TARRIUS Alain (2001) Le lien social fort comme préalable à la réussite économique. Initiative des migrants entrepreneurs des économies souterraines internationales ; parcours, étapes, transactions commerciales, *Journal des Anthropologues*, janvier 2001.

TINGUY (de) Anne (2000) Le phénomène des « tchelnoki » et la constitution d'espaces transfrontaliers dans la région de la mer Noire, in Bazin M., Kançal S., Thobie J., Tekeliofilu Y. (coord.), *Méditerranée et mer Noire entre mondialisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan, Varia Turcica, pp. 471-481.

TOUMARKINE Alexandre (2000) *Entre Empire ottoman et Etat-Nation turc : les immigrés du Caucase et des Balkans du milieu du XIX^e siècle à nos jours*, Thèse d'Histoire moderne et contemporaine, sous la direction de D. Chevalier, Université de Paris-IV Sorbonne, 3 volumes.

VENTURINI Alessandra (1991) Immigration et marché du travail en Italie : données récentes, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 7, n° 2, Poitiers, pp. 97-113.

YENAL Deniz (1999) Informel Ekonominin Uluslararasılaşması : Bavul Ticareti ve Laleli Örneği » (Internationalisation de l'économie informelle : le commerce à la valise et l'exemple de Laleli), *Defter*, KİÖ 1999, s.48-72.

YÜCEL M. (2001) Istanbul'un iki yüzü (les deux visages d'Istanbul), série de trois articles, *Evrensel*, 7, 8, 9/08/2001, p.2.

YÜKSEKER H. D. (2003) *Laleli-Moskova Mekiki. Kayıtdışı Ticareti ve Cinsiyet İlişkileri* [La navette entre Laleli et Moscou. Commerce non déclaré et Relations de Sexe], Istanbul : İletişim.

ZEYTINOĞLU I. U. & alii (1999) Migrant Women in Waged Domestic Work in Turkey, *Middle East Report*, Summer 1999, p. 42 and 45.

Site Internet de la Direction de la Sécurité d'Istanbul : www.iem.gov.tr

 Pour faire référence à cet article



Aslan Mustafa et Pérouse Jean-François (2003). *"Istanbul : le comptoir, le hub, le sas et l'impasse"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 19 , Numéro 3 .

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2683.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#)
[signaler par mail](#)
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
de correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Golfe arabo-persique : un système migratoire de plus en plus tourné vers l'Asie

 par [Marc Lavergne](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Marc Lavergne : Chargé de recherches au CNRS, Laboratoire Géotropiques, Université Paris X Nanterre, Bât. D, 3e étage, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre cedex

Sommaire

[L'immigration venue de la rive nord du Golfe : l'héritage de relations millénaires](#)
[L'immigration arabe, ou la découverte de l'appartenance, parfois pesante, à la « nation arabe »](#)
[L'immigration asiatique, ou la symbiose du Golfe et du sous-continent indien, clés de l'ouverture à la mondialisation](#)
[Les spécialisations professionnelles et nationales](#)
[Recrutement, précarité et exploitation de la main-d'œuvre](#)
[L'exception du Golfe : le refus de l'implantation des migrants](#)
[L'impact économique multiforme des migrants](#)
[Une imbrication socio-culturelle de plus en plus prononcée entre Golfe et sous-continent indien](#)
[Un système social fondé sur une ségrégation ethnique dangereuse](#)

Texte intégral

Depuis la mise en exploitation de leurs ressources en hydrocarbures à partir des années quarante, les pays du Golfe ont attiré une main-d'œuvre étrangère de plus en plus nombreuse. Il y avait déjà, d'après les chiffres de l'OIT, environ 7 millions d'étrangers dans les six pays membres du Conseil de Coopération du Golfe en 1995. Ils représentaient environ 30 % de la population en Arabie Saoudite, 60 % au Koweït, 30 % à Bahreïn, 80 % au Qatar et aux Émirats Arabes Unis, et 25 % en Oman¹. Encore ces chiffres sont-ils des estimations prises dans des fourchettes basses qui ne tiennent pas compte des immigrants illégaux. Pour les pays d'accueil, la présence de cette masse de population étrangère a des conséquences multiformes ; mais il en va de même pour les pays et les régions d'origine des migrants, dont la vie et la situation économique et sociale sont très affectées par cet appel de main-d'œuvre et par les flux d'argent qu'il engendre en retour. L'étude de cette immigration n'a été envisagée jusqu'à présent, pour l'essentiel, que de manière globale, et surtout du point de vue

de ses implications économiques et financières. Mais elle devrait constituer un objet de recherches pour les sciences humaines et sociales, pour le droit et la science politique, tout autant que pour l'économie de la région.

Le nombre des migrants fluctue dans le temps et dans l'espace : il suit d'assez près les variations du cours du pétrole, c'est-à-dire qu'en période de refroidissement de la croissance, le flux d'entrants diminue et une partie des migrants rentre chez eux, soit volontairement à l'expiration de leur contrat, soit victimes d'expulsions menées par les autorités. Mais la reprise appelle de nouveau un retour de migrants, tant l'économie est dépendante de leur travail, dans tous les secteurs.

De plus leur présence n'est pas répartie de manière uniforme : elle correspond aux pôles d'activité économique, d'une part, et d'autre part elle est concentrée là où se trouve concentrée la richesse ; c'est ainsi que la présence des étrangers est bien moindre dans les Émirats du Nord², dépourvus de ressources pétrolières que dans les Émirats phares de la Fédération des Émirats Arabes Unis que sont Abou Dhabi et Doubaï ; de même, en Oman, la majorité d'entre eux sont concentrés dans l'aire métropolitaine de Mascate, la capitale, tandis qu'ils sont très minoritaires dans les villes et les villages de l'intérieur³.

Cette immigration est composite. On y distingue, dans une approche heuristique à la fois diachronique et analytique, trois grandes provenances : l'immigration venue de la rive nord du Golfe, celle issue du monde arabe et celle venue du sous-continent indien et d'Extrême-Orient.

L'immigration venue de la rive nord du Golfe : l'héritage de relations millénaires

La rive sud du Golfe persique entretient des relations millénaires avec la rive nord, aujourd'hui la République islamique d'Iran, et le Golfe persique est de ce fait une Méditerranée par les échanges commerciaux et humains qui relient les deux rives. La rive nord, façade d'un empire perse de haute civilisation, a d'ailleurs polarisé, jusqu'à la découverte du pétrole, les flux de la rive sud, modeste chapelet d'oasis et de villages de pêcheurs, adossés au désert d'Arabie⁴ : des groupes venus de la rive nord ont fait souche au fil des siècles sur la rive sud et vice-versa, d'autres ont même opéré des va et vient en fonction des opportunités économiques ou des contraintes politiques, ce qui a créé un maillage de relations familiales, de combinaisons ethniques et religieuses complexes, sur fond d'origine arabe ou persane, et d'obédience chiite ou sunnite. Dans la mesure où ce substrat a fourni le socle à des migrations qui se poursuivent de nos jours, on peut considérer que ces mouvements participent des migrations provoquées ou accrues par la richesse nouvelle de la rive sud. Comme le pouvoir politique des États du Conseil de Coopération du Golfe est aux mains de dynasties de souche bédouine, arabe et sunnite (à l'exception de l'Oman, dominé politiquement par la branche ibadite de l'islam), les éléments originaires de la rive nord sont soit considérés comme des citoyens de seconde catégorie, soit comme des immigrants culturellement proches, soit comme des « *bidoun* »⁵, des apatrides dont l'origine est niée ou récusée, et dont les allégeances réelles sont indécises. Quoi qu'il en soit, l'immigration ou plutôt les migrations sont à l'origine du peuplement actuel du Golfe, et les conflits d'antériorité y sont encore virulents, comme source de légitimité de pouvoir ou de citoyenneté : monarchies arabes originaires du cœur de la péninsule, paysanneries oasiennes arabes chiites, pêcheurs et prolétaires d'origine persane, grande bourgeoisie marchande d'origine tantôt arabe sunnite, tantôt persane chiite, sans oublier les descendants d'esclaves africains qui formaient parfois jusqu'à la moitié de la population (Montigny, 2002)⁶. Certes, ces minorités ont souvent la nationalité du pays de

résidence, où elles sont installées depuis plusieurs générations ; mais leur citoyenneté n'est pas aussi complète que celle des citoyens d'origine bédouine, arabe et sunnite, et leur accès à la redistribution de la rente pétrolière est amputé de manière variable (Montigny, 1996). Ces migrations oscillent toujours selon le pendage des conditions les plus favorables : c'est ainsi que depuis la Révolution islamique iranienne en 1979, de nombreux hommes d'affaires, venus cette fois-ci des grands centres urbains du nord de l'Iran, ont choisi de s'installer à Doubaï, devenue la fenêtre de l'Iran sur le monde extérieur⁷. Cette communauté joue désormais un rôle de premier plan dans la vie économique de l'Emirat, où elle a détrôné les grands commerçants d'origine indienne installés depuis le début du XX^{ème} siècle.

Les cadres politiques modernes ne rendent pas compte de la nature et de l'intensité des relations régionales ou locales antérieures au découpage des frontières ; c'est ainsi que le Golfe a des relations humaines particulièrement étroites avec le Baloutchistan, au point que celui-ci constitue l'une des dimensions majeures de son héritage historique et de sa palette humaine actuelle. Ce territoire, partagé entre Iran, Afghanistan et Pakistan, porte le nom du peuple musulman sunnite qui l'habite et est lui-même subdivisé en sous-ensembles régionaux comme le Makran ; il occupe le rivage iranien du détroit d'Ormuz et pakistanais de la mer d'Oman, où Oman possédait l'enclave de Gwadar, rétrocédée en 1958 au Pakistan.

Les Baloutches, à l'origine mercenaires et pêcheurs, ont fait souche dans les villages côtiers de l'Oman, de Sour à la Bâtinah ; ils forment encore l'ossature des forces de sécurité et de l'armée des différents émirats du Golfe, mais on les trouve aussi dans le commerce, la banque et dans les professions désormais réservées aux nationaux, comme chauffeurs de taxi. Détenteurs de la nationalité locale, ils ont néanmoins gardé leur langue, leurs traditions et leur mode de vie, plus ouvert que celle de leurs concitoyens de culture arabe. Les relations avec le pays d'origine demeurent vivaces, surtout pour les migrants les plus récents, qui conservent la nationalité d'origine : relations aériennes et maritimes témoignent de ces flux, tout comme la prospérité relative des vallées du Makran ou des rivages qui font face à l'Oman (Nicolini, 1998).

Les Baloutches occupent donc une situation intermédiaire entre la population qui se considère comme autochtone et les immigrants, entre son installation ancienne et son altérité ethno-linguistique par rapport à la population tribale de souche arabe. Citoyens des États où ils sont installés comme l'Oman, ils en portent l'habit national ; mais ils sont reconnaissables à leur traits physiques, à leur accent et à leurs imperfections en arabe et leur intégration ne va pas de soi : avec l'intensification de la compétition entre jeunes nationaux pour l'emploi, leur dynamisme relatif et leur ouverture aux mœurs et aux comportements occidentaux excitent la jalousie des « vrais » Omanais, qui appellent à la remise en cause de leur statut national.

[L'immigration arabe, ou la découverte de l'appartenance, parfois pesante, à la « nation arabe »](#)

A la différence des précédents, les migrants venus du Levant, de la vallée du Nil, puis du Maghreb n'ont découvert les rivages du Golfe qu'à la faveur de la découverte du pétrole, dans l'immédiat après-guerre. Cette immigration était indispensable pour jeter les bases techniques et administratives de la modernité : l'entourage des princes, chargé de l'interface avec les compagnies et les puissances occidentales a été très tôt constitué d'hommes d'affaires, de juristes, de médecins et d'ingénieurs égyptiens ou libanais, qui ont édifié des fortunes

colossales à l'ombre de leurs maîtres. Le développement de l'éducation, de la santé, l'encadrement des chantiers, dans les villes comme sur les exploitations pétrolières n'auraient pas été possibles sans ces immigrés de toutes spécialités venus de Syrie, du Liban, de Palestine⁸ ou d'Égypte. Ainsi la mise en exploitation du pétrole du Koweït a coïncidé avec la *nakba*, « la catastrophe » de la fondation de l'État d'Israël en 1948 : de nombreux cadres palestiniens chassés de leur foyer ont rejoint directement l'Émirat sous tutelle britannique, dont ils ont fait un État moderne, et dont ils constituaient 40 % de la population jusqu'à l'invasion du pays par les forces irakiennes (Radi, 1993). Le Koweït était devenu pour eux une seconde patrie, soutenant financièrement et politiquement la lutte pour la libération de la Palestine (Hanafi, 1999). Ces premiers immigrants arabes des années cinquante et soixante apportaient avec eux un ferment de modernité et d'ouverture, voire de progressisme et de laïcité dans une région à l'écart des bouleversements que connaissait le Moyen-Orient ; ils y ont importé l'idée d'appartenance du Golfe à une nation arabe et des notions de changement politique, sous les labels du nassérisme, du baassisme ou de variantes du nationalisme arabe. Certains ont été à l'origine des premiers partis politiques de la région, d'autres ont rejoint même des mouvements révolutionnaires comme le Front Populaire de Libération de l'Oman et du Golfe Arabe (FPLOGA), qui ouvre un maquis marxiste-léniniste dans les montagnes reculées du Dhofar⁹ (Sonallah, 2002). En retour, ils allaient entrer par le biais de cette émigration en contact avec le monde américanisé de la technologie, des méthodes de travail, des rapports hiérarchiques fondés sur la valeur et l'efficacité personnelles, différents des valeurs inculquées dans les écoles des nations européennes qu'ils avaient fréquenté dans leur pays d'origine ou en Europe même.

Cette première vague de cadres issus du Moyen-Orient allait être étoffée à partir des années soixante-dix par la vague de migrants aspirés par le boom pétrolier de 1973 : ceux-ci, souvent des jeunes originaires des campagnes les plus reculées et des banlieues misérables d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de Palestine ou de Syrie¹⁰ allaient trouver dans le soudain besoin de main-d'œuvre du Golfe l'occasion d'échapper au chômage et à la misère. Le pactole qui se déverse soudainement sur le Golfe est converti en infrastructures de toutes sortes, en villes rasées ou qui s'étendent, édifiées de manière futuriste. Les chantiers qui s'ouvrent chaque jour font appel à une main-d'œuvre peu qualifiée, rendue disponible par l'échec des socialismes arabes et la libération économique à l'ordre du jour. Elle sera fascinée par l'alliance de la modernité technique offerte par les pétrodollars et de l'islam conservateur saoudien qui donne le ton dans la région, et ramènera ce nouveau système de valeurs, celui d'un islam « à l'américaine », de retour au pays.

Les migrants originaires du Moyen-Orient seront donc, dans les années soixante et soixante-dix et quatre-vingt, par leurs économies placées dans les banques islamiques, puis par les idées qu'ils ramèneront de leur séjour dans le Golfe, parmi les principaux vecteurs d'un islamisme militant, soutenu par l'Arabie Saoudite et les autres émirats du Golfe.

Les réactions du monde arabe à l'invasion du Koweït en août 1990 montreront cependant que les transformations socio-économiques du Golfe, dont les migrants sont à la fois les témoins et les acteurs, sont à l'origine de sentiments ambigus, où l'engouement fait place à la jalousie et à la colère : les pays qui font mine de soutenir l'Irak dans son invasion du Koweït (la Palestine représentée par l'OLP de Yasser Arafat, la Jordanie, le Yémen, le Soudan) voient leurs ressortissants expulsés sans ménagements, souvent en abandonnant les économies de toute une vie. Pour des raisons de sécurité, les Égyptiens, comme avant eux les Algériens, sont écartés, de peur de soulèvements et de subversion interne.

Aujourd'hui la présence arabe subsiste, en particulier dans l'administration et dans l'enseignement, où un pays comme la Tunisie occupe désormais une place de choix aux côtés de l'Égypte ; certains pays ostracisés depuis 1991 voient les portes de l'émigration, vitales pour leur économie¹¹, s'entrouvrir à nouveau. Mais aujourd'hui, la demande de main-d'œuvre originaire du monde arabe est durablement amoindrie, à la fois par la fin des grands chantiers d'équipement, la nécessité économique et sociale pour ces pays de former et de fournir un emploi à leur propre jeunesse, et par la méfiance persistante à l'égard de pays tenus en suspicion pour leurs sentiments de rancœur à l'égard des pétro-monarchies et d'exaltation religieuse à base de rejet de l'hypocrisie et de la corruption des puissants et des alliés de l'Occident. Les deux millions d'Égyptiens qui vivaient en Irak durant la guerre Iran-Irak, pour remplacer les hommes au front, n'y sont pas retournés, non plus que les Palestino-Jordaniens qui formaient les cadres des services de sécurité et de l'armée des différents émirats, et l'émigration n'est plus la panacée pour les pays dont la jeunesse, même diplômée, est majoritairement au chômage.

L'immigration asiatique, ou la symbiose du Golfe et du sous-continent indien, clés de l'ouverture à la mondialisation

Les migrants venus du Moyen-Orient cèdent la place, pour les emplois les moins qualifiés surtout, à une main-d'œuvre originaire d'Asie du Sud et du Sud-est. A vrai dire, la présence de communautés asiatiques implantées sur les rives du Golfe n'est pas nouvelle. Les relations commerciales, facilitées par les vents de mousson, ont été popularisées par les récits de Sindbad le marin, héros mythique de l'Irak abbasside du VIII^{ème} siècle. Mais c'est la mainmise britannique sur la région à partir du XIX^{ème} siècle qui favorisa l'implantation de sujets indiens de la Couronne, d'autant que le Golfe fut placé dans l'orbite du Raj, avec Bombay comme pôle économique et la roupie pour monnaie. Ces membres des communautés marchandes, numériquement faibles, sont économiquement très puissants ; ils sont surtout implantés à l'orée du Golfe, en Oman et à Doubaï. Ils sont originaires des provinces du nord-est de l'Inde, Bombay, le Gudjerat et le Sind, et sont de confession soit hindoue (les Bunya ou Banians) ou chiite (les Khodja ou Lawatiya originaires initialement d'Iran). Autrefois financiers et créanciers des émirats, à la tête d'empires commerciaux monopolistiques, ils ne se sont pas mélangés avec le reste de la population, et vivent encore parfois, comme les Lawatiya de Moutrah en Oman, dans des quartiers à part, fermés aux intrus. Considérés comme des agents du colonialisme britannique, ils furent longtemps jalouxés, voire détestés ; si aujourd'hui de nombreux Indiens musulmans implantés de longue date ont acquis la nationalité de leur pays d'accueil, leur loyauté à l'égard de celui-ci demeure sujette à caution, et ils gardent prudemment d'étroites attaches avec l'Inde.

Si des courants migratoires ont drainé dès la découverte des hydrocarbures, les ruraux du bassin de l'Indus pakistanais et des vallées afghanes, comme les ouvriers du Gujerat vers les chantiers du Golfe, ce n'est qu'à partir des années quatre-vingt que se déclenchent les grandes vagues de migration asiatique qui vont littéralement submerger le Golfe après la première guerre du Golfe, pour remplacer les migrants arabes devenus indésirables. Selon une étude de l'OIT, plus de 20 % des migrants dans le Golfe en 1995 étaient Indiens (3,6 M officiellement, et en fait déjà plus de 4 millions) : leur nombre était passé de 154 000 en 1975, à 600 000 en 1981 et 1,15 M en 1992. Mais leur proportion s'élève d'ouest en est, suivant en cela l'ancienneté et la densité des relations entre les pays de départ et d'accueil, c'est-à-dire selon une proximité culturelle qui rend leur intégration plus facile. Ainsi les Indiens constituent-ils 42 % des migrants aux Émirats Arabes Unis (la population indo-pakistanaise y

représentait déjà en 1996 près de 60 % de la population, contre moins de 20 % de nationaux) ; en revanche, à Bahreïn, les nationaux représentent 63 % du total contre 13 % d'Asiatiques, 1 % d'immigrants arabes et 8 % d'Iraniens, selon des estimations pour 1999¹². Mais si l'on ne considère que la tranche d'âge de 15 à 64 ans, la proportion d'étrangers s'élève à 44 %. Au Qatar en revanche (550 000 habitants), les nationaux ne représentaient déjà pas plus de 20 % de la population, contre 36 % pour les Asiatiques, avant le boom provoqué depuis deux ans par la mise en chantier de l'énorme gisement de gaz du North Field : l'afflux de main-d'œuvre y est considérable et marginalise encore plus la population autochtone¹³.

Au total, un million de migrants partent chaque année du sous-continent indien en direction du Moyen-Orient ; les Indiens, largement majoritaires, ne sont cependant pas les seuls, puisque le Golfe emploie environ 400 000 Népalais et 155 000 Sri Lankais.

Les foyers d'émigration sont très localisés : sur plus d'un million d'Indiens travaillant aux Émirats Arabes Unis, la moitié provient du Kerala. Parmi les 33 millions d'habitants de cet État, 3,75 millions vivaient à l'extérieur en 1998, dont deux millions à l'étranger. Ils faisaient vivre 7 à 8 millions de personnes restées au Kerala¹⁴. À l'intérieur même de l'État, la propension à émigrer varie grandement selon les régions, et, si l'Arabie Saoudite attire 40 % des partants, suivie par les Émirats Arabes Unis, les destinations préférentielles varient considérablement d'un district, voire d'un village à l'autre.

Les spécialisations professionnelles et nationales

Contrairement à une vision simplificatrice assez répandue, il n'y a pas dans le Golfe d'assignation automatique des postes occupés en fonction de la nationalité. Les diplômes, les compétences et les inclinations personnelles permettent théoriquement à chacun, en fonction de la demande du marché et des conditions de son recrutement, de trouver un emploi dans le domaine de son choix, quelle que soit sa nationalité d'origine¹⁵. Il y a cependant, bien entendu, des secteurs où telle ou telle communauté est majoritaire : ainsi dans l'ensemble du Golfe, en 1996, le tiers de la main-d'œuvre indienne, soit 425 000 personnes, était employée dans le bâtiment, qui est le principal secteur d'emploi de cette communauté, avec le commerce de détail.

L'emploi sur les grands chantiers d'infrastructures, d'équipement industriel ou de construction est régi de façon rigoureuse : les ouvriers sont embauchés dans le pays d'origine par des intermédiaires, pour la durée du contrat et se voient retirer leur passeport pour la durée du séjour. Ils sont logés dans des camps¹⁶, dans des dortoirs collectifs et n'ont pas de contact avec le pays d'accueil. À la fin du chantier, ils sont rapatriés collectivement dans leur pays. Dans cette catégorie, outre les migrants en provenance du sous-continent indien, on trouve de nombreux Coréens, Thaïlandais, Philippins, les premiers souvent amenés par leur entreprise. Mais les gros chantiers se font plus rares, dans la mesure où l'équipement de ces pays a été réalisé au cours des vingt années écoulées, et les compétences et les origines de la main-d'œuvre se diversifient : depuis 1995, les Émirats Arabes Unis ne délivrent plus de visas pour des travailleurs sans qualification, et tout employeur d'un étranger doit verser une caution de 3000 Dh par an, suivant en cela la tendance générale qui est à la « nationalisation » des emplois qui peuvent être occupés par des employés locaux.

La qualification dépendant du niveau d'éducation, elle est souvent rapprochée de l'origine

régionale : ainsi les montagnards baloutches, afghans ou originaires des provinces du Nord-Ouest du Pakistan sont-ils présents en grand nombre dans les travaux de force, les Bangladais, Sri lankais ou Philippins dans le nettoyage urbain, tandis que les Kéralites, qui ont un niveau d'éducation élevé et une bonne connaissance de l'anglais, sont majoritaires dans le commerce de détail¹⁷. Le marché du travail domestique, généralisé, se partage entre deux groupes féminins : les Sri Lankaises et les Philippines ; mais les compétences réelles ou supposées des deux catégories sont estimées différemment, et si le salaire moyen d'une Sri Lankaise est de l'ordre de 150 \$ US par mois, celui d'une Philippine, qui a suivi une scolarité plus complète, maîtrise mieux l'anglais — et est catholique — atteint plutôt 350 US \$¹⁸. Les Philippines sont également majoritaires parmi le personnel hospitalier. Mais d'autres nationalités sont également représentées dans le travail domestique : Érythréennes, Mauriciennes, voire Seychelloises, comme au Liban ou en Jordanie.

Recrutement, précarité et exploitation de la main-d'œuvre

Le recrutement de ces migrants se fait pour l'essentiel à travers des agences spécialisées, dans un premier temps, dans la mesure où le travail dans les pays du CCG ne se fait qu'à travers un sponsor (*kafil*) qui sert de garant de l'étranger vis-à-vis des autorités¹⁹. Ces filières mettent en jeu des recruteurs du pays de départ, qui répondent à la demande d'organismes du « trafic » de main-d'œuvre, en fonction théoriquement des besoins du marché. Ces « importateurs » sont souvent des personnages en vue, qui monnayent ainsi leur position. En effet, le migrant se voit avancer son voyage, son visa et doit payer un droit pour le service qui lui est rendu. Souvent, le remboursement de ces avances, à des conditions usuraires, représente à lui seul une ou plusieurs années de labeur sur place.

Une fois arrivés, les migrants se voient confiés à leur *kafil*, qui garde leur passeport et les fait travailler pour son compte ou les place chez un employeur. En règle générale son prélèvement représente entre le tiers et la moitié des revenus de l'employé. Mais la gamme des conditions économiques et sociales est très vaste, entre la domestique « sponsorisée » par le maître de maison, et qui échappe à tout contrôle et à toute protection au boutiquier qui se voit confier la gérance d'un magasin. Pour les cadres, fonctionnaires et a fortiori hommes d'affaires étrangers, la situation est tout autre : leur contrat est négocié de gré à gré, ils ont le droit de s'installer, de faire venir leur famille²⁰... Mais tous sont à la merci de leur employeur : ils peuvent être renvoyés sur le champ, n'ont aucune protection sociale ou syndicale, et leur renvoi signifie le retour définitif au pays et une catastrophe par la parentèle, souvent nombreuse, qui dépend de leurs envois.

L'exploitation dont ils sont l'objet peut dégénérer en véritables abus ; ainsi des émeutes ont éclaté en novembre 1999 au Koweït, des milliers d'Égyptiens protestant contre leur cantonnement : ils avaient été importés sous le couvert d'un Ministre qui avait empoché sa part de l'opération, mais les emplois attendus n'existaient pas. Les pays d'origine ont des politiques diverses face au phénomène de l'émigration : l'Inde a mis en place une politique de formation et de soutien de ses migrants (création en 1978 d'une *Overseas Manpower Corporation*, suivie de l'*Emigration Act* en 1983), tandis que le Sri Lanka laisse ses ressortissants livrés à la rapacité et aux exactions des employeurs²¹, bien que les remises des émigrés au Moyen-Orient y constituent le quatrième poste de recettes étrangères, après la confection, le tourisme et le thé.

L'exception du Golfe : le refus de l'implantation des migrants

L'immigration dans le Golfe se caractérise par une grande précarité individuelle, avec la quasi-impossibilité de s'implanter durablement dans le pays et d'y faire souche. En effet, les naturalisations, qui ne sont le fait que du Prince, sont rarissimes ; la nationalité ne se transmet que par le sang, transmis par le père. Il arrive même que les enfants d'une mère étrangère ne puissent pas bénéficier de la nationalité du père, et que la citoyenneté des nationaux de confession chiite soit contestée (Montigny, 1996). Certes, les jeunes travailleurs venus sans leur famille ne songent guère à s'implanter²², mais de nombreuses familles originaires en majorité du Moyen-Orient sont installées depuis trois générations et considèrent désormais leur pays de résidence comme une patrie d'adoption. Ils revendiquent désormais discrètement sinon l'intégration, du moins une possibilité d'implantation stabilisée par l'accès à l'immobilier, un titre de résidence plus durable, voire une possibilité de participer aux choix stratégiques d'un émirat comme Doubaï (El Ghoul, 2003). Cette intégration économique et sociale est défendue par certains responsables, qui considèrent qu'elle donnerait une certaine consistance humaine à des États qui paraissent parfois construits sur le sable, et dont la fragilité a été démontrée lors de l'invasion du Koweït. Mais elle se heurte à l'angoisse des nationaux à la perspective d'être marginalisés par les immigrants²³.

L'heure est dans tout le Golfe, on l'a vu, à la « nationalisation » des emplois. L'objectif de ces politiques est double : procurer des emplois aux nouvelles générations, que la distribution de la rente ne suffit plus à entretenir et garder sur place les devises que les immigrés expédient dans leur pays. Dans le débat en cours actuellement autour de l'« omanisation » des emplois, l'argument de ses partisans est que, même si les travailleurs omanais doivent être payés plus cher pour un travail moindre que leurs homologues importés, leur salaire demeure dans le pays, où il est consommé et investi, ce qui est un gain pour l'économie nationale. En fait, il paraît illusoire d'envisager de se passer de la main-d'œuvre importée, tant la culture rentière a fait de ravages dans les mentalités, dans le Golfe comme à un moindre degré dans l'ensemble du Moyen-Orient arabe.

L'impact économique multiforme des migrants

On constate en outre que les migrants sont aussi des intervenants actifs dans l'économie du Golfe, puisqu'ils consacrent une part importante de leurs économies à acquérir des biens sur place pour les rapporter au pays, pour leurs propres besoins ou pour la revente. Ils participent ainsi activement au commerce de réexportation dont Doubaï, par exemple, s'est fait une spécialité. Ressentis comme une menace pour l'homogénéité sociale, les migrants sont donc indispensables au fonctionnement de l'économie. Et les mesures prises pour en réduire le nombre sont donc contre-productives ou bien répondent à d'autres objectifs, comme le souci de réguler un volant de clandestins, qui, moderne « armée de réserve du Capital », maintient bas le prix de la main-d'œuvre. L'Arabie Saoudite expulse ainsi 350 à 450 000 immigrants illégaux par an ; mais quand, comme à l'automne 1996, les autorités des E.A.U. organisent une grande opération d'expulsion de 167 000 immigrants illégaux, celle-ci pose des problèmes inattendus : elle entraîne une baisse de la population de 7 %, donc une baisse de la consommation et une hausse du coût de la main-d'œuvre de 40 %, car le *sponsorship* de la main-d'œuvre légale de remplacement revient à 5000 Dh par an : la hausse des prix dans les secteurs de l'hôtellerie ou le bâtiment atteint de 10 à 20 %²⁴.

Les migrants ont aussi un impact irremplaçable sur les sociétés de départ : au Kerala, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée en dessous de 12 %. Le nombre de chômeurs a baissé de plus de 30 %. En 2000, les remises représentaient 23 % du PIB et dix fois les subventions du gouvernement central, quatorze fois les recettes dues à l'industrie de la pêche et vingt fois celles dues aux épices, les deux principaux postes d'exportation de l'État. L'émigration y est considérée comme une forme non-conventionnelle de développement, mais qui a pour avantages de ne pas provoquer d'effets nocifs sur l'environnement, de ne pas requérir d'investissements en capital, même si la concurrence qui règne sur le marché des migrants est forte : c'est pourquoi l'éducation est le moyen de maintenir la main-d'œuvre « exportable » à un niveau de qualité compétitif.

Une imbrication socio-culturelle de plus en plus prononcée entre Golfe et sous-continent indien

En définitive, les indicateurs économiques ci-dessus ne sont-ils pas que l'expression quantifiée d'impacts plus profonds et de l'imbrication indélébile des modes de vie et des cultures de ces deux ensembles régionaux, Golfe d'un côté, sous-continent indien de l'autre ? Il est encore difficile de répondre avec précision à cette question, et l'on doit se contenter d'observations empiriques :

– la langue arabe est sans doute devancée dans le Golfe par l'ourdou, le malayalam (langue du Kerala), le hindi et peut-être le persan. Mais les autochtones, minoritaires, n'emploient-ils pas eux-mêmes en arabe des mots et des locutions empruntées à ces langues ? Il serait intéressant que des linguistes se penchent sur l'existence éventuelle d'un sabir composé d'un cocktail des langues du Golfe, d'une évolution éventuelle vers une *lingua franca* où l'arabe et l'anglais auraient certes une place prépondérante, mais où transparaîtraient les dynamismes respectifs des différentes communautés linguistiques en contact. Il ne faut pas négliger l'impact, non seulement de la conversation courante, mais de la réception dans chaque foyer des chaînes de télévision du sous-continent, tandis que les journaux anglophones, majoritaires, donnent la priorité aux nouvelles d'Asie, faisant vivre leurs lecteurs, qui ne sont pas tous originaires du sous-continent, à l'heure de Mumbai (Bombay) ou de Chennai (Madras) ;

– les goûts, les modes, les valeurs et les comportements sont également très influencés par la présence des communautés d'immigrés, sans que l'on sache parfois de quand date l'adoption de telle recette de cuisine, de tel mode musical, de telle coutume vestimentaires, ni ce qu'elle représente comme acculturation réciproque, pour des sociétés réputées, des deux côtés, pour être très conservatrices dans leurs attitudes sociales et culturelles.

Un système social fondé sur une ségrégation ethnique dangereuse

Finalement, le maintien d'une ségrégation stricte entre nationaux et étrangers, ce refus d'intégrer l'Autre, de lui faire une place alors même que tant d'affinités tissées au fil des siècles rapprochent les sociétés qui entourent le Golfe, cette ségrégation née de la richesse, et qui vise à protéger les oisifs de la concupiscence de ceux qui transforment cette richesse en confort, n'est-elle pas une innovation artificielle ? N'y a-t-il pas là, avant tout, le remplacement des clivages sociaux antérieurs, au sein des tribus comme des groupes de

pêcheurs de perles ou de marchands, par une stratification ethnique garante de la concentration de la rente par quelques oisifs réputés inoffensifs ? Cet ordre n'est pas neutre et répond à la volonté des Puissances qui, en dernière instance, contrôlent le destin de cette région : la Grande-Bretagne à l'origine, et aujourd'hui les Etats-Unis, attentifs à garder la richesse pétrolière sous un contrôle étroit, et à éviter qu'elle ne soit répartie d'une manière plus efficace en faveur d'un développement menaçant pour leur domination. La nationalité, concept importé, a certes remplacé — ou du moins recouvert — les statuts qui régissaient les sociétés locales d'avant le pétrole : les tribus se distinguaient par la noblesse de leur généalogie et les activités dont elles tiraient leur subsistance, les tribus nobles des tribus soumises, les hommes libres des esclaves, etc. Mais l'existence de multiples traits culturels communs, la facilité avec laquelle sont échangés de nouveaux éléments montrent l'arbitraire des nouvelles barrières statutaires mises en place.

On peut se demander combien de temps cette résistance, fondée sur le système de la *kafala* et sur le *jus solis*, pourra durer face aux pressions qui s'exercent sur ce ventre mou trop riche et trop faible qu'est le Golfe. D'autant que de nouvelles formes de solidarité ou de clivage peuvent aisément y être activées, comme les instances religieuses qui peuvent rapprocher les Musulmans nantis autochtones de leurs coreligionnaires des pays environnants en proie à la misère ou à la violence, comme le montrent les événements qui se déroulent actuellement dans cet arc de crise. Le Golfe peut aisément devenir la caisse de résonance de tous les conflits de la région, et sa diversité ethnique provoquer une explosion fatale²⁵, si un assouplissement n'est pas introduit dans son fonctionnement social.

Notes

- ¹ A noter que Bahreïn et Oman sont des exportateurs traditionnels de main-d'œuvre, et que leurs faibles ressources en hydrocarbures les conduisent à envisager une reprise des migrations en direction des Etats voisins plus riches au sein du Conseil de Coopération du Golfe : Bahreïn en direction du Qatar, Oman en direction d'Abou Dhabi.
- ² Charjah, Ajman, Umm el-Qaiwain, Ras el-Khaimah et Fujairah, membres de la fédération des Émirats Arabes Unis.
- ³ Sauf pour certaines fonctions comme les instituteurs de l'enseignement primaire, les petits boutiquiers de village ou les ouvriers agricoles dans les palmeraies.
- ⁴ Au XIX^e siècle, le Résident politique britannique pour le Golfe était installé à Boushehr, sur la rive nord, et un port comme Doubaï n'a dû sa fortune qu'au déclin du sultanat arabe de Lingeh, qui lui faisait face sur la rive persane, au début du XX^e siècle. L'expression même de golfe « persique » aujourd'hui décriée par les Arabes, exprime bien cette domination séculaire de la rive nord.
- ⁵ Au sens littéral les « sans » en arabe. Ils seraient 120 000 au Koweït, d'origine bédouine ou paysanne du Bas-Irak, mais on les retrouve à Bahreïn, où ils sont supposés d'origine iranienne.
- ⁶ Voir en particulier l'analyse du statut social des communautés Huwalah et Baharnah au Qatar. Sans être considérés comme immigrés, ces groupes qui jouissent de la nationalité qatarienne et jouent un rôle important dans le commerce et les affaires sont stigmatisés pour leur non-appartenance à une tribu arabe, et pour leur origine de la rive nord du Golfe (les Baharnah sont chiïtes).
- ⁷ On estime à 2 000 le nombre des maisons de commerce iraniennes ayant transféré leur

siège à Doubaï.

8 Voir les travaux de Sari Hanafi sur les entrepreneurs palestiniens dans le Golfe.

9 Ibrahim Sonallah a publié une relation romancée de cette expérience, *Warda*, traduit en français.

10 Auxquels il faut ajouter près d'un million de Yéménites en Arabie Saoudite.

11 Dans les années soixante-dix, plus de 30 % de la population active jordanienne travaillait dans le Golfe.

12 630 000 habitants dont 227 000 étrangers ; mais cette faiblesse numérique de la population immigrée est, dans ce cas précis, largement due à la pauvreté relative de l'île, qui ne constitue plus depuis plusieurs décennies un État rentier, et où le chômage (15 %) frappe une part importante de la jeunesse.

13 Sans compter le cas bien particulier des dizaines de milliers de militaires américains qui y ont établi leur quartier général opérationnel pour le Golfe et l'Irak (base d'Al-Udeid, dans le sud du pays).

14 A titre d'indication sur le rythme de progression du phénomène migratoire, le nombre de départs du Kerala est passé de 11 679 en 1980 à 89 542 en 1990 et 155 726 en 1997.

15 Bien souvent cependant, quelques soient les promesses faites au départ, le sponsor impose ses exigences sur place et affecte l'employé importé à un poste à pourvoir, indépendamment de ses qualifications et de ses souhaits éventuels.

16 Ce serait le cas de 32 % des migrants indiens dans le Golfe (*The Hindu*, 26 janvier 2002).

17 L'État du Kerala considère l'émigration comme une ressource-clé du développement et suit une politique d'éducation qui vise à améliorer constamment les qualifications de sa main-d'œuvre ayant vocation à l'exportation.

18 La nationalité des domestiques est ainsi un marqueur social de leur employeur.

19 Les autres modes d'entrée illégaux sont l'immigration clandestine, par bateau, depuis les côtes d'Iran ou du Pakistan, mais surtout pour l'Arabie Saoudite le maintien sur place des voyageurs musulmans détenteurs d'un visa de pèlerin.

20 A Doubaï, un revenu mensuel minimum de 4 000 Dh est exigé pour obtenir le droit de faire venir sa famille.

21 Scandale en 2000 du consulat de Sri Lanka en Jordanie : le consul accouchait clandestinement à sa résidence les dizaines de ressortissantes enceintes après leur viol par leur employeur, et alimentait un lucratif trafic d'adoption avec les nouveaux-nés confisqués à leur mère.

22 Au Kerala, on estime le nombre de couples séparés par l'émigration d'un des membres à un demi-million (*The Hindu*, 26 jan 2002).

23 A Doubaï vient d'être créée une Association de citoyens réclamant l'arrêt de l'immigration et par conséquent aussi la fin des stratégies d'ouverture et de développement économique pour laquelle les immigrés sont indispensables, considérant que la population autochtone ne représenterait pas plus de 4 % de la population totale de l'Emirat.

24 "Labour exodus takes the edge off expansion », *Middle East Economic Digest*, 6 décembre 1996, pp. 37-38.

25 Dont les émeutes entre Hindous et Musulmans indiens à Doubaï en 1995 lors de la destruction de la mosquée Babri Masjid en Inde donnent un avant-goût.



Bibliographie

EL-GHOUL Bernard (2003) *De la cité marchande à la cité globale. Pouvoir et société à Doubaï*, Thèse, Institut d'études Politiques de Paris.

HANAFI Sari (1999) Insertion économique et marginalité sociale in *Entrepreneurs dans le monde arabe*, *Les Cahiers de l'Orient* n° 55, 3^{ème} tr., pp. 133-145.

MONTIGNY Anie (1996) Les Arabes de l'autre rive, *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 22, juillet-décembre, pp. 51-83.

MONTIGNY Anie (2002) L'Afrique oubliée des noirs du Qatar, *Journal des Africanistes*, 72 (2), pp. 213-225.

NICOLINI Béatrice (1998) *International Trade Networks : the Oman enclave of Gwadar*, communication à la Oman Tagung, Bonn, 20 juillet 1998.

RADI Lamia (1993) *Les Palestiniens du Koweït en Jordanie : confrontation ou intégration à la société d'accueil ?* Mémoire de DEA, Institut d'études Politiques de Paris, 1993, 87 pages.

SONALLAH Ibrahim (2002) *Warda*, trad. franç. R. Jacquemond, Actes Sud.



Pour faire référence à cet article

Lavergne Marc (2003). *"Golfe arabo-persique : un système migratoire de plus en plus tourné vers l'Asie"*. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 19, Numéro 3. Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2689.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
 MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
 Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 

Article

Perspectives on labour migration in Israel

 par [Sarah S. Willen](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Sarah S. Willen : Department of Anthropology, Emory University, Atlanta, Georgia – USA

[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à

Sommaire

[The Setting: Tel Aviv's Central Bus Station, "capital of the foreign workers"1](#)
[Introduction](#)
[Recent scholarship](#)
[The Migration policies of a "non-immigration state"4](#)
[Background context](#)
[State-level policies and the paradox of legal status](#)
[The City of Tel Aviv-Jaffa and the state-municipal paradox](#)
[Non-government organisations \(NGOs\)](#)
[Why Israel ?](#)
[Views from south tel aviv: structure, agency, and indeterminacy in the lives of migrant workers](#)
[Ethnographic portrait #1: Marina and Raymond](#)
[Ethnographic portrait #2: Tanya and Sergei](#)
[Ethnographic portrait #3: Janie and William](#)
[Conclusion](#)

Texte intégral

The Setting: Tel Aviv's Central Bus Station, "capital of the foreign workers"¹

Half a century after the establishment of the State of Israel, a stranger meandering through Tel Aviv's labyrinthian, seven-story Central Bus Station would be surprised to hear not just Hebrew, or even just Israel's recognized languages of Hebrew and Arabic, Russian and Amharic, but rather a global cacophony of languages: Tagalog and Romanian, Nigerian languages like Igbo and Yoruba, and Ghanaian languages like Twi and Fante. May be Mongolian. Certainly Spanish. Perhaps the South African click language, Xhosa².

For residents of south Tel Aviv, the Central Bus Station — or *Takhana Mérkazit*, as it has come to be called in multiple tongues — is a commercial and social hub as much as a hub for intra- and inter-city transportation. It houses a grocery store, two full-service pharmacies, dozens of stores selling clothing and jewellery, housewares and hardware; an indoor market selling everything from superglue to men's undershirts and from pornographic videos to tall glass water pipes; a post office; branches of all major Israeli banks; and dozens of food stands and restaurants including a wildly popular McDonald's.

But it is not commercialism that has made Tel Aviv's *Takhana Mérkazit*, the largest of its kind in the Middle East, unique. Rather, the Central Bus Station — full of life, sound, music, color, opinions, negotiations, and consumer goods suiting a vast spectrum of taste and temperament — is also, always, full of people — many of whom are not Israeli. In local parlance, these people — Filipinos and Colombians, Romanians and Chinese, Nigerians and Thai — are collectively described as *ovdim zarim*, or "foreign workers".

While this varied and polyglot group is monolithically represented in Israeli public discourse by the single term "foreign workers", the cultural, linguistic and religious diversity the term conceals is clearly striking. More precisely, this striking diversity was visible until the implementation of a massive deportation operation declared by Israeli Prime Minister Ariel Sharon in 2002. The goal of the campaign, in the language of the Migration Police, was to deport 50,000 undocumented workers from the country by the end of 2003, later raised to 100,000 by the end of 2004.

Introduction

But we are jumping ahead of ourselves. How did Israel become home to an astonishingly diverse population of approximately 240,000 migrant workers, constituting 10 % of the labour force, by the year 2000 (Kemp and Rajzman, 2003)? This rapid transformation over the course of the 1990s, despite its widespread economic, administrative, and social implications, took place quietly. Although these new migratory trends represent increased participation in the global economy and even, perhaps, another badge of entry into the family of industrialized nations, they also pose a fundamental challenge to Israel's "migration regime" (Freeman, 1992), defined as "the institutional and ideological principles that determine the set of goals, agencies, and procedures — including both formal legal provisions and informal institutionalized practices — employed by states to deal with migratory flows" (Rosenhek 1999: 578). Since its establishment, Jewish immigration, governed by a basic principle of "explicit and formal demarcation between Jews and non-Jews," has been the country's very *raison d'être* (Rosenhek 2000: 53). Despite the restrictiveness of Israel's migration ideology

and policy, the phenomenon of labor migration emerged relatively quickly but without garnering substantial opposition or radically transforming the face of the country, at least in part because there is in Israel – at least for now – but one *Takhana Merkazit* and one South Tel Aviv.

In this context, the objectives of the present research note are fourfold. First, this discussion provides an overview of the phenomenon of transnational labour migration in Israel for a European readership. Second, it begins to explore the details and consequences of the dramatic policy shift embodied in the recent mass deportation campaign, which was reaching a peak as this research note was being composed. Third, it demonstrates how cultural anthropology, and in particular its hallmark mode of inquiry — ethnography — can broaden both the epistemological and the empirical scope of research on this topic. While several qualitative studies have been published to date (Kemp *et al*, 2000; Rosenhek and Cohen, 2000; Cohen, 1999; Von Breitenstein, 1999), very little (cf. Rajzman *et al*, 2003) has relied on ethnographic tools or engaged the rich comparative literature on transnational labour migration (Ehrenreich and Hochschild, 2003; Hirsch 2003; Hondagneu-Sotelo 2001, 1994; Parreñas 2001; Anderson 2000; Constable 1997; Mahler 1995; Rouse 1995, 1992; Glick Schiller *et al* 1992). Ethnographic investigation based on long-term field research and active participation in migrants' individual and community lives is uniquely capable of bringing to the fore one of the most crucial yet least frequently heard voices in the current literature on transnational labour migration in Israel: the voices and stories of migrant workers themselves. Fine-grained ethnographic research can also elucidate the broader discursive, ideological, and social contexts in which migration trajectories are constructed, negotiated, and experienced. In the space available, this research note begins to map out some of these actors and influences and to explore how institutional policies and practices affect the lives of individual migrants.

Fourth, while ethnographic research “from below” (Smith and Guarnizo, 1998) is important both in itself and for purposes of comparison, it can also illuminate how both migrants' lived experience and host state policies and practices are implicated in broader processes whereby currencies and commodities, people and ideas circulate transnationally. Far from being “deterritorialized” or “unbounded,” such processes involve a diverse array of competing micro-, meso-, and macro-level factors (ibid.) and are anchored in geographic and social space both “by the policies and practices of territorially-based sending and receiving local and national state communities” and by the “grounded reality” of social relations and networks within and between home and host societies (Guarnizo and Smith 1998: 10).

Thus research on transnational labour migration should draw migrants' voices into larger conversations that explore these three levels of analysis and the dynamic interrelationships among them: first, the **micro-level** of migrants' experience, best approached through ethnographic field research; second, the **meso-level** of state and institutional policies and practices, well-studied in the Israeli context; and finally the **macro-level** of global political economic trends and processes. The vast and multidimensional task of unpacking these complex interrelationships, as Mahler (1998) points out, is inherently collaborative and interdisciplinary. Cultural anthropology has much to contribute to this endeavour.

To this end, the second half of the present research note begins to explore these issues through three brief ethnographic portraits of migrant families drawn from the findings of a 24 month ethnographic field study conducted in South Tel Aviv between 2000 and 2003. Research methods included participant observation in one NGO setting (the Open Clinic for

Migrant Workers run by Physicians for Human Rights) and one municipal setting (the Mesila Aid and Information Center for the Migrant Community); structured and unstructured interviews with both "legal" and "illegal" migrants; participant observation in the home, family, and community lives of migrants from West Africa, the Philippines, and Eastern Europe; and participation in Israeli-organized as well as migrant-organized social, religious, and political events.

Recent scholarship

Scholars in a variety of fields have investigated multiple aspects of Israel's short and turbulent experience as a "host country." Issues addressed in the literature³ include the historical context of foreign labour recruitment to Israel (Bartram, 1998); patterns of labour market participation, community organization and claims-making (Kemp et al, 2000; Rosenhek and Cohen, 2000; Rosenhek, 1999; Lukumu, 1997); patterns of residence (Menahem, 2000; Schnell and Binyamini, 2000; Schnell, 1999); migrants' cultural backgrounds (Cohen, 1999; von Breitenstein, 1999); Israeli attitudes toward migrants (Raijman et al, 2003; Nathanson and Bar Tzuri, 1999; Rosenhek, in press); economic implications of labour migration for Israel and for migrants' home countries (Amir, 2002; Fefferman, 2000; Klinov, 1999); state and municipal policy dynamics (Kemp and Raijman, 2003, 2000; Alexander, 2001; Rosenhek, 2000, 1999); and labour migration trends as both symbolic and constitutive of Israel's changing cultural and national identity (Berthomière, 2001). Particularly in comparison to literature on other migration contexts, the absence of ethnographic research is a conspicuous lacuna.

The Migration policies of a "non-immigration state"⁴

The most comprehensive overviews of the phenomenon of labour migration in Israel have only been published in Hebrew thus far, (Kemp and Raijman, 2003, 2000; Rosenhek and Cohen, 2000), but articles in English by Rosenhek (2000; 1999), and Bartram (1998), provide a solid orientation for the English speaking reader. The discussion below presents a brief sketch of these fuller accounts while drawing attention to some of the more unique dimensions of Israel's encounter with this global phenomenon, particularly at the micro-level of individual lived experience.

Background context

A common refrain of Israeli politicians and bureaucrats is the paradoxical claim that "Israel is not an immigration country" (Rosenhek, 1999:580). This statement, as the juxtaposition of the present discussion and Berthomière's article in this volume clearly illustrates, is simultaneously true and false. Since Israeli citizenship is granted almost exclusively to individuals of Jewish descent⁵, it is virtually impossible for non-Jews from Moldova or the Philippines, Columbia or Ghana to become Israeli citizens. Nor do children born in Israel to non-Israeli parents receive any form of citizenship or residency rights⁶. How, then, did Israel find itself home at the beginning of the 2000s to an estimated 250,000 non-Jewish, non-citizen, transnational migrant workers?

Israel's experience is in many ways similar to other labour-importing industrialized and globally competitive countries; the "pull" of increased demand for low wage unskilled laborers, through a range of formal and informal pathways, met the "push" of harsh Third World

economic conditions. In Israel's case, widespread recruitment began after the first *Intifada*, when Palestinian construction and agricultural workers were unable to reach their jobs because of closures imposed on the West Bank and Gaza Strip by the Israeli army. In 1993, the government reluctantly approved the importation of a small number of migrant workers, ostensibly as a temporary solution to a temporary problem. Over time, dependence on foreign labour grew as the number of permits jumped from 4,200 in 1990 to 9,600 in 1993, and then tenfold to 103,000 in 1996 (Israeli Ministry of Labour and Social Welfare, cited in Bartram, 1998). At the same time, growing streams of undocumented migrants from a separate set of countries were arriving in Israel. Overall, the rapid and dramatic increase in the number of migrant workers between 1993 and 1996, both "legal" and "illegal," paralleled a marked decrease in the number of non-citizen Palestinians working in Israel (Israeli Central Bureau of Statistics, 2001, cited in Kemp and Rajjman, 2003: 4). Whereas Palestinians constituted 4.5 percent of the Israeli labour force in 1993 (a drop from 6.5 percent the previous year) and migrant workers constituted 1.6 %, by 2000 Palestinians represented 3.3 % of the labour force and migrant workers 8.7 % (ibid: 8). By 2003, estimates placed the number of migrant workers between 10 (ibid: 1) and 12 %⁷ of the labour force. At the same time, the Israeli economy was in a deep recession with unemployment at 10.6 %t in November 2003 (Israeli Central Bureau of Statistics, 2003)⁸.

State-level policies and the paradox of legal status

Migrant workers in Israel are typically grouped into two legal categories: documented or "legal" workers who were recruited in their home countries to fulfill short-term contracts and then return home, and undocumented or "illegal" workers who reached Israel of their own accord via what can be described as the "tourist loophole" in Israel's rigid migration regime, a phenomenon I shall describe momentarily. "Legal" workers are concentrated in three sectors: agricultural workers from Thailand; construction workers from Romania, Bulgaria, and China (among other places); and caregivers for the elderly and disabled primarily from the Philippines. "Illegal" workers are employed in a variety of sectors but most prominently in domestic work such as housecleaning, childcare, and restaurant work (West Africans, South Americans, Eastern Europeans, and others)⁹.

Increasingly, scholars of the Israeli case also draw attention to an important third group: migrants who arrive as "legal" workers but subsequently lose their legal status. This third group of "formerly legal" workers has also been described as "illegal workers generated by the system" ("*bilti hukim totzeret ha'shita*": Kemp and Rajjman, 2003: 7). Upon arriving in Israel, "legal" workers are constrained by a government policy called the "bonding arrangement," or *hesder ha'kvila*. This arrangement, whereby work permits are issued directly to employers rather than to workers themselves, is designed to protect the interests of employers by granting them complete control over their employees for the entire duration of their employment — presumably identical with migrants' entire period of residence — in Israel. Instead of facilitating regulation and supervision, however, the "bonding arrangement" has yielded a wide range of problematic results, including the emergence of a large population of "formerly legal" workers who arrived with visas but stayed on after the voluntary or involuntary termination of their authorized work relationships (ibid: 13-15). As many as 53 percent of Israel's "illegal" workers are thought to have arrived in this manner (Bar Tzuri, 2000, cited in Kemp and Rajjman, 2003: 14). The "bonding arrangement" has also generated serious human rights violations including numerous instances of exploitation and abuse described by Israeli NGOs as "trafficking in human beings" and employment under "slavery-

like conditions" (Hotline for Migrant Workers, 2002)¹⁰. Space constraints preclude in-depth discussion of this important, and as yet gravely underinvestigated, topic.

In theory, Israel's central objectives regarding migrant workers have been 1) to limit the number of documented or "legal" workers entering the country; 2) to maintain minimal involvement in their living conditions; 3) to ensure such "legal" workers leave the country at the conclusion of their contracts thereby preventing their permanent settlement; 4) to prevent the entry of spontaneous undocumented or "illegal" workers; 5) to refuse "illegal" workers recognition as legitimate clients of the welfare state; and 6) to stimulate, either indirectly or directly — i.e., via arrest and deportation — their departure from the country (Rosenhek, 2000: 54-60). From the mid-1990s until summer 2002, however, these goals remained largely unfulfilled as successive governments, characterized by heterogeneity of principles and objectives from one agency to the next, maintained a position of "non-involvement" (ibid: 63), and deliberately refrained from developing consistent or long-term oriented policies. The resulting course of government action has been described as "chaotic" (*Ma'ariv* 15/9/03) and reflecting "asystematicity and irrationality" (Borowski and Yanay, 1997).

While the heterogeneity and asystematicity persist, the atmosphere on the ground changed dramatically with Prime Minister Sharon's 2002 declaration of a mass deportation campaign.

The campaign, which is costing the Israeli state between US\$65-90 million¹¹, hinges on what a growing body of critics identify as "a simplistic and deceptive parallel between two phenomena: 300,000 foreign workers, 300,000 unemployed"¹² (*Ha'aretz* 23/9/03). Despite the faulty logic of its central claim (i.e., to instantly create jobs for Israeli workers) (Kemp and Rajman, 2003), and in the face of strong opposition from many journalists, scholars, NGO activists and others, this rhetorically powerful campaign has nonetheless received substantial state investment and, in a relatively short period of time, begun to radically transform the economic, social, and cultural phenomenon most visibly embodied in the Tel Aviv Central Bus Station. Moreover, the ultimate utility of mass deportation is thrown into question by the continued government approval for the importation of tens of thousands of additional workers (*Ha'aretz* 29/9/03).

The City of Tel Aviv-Jaffa and the state-municipal paradox

One of the most intriguing aspects of Israel's encounter with transnational migrant workers is the explicit contradiction between the policies and practices of the state, on one hand, and those of the municipality most deeply affected by their presence, the city of Tel Aviv-Jaffa, on the other. With 60-80,000 migrant workers constituting one-fourth of the city's overall population (*Ha'aretz* 10/6/03), the phenomenon is far from theoretical or abstract; as one municipal employee put it, "The state does not have a problem of foreign workers, we (local authorities) do" (cited in Kemp *et al*, 2000: 122). In 1999, with limited funds but lofty aims, the municipality established the Mesila Aid and Information Center for the Foreign Community, a social welfare organization that collaborates with other local and national agencies — and, to a lesser extent, with the highly politicized NGO community — to provide services, programs, and advocacy in areas such as children's health, education and wellbeing; community leadership development; and community crisis preparedness and intervention. Two principles govern Mesila's activities: first, a commitment to remaining uninvolved in debates about state-level policies such as deportation or, conversely, the possibility of granting residency status to migrants, and second, a commitment to helping migrants, as staff members reiterate time and again, "as long as they are here" (Mesila staff, personal communication). In the shadow of the

government's explicit deportation-oriented agenda, Mesila continues to regard itself as a "warm, concerned, open home for the foreign community,"¹³ thereby generating a peculiar situation in which "the state proceeds as if there were no migrants while the municipality acts as if there were no state" (Kemp and Rajzman 2000; my translation).

Non-government organisations (NGOs)

Where Mesila takes pains to avoid confrontation with state-level authorities, the human rights oriented non-government organization (NGO) community does not. Organizations such as the Kav La'Oved Workers' Hotline, Physicians for Human Rights (PHR), the Association for Civil Rights in Israel (ACRI), and the Hotline for Migrant Workers in Prison use a range of legal, political, and media strategies to act in defense of migrants' codified rights and to advocate legislative and policy change. In addition to the profound roles these organizations have played in shaping both policy and public discourse, some also affect individual migrants' lives in more direct ways, either by providing legal counsel and advocacy (Kav LaOved, ACRI, the Hotline for Migrant Workers) or by providing medical services (the PHR Open Clinic).

Ethnographic research on the zones of interaction between these Israeli advocates and their migrant clients would provide fascinating insights into the constitutive role these organizations play — at times more constitutive than either the state or the municipality — in shaping individual experiences of labour migration in Israel. In particular, an ethnographic approach could illuminate the fascinating and often radical disjunctures between NGOs' principles and values, on one hand, and the way migrants experience those organizations' declarations, activities and programs on the other.

Why Israel ?

In addition to "push" and "pull" factors in the Israeli economy and in migrants' home economies, a range of other sociological, cultural, and religious factors have also played a role in migrants' choice of Israel as migration destination. Three such reasons are discussed below.

The first reason, applicable particularly to "legal" Filipina caregivers who come to Israel after working elsewhere in the Filipino labor diaspora such as Singapore, Hong Kong, or Saudi Arabia, pertains to the possibility of ***improved work and living conditions***. Some migrants like Marlene,¹⁴ an unmarried woman in her early 30s, decided to come to Israel after working for ten years as a maid for a middle-class family in Hong Kong. There she felt underappreciated, underpaid, and exploited. When she learned she could earn two to three times more in Israel for what she expected to be less strenuous work as an elder-care provider, she quickly seized the opportunity. Marlene and other Filipina migrant workers like her often describe their work conditions in other countries, particularly in East Asia and the Persian Gulf, as isolating, humiliating, and/or underpaid, and their stories resonate with the growing social scientific literature on Filipina labour migration (Parreñas, 2003, 2001; Anderson, 2003, 2000; Constable, 2003, 1997). Before migrating, this relatively small group of migrating women hoped and expected not only to earn more money, but also to find a more humane work environment, even if it would draw them into yet another new society and culture even further from home. Potential migrants tend to pay careful attention to the rumours and stories told by co-nationals who have worked abroad as they make their own migration decisions. Particularly for Filipina transnational migrants seeking work on a documented basis, Israel's reputation has made it more desirable than other possible

destinations.

A second reason for choosing Israel is what I call the *"tourist loophole,"* referring to the possibility of obtaining a tourist visa to enter the country and then stay on as an "illegal" worker. Given its profound archaeological, biblical, and spiritual significance, the "Holy Land" has attracted tourists and, in particular, religious pilgrims for centuries. In the modern Israeli state, the tourism industry has been a basic building block of the national economy, although it took a plunge following the outbreak of the second *Intifada* in October 2000. Throughout the 1990s, and despite the country's rigid "migration regime," Israel thus employed a liberal visa policy designed to encourage such tourism, both religious and secular. Thus thousands of migrants were able to obtain individual visas or join tour or pilgrimage groups in their home countries and, after a quick turn through religious and secular tourist destinations, make their way to the metropolitan Tel Aviv area seeking work cleaning houses and offices, in restaurants, or performing other blue collar, often physically demanding jobs. Throughout most of this period, opportunities were plentiful, and migrants were able to earn, remit, save, and often loan funds to finance the chain migration of friends or relatives who then joined them in Israel. This "loophole" thus facilitated the entry of tens of thousands of migrants from West Africa, South America, Eastern Europe and elsewhere who would have preferred migrating to more desirable destinations, particularly in North America or Western Europe, but could not.

A third distinctive reason for Israel's attractiveness as a migration destination is *the appeal of being in the Holy Land*. The vast majority of both "legal" and "illegal" migrant workers belong to some Christian denomination (Catholic, Evangelical, Russian Orthodox, Ethiopian Orthodox, etc.), and many explain they were deeply attracted to the idea of living for a time in the Holy Land and visiting the sites where Jesus lived. While it seems highly unlikely that Israel's distinctiveness as the "Holy Land" is the central or sole reason most migrants have come to Israel, the country's religious significance does, for many, deeply enhance its desirability. Once residing in Israel, migrant communities and individuals devote substantial time and energy to contemplating the religious and theological dimensions of their presence, particularly within the dozens of churches that have sprung up in South Tel Aviv. For the most part, the Israeli authorities have refused to acknowledge or engage theological discourses of belonging or membership (Paz 2003 ; Willen 2003a). Nonetheless, as one municipal official — the director of Mesila — has pointed out, "Whether we like it or not, this is the Holy Land to many different religions."¹⁵

With this context in place, let us now look briefly at how this complex array of objective and subjective motives and constraints shapes the migration trajectories and the everyday lives of migrant workers in Israel.

[Views from south tel aviv: structure, agency, and indeterminacy in the lives of migrant workers](#)

The ethnographic portraits presented below were selected with two goals in mind. First, they convey a sense of the sheer variation, alluded to in the introduction, in migrants' countries of origin, levels of education, migration pathways, and family structures. Second, they begin to map out how different groups of migrants confront, negotiate, and experience the convoluted assortment of policies and practices, opportunities and constraints shaping labour migration in Israel. Together these ethnographic excerpts convey a sense of the complexities – economic

and pragmatic; cultural and psychological – of migrants' everyday life worlds.

Four themes merit particular attention. First is the “paradox of legal status,” whereby “illegal” migrants often enjoy better work and living circumstances, and greater personal autonomy than “legal” workers. A second key theme is the way state, municipal and NGO actors disseminate a complicated and contradictory assortment of messages which effectively confuse high-stakes actors, the Israeli public, and migrants themselves. The “state-municipal paradox,” whereby the municipality of Tel Aviv-Jaffa provides social services to migrants while the state invests actively in deportation, is one manifestation of this cacophony of messages. Another is the outward similarity — at least from migrants' perspectives — between municipally provided services, particularly in the area of health, and services provided by private partisan organizations like the NGO Physicians for Human Rights. Migrants who utilize available services tend not to differentiate among the various migrant-friendly agencies and organizations. As such, the often sharp ideological distinctions among municipal, NGO, and sometimes even state attitudes tend to dissipate in the realm of practice.

A third theme is the substantial variation in the way different groups of migrants, including groups sharing the same legal (or lack of legal) status, occupy vastly different positions within the Israeli “ethnoscape” (Appadurai, 1996) and, as such, experience labor migration in Israel in substantially different ways. Finally, the excerpts highlight the overarching sense of indeterminacy which overshadows individual migrants' everyday lives. Let us now turn to the ethnographic portraits themselves.

Ethnographic portrait #1: Marina and Raymond

Marina, from the northern Philippines region of Pangasanan, and Raymond, from the central Philippines island of Cebu, both came to Israel in the mid-1990s to work “legally” as live-in elder-care providers. Marina had no care-giving experience before coming to Israel although she had worked as a uniformed maid and housekeeper in Singapore. Raymond, on the other hand, worked as a nursing aide in a Filipino hospital before coming to Israel and, like countless other migrant workers in Israel and across the globe, paradoxically left his family behind in order to support them and ensure their well-being (Constable, 1997; Parreñas, 2002; Ehrenreich and Hochschild, 2003; Raijman *et al*, 2003). At the end of her contract in Singapore, Marina jumped at an opportunity to migrate to Israel for several of the reasons mentioned earlier: she felt constricted and humiliated living under the thumb of an unfriendly, demanding employer, she heard she could earn considerably more money in Israel, and as a Christian she was eager to exchange Singapore for an opportunity to live in the “Holy Land.” Both Marina and Raymond were legally employed for several years after their arrival. They met in a Tel Aviv suburb where each was caring for an two elderly Israeli, and over time, a romance bloomed. Gradually their relationship strengthened, and after a time Marina unexpectedly became pregnant.

Like many other Filipino caregivers in Israel, Marina's pregnancy eventually led to her loss of legal status due to the stipulations of the “bonding arrangement.” As the pregnancy progressed, it became too difficult for Marina to perform the physical aspects of caring for her employer, an elderly diabetic woman whom she affectionately called *Ima*, Hebrew for “mother.” She resigned several months before giving birth to their daughter, Jennielyn, and with her resignation and the termination of her employment contract, she permanently lost her legally defined right to live and work in Israel.

As Marina explained to me in the winter of 2002 while we watched Jennielyn play, living in Israel without a visa is difficult and perpetually anxiety-producing; one never knows when the police might be waiting around the corner. On the other hand, she and many others are keenly aware that “being illegal” entails — or until the mass deportation campaign in 2002 entailed — certain advantages, primarily in terms of freedom from the constricting “bonding arrangement.” Until then, many “formerly legal” migrants actually preferred to work without visas since it enabled them to live wherever they chose rather than where their employer dictated; they had much greater control over their use of time, particularly evenings and weekends; they had greater control over their work schedule (although work is not always reliable); and they could negotiate for higher wages or leave an unsatisfactory job for a more lucrative, more convenient, or otherwise more suitable opportunity (Kemp and Rajjman, 2003: 14; Rosenhek, 1999).

As an “illegal” worker, Marina believes she is at less risk of arrest than many other “foreigners” as she described herself and others, for several reasons. First, men are perceived as being — and at the time of our conversation were — at greater risk of random arrest on the street than were women. Second, Marina feels that as a Filipina her risk was lower than that of “foreigners,” particularly African migrants. Although she no longer has a visa herself, many other Filipinas (including many of her friends) do. While virtually no West Africans work in Israel “legally,” the fact that 19,000 Filipinos do so in the year 2000¹⁶ has made a substantial difference in Marina’s and in other Filipinos’ subjective sense of safety from the risk of arrest.

Despite these potentially mitigating factors, Marina travels around the city with her small daughter whenever possible. “Why do you carry Jennielyn with you everywhere?” I asked her early in our acquaintance. Marina is barely five feet tall, and her growing toddler, moody and prone to temper tantrums like others her age, is a heavy burden, especially following a day of shopping at *Shuk HaCarmel*, the open-air market in the center of town. Her answer was quick and unequivocal: “She [pointing to Jennielyn] is my visa!” Marina, like many other migrants in Tel Aviv, is well aware of the police’s reluctance to arrest parents, especially mothers, of small children. Picture Marina, struggling to climb onto a crowded bus on a Friday afternoon dragging several heavy bags of rice, vegetables, fish — plus a crying, pigtailed, two year old “visa,” desperately in need of a nap. Marina once joked to me, parroting the American credit card commercial, “Visa — don’t leave home without it!”

While no official law or policy prevents the Migration Police from arresting parents, this cautionary measure constitutes one of the few ways migrants could control their subjective sense, if not their objective risk, of arrest. During the late 1990s and early 2000s, some women like Marina made efforts to foreground their informal immunity by carrying their children around with them whenever possible. Others felt comfortable carrying their children’s birth certificates,¹⁷ printed in Hebrew and issued by Israeli hospitals, as evidence of their parenthood and, consequently, as a badge of immunity. I often saw adults grab children by the hand to make an evening trip to the corner store or “borrow” other people’s children for an afternoon of errands in order to minimize their chance of “getting caught.” By mid-2003, however, when the operation to deport 100,000 migrant workers — including families — was in full force, Filipinos and other migrants with whom I spoke felt this strategy was no longer reliable.

As Marina explained to me, even after losing her legal status her nationality and outward appearance allowed her a freedom of movement other migrant groups

— particularly West Africans — never enjoyed in Israel. Still another migrant group is even better equipped to “pass” as legal than Filipinos: migrant workers from the Former Soviet Union (FSU). Unlike undocumented West Africans, who cannot “blend” into any other group, or undocumented Filipinos, who are to an extent buffered by the presence of so many “legal” Filipinos, Russian-speaking migrants from the FSU can often blend inconspicuously into the vast sea of authorized *olim khadashim*, or “new immigrants,” from the same countries and sometimes even the same cities, towns or neighborhoods in Russia or Ukraine, Azerbaijan or Belarus. Tanya and Sergei, to whom we now turn, are two such individuals.

Ethnographic portrait #2: Tanya and Sergei

Sergei, originally from Baku, Azerbaijan, and Tanya, from the large city of Zaporozhye in southern Ukraine, live in a cramped, one-room rooftop apartment in a bustling south Tel Aviv neighbourhood just across the highway overpass from the Central Bus Station. Both in their late 30s and nominally Russian Orthodox, the couple has been married 14 years. They met in the Ukrainian city of Odessa, where Tanya was completing a 5-year chemistry degree at the university and Sergei was on leave from his work as a seaman on a transoceanic shipping vessel. Several years after they were married, the Soviet Union collapsed and the Ukrainian economy took a severe beating. Reluctantly, the couple decided Sergei would follow the lead of a neighbor and travel to Israel with a tourist visa in search of work.

Upon arriving, Sergei found a job with relative ease through the large Russian-speaking community. Several years later Tanya, taking a similar route, left her aging mother, sister, and beloved niece to join her husband. As an “illegal” resident and worker, employment in her profession — chemistry — was out of the question, but she had little difficulty finding work cleaning offices and homes. A highly verbal and expressive person, Tanya felt paralyzed and humiliated by her lack of Hebrew language skills. Since Filipinos and most West Africans, like many Israelis, speak passable if not fluent English, they can largely get by without knowing Hebrew. Migrants from the FSU — few of whom have studied English — are in a different position; while they can manage within Russian speaking social and commercial circles, native-born Israeli employers and shopkeepers, bus drivers and neighbours typically know no Russian. Through careful listening and bold requests for assistance and instruction from employers and acquaintances, Tanya slowly began to pick up the language and, within two years, was linguistically fluent albeit thoroughly analphabetic

Tanya also became familiar enough with Jewish holidays, customs, and religious practices to “pass” as an *olah khadasha*, or welcomed and ratified new immigrant, in Israeli social settings. Unlike members of other migrant groups, Russian-speakers can “pass” as Israeli — even without tucking crosses inside their shirts — because so many of the Russian *olim khadashim* are themselves not Jewish; their entitlement to citizenship is derived from Jewish kinship ties through either genealogy or marriage. Many of those who do identify as Jewish possess only minimal familiarity with Jewish traditions and practices. Hence the ease with which Tanya can discuss Jewish customs and holidays often preempts questions about her formal legal and religious identity.

But cultural and linguistic development were not Tanya’s only goals during her first years in Tel Aviv. She and her husband also took advantage of their reunification to return to an earlier, failed project: trying to have a child. Despite the anticipated costs and difficulties, Tanya’s lack of medical insurance, and the knowledge a child would interfere with their ability to earn and save, Tanya in particular was resolute. After six miscarriages over their first

eleven years of marriage, some of which she attributes to chemical exposure during her studies and work in Ukraine, their wish finally came true in January 2001 when Tanya delivered a healthy baby girl, Larissa, at a public hospital in Tel Aviv.

Larissa is now 2 1/2, and she and her parents often socialize with Sonya, a neighbor of Tanya's from Zaparozhye, and her husband and two young daughters. Like Tanya, Sonya is not Jewish. Yet she married and started a family with a Jewish man, moved to Israel, learned Hebrew, obtained professional recertification, and now works as a nurse at the public hospital where Tanya's daughter was born. The family recently purchased a comfortable apartment just outside of Tel Aviv. Once neighbours in Ukraine and now neighbours once again in Tel Aviv, Tanya and Sonya — both university-educated women in their mid-30s — are divided by a legal abyss. Sonya can work in her profession, take out a mortgage, receive subsidized health care and otherwise enjoy the benefits of Israeli citizenship, whereas Tanya, who has neither home phone nor mailing address, cannot. While the fact of legal status may be clear-cut in the eyes of (at least some) Israeli authorities, these categorizations — particularly with respect to Russian migrants and immigrants — mask a complicated social reality.

West African migrant workers in Tel Aviv come to Israel via similar routes and for similar reasons, yet their migration experiences are quite different from those of migrants from either the Philippines or the Former Soviet Union. Let us now turn to Janie and William, a mixed Nigerian-Ghanaian couple whose experience brings some of these similarities and differences to light.

[Ethnographic portrait #3: Janie and William](#)

Janie, a Nigerian woman in her early 30s from Benin City, met William, a Ghanaian man in his late 30s from Accra, at the evangelical church they both attended in South Tel Aviv, just a block away from the Central Bus Station. Both came to Israel by borrowing substantial sums of money — William from his brother-in-law, the assistant pastor at their church, and Janie from a private (and conniving) moneylender — to finance their travel to Israel via the “tourist loophole.” Their relationship began casually, but they enjoyed one another's company, companionship, and support, and eventually Janie moved out of her room in a shared flat and into the flat William shared with two other Ghanaians. Both Janie's and William's friends and acquaintances cautioned that the intercultural relationship would spell trouble. In their small room in South Tel Aviv — just across the highway overpass from the Bus Station and a few blocks away from Tanya and Sergei — Janie's Nigerian friends would stretch out on the couch after a hard day's work and criticize William in their language, Bini, while Janie learned enough words in William's native Twi to know when their flatmates were spewing criticisms of her. Their relationship has never been a blissful one, but neither prefers to be alone.

When Janie unexpectedly became pregnant, William wanted her to have an abortion. In this he was resolute; he had travelled to Israel to earn and save money, he said, not to incur new expenses and start a family. At first Janie was prepared to accede to his wishes. Lacking money to pay a private Israeli doctor, she followed a friend's advice and travelled to East Jerusalem, over an hour's journey in each direction, to see a Palestinian physician who charged low rates. After examining her and finding benign fibroid tumours in her uterus, the doctor told Janie this might be her only opportunity to bear a child. Despite William's opposition, she decided unequivocally not to terminate the pregnancy as planned.

The issue led to considerable tensions between them and to high-volume, sometimes physical

fights. The death of William's father, which translated into costly funeral expenses for the ceremony in Ghana and which William felt compelled to fund but could not attend, further aggravated the situation. In addition to ongoing conjugal stress and increasing anxieties about money, the growing fibroids began causing Janie such severe pain that she could no longer complete a full day's work, and she occasionally found herself immobilized for hours — sometimes in public places like bus stops or post offices — until the pain would subside. She made monthly visits to the doctor in East Jerusalem for checkups, but nothing he prescribed alleviated the pain. During her second trimester, the doctor recommended an advanced sonogram and advised her to visit the sole medical facility in Tel Aviv fully accessible to migrant workers: the low-tech, volunteer-run Open Clinic run by the NGO Physicians for Human Rights (PHR).

When Janie came to the clinic, she was convinced that her doctor had referred her out of fear that harm had come to the foetus. The clinic's gynecologist on duty tried to reassure her that the sonogram was routine. Since the clinic has reached informal price-reduction agreements for some basic diagnostic tests and procedures with area public hospitals, the clinic staff was able to schedule a sonogram for her. The clinic staff also provided three other pieces of information. First, Janie was referred to a local Israeli doctor in Tel Aviv — a clinic volunteer — who provides reduced-cost prenatal care. Second, she received a Hebrew flyer for her employers explaining how they can register migrant employees for National Insurance delivery benefits.¹⁸ Third, she was advised to register the infant at her neighborhood's *Tipat Chalav* child development center once he was born.

In addition to providing Janie with useful information and access to locally available, affordable medical services, the visit also linked her into a web of services which were available to her but of which she had been almost entirely unaware. While she might have stumbled upon some of these opportunities on her own, her encounter with the Open Clinic substantially increased her sense of control over and responsibility for the pregnancy.

Yet she did not notice or consider the fact that each of these services was provided by a different kind of organization and was accessible to her for a different reason. Whereas the Open Clinic was created expressly to serve the health needs of migrant workers and, in particular, "illegal" migrant workers, the sonogram was available because of an informal agreement between this private, politically oriented NGO and a state-funded public hospital. The reduced-cost prenatal care visits were offered by an especially dedicated physician who, unlike many of his colleagues at PHR who volunteered once a month at the Open Clinic, opened his doors exclusively to migrant patients for a full four hours each week. Finally, visits to the municipally run *Tipat Chalav* child development center were eventually available to her son through an entirely different arrangement; following municipal policy, the neighbourhood clinics are open to and equally subsidized for all residents of Tel Aviv regardless of citizenship or legal status. Despite the vast differences among these institutions' attitudes toward and level of willingness to accept migrant patients, it is important to note that Janie experienced the rest of her prenatal and eventually her son's initial development care as a more or less seamless package. Moments like this one, in which mixed messages conveyed by meso-level institutions are reinterpreted by migrants at the micro-level, offer a unique lens onto transnational migration processes and the social and ideological issues they generate. Fine-grained ethnography is an especially useful strategy for peering through such lenses.

One and a half years after the birth of their son, Janie became pregnant for a second time,

again much to William's dismay. Again, the tensions increased, as did the number of arguments and the financial anxieties. The escalating deportation campaign only increased stress levels within the family. Then in June 2003, when Janie was six months pregnant with their second child, William was arrested at 7:00 a.m. at a bus stop just outside their flat and shoved into a white police van. Luckily for them, a Nigerian neighbour witnessed the arrest and immediately reported back to Janie, who sped to the police station in a taxi. After pleading with the police officers to release her husband and begging them to have mercy on her and their 1 1/2 year old son and unborn child — and despite a bitter argument between the two of them the previous evening — Janie succeeded in obtaining her husband's temporary release. While the couple feels their days in Israel are now numbered, William is not prepared to return to Ghana empty-handed for fear of the shame and humiliation he would endure. Nor is he willing to start a new life in Janie's community in Nigeria, where he does not speak the language and would know no one but his wife. When I spoke with them in August 2003, the couple was contemplating moving to Uganda.

Conclusion

As this research note has demonstrated, the Israeli encounter with transnational labor migration has been structured by, and has generated, a complicated and contradictory array of laws, policies, and practices. To date, important studies have investigated this complex set of circumstances and its historical, sociological and economic implications, some with considerable sophistication and nuance. Yet such studies have tended to analyze labor migration in relation to the declared values and goals of the Israeli state and Israeli society to the distinct neglect of one crucial set of voices: those of migrants themselves. A central feature of the present discussion, therefore, is its urgent call for greater attention to migrants' experiences at both the individual and the community levels.

While the intrinsic importance of listening to migrants cannot and should not be underestimated, considerably more is at stake in calling for this analytical shift. As Smith and Guarnizo contend in their edited volume *Transnationalism From Below* (1998), simply giving voice to the micro-level perspectives of migrants is by no means sufficient. Instead, research on transnational labor migration should draw migrants' voices into larger discussions of all three levels of analysis and the dynamic interactions and interconnections among them: first, the **micro-level** of migrants' experience, best approached through ethnographic field research; second, the **meso-level** of state and institutional policies and practices, well-studied in the Israeli context; and finally the **macro-level** of global political economic trends and processes. As Mahler (1998) has pointed out, such a vast and multidimensional research task is inherently collaborative and interdisciplinary, and the time is ripe for anthropologists to join sociologists, political scientists, and other scholars in shaping the conversation about transnational labor migration in Israel, both in itself and in comparative context.

These two analytical shifts — first, to greater emphasis on ethnographically grounded, migrant-centered analyses and second, to a multi-level, interdisciplinary research orientation — generate a multiplicity of potential avenues for future research in the Israeli context. In concluding, I would like to propose several particularly fruitful directions for further investigation.

– **Transnational labour migration to the "Holy Land"**. How has Israel's status as the "Holy Land" framed migrants' initial desires to migrate to Israel, their everyday interactions

with Israelis, and the ways in which they understand, negotiate, and/or contest their living and working conditions at the periphery of Israeli society? How have these perspectives affected migrants' efforts at claims-making vis à vis municipal and state authorities, if at all?

– **Comparative configurations of legal status.** How are “legal,” “illegal,” and “formerly legal” migration statuses configured in Israel? How do these configurations compare to those operating in other host countries (De Genova, 2002), and how do they shape migrants' everyday lives (Willen, 2003a, 2003b, 2003c)?

– **Migration conditions, rights discourses, and transnational dialogue among migrants.** Many migrants in Israel interact with migrants in other host countries, and some have lived and worked elsewhere themselves. How does knowledge of other migration contexts influence migrants' expectations and experiences of Israel? How do Israeli authorities and individuals respond to comparisons drawn on the basis of such knowledge and interaction?

– **Israeli citizens' perspectives on transnational labor migration.** In addition to the missing voices of migrants, the voices of Israeli citizens are also largely absent from current scholarship on transnational labour migration in Israel.¹⁹ How do Israelis regard these migration trends and their potential short- and long-term impacts on the Israeli state and Israeli society?

As the ethnographic excerpts included here begin to illustrate, a substantially different picture of transnational labour migration in Israel emerges when analytical attention is shifted from the perspective of state, municipal, and civil society actors to the perspectives of migrants themselves. In this respect, cultural anthropological methods and concepts can provide a crucial counterbalance to current research strategies. Only by integrating micro-, meso-, and macro-levels of analysis, however, can we fully understand Israel's encounter with transnational labour migration either in itself or in comparison to other instances of this increasingly pressing global phenomenon.

Notes

¹ Ayoob Kara, Chair of the “Special Parliamentary Committee on the Problem of Foreign Workers” at a joint session with the “Immigration and Absorption Committee” in recognition of International Migrants' Day, 18 December 2001.

² This article is part of a doctoral study on labor migration in Israel supported by grants from Fulbright-Hays, the National Science Foundation (Grant No. 0135425), the Social Science Research Council, the Wenner Gren Foundation, and the Lady Davis Trust at the Hebrew University of Jerusalem. Any opinions, findings, conclusions or recommendations expressed in this material are those of the author(s) and do not necessarily reflect the views of the funding agencies. The author is grateful to Zeev Rosenhek, William Berthomière, Carol Kleiner Willen, Mati Milstein, and Diana Smay for their helpful comments and suggestions on earlier drafts.

³ In addition to the qualitative studies cited above.

⁴ Kemp and Rajjman 2000: 81.

⁵ While naturalization procedures do exist, the Ministry of Interior is skeptical of and frequently rejects requests submitted according to these procedures.

- 6** In January 2004, the Interior Minister established a commission to investigate the possibility of granting some form of residence status to some (but not all) children of migrant workers (*Ha'aretz* 6/1/04).
- 7** Kobi Hever, Deputy Director of the Budgets Division of the Ministry of Finance, cited in *Ha'aretz* 29/9/03.
- 8** Israeli Central Bureau of Statistics 2003. <http://www.cbs.gov.il/indicators/inden.htm>. Accessed 5 November 2003.
- 9** See Kemp and Raijman (2003) for distribution by labor sector and nationality.
- 10** In its 2002 Country Report on Human Rights Practices, the United States State Department noted that Israeli "civil rights groups charged that unscrupulous employers often took advantage of illegal workers' lack of status to hold them in conditions amounting to involuntary servitude" (<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2002/18278.htm>).
- 11** One estimate places the figure between 300-400 million New Israeli Shekels (NIS), or roughly US\$65-90 million (*Ma'ariv* 15/9/03). Another calculates the cost as 6,700 NIS, or roughly US\$1,500, per deportee (*Ha'aretz* 31/8/03).
- 12** Kemp and Raijman (2003: 18) cite figures of 237,000 unemployed Israelis and 250,000 migrant workers.
- 13** Head of Social Services for the Municipality of Tel Aviv-Jaffa at a memorial service, held on 14 January 2003 at Mesila, for migrant workers killed in a suicide bombing that took place on 5 January 2003, in South Tel Aviv.
- 14** All names used are pseudonyms.
- 15** Director of Mesila, Lecture at an orientation seminar for Migration Police officers, Ramleh, 17 September 2002.
- 16** In 2000, for example, 19,000 Filipinos were "legally" employed in Israel (Israeli Ministry of Labour and Social welfare) 2001, Report of the Committee for Assessing the Scope of Foreigners' Participation in the Israeli Economy, cited in Kemp and Raijman, 2003: 10.
- 17** Although Israel provides no form of legal status — nor even official birth certificates — to children like Jennielyn, many migrant workers presume —that Israel relies on North American or Western European-style model of citizenship whereby citizenship is granted on the basis of *jus soli*. These parents often express frustration and anger at Israel's refusal to grant their children any form of formal recognition.
- 18** The National Insurance Institute covers the delivery expenses of migrant women for whom National Insurance taxes had been paid (Kemp and Raijman, 2003). During the late 1990s and early 2000s, the arrangement applied to "illegal" as well "legal" workers, but more recently the Institute has made efforts to stop covering the expenses of "illegal" workers.
- 19** While several opinion polls have been conducted to date, (Nathanson and Bar-Tzuri, 1999; Raijman *et al*, 2003) no studies have explored the perspectives of Israeli citizens using qualitative research methods.



Bibliographie

- ALEXANDER Michael (2001) *Comparing Local Policies Toward Migrants: A Proposed Analytical Framework and Preliminary Survey Results*. Metropolis Conference, Rotterdam, the Netherlands, www.international.Metropolis.net.
- AMIR Shmuel (2002) Overseas Foreign Workers in Israel: Policy Aims and Labor Market Outcomes, *International Migration Review*, vol.36 (1): pp.41-57.
- ANDERSON Bridget (2000) *Doing the dirty work? The global politics of domestic labour*, New York: Zed Books.
- ANDERSON Bridget (2003) Just Another Job? The Commodification of Domestic Labor in Barbara Ehrenreich and Arlie Russell Hochschild (eds.), *Global Woman*, New York: Metropolitan Books.
- APPADURAI Arjun (1996) *Modernity at large: Cultural dimensions of globalization*, Minneapolis, Minn.: University of Minnesota Press
- BAR-TZURI Roni (2000) *Foreign Workers Deported from Israel 1995-1999*, Jerusalem: Ministry of Labor and Social Welfare, Manpower Planning Authority.
- BARTRAM David V. (1998) Foreign Workers in Israel: History and Theory, *International Migration Review*, vol.32 (2): pp.303-325.
- BASSOK Moti (2003) *In 2003, for the first time in 14 years, the number of foreign workers will decrease*. Ha'aretz 29/9/03 [Hebrew].
- BERTHOMIERE William (2001) The Immigration of Foreign Workers: A Mirror of Israel's Changing Identity in Paul Kennedy and Catherine J. Danks (eds.), *Globalization and National Identities: Crisis or Opportunity?*, Hampshire, England: Palgrave, pp.161-174.
- BOROWSKI Allan and YANAI Uri (1997) Temporary and Illegal Labour Migration: The Israeli Experience, *International Migration*, vol.35 (4): pp.495-509.
- COHEN Erik (1999) Thai Workers in Israeli Agricultural in Roby Nathanson and Lea Achdut (eds.), *The New Workers: Wage Earners from Foreign Countries in Israel*, Tel Aviv: Hakibbutz Hameuchad [Hebrew].
- CONSTABLE Nicole (1997) *Maid to Order: Filipina Domestic Helpers in Hong Kong*, Ithaca: Cornell University Press
- CONSTABLE Nicole (2003) Filipina Workers in Hong Kong Homes: Household Rules and Relations in Barbara Ehrenreich and Arlie Russell Hochschild (eds.), *Global Woman*, New York: Metropolitan Books.
- DE GENOVA Nicholas (2002) Migrant "Illegality" and Deportability in Everyday Life, *Annual Review of Anthropology*, vol.31: pp.419-447.
- EHRENREICH Barbara and HOCHSCHILD Arlie Russell (ed.) (2003) *Global Woman: Nannies, Maids, and Sex Workers in the New Economy*. New York: Metropolitan Books.
- FEFFERMAN Binyamin (2000) Foreign Workers Employed Illegally in Israel in Dilek Çinar *et al* (ed. ^eds.), *Irregular Migration: Dynamics, Impact, Policy Options*, Vienna: European Centre.
- FREEMAN Gary (1992) "The consequence of immigration policies for immigration status: A British and French comparison" in Anthony Messina *et al* (eds.), *Ethnic and Racial Minorities in*

Advanced Industrial Democracies, New York: Greenwood Press.

GLICK SCHILLER Nina, BASCH Linda and SZANTON BLANC Christina (1992) Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration in Nina Glick Schiller *et al* (eds.), *Towards a Transnational Perspective on Migration*, New York: New York Academy of Sciences.

GUARNIZO Luis E. and SMITH Michael P. (1998) The Locations of Transnationalism in Michael P. Smith and Luis E. Guarnizo (ed.), *Transnationalism from below: Comparative urban and community research*, New Brunswick, NJ: Transaction.

HIRSCH Jennifer S. (2003) *A courtship after marriage: Sexuality and love in Mexican transnational families*, Berkeley: University of California Press

HONDAGNEU-SOTELO Pierrette (1994) *Gendered transitions: Mexican experiences of immigration*, Berkeley, Calif.: University of California Press

HONDAGNEU-SOTELO Pierrette (2001) *Doméstica: Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*, Berkeley: University of California Press

HOTLINE FOR MIGRANT WORKERS (2002) "*For You Were Strangers*": *Trafficking in Human Beings and Modern Slavery in Israel [Hebrew]*.

ISRAELI CENTRAL BUREAU OF STATISTICS (2003) *Main Indicators*.

ISRAELI MINISTRY OF LABOR AND SOCIAL WELFARE (2001) *Report of the Committee to Assess the Scope of Foreigners' Participation in the Israeli Economy [Hebrew]*.

ITIM NEWS SERVICE (2003) *Foreign workers make up 1/4 of Tel Aviv's population*. Ha'aretz - English edition, 10/6/03.

KEMP Adriana, RAIJMAN Rebecca, RESNIK Julia and SCHAMMAH GESSER Silvina (2000) Contesting the limits of political participation: Latinos and black African migrant workers in Israel, *Ethnic and Racial Studies*, vol.23 (1): pp.94-119.

KEMP Adriana and RAIJMAN Rebecca (2000) Foreigners" in the Jewish State: The New Politics of Labor Migration to Israel, *Sotziologia Yisraelit [Hebrew]*, vol.3 (1): pp.79-110.

KEMP Adriana and RAIJMAN Rebecca (2003) *Foreign Workers*, Israel: Adva Center, Report No13.

KLINOV Ruth (1999) The contribution of labor migration to the economic growth of workers' countries of origin in Roby Nathanson and Lea Achdut (eds.), *Wage Earners from Foreign Countries in Israel*, Tel Aviv: HaKibbutz HaMeuchad [Hebrew].

LUKUMU Matabisi (1997) *Migrant Workers in Israel: With Insights on Black Africans*. Public Policy, Tel Aviv: Tel Aviv University.

MAHLER Sarah J. (1995) *American dreaming: Immigrant life on the margins*, Princeton, N.J.: Princeton University Press.

MAHLER Sarah (1998) Theoretical and Empirical Contributions Toward a Research Agenda for Transnationalism in Michael P. Smith and Luis E. Guarnizo (eds.), *Transnationalism from below: Comparative urban and community research*, New Brunswick, NJ: Transaction Books.

MENACHEM Gila (2000) Jews, Arabs, Russians and Foreigners in an Israeli City: Ethnic Divisions and the Restructuring Economy of Tel Aviv, 1983-1996, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 24 (3): pp.636-654.

- NATHANSON Roby and BAR-TZURI Roni (1999) Survey of Public Opinions Towards Workers from Foreign Countries in Roby Nathanson and Lea Achdut (eds.), *The New Workers: Wage Earners from Foreign Countries in Israel*, Tel Aviv: HaKibbutz HaMeuchad [Hebrew].
- PARRENAS Rhacel Salazar (2001) *Servants of globalization: Women, migration, and domestic work*, Stanford, CA: Stanford University Press
- PARRENAS Rhacel Salazar (2003) The care crisis in the Philippines: Children and transnational families in the new global economy in Barbara Ehrenreich and Arlie Russell Hochschild (eds.), *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, New York: Metropolitan Books.
- PAZ Alejandro (2003) Narrating themselves into the Nation: Latin American Undocumented Immigrants and Israel's Transformist Hegemony, *American Anthropological Association Annual Meetings*, Chicago, Illinois.
- RAIJMAN Rebeca, SEMYONOV Moshe and SCHMIDT Peter (2003) Do foreigners deserve rights? Determinants of public views towards foreigners in Germany and Israel, *European Sociological Review*, vol.19 (4): pp.379-392.
- RAIJMAN Rebeca, SCHAMMAH-GESSER Silvina and KEMP Adriana (2003) International migration, domestic work, and care work: Undocumented Latina Migrants in Israel, *Gender and Society*, vol.17 (5): pp.727-749.
- ROSENHEK Zeev (1999) The Politics of Claims-Making by Labour Migrants in Israel, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.25 (4): pp.575-595.
- ROSENHEK Zeev and COHEN Erik (2000) Inclusion Patterns of "Foreign Workers" and the Israeli Migration Regime: A Comparative Analysis, *Sotziologia Yisraelit [Hebrew]*, vol.Gimel (1): pp.53-77.
- ROSENHEK Zeev (2000) Migration Regimes, Intra-State Conflicts, and the Politics of Exclusion and Inclusion: Migrant Workers in the Israeli Welfare State, *Social Problems*, vol.47 (1): pp.49-67.
- ROSENHEK Zeev (in press) *Migrant Workers in Israel: A Case of Non-occurrence of Anti-immigrant Political Mobilization*.
- ROUSE Roger (1992) Making Sense of Settlement: Class Transformation, Cultural Struggle, and Transnationalism among Mexican Migrants in the United States in Nina Glick Schiller *et al* (eds.), *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, New York: New York Academy of Sciences.
- ROUSE Roger (1995) Questions of Identity: Personhood and collectivity in transnational migration to the United States, *Critique of Anthropology*, vol.15 (4): pp.351-380.
- SCHNELL Itzhak (1999) *Foreign Workers in South Tel Aviv-Yafo*, Tel Aviv: Florsheimer Institute for Public Research [Hebrew]
- SCHNELL Itzhak and BINYAMINI Yoav (2000) Patterns of Social-Geographic Isolation Among Migrant Workers in Tel Aviv, *Sotziologia Yisraelit [Hebrew]*, vol.Gimel (1): pp.111-132.
- SHELEG Bambi (2003) *Stop the Manhunt [L'hafsik et tzayd ha'adam]*, Ma'ariv 15/9/03 [Hebrew].
- SINAI Ruth (2003) *Foreigners pay the price*, Ha'aretz - English edition, 23/9/03.

SINAI Ruth (2003) *A first birthday for the Immigration Police*, Haaretz - English edition, 31/8/03.

SMITH Michael Peter and GUARNIZO Luis E. (eds.) (1998) *Transnationalism from below: Comparative urban and community research*. New Brunswick, NJ: Transaction.

UNITED STATES STATE DEPARTMENT (2002) *Country Report on Human Rights Practices: Israel and the Occupied Territories*.

VON BREITENSTEIN Tina (1999) Filipino Workers in Israel in Roby Nathanson and Lea Achdut (eds.), *The New Workers: Wage Earners from Foreign Countries in Israel*, Tel Aviv: Hakibbutz Hameuchad [Hebrew].

WILLEN Sarah S. (2003) *"Flesh of our flesh?": Configurations and Experiences of "Illegality" among Undocumented Migrant Community Leaders in Tel Aviv*. American Anthropological Association Annual Meetings, Chicago, Illinois.

WILLEN Sarah S. (2003) *Toward a Critical Phenomenology of "Illegality": Undocumentedness as Limitation and Resource for West Africans in Tel Aviv*". International Association of Cross-Cultural Psychology Biannual Conference, Budapest, Hungary.

WILLEN Sarah S. (2003) *"Flesh of our flesh?": Terror and Mourning at the Boundaries of the Body Politic*. Israeli Anthropological Association Annual Meetings, Neve Ilan, Israel.



Pour faire référence à cet article

Willen Sarah S. (2003). *"Perspectives on labour migration in Israel"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 19 , Numéro 3 .

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2691.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#)
[signaler par mail](#)
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
de correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Désenclavement et mondialisation : les réseaux migratoires familiaux des druzes du sud syrien

 par [Cyril Roussel](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Cyril Roussel : Doctorant du laboratoire Urbama (Université de Tours) ; boursier, Institut Français du Proche Orient, P.O.Box 830 413 Zahran 11 183, Amman, Jordanie

Sommaire

[Méthodologie de l'étude d'émigration dans le gouvernorat de Sweida](#)
[Une émigration communautaire des Druzes du Djebel ?](#)
[La Syrie : un ensemble de systèmes de mobilités](#)
[Le système migratoire des Druzes du Djebel](#)
[Des limites au communautaire](#)
[Sortir de l'enclavement, un facteur explicatif de la mobilité](#)
[Une région marginalisée ?](#)
[L'émigration comme réponse à l'enclavement](#)
[L'émigration comme instrument « d'indépendance » du groupe](#)
[Un contexte favorable : les apports migratoires et le désengagement de l'État](#)
[Le rôle des entrepreneurs-migrants : les nouveaux acteurs du développement local](#)
[Stratégie familiale et mobilisation des réseaux sociaux](#)
[Mobilité transnationale et changement social](#)
[Concurrence sociale : le renouvellement des élites ?](#)
[Les migrants dans la région : une alternative à l'État](#)
[Les élites traditionnelles face à l'émigration](#)
[Conclusion](#)

Texte intégral

La Syrie est un important fournisseur de main d'œuvre à l'échelle internationale. Sur tous les continents (hors Océanie) et depuis plus d'un siècle, des migrants ont essaimé pour tenter d'améliorer leur existence. Cependant, l'émigration syrienne est difficilement abordable de manière globale. Ses fluctuations et la variété de ses caractéristiques sociales tendent à nous faire aborder cette question de manière plus régionale : d'importants réseaux communautaires, familiaux et claniques structurent le phénomène migratoire et les réinvestissements locaux des migrants. Étant donné les particularités des groupes régionaux de Syrie, savoir que « *le nombre des Syriens présents dans les "pétromonarchies" du Golfe en 1981 est estimé à 350 000* » (Bourgey, 1985 : 16) ne nous permet pas d'appréhender la complexité et les disparités du phénomène migratoire lui-même. C'est pourquoi nous proposons d'analyser le cas de la migration internationale d'un groupe confessionnel particulier. Les Druzes du sud syrien¹, communauté religieuse socialement fermée mais fortement dépendante de l'émigration et donc ouverte sur le système monde, nous semble constituer un exemple intéressant.

L'intérêt d'une étude sur les migrations dans une région communautaire de marge, comme celle de la montagne des Druzes en Syrie, permet d'apporter un éclairage sur le savoir-circuler d'une minorité peu étudiée². Ensuite, elle contribue à mettre en valeur un ensemble de facteurs explicatifs permettant de comprendre les raisons motivant ces flux : dans un contexte social comme celui de la Syrie, la place du groupe sur l'échiquier politique (ici une minorité religieuse) peut se révéler un facteur déterminant de migration. Bien au-delà de l'échec du développement économique ou des aléas climatiques, l'émigration internationale peut apparaître comme une solution refuge et une réponse possible à une situation sociale, politique et économique vécue comme restrictive. Nous analyserons, en présentant des études de cas, le rôle des réseaux sociaux sur lesquels s'appuient les migrants pour construire leurs itinéraires : ce sont ces réseaux, appartenant exclusivement à un groupe familial³, qui rendent la circulation possible à plusieurs échelles, locales, régionales et transnationales. Ces réseaux de relations multiscalaires constituent un capital essentiel pour la survie et la prospérité du groupe. L'ancrage local des migrants et le maintien de liens forts avec le village et la famille permettent à de nombreux foyers de la région druze du Djebel de bénéficier des investissements et des remises des émigrés. Le cas des familles d'entrepreneurs, prises comme exemple dans cet article, montre comment les réseaux deviennent alors une ressource locale.

En Syrie, les migrations n'ont pas affecté la structure sociale de base que constitue la famille. Elles l'ont même renforcée. C'est tout l'espace privatif, social et économique, de la famille qui se développe lorsque la migration permet la réussite d'un de ces membres. À la vue des recompositions actuelles au sein des élites locales, la migration peut être interprétée comme un outil de transgression sociale. Afin d'éclairer nos propos, nous avons choisi d'étudier une catégorie d'entrepreneurs migrants, installés dans leur région d'origine et qui s'est développée avec la libéralisation économique syrienne. S'appuyant sur des réseaux migratoires transnationaux, ces entrepreneurs ont constitué une nouvelle force économique et sociale dans la montagne druze. La dimension d'hétérogénéité sociale est donc de plus en plus frappante dans cet espace local où les nouvelles élites évitent ainsi la contrainte d'un État encore centralisateur et menacent la suprématie des notabilités traditionnelles issues de la structure socio-familiale héritée. Mais elles aussi ont recours à la mobilité car ce qui est en jeu, c'est finalement l'insertion de leur région dans le cadre plus vaste de la mondialisation ainsi que la recherche d'une certaine autonomie.

Méthodologie de l'étude d'émigration dans le gouvernorat de Sweida

Lorsque nous avons abordé en 1997 un travail de terrain sur la mohafazat Sweida⁴, nous avons été immédiatement confronté au phénomène migratoire qui semblait s'être généralisé à l'ensemble de l'espace régional. Dans chaque foyer visité dans les quelques 130 villages qui composent la province, mais également dans les trois petits centres urbains de la montagne (Sweida, le chef-lieu, Shahba et Salkhad), les témoignages insistent sur deux points. D'abord le manque d'infrastructures et d'équipements et les faibles possibilités de développement économique provoquant une pénurie d'emplois dans la région étaient ressentis comme une mise à distance de la communauté druze. La présence d'émigrés dans chaque famille est perçue comme la conséquence de cette situation qui contraint les forces vives à s'expatrier à l'étranger. Ces enquêtes de terrain ont constitué la base de notre travail. Nous avons recueilli lors de nombreux entretiens des données qualitatives et des réflexions qui ont permis de comprendre l'enjeu des migrations pour cette population de minoritaire. Les récits de vie des migrants se sont donc avérés un matériel précieux.

En même temps, nous avons été confronté à la pénurie de sources bibliographiques et aux lacunes de l'appareil statistique, ce qui nous a obligé à avoir recours systématiquement à l'enquête de terrain. Nous ne disposons que du recensement de la population de 1981, pour aborder le phénomène migratoire régional. Il nous a permis de mesurer à l'échelle de la province le volume de l'émigration, avec des limites cependant. En effet, les déplacements des Druzes syriens vers le Liban ne sont pas comptabilisés malgré leur fréquence, car le visa n'est pas obligatoire entre les deux pays. Le dernier recensement de 1994 ainsi que les deux premiers réalisés en République Arabe Syrienne (soit 1960 et 1970) n'apportent aucune information quantitative sur les mobilités internationales. Enfin, si le recensement de 1960 tient compte de la composante religieuse, les trois suivants n'établissent aucune distinction communautaire. Mais, la province de Sweida étant peuplée très majoritairement par les Druzes, les données du recensement de 1981 nous permettent d'avoir une idée précise de leur comportement migratoire dans cette région. À l'inverse, lorsque les communautés sont éclatées entre plusieurs provinces comme c'est le cas pour les Chrétiens, il est impossible d'établir des données statistiques utilisables par groupe religieux.

Une émigration communautaire des Druzes du Djebel ?

La Syrie : un ensemble de systèmes de mobilités⁵

À l'échelle de la Syrie, l'étude du phénomène migratoire masque les caractéristiques communautaires, villageoises, claniques ou familiales du processus migratoire tel qu'il est possible de l'observer sur le terrain.

Au niveau local, il est frappant de constater la diversité des systèmes migratoires régionaux, bien souvent fondés sur la composante confessionnelle. En général, l'espace dessiné par les lieux d'ancrage des réseaux migratoires du groupe communautaire forment un champ migratoire particulier à celui-ci. Par exemple, les Chrétiens de Damas ont toujours privilégié certaines destinations comme les États-Unis ou le Canada, alors que les Sunnites ou les Ismaéliens se sont dirigés vers les pays de Golfe et le Liban. Des travaux menés au Liban ont déjà souligné ce fonctionnement (Longuenesse, Beaugé et Nancy, 1986), illustré par exemple par le cas particulier de l'émigration des Kurdes de Kamischli vers la Suède. Ainsi, nous

retrouvons concentrés dans certains pays d'émigration d'importants effectifs appartenant aux mêmes communautés confessionnelles. Les Druzes, malgré leurs filières anciennes dirigées vers le Nigeria et le Venezuela, ont diversifié leur champ pour se rendre dans le Golfe et en Libye, repartir vers le Liban de l'après-guerre, s'orienter aujourd'hui vers de nouvelles destinations, comme l'Amérique du Nord.

Le système migratoire des Druzes du Djebel

À partir de l'analyse de leur champ et réseaux migratoires, nous avons cherché à savoir s'il existait un système migratoire qui leur serait propre. Ayant également observé l'importance de leurs pratiques socio-spatiales communautaires à l'échelle nationale (mobilité entre les poches de peuplement druze en Syrie), l'hypothèse d'un tel fonctionnement dans un cadre transnational semble se vérifier aux vues des premières analyses de parcours migratoires.

En Syrie, nous constatons que les rapports entre une communauté (elle peut être religieuse, ethnique, villageoises...) et son espace sont souvent constitués de liens reposant sur une base sociale établie tout au long des expériences migratoires, des parcours et des mobilités, dessinant une géographie sociale propre au groupe. Cet espace, produit du groupe qui y circule, est plus ou moins vaste en fonction de son histoire migratoire et de son savoir-circuler. Enfin de mieux le décoder, il nous semble important de l'analyser sur la longue durée.

Concernant les Druzes du sud syrien, les enquêtes ont permis d'établir trois échelles d'analyse qui reposent sur trois niveaux de migrations possédant chacune leur logiques propres. La première sphère de mobilité est locale. Elle concerne les migrations internes qui ont eut lieu en Syrie essentiellement depuis 1950 et se sont renforcées depuis l'arrivée du parti Ba'ath au pouvoir en 1963. La centralisation de l'État ouvrit aux minoritaires des opportunités dans l'administration et déclencha un fort exode vers la capitale, notamment en provenance du sud du pays. Le village druzo-chrétien de Jeramana fut le réceptacle le plus important des effectifs druzes du Djebel, qui trouvèrent ici à quelques minutes de la capitale la proximité communautaire à laquelle ils étaient habitués dans la montagne.

La seconde sphère de la mobilité se situe à l'échelle intermédiaire. Les mobilités régionales des Druzes de Syrie se sont appuyées sur les membres de la communauté dispersée au Proche-Orient⁶, formant le premier cercle de mobilité de leur système migratoire hors du pays. Le Liban, et à un moindre degré la Jordanie⁷, tiennent une place centrale dans ce système circulatoire. Les réseaux relationnels familiaux ont joué le rôle de vecteur dans les déplacements entre le Djebel, la capitale libanaise et la région du Chouf investie par les Druzes libanais. Cet espace de circulation, fondé sur le fonctionnement de groupes de solidarité⁸, est toujours utilisé depuis le Djebel lors de migrations de mariage⁹ (les femmes sont alors les plus concernées car ce sont elles qui viennent vivre dans la ville ou le village de leur époux), de travail (travaux agricoles saisonniers et bâtiment au Liban), ou encore lors de formations spécialisées dans le cadre des études (cas des jeunes). Des connexions entre les réseaux druzes syriens et libanais sont possibles, puisque certaines familles élargies peuvent être éclatées entre les deux pays. Le Liban, pays d'implantation historique de la minorité, est un cas particulier. La guerre civile avait inversé les flux, de nombreux Libanais venant se réfugier dans le Djebel. Actuellement grâce aux réseaux de solidarité familiaux, le pays voisin a retrouvé son rôle de réceptacle d'une population souvent jeune effectuant des mouvements pendulaires ou des séjours courts.

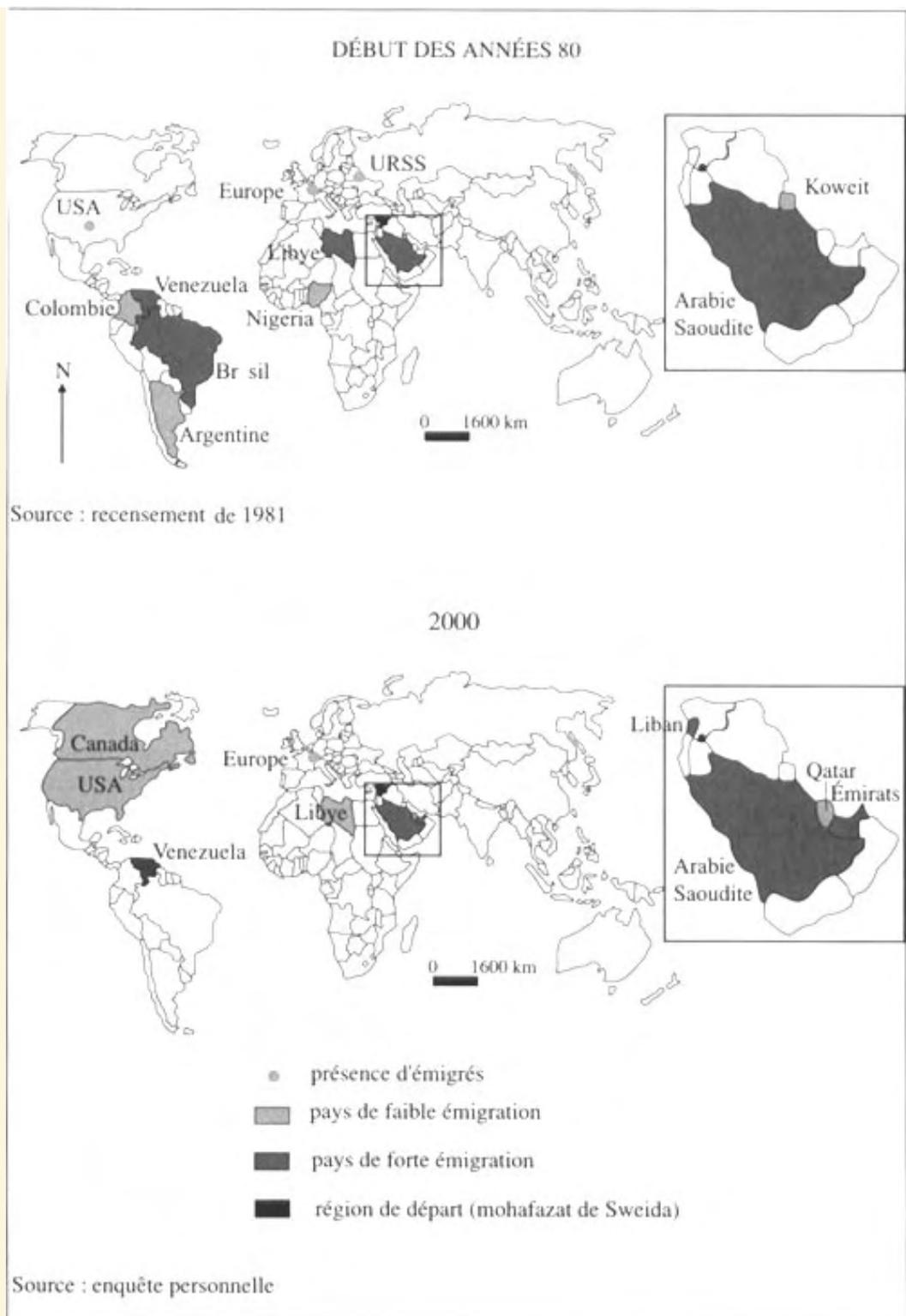
Le réseau social relationnel est également le support des déplacements des Druzes à une

échelle internationale plus large, qui constitue la troisième sphère de mobilité. Les concentrations druzes observées dans certaines régions du globe et la permanence des échanges permettent d'appréhender la circulation de migrants qui s'est établie entre la région de départ et ses réceptacles de l'émigration, devenus pour certains avec le temps de véritables points d'ancrage des réseaux familiaux du groupe. Les filières migratoires sont alors très actives et alimentent une circulation d'hommes et de capitaux qui transitent dans les deux sens, permettant aux familles de la communauté du Djebel de maintenir des liens avec les communautés expatriées. Ainsi, les réseaux de relations familiales structurent le phénomène migratoire druze, prouvant que « *les migrations modernes n'effacent pas cette géographie sociale.* » (Cadène, 1993, p. 443). Comme pour la communauté jain de l'Inde étudiée par P. Cadène, les migrations des Druzes s'organisent à partir d'espaces identitaires entre groupes qui possèdent des référents culturels identiques. En Syrie aussi, la communauté (dans le sens groupe d'appartenance héréditaire, lié à une région d'origine et pratiquant l'endogamie¹⁰) « *structure l'identité des individus à travers leurs réseaux de relations, fondant une communauté de statut et servant de base à la construction de groupes de solidarité bien utiles pour la gestion de la vie matérielle.* »

La figure 1 présente les lieux vers lesquels les Druzes du sud syrien se sont dirigés en 1981 et se dirigent actuellement. Les deux planches tentent de montrer la reconfiguration de leur espace migratoire. Comme nous ne disposons pas de données statistiques chiffrées pour établir quantitativement les flux migratoires en ce début du XXI^e siècle, nous avons croisé l'analyse de nos questionnaires¹¹ avec des renseignements recueillis auprès des compagnies de transport (avion et bus) de la ville de Sweida. Les deux sources utilisées pour cette carte ne sont donc pas comparables et la seconde planche, qui présente la situation actuelle, est à considérer comme purement indicative.

La comparaison entre les deux cartes montre que les Druzes syriens disposent d'un champ migratoire varié et relativement stable dans le temps. Cette stabilité est liée à la présence de communautés transnationales dans deux pays, le Venezuela et le Nigeria. Le Venezuela est un réceptacle de l'émigration commerçante depuis le début du XX^e siècle, et cette migration persiste à base, aujourd'hui, d'échanges matrimoniaux et de visites de famille. Les premiers mouvements migratoires en direction du Nigeria remontent aux années quarante et continuent à concerner des familles des villages du sud de la province de Sweida.

Figure 1 : Pays de destination des migrants de travail au départ de la mohafazat de Sweida



Entre le début des années quatre-vingt et aujourd'hui, de nouveaux pays de destination sont apparus. Si les contacts ont été rompus avec les communautés brésiliennes et sud américaines, l'Amérique du Nord, États-Unis et Canada tend à devenir attractive. Dans l'aire arabe, le Golfe, proche géographiquement, est toujours fréquenté depuis le boom pétrolier mais les Émirats Arabes Unis auraient remplacé le Koweït. La Libye, qui ne demande pas de visa, garde son attractivité.

Ces « hauts-lieux » de l'émigration transnationale sont les principaux points d'ancrage des réseaux migratoires communautaires, créant ainsi des concentrations importantes d'individus

de même confession dans des espaces qui deviennent ainsi plus facilement accessibles aux autres membres, candidats à l'émigration. Ainsi s'est constitué le champ migratoire, ensemble de lieux devenus fonctionnels à des périodes données. Avec un champ migratoire diversifié, le groupe dispose d'une plus grande facilité d'adaptation et de réaction, instrument d'autonomisation certain.

Des limites au communautaire

L'analyse du champ migratoire druze, ainsi que les multiples récits de migration que nous avons recueillis, permettent de constater des disparités dans les parcours migratoires à l'intérieur même d'un groupe confessionnel. Comme le montre la figure 1, l'espace des migrations internationales comprend des pays plus ou moins proches, envers lesquels les comportements migratoires diffèrent. Lors des entretiens, nous avons pu nous rendre compte que les migrations internationales de « proximité » vers les pays arabes (Libye et Golfe) n'étaient pas comparables à celles plus lointaines vers l'Afrique ou l'Amérique¹² ; le cas du Liban, qui abrite une forte communauté druze, est ici écarté.

Les dynamiques migratoires, étant liées à l'importance des réseaux familiaux et claniques qui vont structurer les trajectoires des migrants, se trouvent dans certains cas bloquées par l'appartenance du migrant à une minorité hétérodoxe. Dans certains pays du Golfe, le système de la « kafala¹³ » limite les réseaux familiaux. Les Druzes utilisent donc parfois des bureaux de recrutement (à Damas et plus rarement à Daraa) et sont contraints de sortir de leurs réseaux de proximité communautaire. Dans le cas de L'Arabie Saoudite, les entretiens furent unanimes :

« Nous sommes obligés de cacher notre confession pour travailler et faire croire que nous sommes des musulmans. Nous allons faire la prière à la mosquée car le plus important est d'avoir un travail. Mais les conditions sont pénibles et nous ne pouvons pas faire venir notre famille. »

Loin de la protection du groupe, l'individu semble plus vulnérable. Il est certes primordial de ne pas sous-estimer son rôle, sa capacité à construire des réseaux personnels, y compris lorsqu'il est pris dans des structures communautaires. Cependant, les entretiens montrent que les Druzes, dans leur stratégie migratoire, placent d'abord leur confiance dans ces réseaux. De nombreux migrants ont échoué dans leur tentative faute de cet appui.

Sortir de l'enclavement, un facteur explicatif de la mobilité

Une région marginalisée ?

La mobilité est, depuis l'époque ottomane, un moyen pour les Druzes du Djebel d'éviter la soumission politico-militaire et de garder leur autonomie face aux volontés hégémoniques du pouvoir central¹⁴. La société montagnarde devient rapidement une communauté refermée sur elle-même dans son « territoire-refuge », réfractaire au pouvoir de la puissance mandataire aussi bien que des dictateurs militaires¹⁵. Les Druzes tentèrent d'affirmer leur spécificité communautaire dans le cadre de l'État en infiltrant les structures militaires nationales et les instances ba'thistes de contrôle. Cependant, en mars 1966 le coup de force du colonel druze S. Hatum, allié à plusieurs officiers de sa communauté, marque l'éviction des membres du groupe du Commandement Militaire de l'État, qui répliqua par la force le 8 septembre 1966

(Kaminsky et Kruk, 1987). À partir de cet événement, les Druzes sont limogés des hautes fonctions et tenus à l'écart des postes stratégiques de direction. Les Alaouites se chargeront de noyauter l'appareil d'État.

L'autre facteur d'exclusion est économique. Il remonte également loin dans le temps et constitue donc un phénomène durable, marquant pour la communauté. La population du Djebel était marginalisée économiquement à l'échelle régionale dès l'époque ottomane, ses rapports avec la plaine voisine ayant toujours été marqués par la méfiance¹⁶. Les Druzes du Djebel étaient des paysans, les métiers spécialisés étaient occupés par des Libanais (Druzes du Chouf), des Hauranais (musulmans et chrétiens) et des Damascènes (Bouron, 1930, p. 330) Cantonnés sur leur montagne, les Druzes restaient éloignés des centres économiques du pays dans lesquels ces minoritaires ne possédaient pas de réseaux commerciaux. Les riches terres agricoles du Hauran appartenaient aux grands propriétaires de Daraa qui à l'inverse entretenaient leur clientèle commerçante dans les faubourgs sud de Damas (Midan)¹⁷. Dans les années vingt, N. Bouron écrivait :

« Cependant, pour vivre, le Djebel avait besoin d'un libre courant d'échanges vers le Hauran et vers les villes de la plaine, jusqu'à Damas. Contre ses céréales il troquait des produits manufacturés, des tissus et des épices. Or, depuis plusieurs saisons, les Druzes se plaignaient des tarifs exorbitants que leur imposaient les trafiquants damascènes et hauranais. » (1930 : p. 216).

Aujourd'hui encore, les paysans druzes sont victimes des commerçants sunnites urbains qui dominant le marché de gros. Ils n'ont pas d'autre choix que de leur vendre leurs produits agricoles au rabais. De plus, aucun Druze n'a jamais pu pénétrer l'univers clos des souks de Damas ou de Deraa, son appartenance confessionnelle ne lui permettant pas d'établir des alliances avec les bazaris¹⁸.

Ces blocages sont ressentis par les principaux acteurs de la société civile (intellectuels, ingénieurs, médecins, instituteurs, commerçants, fellahs...) qui partagent tous le sentiment d'être tenus à l'écart des grands investissements étatiques et de ne pas bénéficier d'aides substantielles nécessaires au développement régional. Le nombre d'emplois publics industriels est faible, puisque la mohafazat Sweida n'en compte qu'environ 700 dans trois petites unités de production, toutes localisées dans la ville de Sweida. Ce relatif sous-emploi industriel est explicable cependant par la nature montagnaise de la région.

De plus, la présence militaire, qui rappelle la proximité du Golan occupé et d'Israël, renforce cette perception. Tous les points hauts du Djebel sont occupés, la région est entourée par deux des principaux aéroports militaires du sud (un au nord de Shahba sur la route de Damas, un à l'ouest sur la frontière administrative de la mohafazat et de celle de Deraa). La route qui mène de Sweida à Damas est jalonnée de camps militaires sur environ 30 des 100 km qui séparent les deux villes. Cette présence militaire est aussi un moyen de contrôler la région¹⁹.

L'émigration comme réponse à l'enclavement

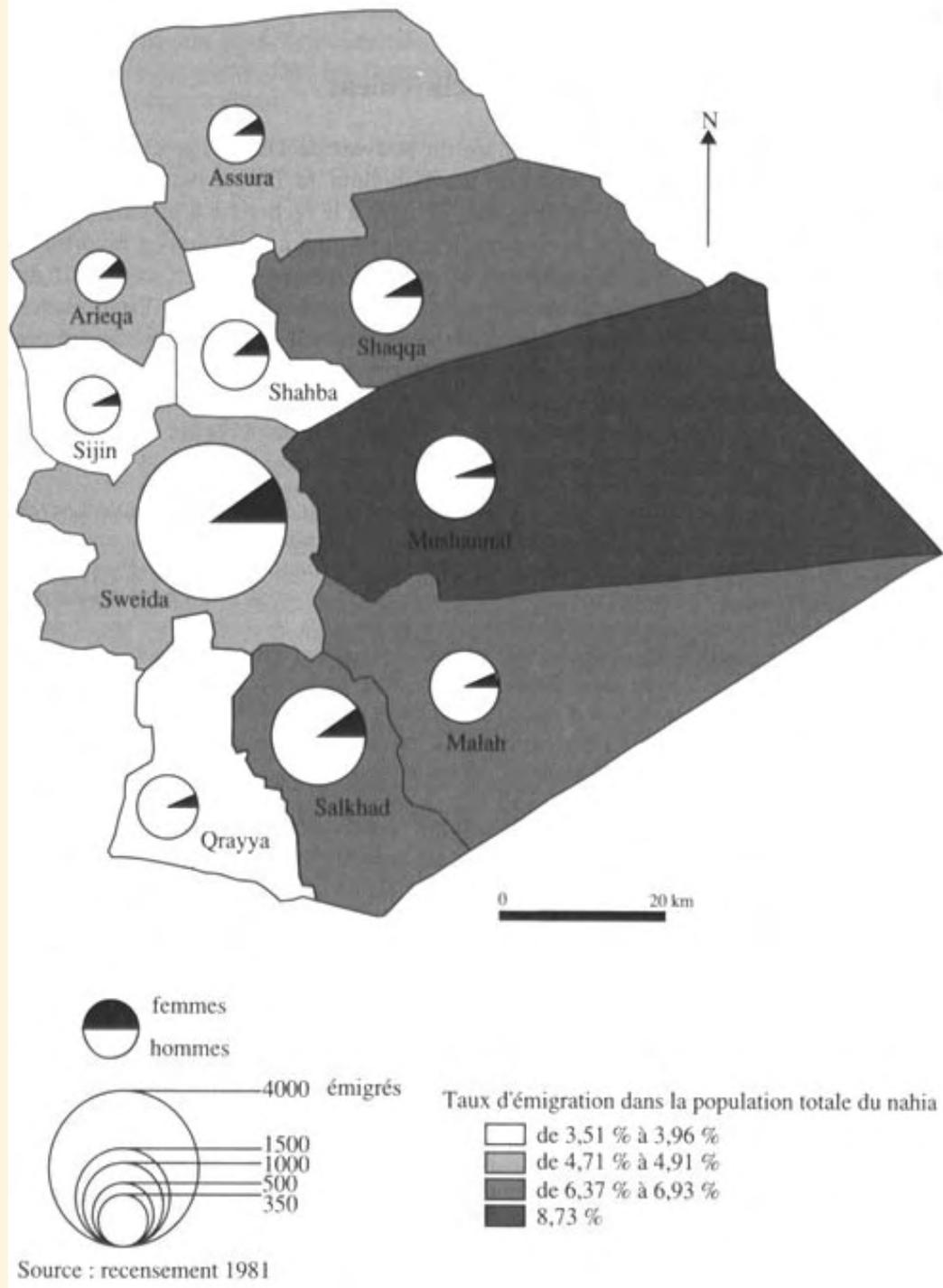
Si quelques familles druzes, alliées du pouvoir de Damas, profitent de leur proximité avec l'État, la grande majorité des habitants du Djebel est contrainte de court-circuiter l'échelon national et de quitter la Syrie à la recherche d'une alternative. La question de l'enclavement est un facteur déterminant qui conditionne et favorise la mobilité internationale dans la région.

Il n'est pas l'unique élément explicatif du phénomène migratoire, puisque nous avons insisté particulièrement sur l'importance des réseaux migratoires familiaux. Cependant, ce sentiment d'enclavement ressenti par les habitants du Djebel est d'abord une représentation mentale que la minorité se fait d'elle-même, avant d'être un véritable isolement physique qui ne concerne finalement que quelques villages des marges orientales et méridionales de la région (figure 2). Le témoignage d'un habitant de Dibien (sud Djebel) est représentatif :

« Nous (les Druzes) avons joué un rôle important à l'échelle nationale. Lors de la révolte de 1925-1927 contre la France, conduite par Sultan Attrach, nous avons eu 4 000 martyrs, soit 10 % de nos effectifs à l'époque. En 1954, le Djebel fut le bastion de la résistance contre la tyrannie de Chichakli. Sweida fut bombardée mais nous avons contribué fortement à la chute du dictateur et au retour de la constitution civile. Aujourd'hui, nous ne sommes pas représentés politiquement à la hauteur de notre contribution pour le combat national. La région ne possède pas d'industrie, les sources d'emploi manquent et les équipements de santé font défaut. La région de Daraa est mieux dotée ! C'est pour cela que nous sommes obligés de quitter notre région. Personne n'a d'autre choix. »

Par cette notion d'enclavement ressenti²⁰, nous avons cherché à exprimer la frustration de la minorité devant la pénurie de travail, les bas salaires et le faible pouvoir d'achat, mais aussi la faiblesse des politiques de développement étatique. L'enclavement moral, vécu comme une contrainte, est un facteur important favorisant la mobilité.

Figure 2 : L'émigration des Druzes de la mohafazat de Sweida au début des années quatre-vingt



Ainsi, c'est l'ensemble de la région qui est touché par le phénomène migratoire²¹. Les zones les plus concernées sont celles où les activités agricoles sont les plus précaires et où les villages demeurent enclavés²² (*nahia*²³ sud-est et est du Djebel). Dans ces villages, souvent occupés par une seule famille élargie de plusieurs centaines de membres, des filières migratoires ont permis aux membres de la communauté de se rendre dans les lieux de l'émigration druze. L'émigration temporaire vers le Liban (pour quelques mois) ou vers le Golfe et la Libye (pour quelques années) permet à de nombreuses familles des villages de la montagne d'améliorer leur habitat et à la population de se maintenir en milieu rural. Les réseaux déployés sont souvent dirigés vers un seul pays et permettent la circulation des membres de la famille entre la montagne et ce lieu d'émigration : des villages entiers vivent ainsi en grande partie dans une logique économique semi-dépendante des réseaux extérieurs.

L'agriculture, toujours dans un cadre familial, devient une activité secondaire et complémentaire des revenus migratoires.

Les nouveaux refuges contemporains, Venezuela et Amérique du Nord, sont ces « hauts-lieux » de l'émigration internationale que la communauté a territorialisés²⁴ afin de s'évader, de fuir le carcan syrien.

L'émigration comme instrument « d'indépendance » du groupe

Un contexte favorable : les apports migratoires et le désengagement de l'État

C'est sous l'action conjuguée de quelques familles, toutes originaires des villages de la périphérie du Djebel, utilisant leur savoir-faire migratoire, que la société druze du sud syrien a franchi un pas décisif : pour la première fois de son histoire, la région, espace resté essentiellement rural, va être dotée d'entreprises industrielles privées.

Le développement du secteur privé industriel en Syrie est un fait récent. Même s'il n'a jamais cessé d'exister totalement, son cadre était largement contrôlé par l'État qui en interdisait la pénétration dans des domaines comme l'industrie, nationalisée dès les débuts du Ba'th au pouvoir (1965). Au niveau de la mohafazat Sweida, il faut attendre la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt dix pour assister à la naissance des premières unités de production industrielles et l'apparition d'une nouvelle catégorie sociale d'entrepreneurs. Ce développement du secteur industriel privé dans la région est dû à la conjonction de deux facteurs importants : la libéralisation économique engagée par le pouvoir central et l'utilisation des revenus migratoires.

Dans un premier temps, le rôle de l'État est primordial, puisqu'en libéralisant l'économie syrienne, il permet la réorientation des revenus migratoires dans des activités productives privées et locales. L'initiative privée, la volonté d'entreprendre trouvent dans l'ouverture économique leur ultime moyen d'existence. La dernière grande loi de libéralisation économique (loi 10) est adoptée par le régime syrien le 4 mai 1991, année charnière dans le processus. Elle fait suite à l'effort réalisé depuis 1985, destiné au sauvetage de l'économie syrienne par la contribution du secteur privé. L'ouverture économique (seconde Infitah²⁵) avait pour but de favoriser le secteur privé pour mieux encourager l'investissement et permettre de relancer une économie nationale exsangue et amorphe en cette fin de décennie quatre-vingt. La loi 10, même si le contexte juridique concernant le privé reste encore trop contraignant, représente un véritable tournant dans l'économie du pays, en faisant bénéficier les nouveaux projets d'une série de mesures incitatives en matière de fiscalité, d'importation, de change et de rapatriement des capitaux pour les entreprises étrangères.

En réponse, le processus migratoire a apporté des capitaux en masse, qui attendaient des possibilités de valorisation. Ainsi d'importantes sommes d'argent (les remises d'épargnes) se sont amassées chez les familles qui possédaient le privilège de détenir un emploi lucratif ou une affaire florissante à l'étranger, comme c'est le cas notamment chez les entrepreneurs. L'ouverture économique en Syrie a fortement incité les plus entreprenants à investir leur épargne dans leur région d'origine, qui se couvraient déjà depuis de nombreuses années de demeures somptueuses. Le phénomène migratoire est donc un élément déclencheur du processus entrepreneurial, puisqu'il est nécessaire à la constitution d'un capital qui permettra l'investissement productif. Cependant, la migration n'a pas apporté que des fonds. Elle a

permis au groupe de s'enrichir d'expériences, de contacts permettant des échanges transnationaux et de projets. La migration a apporté aux nouveaux entrepreneurs les atouts nécessaires à la réalisation de leurs projets et les contacts indispensables à leur fonctionnement.

Le rôle des entrepreneurs-migrants : les nouveaux acteurs du développement local

C'est à partir d'exemples de parcours migratoires familiaux « réussis »²⁶, collectés grâce aux récits de vie des migrants, que nous présentons cette étude de l'investissement migratoire dans le développement régional. Dans les cas que nous avons choisi de présenter, les itinéraires des migrants ont tous permis la réalisation d'une entreprise industrielle lors du retour. Nous avons donc choisi d'étudier les trajectoires et les parcours les plus aboutis, comme le montrent les réalisations finales dans l'espace local.

La diversité des réalisations est grande (commerces, bureaux d'études, agences de location de véhicules, ateliers de construction...), c'est pourquoi nous limiterons notre étude aux projets industriels, matérialisés par la construction d'une entreprise de production.

Le secteur privé industriel de la mohafazat Sweida est composé de cinq unités productives qui emploient pour l'instant environ 400 personnes (enquête réalisée en 1998 et actualisée en 2003). Ces usines appartiennent à quatre familles de migrants. La famille Salaheldin possède une entreprise de jus de fruits (*Fresh Mountain Juice* ou FMJ). Dans les années trente, le père de famille a émigré au Venezuela, où il est resté cinquante ans. Son itinéraire migratoire le mènera aux États-Unis avant de revenir en Syrie. Son fils, devenu directeur de l'usine en 2001, a étudié en Angleterre et possède la double nationalité, vénézuélienne et américaine.

La famille Abu Hassan, grâce à l'initiative de deux frères (Salim et Saleh), possède une usine de fabrication d'objets en plastique (*Rayan Plast* fabrique entre autres du mobilier de jardin ainsi que des caisses pour le transport des produits agricoles) et un établissement de production d'huile d'olive. Dans la seconde moitié des années quarante, les frères partent pour le Nigeria. De nombreuses réalisations dans le domaine économique à Lagos leur ont permis de s'enrichir, tout en obtenant une importante expérience sur la connaissance des mécanismes du marché et des techniques de fabrications modernes. Salim (fondateur et directeur de l'usine de moulage plastique) est mort début 2001 ; son fils lui a succédé.

La famille Hallal est à l'origine d'une usine de production d'oxygène destiné à l'usage industriel et médical. Elle fabrique également des articles métalliques en fer : mobilier de bureau, citernes à eau... et des portes automatiques depuis 2002. Elle fonde également son projet sur une longue expérience migratoire au Nigeria menée par Salman, fondateur de l'usine. À Lagos, il possédait le même type d'usine jusqu'à son retour en Syrie dans les années quatre-vingt.

Enfin, la famille Semoy est sur le point d'achever une usine de production d'alcool, de conserves de fruits et de fabrication de jus concentrés. Le responsable du projet est également un ancien émigré du Nigeria.

Stratégie familiale et mobilisation des réseaux sociaux

Les témoignages recueillis auprès de ces migrants montrent notamment que l'expérience

migratoire a servi à lier des contacts dans les divers espaces traversés, constituant donc un atout déterminant dans le fonctionnement des entreprises industrielles réalisées après leur retour dans leur région d'origine. Les réseaux sociaux transnationaux sont alors pour les entrepreneurs druzes un instrument permettant d'atteindre les débouchés potentiels, court-circuitant ainsi les contraintes économiques et sociales rencontrées en Syrie, et de créer une véritable force économique dans la région de départ. Le fonctionnement en réseau des grandes familles d'entrepreneurs industriels s'observe à deux échelles : les liens sont internationaux et permettent une utilisation de l'espace migratoire dans un but commercial ; ils sont également locaux pour permettre une meilleure domination économique de la région.

Ainsi, les produits sortis de l'usine de la famille Salaheldin s'exportent vers les pays traditionnels d'accueil : M. Salaheldin exporte aux États-Unis où la famille possède un commerce en Floride et où il a vécu en compagnie de son fils deux années entières. L'Angleterre, où un fils a fait ses études, est également un lieu d'exportation des produits FMJ. Grâce à un membre de la famille, qui leur sert de relais, les jus sont exportés en Afrique du Sud. Les réseaux sociaux de la famille Salaheldin s'appuient sur des « têtes de pont », amis ou contacts familiaux, réparties tout au long des itinéraires migratoires, qui lui permettent de développer la commercialisation des produits de son entreprise. Un réseau commercial transnational, fondé sur une toile tissée grâce au lien social, permet donc le fonctionnement de l'unité industrielle familiale.

Le développement, durant les épisodes de la migration, de rapports sociaux qui serviront plus tard de supports à des réseaux commerciaux est en règle générale pensé au préalable par l'acteur-migrant. La migration est donc bien utilisée comme un moyen au service d'une stratégie préétablie, ce qui confirme les approches développées par K. Dorai, M. A. Hily, E. Ma Mung (1998 : 1) sur la circulation migratoire : « *les dispersions (...) ne sont ni passagères, ni ponctuelles, mais donnent lieu à des stratégies où l'éclatement dans l'espace est lui-même utilisé comme ressource.* ». En créant des liens relationnels entre le lieu d'origine et les différentes étapes de leurs parcours, les entrepreneurs druzes de Sweida ont désormais entre les mains un outil stratégique leur permettant d'échapper au cloisonnement économique dont souffre le secteur privé syrien.

Afin de mieux comprendre l'organisation sociale de ces familles à l'échelle locale, nous avons une nouvelle fois recours à la sociologie des réseaux. Nous avons déjà observé que trois des plus grandes usines privées de Sweida étaient entre les mains de deux familles. La famille Abu Hassan, par l'intermédiaire des deux frères, en possède donc deux. Mais, grâce à l'union de la fille de M. Salaheldin avec un fils de la famille Abu Hassan, les trois unités industrielles se retrouvent réunies par des liens parentaux et matrimoniaux. L'usine d'oxygène et de fer de la famille Hallal est également liée au dispositif social, car Salman, père de famille émigré et fondateur de l'usine, fait partie de la famille élargie de Salim Abu Hassan ; ils sont cousins germains. Tous deux étaient ensemble au Nigeria, Salim ayant permis à Salman de migrer en lui proposant un travail dans son usine nigérienne.

Ainsi, un réseau social puissant s'est constitué dans le Djebel par la réunion des grandes familles d'entrepreneurs. La création d'une force économique privée dans la région est la résultante de la collaboration des familles d'entrepreneurs issues de l'émigration.

[Mobilité transnationale et changement social](#)

En observant les recompositions actuelles au sein des élites locales, nous pensons que la migration peut-être assimilée à un outil de mobilité sociale, utilisé par certains membres du groupe pour se repositionner socialement. Cependant, la concurrence est forte et les élites régionales traditionnelles bien implantées. C'est donc sur le terrain économique que les nouveaux entrepreneurs nés de l'émigration s'imposent et tendent à jouer un rôle croissant dans la région en proposant des alternatives libérales au système étatique vieillissant.

Concurrence sociale : le renouvellement des élites ?

L'apparition de tensions sociales nouvelles est l'autre conséquence importante de l'épisode migratoire. Nous avons souligné avec insistance l'enrichissement de cette catégorie d'entrepreneurs privés qui cherchent à leur tour à s'insérer dans la société locale : ils entrent directement en concurrence avec les élites traditionnelles de la région (cheikh des villages, grande famille ex-féodale, personnalités politiques locales issues de leur rang...), qui dominaient autrefois sans partage la société druze.

Ces nouveaux riches, issus du monde rural²⁷, sont installés en ville dans des demeures somptueuses au sein d'un quartier où les émigrés côtoient les représentants de l'État, affichant ainsi leur ascension économique et sociale et recherchant une intégration urbaine et une reconnaissance locale. En quête de respectabilité, Mr Salim Abu Hassan (ex-directeur de l'usine d'objets plastiques) a investi une partie de son épargne migratoire dans un orphelinat à côté du quartier des émigrés « rue de Qanawat » à Sweida. Salman Hallal a choisi son petit bourg d'origine (Orman) pour la construction d'une école maternelle et d'un centre commercial d'une vingtaine de magasins. Ces quelques cas de redistribution destinés à la communauté sont rares et ne concernent que ces entrepreneurs-migrants à la recherche de reconnaissance.

Mais leur véritable force est financière et économique. En effet, ce réseau familial d'entrepreneurs monopolise l'ensemble de la production du secteur privé de biens de consommation. Leurs entreprises permettent aux nouveaux industriels d'occuper une place dominante dans la société locale, car d'eux dépend la quasi-totalité des emplois industriels du domaine privé. Cette manne d'emplois leur assure pouvoir et respectabilité et en font de nouveaux notables dans la petite ville de Sweida. Ils sont auréolés d'un prestige lié à leur réussite économique et sociale, représentant une force suffisamment importante pour qu'une partie de la population cherche à leur faire allégeance.

Cette domination économique a donc ses répercussions sociales : les nouveaux riches sont en mesure de concurrencer les anciennes grandes familles féodales. Alors que les notables traditionnels servent toujours de relais entre la région et l'État, les nouvelles élites économiques proposent des alternatives privées au système étatique. La migration a entraîné des modifications dans l'équilibre socio-économique local et un remodelage des rapports de pouvoir au sein de la ville.

Dans cette société en pleine mutation, l'émigration sert de tremplin à l'ascension sociale. « *À travers l'émigration, c'est donc aussi à un réaménagement des rapports de force entre les familles que l'on assiste* » (Longuenesse, 1989 : 43). Elle est un outil de promotion et un moyen de reproduction sociale.

Les migrants dans la région : une alternative à l'État

En tant que groupe socio-économique nouveau, l'union des grandes familles d'entrepreneurs de Sweida est en mesure de concurrencer l'État en présentant à la paysannerie locale des alternatives au système ba'thiste. L'État, qui avant 1991 dominait largement l'économie de la région en proposant un circuit d'achat des produits agricoles aux paysans²⁸, se retrouve relégué aujourd'hui au rôle de simple intermédiaire commercial d'importance mineure. Sur le terrain économique, le jeu s'est donc largement modifié en moins de dix ans, au profit de cette nouvelle élite locale. Les réseaux commerciaux privés d'achat et de vente de produits agricoles, qui structurent l'économie actuelle de la montagne, sont en partie entre leurs mains et le système d'achat étatique est de moins en moins utilisé par le fellah, puisqu'il ne capte, par exemple, que 5 % de la production annuelle de pommes en 1998²⁹. La famille Salaheldin propose de nouveaux débouchés commerciaux aux fellahs (achat de fruits pour son usine) et M. Saleh Abu Hassan, responsable de l'usine d'huile, dispose de l'unique lieu de traitement des olives de toute la région.

En reléguant le système étatique à un rôle mineur au sein de l'activité économique et commerciale régionale, ces familles semblent combler le vide laissé dans la région par le désengagement partiel de l'État. Alors que Damas s'était révélé incapable de répondre aux demandes précises des économies locales, les nouveaux acteurs paraissent avoir pris le relais sur la scène économique. L'action des entrepreneurs-migrants druzes de Sweida peut être rattachée à ce que G. Duvigneau et M. Lavergne (1995 : 21) ont appelé « le retour du local » : ils parlent de « *formes de réorganisation sociale et d'adaptation collective aux nouvelles contraintes nées de la raréfaction des moyens de l'État, et aux nouvelles opportunités offertes par l'ouverture économique* ». Avec les bouleversements que connaît actuellement la Syrie³⁰, l'entrée de la société syrienne dans le système mondialisé semble inéluctable. Petit à petit, les dogmes ba'thistes sont remis en question (privatisation de l'éducation, des terres d'État...). Le pouvoir de Damas devra certainement abandonner progressivement son rôle centralisateur encore prégnant, redonnant vie et énergie à des systèmes régionaux ou urbains et libérant des autonomies locales nouvelles. Les connections transnationales des Druzes pourraient se révéler un instrument d'insertion et d'autonomie dans le cadre de la mondialisation. Dans cette période de mutations socio-économiques à venir, ils paraissent mieux armés que les groupes qui se sont nourris des subsides étatiques, prospérant à l'échelle nationale, à l'ombre d'un pouvoir bienveillant.

Les élites traditionnelles face à l'émigration

Par contre, ces riches familles d'entrepreneurs-migrants n'ont pu réussir à concurrencer les notables traditionnels, ni encore moins à s'imposer comme élite politique. L'émigration n'a pas changé la hiérarchie clanique dans le Djebel. Alors que le régime ba'thiste avait tenté de réduire le pouvoir local des grandes familles traditionnelles par des réformes agraires (nationalisation des grandes propriétés) et un système socialiste de domination des campagnes (union des paysans, coopératives, circuit de vente et de distribution...), les notables issus de leurs rangs avaient renforcé et maintenu leur rôle en s'insérant dans la toile administrative étatique et en s'affirmant comme les interlocuteurs du pouvoir central. Ces familles sont solidement installées aux postes stratégiques des organes de domination régionale (Commandement du Parti Ba' th, Conseil d'Administration du Gouvernorat, députés à l'Assemblée Nationale, principales Directions régionales, syndicats et organisations) ; leurs membres conservent encore une influence sur l'ensemble de la communauté druze syrienne, ainsi qu'un rôle de médiateur avec l'État : leur emprise se réaffirme à chaque conflit opposant les Druzes aux autorités centrales.

Ces familles ont beaucoup misé sur l'éducation afin de conserver leur suprématie régionale (Khalaf, 1993), et dans ce domaine, n'hésitent pas à faire appel à la migration. La famille Attrach de la branche du bourg de Qrayya, par exemple, n'a pas fait le choix d'une émigration longue. Ancienne grande famille féodale du Djebel, toujours très respectée et influente dans les affaires locales³¹, elle a préféré envoyer ses enfants en formation pour quelques années en France, l'ancienne puissance mandataire avec laquelle elle a conservé des relations³². Leur migration est plus culturelle et symbolique qu'économique. Les réseaux sociaux de la famille Attrach ne sont pas transnationaux mais locaux et régionaux. Le but recherché étant l'ancrage dans la région, la famille réside toujours dans la maison familiale en basalte du petit bourg rural de Qrayya, refusant les normes de l'habitat « émigré », et continue à tenir son rôle de notable mais dans une aire d'influence devenue locale. La famille Attrach, aux revenus modestes, conserve une réelle crédibilité auprès des représentants druzes (cheikhs religieux, représentants administratifs...) et affirme sa prédominance sur la communauté, en inscrivant sa stratégie migratoire dans un but éducatif et moderniste afin de ne pas se couper des jeunes générations.

Au niveau social, l'émigration est utilisée de diverses façons pour répondre à des projets familiaux. La diversité du champ migratoire offre une multitude de comportements qui renseignent sur les stratégies de chaque groupe familial. Entre les Attrach et les Salaheddin par exemple, les alliances et la répartition des forces ne sont pas articulées de la même manière, mais pourtant le système est comparable : chacun cherche le moyen d'utiliser ses rapports sociaux, son capital social, dans un but de promotion des intérêts familiaux. Pour les uns les intérêts sont politico-sociaux, alors que pour les autres, ils se situent dans le domaine économique.

Conclusion

Le phénomène migratoire est un élément déterminant pour la communauté druze: il contribue à structurer la vie sociale et économique du groupe, après avoir joué un important rôle dans son histoire. Aujourd'hui, si les persécutions ont depuis longtemps cessé, les Druzes continuent à circuler dans un espace régional grâce à l'héritage de la structure socio-spatiale, rémanence des flux migratoires passés, où le Liban conserve un rôle central. À l'échelle internationale, le Venezuela surtout, mais aussi le Nigeria et parfois l'Amérique du nord constituent les nouveaux relais internationaux des Druzes du sud syrien qui continuent à mobiliser leurs réseaux sociaux communautaires.

De cette façon, les réseaux migratoires familiaux jouent un rôle essentiel pour la communauté. Ils constituent l'ultime alternative à une situation d'exclusion socio-économique et sont autant de compensations aux blocages nationaux. Ce sentiment d'exclusion, voire qualifié d'enclavement (plus ressenti psychologiquement que physiquement), probablement propre aux groupes minoritaires et particulièrement aux Druzes, est une autre composante essentielle de leur comportement migratoire. Les ressources des réseaux sont automatiquement mobilisées, lorsque toute possibilité d'emploi sur le territoire national semble exclue. Mais l'État, en remettant en question sa politique centralisatrice et en amorçant son désengagement, a permis l'émergence rapide d'une nouvelle force économique régionale dans les espaces laissés libres. Cette classe d'entrepreneurs est un facteur de mutations socio-économiques dans l'espace régional druze de Syrie, offrant à l'ensemble de la communauté des solutions pour faire sauter les verrous d'une économie encore bureaucratique et centralisée, pouvant même faciliter l'intégration à une mondialisation

devenue inévitable. Enfin, sans vraiment finalement modifier l'ordre social établi dans la région, la mobilité d'une partie du groupe renforce les contrastes : les riches s'enrichissent fragmentant toujours un peu plus une communauté déjà marginalisée et dont l'avenir politique est incertain.

Notes

- 1** La communauté druze est géographiquement éclatée et occupe des places variables d'un espace à l'autre. Cependant, les implantations ont en commun d'être localisées dans des zones de montagnes et de constituer des peuplements assez homogènes. Dans le sud de la Syrie c'est à partir du XVIII^{ème} siècle que se constitua progressivement cette région confessionnelle.
- 2** Les témoignages des nombreux orientalistes qui ont traversé la région durant les siècles derniers constituent une bonne source de connaissances sur les mobilités anciennes de la communauté. Même si nous consacrons cet article aux mobilités contemporaines, nous verrons, comme l'écrit R. Jamous (1999) au sujet de la minorité nubienne d'Égypte étudiée par Frédérique Fogel, que pour les Druzes aussi « *la migration n'est donc pas un fait nouveau mais un fait récurrent pour cette minorité, en quelque sorte une tradition culturelle, les ancêtres fondateurs étant eux-mêmes des migrants* ».
- 3** Nous retiendrons la notion anthropologique de famille élargie lorsque nous parlerons de la famille du migrant.
- 4** Province ou gouvernorat de Sweida. La Syrie est divisée administrativement en 14 zones sous l'autorité d'un *mohafez*. Celle de Sweida correspond dans ses limites actuelles au mini-État du Djebel Druze, que la puissance mandataire française avait découpé entre 1921 et 1937. La minorité druze (environ 3 % de la population syrienne) y est concentrée, puisque la province est peuplée de Druzes à environ 87 % (Van Dam, 1978).
- 5** Le concept est développé par Geneviève Cortes (1998). Elle note : « *cette notion se définit par l'identification des liens ou relations qu'établissent les acteurs-migrants entre les différents espaces qu'ils fréquentent. Ces espaces, ou unités spatiales, peuvent être un village, une communauté, une ville, une région, un autre pays* » (p. 267).
- 6** L'histoire de la communauté druze au Proche-Orient est faite de persécutions, de conflits internes et de mouvements de repli dans des zones-refuges. L'éclatement spatial au sein de l'empire ottoman est la conséquence de ces épisodes mouvementés. Avec la période mandataire, entérinée par les proclamations d'indépendance des États, la minorité se retrouve morcelée territorialement, répartie entre le Liban, la Syrie, Israël et la Jordanie. De nombreuses familles, que seule la mobilité peut réunir, sont donc dispersées sur ces divers territoires nationaux.
- 7** Une petite communauté druze riche d'environ 15 000 âmes constitue le point d'ancrage des réseaux familiaux. Les mobilités entre Druzes de Syrie et de Jordanie sont limités aux mariages et aux visites et sont numériquement faibles.
- 8** « *Un groupe de solidarité (açabiyya) est un réseau fondé, quelle qu'en soit la base sociologique, sur des relations familiales et personnelles.* » (Roy, 1996).
- 9** Chez les Druzes les mariages extra-communautaires sont proscrits. La frontière confessionnelle, base de leur identité, ne peut être franchie par l'individu, qui par une union à

l'extérieur de sa communauté risquerait le rejet.

10 C'est ainsi qu'est défini le terme de caste dans l'article de P. Cadène. Dans le cas des Druzes du sud syrien, ces conditions sont toutes réunies. La conversion au druzisme est « fermée » depuis environ mille ans. Ainsi on est druze de naissance, contrairement aux autres communautés confessionnelles du pays où les conversions sont possibles.

11 Environ une centaine de migrants interrogés entre 1997 et 2003 sur l'ensemble de la province de Sweida.

12 Les stratégies et les parcours migratoires ne sont pas semblables. Avec les pays arabes les migrations, qui ont comme but l'amélioration des conditions de vie matérielle des ménages, sont temporaires et les allers et retours sont nombreux. Les migrations vers le continent américain ou africain sont longues et parfois définitives. Elles sont souvent le point d'aboutissement d'un itinéraire complexe : les migrants passent parfois par la Colombie ou le Brésil avant de ce rendre au Venezuela. Les entrepreneurs que nous mentionnons dans cet article sont tous passés soit par l'Afrique, soit par l'Amérique du sud.

13 Système qui oblige le migrant à avoir comme garant un national du pays d'accueil.

14 Depuis leur « forteresse montagnarde », les Druzes de Syrie résistèrent aux assauts répétés de l'armée turque (1876, 1896, 1911) par des migrations dans la zone impénétrable du Léja, vaste champ de laves impraticable par une armée moderne. Ces événements devaient se reproduire lors du Mandat français : refusant l'autonomie administrative de l'Etat du Djebel Druze, pourtant négociée avec les chefs druzes locaux lors du traité du 4 mars 1921 (Bokova, 1991), les forces mandataires plongèrent la région dans une révolte qui gagna bientôt le pays entre 1925 et 1927.

15 Les conflits entre la communauté druze en Syrie et le pouvoir central se répétèrent régulièrement, même après l'indépendance en 1946. Les plus importants furent ceux de 1947 et surtout de 1954 (Seurat, 1980 ; El-Hanawi, 2000 ; Seale, 1965).

16 N. Bouron, 1930 note : « *les turbulents montagnards druzes cherchaient sans cesse à empiéter sur la riche plaine de Sud-Ouest (...). À l'automne, les moissons engrangées, ils venaient en surprise, par bandes armées, montés sur leurs petits chevaux rapides et nerveux, razziaient un village et disparaissaient dans leurs montagnes.* » p. 213.

17 R. Thoumin, 1937 : « *À l'autre extrémité de Damas se développe le long faubourg du Meidan, bâti de part et d'autre de la route qui mène à la plaine du Hauran. Commercer avec cette province dotée de riches terres volcaniques (...) telle était sa fonction. La vente des grains non seulement justifie son activité économique, mais rend compte également de l'origine de sa population : Hauranais et vieux Damasciens s'y trouvent mêlés.* » (p. 673). « *Ce trafic invitait des Hauranais à s'établir près de ce centre de négoce pour servir d'intermédiaires entre paysans et citadins. Ils aidaient parents et amis à écouler leurs récoltes à bon prix...* » (p. 674).

18 Les Druzes sont limités dans leur intégration économique nationale. Ils sont exclus des réseaux de confiance qui constituent l'armature du système commercial et ne peuvent accéder aux activités privées des grandes villes. Ils ne peuvent s'installer dans les centres voisins non druzes car leur statut d'hétérodoxe ne permet pas leur participation aux pratiques socio-économiques des populations sunnites. Ils se retrouvent reclus dans leur territoire refuge. Même si Damas semble être l'unique porte de sortie au niveau national, ils n'ont jamais réussi à s'installer dans les souks du centre ville, propriété de la bourgeoisie urbaine sunnite et chrétienne. Ils restent cantonnés à la banlieue sud de Jeramana.

19 En novembre 2000, la répression de manifestations hostiles aux représentants régionaux de l'État ont fait environ 20 victimes civiles, renforçant encore le sentiment d'exclusion (Schaebler, 2000).

20 Il s'avère que la situation des Druzes en Syrie n'est pas aussi mauvaise qu'ils ne le disent lorsque l'on considère la situation d'autres régions rurales du pays. Ils bénéficient d'une relative tolérance de la part d'un pouvoir issu d'une minorité religieuse hétérodoxe comme eux. Nous pensons alors que ce sentiment d'exclusion est directement lié aux représentations mentales que le groupe se fait de lui-même. La pénurie d'emplois est nationale, lorsque l'on sait qu'environ 72 % des jeunes entre 15 et 24 ans sont touchés par le chômage et plus de 20 % de la population active en 1999 (A. Levallois, 2001 : p. 76).

21 La relative stabilité du système migratoire permet de considérer cette carte comme actuelle, malgré l'ancienneté des données.

22 Nous avons observé que les marges orientales et méridionales du Djebel, les plus enclavées, étaient les plus concernées par le phénomène.

23 La région administrative (ou gouvernorat) est divisée en *mantiqa*, elles-mêmes divisées en *nahia*.

24 Dans une contribution au programme du CERMOC Amman intitulé « Migrations au Moyen-Orient arabe : politiques migratoires, réseaux et communautés dans le contexte de la mondialisation », nous proposons le terme de « territoires en réseaux ».

25 De nombreux articles traitent de ce sujet. Lire surtout : Cornand (1997) et Bahout (1994).

26 G. Cortes (1998) retient la notion de « stratégie aboutie » pour caractériser l'histoire migratoire des familles ayant réussi.

27 Ils viennent tous des villages du sud-est de la mohafazat Sweida, zone d'émigration ancienne. Xavier de Planhol (1997) note que, dans les années vingt, les mauvaises récoltes entraînaient dans le sud du massif une émigration vers la Palestine et la Transjordanie.

28 La Société nationale des fruits et des légumes est une composante du système ba'ithiste, mise en place lors de la réforme agraire de la fin des années cinquante et du début des années soixante pour contrôler les campagnes. Elle rachète des denrées agricoles selon des prix fixés chaque année pour chaque produit.

29 Statistiques de la direction régionale de l'Agriculture à Sweida.

30 Dans l'été 2000, la mort du Président d'Hafez el-Assad auquel succède son fils Bachar met fin à trente années d'un régime marquées par le socialisme. Le nouveau président est attendu sur le dossier des réformes économiques tout particulièrement. Depuis le printemps 2003, les forces américaines sont aux frontières du pays : l'exception économique syrienne pourrait voir ses jours comptés.

31 Un membre de cette famille est ministre des affaires locales dans l'actuel gouvernement, un autre est député accomplissant son cinquième mandat et le fils de Sultan Bachan el-Attrach, héros national de la révolution contre le mandat français, incarnant le rôle de leader communautaire, reste influent.

32 La formation de qualité dans les centres universitaires français est prisée : étude de médecine, d'ingénieur, mais également doctorat de lettres...



Bibliographie

- BAHOUT Joseph (1994) *Les entrepreneurs syriens, économie, affaires, politique*, Les Cahiers du Cermoc, n° 7, 153 p.
- BETTS Robert Brenton (1988) *The Druze*, Yale University Press.
- BOKOVA L. (1991) *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat : 1925-1927*, l'Harmattan.
- BOURGEY André (1985) Importance des migrations internationales de travail dans l'Orient arabe, in A. Bourgey, P. Gorokhoff, M. Nancy, A. Roussillon, E. Longuenesse, G. Beaugé, I. Saleh et S. Nasr, *Migrations et changements sociaux dans l'Orient arabe*, Beyrouth, CERMOCC, pp. 11-35.
- CADÈNE Philippe (1993) Réseaux économiques et territoires de l'identité : migrations de travail et migrations de mariage des membres d'une communauté marchande dans une petite ville indienne, *Cahiers de Sciences Humaines*, n° 29 (2-3), pp. 443-463.
- COLONOMOS Ariel (1995) *Sociologie des réseaux transnationaux. Communauté, entreprise et individus : lien social et système international*, L'Harmattan, Paris, 300 p.
- CORNAND J. (1997) Nouvelle politique d'ouverture économique et secteur privé industriel en Syrie, *Méditerranée*, n° 3-4, pp. 99-108.
- CORTES Geneviève (1998) Migrations, systèmes de mobilité, espaces de vie : à la recherche de modèles, *L'Espace Géographique*, n° 3, pp. 265-275.
- DORAI Kamel, HILY Marie-Antoinette, MA MUNG Emmanuel (1998) La circulation migratoire. Bilan des Travaux, *Migrations Études*, n° 84, 12 p.
- EL-HANAWI F. K. (2000) *Luttes entre liberté et oppression*, La Maison d'Aladin, Damas (en arabe).
- DUVIGNEAU Guy et LAVERGNE Marc (1995) Monde Arabe : le retour du local, *Peuples Méditerranéens*, n° 72-73, pp. 5-30.
- JAMOUS R. (1999) Migration et parenté : à propos des Nubiens d'Égypte, *L'Homme*, n° 149.
- KAMINSKI Catherine et KRUK Simon (1987) *La Syrie : politique et stratégies de 1966 à nos jours*, Paris, PUF, 221 p.
- KHALAF S. (1993) Cheikhs, paysans et membres du Parti Ba'ath : changements politiques en Syrie du Nord, in Bocco R., Jaubert, Métral F., *Steppes d'Arabie*, 401 p.
- KOUMACH Faysal (1984) *Migration et urbanisation dans la Syrie méridionale : le cas de la région de Sweida*, Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Tours, 299 p.
- LEVALLOIS Agnès (2001) Une économie sous contrôle, in La Syrie de Bachar, *Les Cahiers de L'Orient*, pp. 75-88.
- LONGUENESSE Élisabeth (1989) Stratégie des acteurs et conscience sociale, *Cahiers du GREMANO*, n° 6, pp. 35-46.

LONGUENESSE Élisabeth, BEAUGE Gilbert et NANCY Michel (1986) *Communautés villageoises et migrations de main-d'œuvre au Moyen-Orient*, CERMOC, 238 p.

MA MUNG Emmanuel (1999) « La dispersion comme ressource » in *Cultures et conflits*, n° 33-34, pp. 89-104.

DE PLANHOL Xavier (1997) *Minorités en Islam*, Flammarion.

DE PLANHOL Xavier (1993) *Les Nations du Prophète*, Fayard, 894 p.

ROY Olivier (1996) Groupes de solidarité au Moyen-Orient et en Asie Centrale, *Les Cahiers du CERI*, n° 16, 48 p.

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE (1981), *Census of population*.

SCHAEBLER B. (2001) *Identity, Power and Piety — The Druzes in Syria* —, ISIM 7/01.

SEALE P. (1965) *The Struggle for Syria ; A Study of Post-War Arab Politics (1945-1958)*, London.

SEURAT Michel (1980) Les populations, l'État et la société, in A. Raymond (sous la direction) *La Syrie d'aujourd'hui*, CNRS, Paris.

VAN DAM N. (1979) *The Struggle for Power in Syria. Sectarism, Regionalism and Tribalism in Politics, 1961-1978*, Croom Helm LTD Publishers, London, 147 p.



Pour faire référence à cet article

Roussel Cyril (2003). "Désenclavement et mondialisation : les réseaux migratoires familiaux des druzes du sud syrien". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 19, Numéro 3.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2693.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#)
[signaler par mail](#)
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
de correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

Un champ à explorer : le rôle des pèlerinages dans les mobilités nationales, régionales et internationales du Moyen-Orient

 par [Sylvia Chiffolleau](#) | publié en ligne le 9 juin 2006

Sylvia Chiffolleau : IFPO/CNRS. IFPO (Institut Français du Proche-Orient, BP344, Damas, Syrie)

Texte intégral

Polarisé par les villes saintes de Jérusalem, La Mecque et Médine, l'espace proche-oriental est en outre ponctué d'une multitude de lieux sacrés, mosquées et églises prestigieuses ou modestes tombeaux de saints, qui dessinent une dense topographie sacrée, avec ses itinéraires et ses haltes, ses lieux de rencontre ou de croisement, et ses sanctuaires au long et au bout de la route. Les pèlerinages vers ces lieux saints constituent encore aujourd'hui l'une des principales causes de mobilité dans la région. Il s'agit certes de mobilités d'une nature particulière : elles reposent toujours sur un choix délibéré, sont guidées avant tout par une démarche de foi, même si elles s'accompagnent aussi d'autres motivations (commerce, sociabilité familiale ou confessionnelle...) et elles demeurent le plus souvent temporaires.

La pérégrination est un trait fondamental de la civilisation arabo-musulmane, laquelle s'est construite dans les frontières d'un empire. Commerce, savoir et religion sont indissociablement liés dès le Moyen-Âge pour engendrer d'importants flux de circulation dont le pèlerinage à La Mecque, l'une des cinq obligations de l'islam, constitue la destination phare. Le caractère obligatoire du *hajj*, l'absence d'images et de reliques qui place le sanctuaire ou le tombeau au centre de la dévotion, tout cela contribue à créer en islam une véritable « dictature du lieu » (Mayeur-Jaouen, 2000). Ce caractère obligatoire est modéré par la nécessité de pouvoir faire face au voyage, ce qui permet l'existence de sites de substitution, rôle que jouent fréquemment les tombeaux des saints ou des « gens de la famille ». Le pèlerinage s'impose pour toute rencontre avec un saint ou un prophète, pour toute intercession ou imprégnation par la *baraka* émanant des lieux sacrés. La structure du sacré en islam impose le déplacement.

En raison même de leur ampleur, les mouvements liés aux pèlerinages sont étroitement dépendants des questions géopolitiques qui peuvent profondément affecter ou transformer, temporairement ou définitivement, la géographie des lieux saints. La disparition de l'Empire ottoman à la fin de la Première Guerre mondiale a modifié le destin de nombreux pèlerinages :

jusqu'alors fréquentés par des populations venues de tout l'empire, leur rayonnement s'est replié dans le cadre des frontières nationales. La création d'Israël et la persistance du conflit israélo-arabe ont limité l'accès de Jérusalem aux Arabes, chrétiens et musulmans. Le contrôle exercé par le pouvoir de Saddam Hussein sur les villes et le culte de Nadjaf et Kerbala, en Irak, a induit un redéploiement de la ferveur chiite envers les membres de la famille du prophète hors des villes saintes traditionnelles. En revanche, depuis une quinzaine d'années, on assiste à un phénomène général de réouverture, à une augmentation et une diversification sensibles des flux pèlerins. La disparition de l'Union soviétique a réintégré l'Asie centrale et le Caucase dans le mouvement des pèlerinages musulmans ; dans les Balkans, la relance ou l'émergence de certains pèlerinages témoigne des réajustements récents opérés entre le religieux et le politique (Clayer et Popovic, 1995). Les effets de la mondialisation se font évidemment sentir sur les mouvements liés aux pèlerinages. D'une part, l'intensification des flux et la baisse du coût des transports offrent des opportunités de mobilité inédites jusqu'alors, bien qu'elles tendent par ailleurs à gommer la notion d'effort de la démarche pèlerine, laquelle se trouve de plus en plus associée à l'idée de tourisme. D'autre part, les mobilités motivées par les pèlerinages donnent prétexte à la mise en place de formes plus ou moins formelles et légales de commerce international. Les changements globaux, qu'ils soient d'ordre politique ou économique, affectent donc de façon sensible les flux et les conditions de déplacement des pèlerins. Ces changements se manifestent à différentes échelles, locale, régionale et internationale, l'ensemble constituant un champ de recherche qu'il conviendrait d'explorer, et que quelques travaux récents ont commencé de baliser.

Au niveau local, le culte des saints continue de susciter d'importants déplacements intranationaux. Tout sanctuaire donne lieu à des visites individuelles (*ziyâra*) et dans certains pays, notamment en Égypte et au Maghreb, des pèlerinages collectifs ont lieu à l'occasion d'événements comme l'anniversaire de la naissance du prophète (*mawlid*) ou du saint (*mawsim*), ce qui en revanche n'a pas (ou peu) cours au Levant. La sacralisation temporaire d'un lieu entraîne une série de requalifications de celui-ci. Ainsi, à l'occasion d'un pèlerinage, l'espace urbain se trouve investi par les ruraux ou le monde tribal, qui y recréent leur mode de vie (tentes, sociabilité de proximité...), ou à l'inverse, le monde urbain sort des limites de la ville pour s'installer et reproduire temporairement la vie urbaine dans des espaces ruraux. C'est par exemple le cas à Shihr, dans le Hadramaout, où l'on repère ce type d'investissement du monde tribal par les citadins (Camelin, 2001). Si les pèlerinages locaux manifestent encore une certaine vitalité, ils sont cependant peu à peu érodés par le processus général de sécularisation, par un contrôle politique de plus en plus étroit, par le reflux du soufisme et le relâchement des identités locales. Aussi, le sens même de ces manifestations tend-il à changer. La comparaison entre l'Égypte et le Maghreb serait à ce titre intéressante à pousser. En Égypte en effet, les pèlerinages locaux ne semblent pas (encore ?) trouver de formule efficace de renouvellement. Au Maghreb au contraire, certains d'entre eux sont énergiquement pris en main par le pouvoir politique qui cherche à les folkloriser à l'intention du tourisme international, mais aussi de la population émigrée. Ainsi, on n'hésite pas à modifier la date de tel *mawsim* pour le placer au cœur de la période estivale, au moment où les émigrés sont de retour au pays. C'est ce processus de folklorisation et l'association de plus en plus étroite des pèlerinages au monde du tourisme qui expliquent également le succès des *mawsim*-s de bord de mer au Maroc (Berriane, 1992).

Au niveau régional, l'effondrement de la barrière idéologique qui coupait les populations musulmanes de l'ex-URSS du bassin naturel d'expression de leur foi a permis de les réintégrer dans les circulations liées à la religion, notamment au pèlerinage à La Mecque dont elles étaient jusqu'alors quasi exclues. La réactivation de réseaux parfois fort anciens à l'occasion

des mobilités pèlerines, qui donne lieu à des processus de ressourcement identitaire (Balci, à paraître), mais aussi à la reprise d'échanges commerciaux traditionnels entre l'Asie centrale et le Moyen-Orient, mérite d'être finement étudiée. Le développement récent du site du mausolée de Sa'd al-dīn al-Jibawī, en Syrie, témoigne du regain de vitalité de certains lieux sacrés, rendu possible en l'occurrence par la liberté de circulation retrouvée par les populations des Balkans, où la voie soufie dont al-Jibawī est le fondateur est fortement implantée (Geoffroy, 1995). La géographie mouvante des pèlerinages chiites est à ce titre particulièrement exemplaire. L'interruption des pèlerinages iraniens vers les villes saintes de Nadjaf et Kerbala en Irak depuis la guerre qui a opposé les deux pays au cours des années quatre-vingt, et les obstacles dressés par le pouvoir de Saddam Hussein à la pratique du culte des chiites, ont infléchi les itinéraires pèlerins de ceux-ci en direction de la Syrie. Plusieurs mausolées de ce pays, supposés abriter la dépouille de membres de la famille du prophète, ont été rénovés, voire reconstruits, grâce à des fonds iraniens. Ainsi du mausolée de sayyida Ruqayya, dans la vieille ville de Damas, et de sayyida Zaynab, dans la banlieue de la capitale syrienne, qui draine chaque année plus d'un million de pèlerins (Mervin, 1996). Ces flux touristico-religieux ont un impact non négligeable sur l'économie du pays. De nombreux hôtels se consacrent exclusivement à l'accueil de ces visiteurs, iraniens pour la plupart, qui accompagnent bien souvent leur périple religieux d'activités commerciales (Adelkha, 1997). Mais cette nouvelle géographie sacrée du chiisme, qui privilégie pour le moment la Syrie, est sans doute à son tour susceptible d'être modifiée par la réouverture des villes saintes d'Irak.

Le cas des pèlerinages chiites permet d'évoquer une autre particularité des mobilités religieuses. La plupart des lieux de pèlerinage chiites abritent des écoles religieuses (*hawza-s*) formant un réseau qui joue un rôle semble-t-il majeur dans la circulation du savoir (Mervin, 1996). Ces centres accueillent des étudiants venant de toutes les parties du monde chiite, créant ainsi des carrefours de rencontres et d'échanges, et certains étudiants suivent des itinéraires de formation dans l'ensemble de la région, attirés par le charisme de tel ou tel clerc, système qui n'est pas sans évoquer les pérégrinations des savants du Moyen-Âge. Si le réseau d'écoles du sunnisme ne revêt peut-être pas la même importance, certains lieux de pèlerinage abritent néanmoins des écoles religieuses (c'est le cas par exemple de la ville de Tanta, en Égypte). À l'échelle régionale, d'autres pistes mériteraient bien sûr d'être suivies.

Si on insiste ici sur les pèlerinages musulmans, ceux des chrétiens n'en ont pas moins leur importance, suscitant d'ailleurs parfois des rencontres interconfessionnelles, notamment autour des figures de la Vierge et de Saint-Georges. Certains pèlerinages chrétiens permettent d'entretenir les réseaux familiaux et l'identité confessionnelle par-delà les frontières, notamment entre le Liban et la Syrie. D'autres peuvent témoigner de l'influence des migrations sur l'évolution des rituels, puisque certains d'entre eux sont aujourd'hui largement fréquentés par une population immigrée venue d'Asie du Sud-Est.

Le pèlerinage à La Mecque est bien sûr la principale cause des migrations religieuses à l'échelle internationale. Les flux vers les Lieux saints de l'Islam n'ont cessé d'augmenter au cours du dernier quart du vingtième siècle, en raison de l'amélioration des moyens de transport et de la baisse de leur coût, mais aussi en raison d'une augmentation générale de la pratique religieuse. Depuis le début des années quatre-vingt dix, le groupe des pèlerins s'est enrichi de la présence des musulmans issus des anciennes républiques soviétiques, et ils sont également de plus en plus nombreux à venir depuis les pays d'immigration, l'Europe et les Etats-Unis notamment. Depuis 1987 cependant, l'Arabie Saoudite fixe des quotas pour chaque pays, pourtant le chiffre total des pèlerins qui se rassemblent aujourd'hui à La Mecque dépasse les deux millions d'individus. Le visa de *hajj* est strictement temporaire, mais le

pèlerinage suscite sans doute encore aujourd'hui, comme ce fut le cas tout au long des siècles passés, des installations définitives, dans les villes saintes elles-mêmes, mais aussi au long de l'itinéraire suivi par les pèlerins. En outre, le pèlerinage alimente une part de l'immigration illégale en Arabie Saoudite, notamment parmi la population d'Asie du Sud-est (Husson, 1996). Si le pèlerinage est avant tout une démarche de foi, il s'accompagne parfois d'autres types de motivation et donne lieu à de multiples échanges, commerciaux ou idéologiques. Les grandes foires qui accompagnaient autrefois le pèlerinage ne sont plus de mise, mais celui-ci suscite toujours d'importants flux de commerce international. C'est notamment le cas en Afrique, où le Tchad par exemple a vu naître la figure du pèlerin-commerçant, multipliant les voyages sacrés vers l'Arabie Saoudite d'où sont ensuite importés de façon informelle de multiples biens de consommation, avec la complicité des autorités tchadiennes. Par ailleurs, dans le contexte du pèlerinage, les croyants sont à la fois absorbés dans l'identité collective de la *oumma*, symbolisée par le port du même vêtement blanc de l'*ihram*, et confirmés dans leur identité nationale en raison de l'organisation même du pèlerinage où tout (transport, logement, encadrement par des guides...) fonctionne par groupes relevant d'un même pays. Cette dualité suscite à la fois la circulation générale d'idées politico-religieuses, contribuant notamment à la diffusion du modèle wahhabite, et des réactivations identitaires par nationalité. Malgré tout, le pèlerinage à La Mecque ne semble pas être un lieu du politique particulièrement actif ou subversif. D'ailleurs, si les idées et les paroles y circulent sans aucun doute, les autorités saoudiennes s'attachent à contrôler ou réprimer toute manifestation trop ostentatoire du politique.

Au Moyen-Orient, les mobilités dues aux pèlerinages constituent un champ particulièrement dynamique, dont on n'a présenté ici que quelques pistes à creuser, qui témoignent à la fois de la spécificité des mobilités religieuses, et des transformations globales en cours dans la région.



Bibliographie

ADELKHA Fariba (1997) *Iran : vers un espace public confessionnel ?* Les Etudes du CERI n° 27, juin 1997, 33 p. (littérature grise)

BALCI Bayram (à paraître) « Les communautés ouzbèke et ouïghoure d'Arabie Saoudite et leur rôle dans la réouverture des chemins du pèlerinage entre l'Asie centrale et La Mecque », in Sylvia Chiffolleau et Anna Madoeuf, *Les pèlerinages dans le monde arabe, espaces publics, espaces du public ?*

BERRIANE Mohamed (1992) *Tourisme national et migrations de loisir au Maroc (étude géographique)*, Publication de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, Rabat, 498 p.

CLAYER Nathalie et POPOVIC Alexandre (1995) « Le culte d'Ajvatovica et son pèlerinage annuel », in Henri Chambert-Loir et Claude Guillot (dir.), *Le culte des saints dans le monde musulman*, École française d'Extrême-Orient, pp. 353-365.

GEOFFROY Eric (1995) « Proche-Orient », in Henri Chambert-Loir et Claude Guillot (dir.), *Le culte des saints dans le monde musulman*, École française d'Extrême-Orient, pp. 33-56.

HUSSON Laurence (1996) « Les Indonésiens en Arabie Saoudite, pour la foi et le travail », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, n° 3, pp. 125-147.

BENNAFLA Karine (à paraître), « L'instrumentalisation du pèlerinage à des fins commerciales :

l'exemple du Tchad », in Sylvia Chiffoleau et Anna Madoeuf (dir.), *Les pèlerinages dans le monde arabe, espaces publics, espaces du public ?*

MAYEUR-JAOUEN Catherine (2000) « Tombeau, mosquée et zâwiya : la polarité des lieux saints musulmans », in André Vauchez (dir.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, École française de Rome, pp. 133-147.



Pour faire référence à cet article

Chiffoleau Sylvia (2003). *"Un champ à explorer : le rôle des pèlerinages dans les mobilités nationales, régionales et internationales du Moyen-Orient"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 19 , Numéro 3 .

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document2695.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 19](#) > [Numéro 3](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)